Province de Namur

Commune d'Hamois

Programme Communal de Développement Rural

PARTIE 1 : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune

Mai 2015

Ont participé à la présente étude :

- **Développement territorial du BEP**
  Avenue Sergent Vrithoff n°2
  5000 Namur
  Tél : 081/71 71 63 fax : 081/71 82 53

  - Coordination Générale :
    - Fabrizio CIPOLAT — Ing. agronome — fci@bep.be
  - Inventaires et analyses :
    - Céline HERMANS — Ir. architecte - urbaniste — che@bep.be
    - Alexandre COLOT — Géographe - urbaniste — act@bep.be
  - Cartographie, dessin et mise au point des relevés :
    - Thibaut GAROT — Cartographe — tga@bep.be

- **Bureau d'études ICEDD**
  Boulevard Frère Orban n°4
  5000 Namur
  Tél : 081/25.04.80 fax : 081/25.04.90

  - Inventaires et analyses :
    - Laurent SCHERAY — laurent.scheray@icedd.be
    - Marie PAIRON — marie.pairon@icedd.be
  - Cartographie:
    - Laurent SCHERAY — laurent.scheray@icedd.be

Table des matières

1. INTRODUCTION 9

1.1 PRELIMINAIRES 9

1.1.1 Méthodologie et facteurs de comparaison 9

1.1.2 Choix des communes de comparaison 10

1.1.3 Le contexte géographique 10

2. PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE. 12

2.1 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE 12

2.2 CONTEXTE TERRITORIALE 12

2.3 ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES 13

2.4 TOURISME 13

2.5 LES SERVICES 13

2.6 ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS 13

2.7 LA MOBILITE 14

2.8 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES 14

2.9 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 14

3. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE 15

3.1 LA DEMOGRAPHIE 15

3.1.1 Densité et répartition de la population 15

3.1.2 Évolution de la population 15

3.1.2.1 Évolution de la population à long terme 15

3.1.2.2 Évolution de la population à court terme 16

3.1.2.3 Évolution des soldes migratoires et naturels dans la commune 17

3.1.2.4 Évolution de la population par village 19

3.1.3 Structure de la population 21

3.1.3.1 Ménages par type 21

3.1.3.2 Taille des ménages 21

3.1.3.3 Les modes de déplacement de la population 22

3.1.3.4 La pyramide des âges 22

3.1.3.5 Tranche d'âge par village et évolution 24

3.1.3.6 Population étrangère 25

3.1.3.7 Perspectives d'évolution 26

3.1.4 Synthèse 27

3.2 L'ECONOMIE ET L'EMPLOI 28

3.2.1 Taux d'activités, d'emploi et de chômage 28

3.2.2 Demande d'emploi par catégorie d'âge 28

3.2.3 Caractéristiques des secteurs économiques 30

3.2.4 Pôles d'emplois et d'activités 30

1.1.1 Typologie de l'emploi 31

3.2.5 Revenus 33

3.2.6 Synthèse 35

3.3 LE LOGEMENT ET LE PARC IMMOBILIER 36

3.3.1 Les caractéristiques du parc de logement 36

3.3.1.1 Évolution du parc de logement 36

3.3.1.2 Structure du parc de logement 36

3.3.1.3 Le type de logement en 2001 par village 37

3.3.1.4 Statut de propriété 37

3.3.1.5 Taille des logements 39
3.3.1.6 Années de construction 40
3.3.1.7 Commodités des logements 41
3.3.1.8 Consommation énergétique des logements 42
3.3.2 Les caractéristiques du marché immobilier 44
3.3.2.1 Nouvelles constructions et lotissements 44
3.3.2.2 Prix des habitations, des appartements et des terrains 45
3.3.3 Logements publics sociaux 46
3.3.3.1 Les logements sociaux dans la commune 46
3.3.4 Synthèse 47

4. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL 48

4.1 GEOLOGIE – RELIEF – PHENOMENES KARSTIQUES 48
4.1.1 Géologie et pédologie 48
4.1.2 Relief 49
4.1.3 Phénomènes karstiques et contraintes liées aux éboulements et parois rocheuses 49

4.2 HYDROGRAPHIE ET RISQUES LIES 50
4.2.1 Hydrographie 50
4.2.2 Zones de prévention de captage 50
4.2.3 Aléa d'inondation et coulées de boue 51

4.3 CARACTERISATION PAYSAGERE 53
4.3.1 Contexte agro-géographique 53
4.3.2 Les points de vue et périmètres paysagers 54
4.3.2.1 Analyse du territoire 54
4.3.2.2 Analyse de l'ADESA 57
4.3.3 Eléments dévalorisants 58
4.3.3.1 Ligne à haute tension 58
4.3.3.2 Pylone GSM 59
4.3.3.3 Infrastructure de transport routier et ferroviaire 59

4.4 MILIEUX NATURELS 59
4.4.1 Les sites SGIB répertoriés (inventaire ISIWAL) 59
4.4.2 Les sites Natura 2000 60
4.4.3 Réserve naturelle 60

4.5 CONTRAT RIVIERE 60

4.6 CONVENTION FAUCHAGE TARDIF 61

4.7 LES DECHETS 61

4.8 SYNTHESE 62

5. CONTEXTE TERRITORIAL 63

5.1 AFFECTATIONS AU PLAN DE SECTEUR 63

5.2 OCCUPATION DU SOL 66
5.2.1 Catégories d'occupation du sol 66
5.2.2 Évolution des catégories d'occupation du sol 66

5.3 OUTILS ET REGLEMENTS DE GESTION TERRITORIALE 67
5.3.1 Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) 67
5.3.2 Plan de secteur 67
5.3.3 Schéma de structure communal 68
5.3.4 Règlement d'urbanisme 68
5.3.5 Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RGBSR) 68
5.3.6 CCATM 69

5.3.7 Remembrement 69
5.3.8 Schéma directeur 69
5.3.9 Sites à réaménager 70
5.3.10 Police de la conservation de la nature 71
5.3.10.1 Natura 2000 71
5.3.10.2 Arbres et haies remarquables 71
5.3.11 Monuments et sites classés 71
5.3.12 Synthèse 72
5.4 ENVIRONNEMENT BATI 73
5.4.1 L'implantation des villages 73
5.4.2 La structure bâtie des villages et l'espace-rue 74
5.4.2.1 Structure bâtie d'Achet 75
5.4.2.2 Structure bâtie d'Emptinne 77
5.4.2.3 Structure bâtie d'Hamois 79
5.4.2.4 Structure bâtie de Mohiville 82
5.4.2.5 Structure bâtie de Natoye 83
5.4.2.6 Structure bâtie de Schaltin 86
5.4.2.7 Structure bâtie de Scy. 87
5.4.3 Urbanisation traditionnelle et développement durable 88
5.4.4 Patrimoine monumental et petit patrimoine 89
5.4.4.1 Achet 89
5.4.4.2 Emptinne 90
5.4.4.3 Hamois 91
5.4.4.4 Mohiville 92
5.4.4.5 Natoye 93
5.4.4.6 Schaltin 95
5.4.4.7 Scy 96
5.4.5 Synthèse 97
5.5 RESERVES FONCIERES 98
5.5.1 En zone d'habitat 98
5.5.2 En ZACC 99
5.5.3 Synthèse 100
5.6 GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) 100
5.6.1 Généralités 100
5.6.2 Tourisme 100
5.6.3 Agriculture et les produits du terroir 101
5.6.4 Artisanat 101
5.6.5 Animation territoriale 101
5.6.6 Protection des berges 102
6. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES 103
6.1 SITUATION GENERALE 103
6.2 APTITUDES DES SOLS 104
6.3 ACTIVITE AGRICOLE 104
6.3.1 Mesures agri-environnementales 104
6.3.2 Surface agricole utile et faire valoir 105
6.3.3 Nombre d'exploitations agricoles et horticoles 105
6.3.4 Productions animales 106
6.3.5 Productions végétales 107
6.3.6 Emplois agricoles et horticoles 108
6.3.7 Age, formation et succession des chefs d'exploitation 109
6.4 GESTION DE LA FORET 110

6.4.1 Situation de fait et situation de droit : considérations générales 110
6.4.2 Propriétaires privés et publics.....110
6.4.3 Certification des forêts 111
6.5 DIVERSIFICATION..... 111
6.5.1 Les activités du GAL.....112
6.5.2 Agro-tourisme 112
6.5.3 Filières bios, label 112
6.6 SYNTHESE..... 113
7. TOURISME 114
7.1 ATTRAITS TOURISTIQUES..... 114
7.2 STRUCTURES D'ENCADREMENT..... 114
7.2.1 Office communal du tourisme et de la culture (OCTC) 114
7.2.2 Maison du Tourisme Condroz-Famenne 115
7.2.3 GAL : Groupe d'action locale 115
7.3 HEBERGEMENTS..... 115
7.3.1 Les hôtels.....115
7.3.2 Les gîtes et chambres d'hôtes 116
7.3.3 Parc résidentiel de vacances et camping 117
7.3.4 Les secondes résidences 117
7.3.5 Conclusion.....117
7.4 LES PRODUITS TOURISTIQUES : MUSEES, ATTRACTIONS,..... 118
7.5 LES EVENEMENTS 118
7.6 TOURISME SPORTIF..... 119
7.6.1 Promenades 119
7.6.2 Terrains de sports extérieurs 119
7.7 GASTRONOMIE ET RESTAURANTS..... 120
7.8 PRODUITS DU TERROIR 120
7.9 PROJETS TOURISTIQUES..... 120
7.10 FREQUENTATION DU RAVEL..... 120
7.10.1 Fichier de comptage du SPW.....120
7.10.2 Fichier de comptage du Chemin du Rail 2012 121
7.10.3 Conclusions.....122
7.11 PROFIL DU TOURISTE..... 123
7.12 SYNTHESE..... 123
8. LES SERVICES 124
8.1 L'ENSEIGNEMENT 124
8.1.1 Les établissements scolaires 124
8.1.2 Migration des élèves.....125
8.2 LA PETITE ENFANCE..... 125
8.3 ENFANCE..... 126
8.3.1 Accueil temps libre (ATL) 126
8.3.2 Accueil Extrascolaire Communal : La Boverie 126
8.4 SERVICES AUX AINES 126

8.4.1 Maisons de repos et d'accueil pour personnes âgées 126
8.4.2 Conseil consultatif des Aînés 127
8.5 LES SOINS DE SANTE 127
8.6 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) 128
8.7 LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS) 129
8.8 LA VIE SOCIALE 129
8.9 SERVICES DIVERS 130
8.9.1 Services d'urgence 130
8.9.2 La poste 130
8.9.3 Le culte 130
8.10 LES CANAUX D'INFORMATION 130
8.11 SYNTHESE 131
9. ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS 132
9.1 OFFICE COMMUNAL DU TOURISME ET DE LA CULTURE ET ESPACE ROBERT DELIEU 132
9.2 ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS 132
9.3 BIBLIOTHEQUES 132
9.4 ASSOCIATIONS CULTURELLES 133
9.4.1 Office communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) 133
9.4.2 Centre d'Animation et de Diffusion Culturel et Touristique "La Spirale" 133
9.4.3 Espace Partenaires 133
9.4.4 La Maison de la Mémoire du Haut-Bocq à Natoye 134
9.4.5 Les Faucheurs de Marguerites à Mohiville 134
9.4.6 Les amis réunis du Condroz 134
9.4.7 Théâtres 135
9.4.8 Chorales 135
9.4.9 Fanfares et orchestres 135
9.5 FOLKLORES 135
9.5.1 La Confrérie de la Gatte d'Or 135
9.5.2 Jumelages 136
9.5.3 Comité des fêtes 136
9.5.4 Comité des jeunes 137
9.5.5 Patros 137
9.5.6 Dates des Kermesses, foires et autres manifestations 137
9.5.6.1 Achet 137
9.5.6.2 Hamois 137
9.5.6.3 Schaltin 137
9.5.6.4 Natoye 137
9.5.6.5 Emptinne 138
9.6 ARTISTES 138
9.7 INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL 138
9.8 LES CLUBS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES 138
9.8.1 La Commission des sports. 138
9.8.2 Régie communale autonome des sports de hamois 139
9.8.3 Organisation des plaines de jeux d'été 139
9.8.4 Clubs sportifs 139
9.8.4.1 Clubs de sports traditionnels 139

9.8.4.2 Sports familiaux et aires de jeux 139
9.8.5 Infrastructures sportives 140
9.9 SYNTHESE 141
10. LA MOBILITE 142
10.1 HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER 142
10.2 ACCIDENTS ET ENDROITS DANGEREUX 142
10.2.1 Rapport de la police du Condroz-Famenne sur les accidents en 2010. 142
10.2.1.1 Répartition mensuelle des accidents (janvier à juillet 2010) 143
10.2.1.2 Les rues relevées comme problématiques 143
10.3 TRANSPORT EN COMMUN (BUS) 144
10.3.1 L'aire d'attraction des lignes 144
10.3.2 La qualité de la desserte 144
10.3.2.1 125a : Huy – Ciney 144
10.3.2.2 66 : Namur – Ciney 144
10.3.2.3 48 : Ciney – Bonsin 144
10.3.2.4 13 : Andenne – Ciney 144
10.3.3 Proxibus 145
10.4 TRANSPORT FERROVIAIRE 145
10.5 MOBILITE DOUCE 145
10.5.1 Mobilité scolaire 146
10.5.2 Mobilité de loisirs, balades 146
10.6 SYNTHESE 146
11. LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES 147
11.1 ÉLECTRICITE 147
11.2 GAZ 147
11.3 EAU : EGOUTTAGE ET EPURATION 147
11.4 TELECOMMUNICATION 147
12. POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 148
12.1 CONSOMMATION DE LA COMMUNE PAR SECTEUR ET SOURCE D'ENERGIE 148
12.2 LA COMMUNE COMME AUTORITE PUBLIQUE 150
12.3 LA COMMUNE COMME AUTORITE PLANIFICATRICE 150
12.4 LA COMMUNE COMME PARTENAIRE 150
12.5 LA COMMUNE COMME CONSOMMATRICE 151
13. LA GESTION COMMUNALE 152
13.1 SITUATION ADMINISTRATIVE 152
13.1.1 Affiliation aux intercommunales 152
13.1.2 Composition du Collège communal 153
13.1.3 Composition du conseil communal 154
13.2 COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILS CONSULTATIFS 156
13.2.1 Commission des sports 156
13.2.2 Conseil consultatif des Aînés 156
13.2.3 Conseil Communal des Enfants 157
13.2.4 Décret du 06.03.2009 – 'Funérailles et sépultures' 157

13.2.5 Journée du patrimoine 157
13.2.6 Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de Mobilité 157
13.2.7 Accueil temps libres 157
13.3 LES PROPRIETES COMMUNALES 158
13.4 MOYENS HUMAINS 159
13.4.1 Personnel 159
13.4.2 Services administratifs 159
13.5 MOYENS FINANCIERS 160
13.5.1 Taxes et primes communales 160
13.5.2 Subventions communales 163
13.6 REGLEMENTS COMMUNAUX 164
13.7 PROJETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL 164
14. ANNEXES 165

Liste des cartes

Carte 1 : Orthophotoplan
Carte 2 : Plan de secteur
Carte 3 : Carte d'occupation des sols wallons (COSW)
Carte 4 : Structure du bâti
Carte 5 : Infrastructures techniques ING
Carte 6 : Age du bâti
Carte 7 : Patrimoine public
Carte 8 : Disponibilités foncières
Carte 9 : Environnement
Carte 10 : Urbanisme
Carte 11 : IGN
Carte 12 : IGN-relief
Carte 13 : Mobilité

1. INTRODUCTION

1.1 PRELIMINAIRES

1.1.1 METHODOLOGIE ET FACTEURS DE COMPARAISON

Lorsqu'on réalise un diagnostic reprenant toutes les caractéristiques environnementales, sociales, et économiques d'une commune, il est capital de pouvoir comparer ces données pour mettre en évidence les spécificités et similarités de cette commune.

Dans toute une série de domaines, les données de la commune d'Hamois sont mises en comparaison avec les données de la RW, de la province, de l'arrondissement et des communes d'Ohey, Gesves et Assesse :

- La comparaison avec la RW et la province permet de situer la commune par rapport à l'entité régionale et provinciale et voir comment la commune s'inscrit dans ce contexte.
- La comparaison avec son arrondissement permet de situer Hamois dans un contexte de micro-région.
- La comparaison avec les trois autres communes a été effectuée au niveau socio-économique. Ces communes étant comparables de ce point de vue (voir étude Dexia ci-dessous), cela permet de mettre en évidence l'identité particulière de la commune d'Hamois.

Aussi, pour arriver à comprendre la commune et sa situation, nous nous sommes attachés à essayer de comparer les données par villages car la commune dispose d'un niveau de centralité faible. Et de par l'histoire de la fusion des communes, il semble évident que chaque village de la commune d'Hamois est spécifique. Malheureusement peu de données sont accessibles à ce niveau. Nous avons plutôt travaillé en croisant les données cartographiques avec les anciennes communes pour représenter la diversité de chaque village (voir carte ci-dessous) et nous nous sommes appuyés sur l'expérience des différents intervenants dans la commune pour essayer de poser l'ancrage local de cette commune dans l'étude.

La carte ci-dessous présente les secteurs statistiques de la commune regroupée par villages. Cette carte pourra être utilisée par la suite pour présenter certaines données.

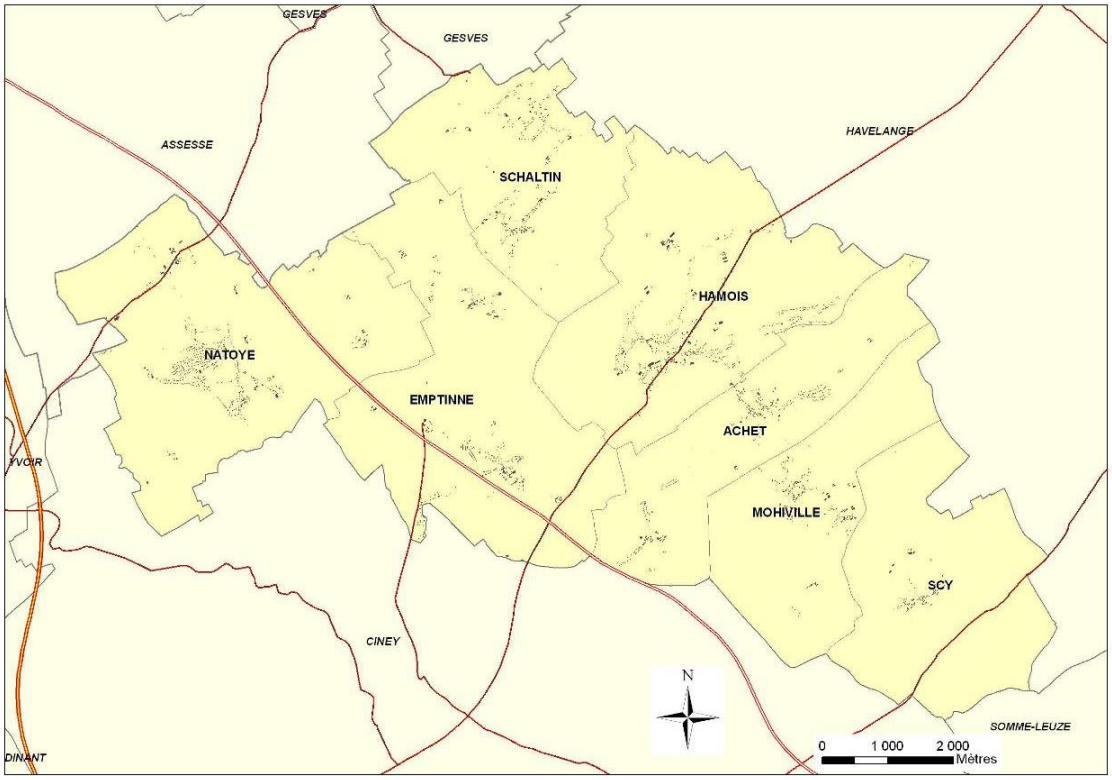


Figure 1 : présentation des limites des anciennes communes.

1.1.2 CHOIX DES COMMUNES DE COMPARAISON

Choix des communes de comparaison : étude Dexia

L'étude de Dexia « Problématique de la classification des communes » réalisée en 2007, paraît être idéale pour le choix des communes à comparer au niveau socio-économique étant donné la date à laquelle elle a été réalisée, la méthodologie et l'abondance des données statistiques utilisées. L'objectif de cette étude est de trouver des environnements socio-économiques similaires et de pouvoir donner un cadre de référence pour la comparaison des états financiers de ces communes afin de partager au mieux les aides financières accordées à celles-ci. Pour le diagnostic au niveau socio-économique, il paraissait donc très intéressant de prendre des communes proches d'Hamois et ayant le même profil socio-économique pour essayer de mettre en évidence les spécificités qui n'appartiennent qu'à la commune d'Hamois. Notre choix s'est porté sur les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey (voir carte ci-dessous).

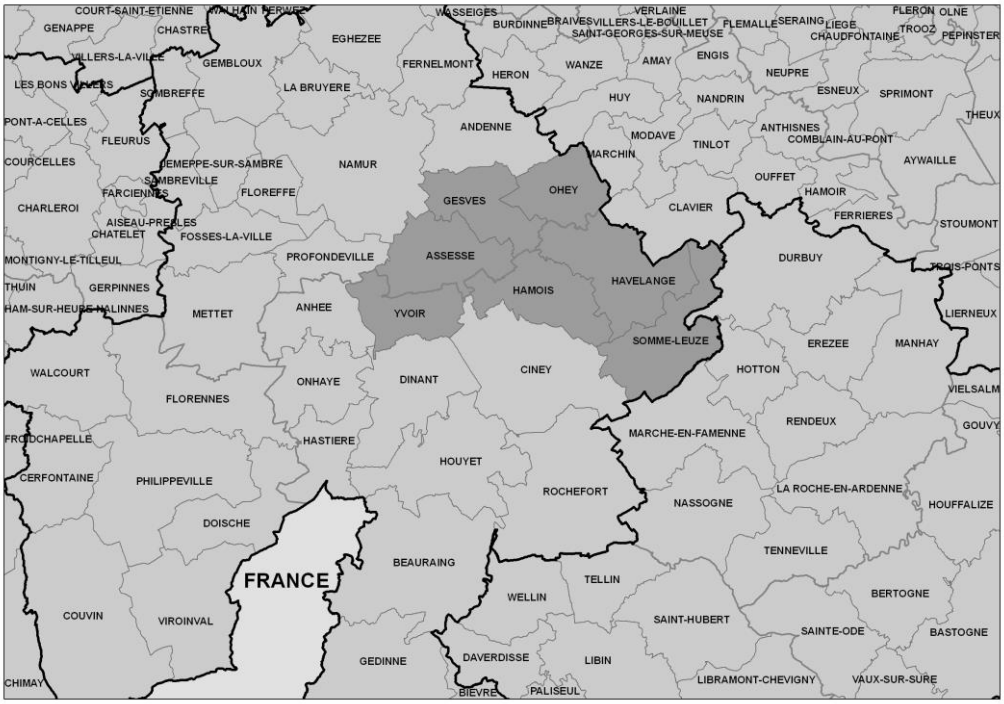


Figure 2 : présentation des communes de comparaison.

En deux mots, la méthodologie de l'étude repose sur une base de données socio-économique très abondante pour construire des indicateurs rassemblés en composantes pour arriver à des « clusters » (classification finale).

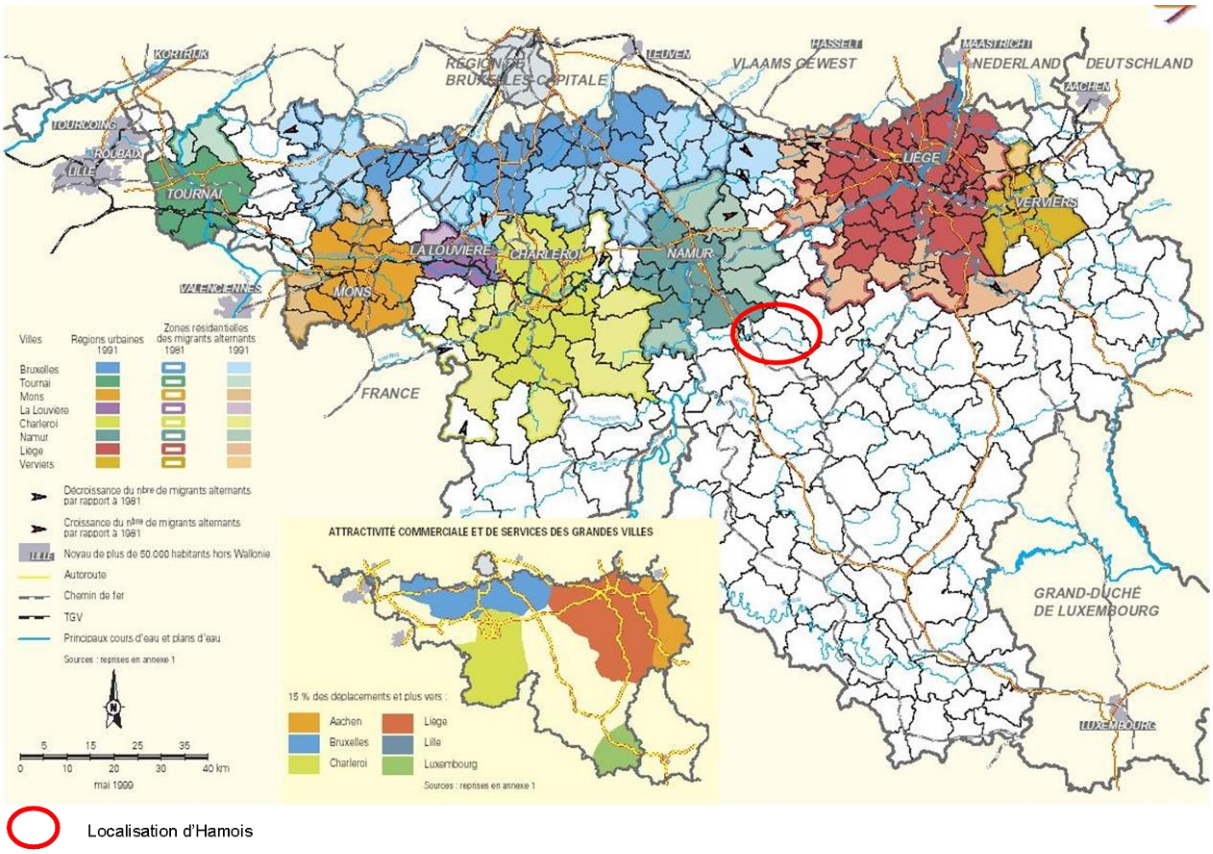
Il y a 14 typologies socio-économiques dans l'étude. Les communes d'Hamois, Assesse, Gesves et Ohey sont dans la catégorie « Commune résidentielle en zone rurale (« rurbanisation »)» c'est-à-dire communes ayant des niveaux de revenus supérieurs à la moyenne régionale et un faible niveau de centralité. Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier. Géographiquement, ces communes sont encore un peu plus éloignées des grands centres urbains que les communes résidentielles W1 et W14, et constituent en quelque sorte une troisième couronne de communes périphériques.

1.1.3 LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Hamois se situe au cœur de la province de Namur dans la région géographique du Condroz, en bordure de la Famenne.

En partant du Nord, dans le sens des aiguilles d'une montre, les communes voisines sont celles de Gesves, Havelange, Somme-Leuze, Ciney, Yvoir et Assesse. Son territoire couvre une superficie totale de 7642 km². La commune d'Hamois regroupe les anciennes communes de Schaltin, Natoye, Emptinne, Hamois, Scy, Achet et Mohiville.

La nationale 4 traverse la commune de part en part et permet une accessibilité par la route aisée à la commune. Les connections entre villages sont également bien assurées par des routes de liaison. La proximité de Namur d'une part justifie l'attractivité de la commune, bien qu'elle ne soit pas dans le périmètre direct de la région urbaine de Namur (voir carte ci-dessous). Nous verrons plus loin cependant comment cette proximité explique l'augmentation d'habitants observée ces dernières décennies sur le territoire communal.



Localisation d'Hamois au sein des régions urbaines (Source: CPDT, 1999)

2. PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

2.1 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Hamois est une commune de très faible densité de population (environ 1 habitant par hectare).

De 1873 jusqu'au début du 20ème siècle, l'évolution démographique s'est faite de manière très continue. Ensuite, durant la première moitié du XXème siècle, la commune a vu sa population diminuer. Cette période de déclin s'est étalée jusque dans les années 1970, date à partir de laquelle la commune a connu une forte augmentation de sa population principalement expliquée par l'extension spatiale des migrations de périurbanisation. En effet, à Hamois, c'est l'arrivée de nouveaux habitants entraînant un solde migratoire positif, qui explique la croissance démographique récente.

La taille moyenne des ménages est de 2.62, valeur supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'arrondissement (2.46) ou de la Province (2.45). Les valeurs varient à l'échelle des anciennes communes, les valeurs les plus élevées marquant les villages à caractère résidentiel abritant des maisons unifamiliales.

La pyramide des âges est surtout marquée par la tranche d'âge de 30 – 55 ans et leurs enfants, marquant l'importance des familles dans le profil socio-démographique de la commune. En revanche, c'est une commune peu recherchée par les jeunes de 20 à 30 ans. On y retrouve également une étonnante sous-représentation de personnes âgées.

Hamois possède un taux de demandeurs d'emplois inoccupés nettement plus faible que celui de la province ou de l'arrondissement. C'est la tranche d'âge 20-24 ans qui compte le plus de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI). En 2010, 31% d'entre eux ont moins de 25 ans. Ces dernières années, la part des DEI de plus de 50 ans est en forte progression. Ce sont les secteurs de la construction et de la santé y compris l'action sociale qui occupent le plus grand nombre de personnes à Hamois. Le nombre de personnes indépendantes à titre complémentaire a augmenté de 19% ces 5 dernières années. Autre indicateur socio-économique favorable, le revenu moyen par déclaration est en moyenne 7% plus élevé à Hamois qu'en région wallonne.

2.2 CONTEXTE TERRITORIALE

La commune d'Hamois est située dans le vrai Condroz. Cette région de moyen-plateau où alternent les crêtes gréseuses et les dépressions creusées dans les calcaires, apparaît comme une véritable tôle ondulée. L'ensemble village/finage se trouve toujours au contact d'une dépression ou d'un tige (crête). Les villages sont le plus souvent implantés en bas du versant ou légèrement en contre-bas des crêtes.

Les cultures se développent sur les versants en pente douce souvent bien exposés (adret), aux sols limoneux profonds et bien drainés. Quand les sols sont de bonne qualité, les cultures occupent également le sommet des tiges. Les herbages dominent aux abords des auréoles villageoises et des grandes fermes isolées, ainsi que dans les fonds humides ou sur les versants plus abrupts. Les bois de feuillus, généralement des taillis sous futaie, sont les plus répandus. Les résineux n'ont qu'une extension minime mais leur importance a toutefois tendance à augmenter.

Le mode de peuplement rural est le groupement en villages et hameaux avec quelques censes et châteaux-fermes isolés dans le finage. Les matériaux de construction reflètent directement la géologie du lieu, on retrouve généralement des constructions en calcaire dans les dépressions et en grès sur les tiges.

Sur le plan spatial, la fonction agricole domine largement, avec près de 68% des terres occupées par les terres arables, cultures permanentes, et prés et pâtures. La superficie forestière reprend 20% et les terrains résidentiels seulement 4%.

La commune compte un site de grand intérêt biologique (Fontaine à Buse) et un périmètre Natura 2000 (Vallée du Bocq, d'une surface de 6ha).

2.3 ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Tandis que le nombre d'exploitations diminue d'année en année (154 exploitations en 1991, 115 en 2001 et 76 en 2012, soit une diminution de 50% en 21 ans), la surface agricole utilisée n'a pratiquement pas été modifiée depuis 1992 (diminution de 6,6%). Ce sont les petites exploitations qui disparaissent au profit des grosses. Les agriculteurs de Hamois, comme la plupart des agriculteurs de la Région Wallonne, se tournent de plus en plus vers les élevages intensifs. De moins en moins de candidats repreneurs se présentent et les exploitations sont de plus en plus importantes en superficie.

Ces mutations importantes du secteur agricole permettent de s'interroger sur l'avenir de l'agriculture à Hamois qui est, actuellement, presque exclusivement une activité familiale sur le territoire de la commune.

On constate une modification des productions animales avec l'explosion du nombre de porcins et d'équidés sur le territoire. On assiste également à une réduction des superficies toujours couvertes d'herbe et une réduction des cultures industrielles au profit des fourrages.

Dans le contexte actuel, les agriculteurs doivent de plus en plus penser à la diversification de leurs activités.

82% de la forêt du territoire appartient à des propriétaires privés ce qui entraine un morcellement relativement important des massifs. Les bois communaux sont certifiés PEFC pour répondre à la demande actuelle du marché.

2.4 TOURISME

Berceau de la vallée du Haut Bocq, Hamois recèle en son sein de nombreux sites d'intérêt touristique. Ses quatorze châteaux, ses vestiges archéologiques romains, ses moulins, ses grandes « censes » sont autant de joyaux qui méritent le détour au cœur de la campagne condruzienne.

La commune dispose de son propre office du tourisme et propose différents circuits de promenades sur des chemins balisés et un circuit touristique en voiture. Hamois ne compte aucun pôle touristique majeur mais est cependant connu pour son Centre Régional de l'Artisanat. Le RAVeL traverse la commune du SO au NE en empruntant l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Statte (Huy) à Ciney.

Les entités de Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze et, depuis 2014, Gesves et Ohey, se sont regroupées au sein de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Cette région, renommée « Vallées des Saveurs », comprend notamment une route du fromage et un chemin des artistes et des artisans, des centaines de kilomètres de chemins balisés pour les amateurs de randonnées et de vélos, des hébergements de qualité et de magnifiques villages ayant gardé leur charme d'antan.

Au niveau de l'hébergement, la commune compte deux hôtels, une chambre d'hôtes, 10 gîtes ruraux, 2 gîtes à la ferme et 1 meublé de tourisme.

2.5 LES SERVICES

On recense quatre écoles fondamentales communales (6 implantations) et une école libre fondamentale spécialisée sur le territoire. Hamois compte un établissement d'enseignement secondaire, située à Schaltin : l'Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spécialisée (EPSIS), qui est le plus gros employeur de la commune (75 équivalent temps plein).

La commune dispose d'une agence locale pour l'emploi située à Emptinne et d'un CPAS dont les missions sont variées : médiation de dettes, aide à domicile, distribution de repas à domicile, prêt de matériel de soins, taxi social, …

2.6 ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

La vie culturelle est assez intense et le tissu associatif est bien développé. Des évènements ont lieu de manière récurrente dans tous les villages de l'entité. Une série d'infrastructures sont d'ailleurs mises à disposition des associations (salles de fêtes, maison de village).

L'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) propose des expositions, cours et ateliers, et activités diverses tout au long de l'année. Plusieurs dépliants gratuits (carte Ravel, guide

touristique, calendrier des événements, ...) ainsi que des livres et atlas y sont disponibles. La Maison de la Mémoire organise des expositions et publie chaque année un livre consacré à l'histoire des villages de la commune.

Le Centre régional de l'artisanat Famenne-Condroz" La Spirale " propose, tout au long de l'année de découvrir le travail d'une trentaine d'artistes et d'artisans de la région (bois, pierre, terre, métal, bijouterie, ...) qui participent au « Chemin des artistes et artisans Famenne-Condroz ». De plus, tous les mois, des expositions thématiques variées y sont présentées.

En termes d'activités sportives, de nombreux clubs sont présents sur la commune. Ils proposent des activités relativement variées tels le basket, cyclisme, danse, équitation, football,… La commune dispose d'un hall des sports à Natoye et d'une salle polyvalente à Hamois.

2.7 LA MOBILITE

La commune d'Hamois est traversée par trois routes régionales dont la plus importante est la N4. C'est la chaussée de Liège (N97) qui compte le plus d'accidents au niveau de la commune.

Il existe quatre lignes de bus sur le territoire communal qui convergent toutes vers Ciney. La qualité de la desserte en bus est jugée mauvaise et ne constitue pas une alternative plausible à la voiture.

La commune dispose d'un arrêt ferroviaire à Natoye. Sur l'ancienne ligne 126 Bruxelles-Luxembourg, le RAVEL aménagé en 2008 traverse la commune d'est en ouest et rencontre un grand succès.

2.8 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

La commune est bien desservie par les réseaux de téléphonie, d'électricité et d'eau mais n'est pas raccordée au réseau de distribution de gaz.

Les villages d'Hamois, Schaltin, Monin et Emptinne sont repris en zone d'assainissement collectif mais ils ne sont pas encore raccordés à une station d'épuration. Seul Natoye dispose d'une station d'épuration. Les autres villages et hameaux sont en assainissement autonome.

Aucun projet d'éolienne n'est à l'étude sur le territoire de la commune.

2.9 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, les éléments principaux de la politique de la commune sont les suivants :

- Octroi de primes, notamment pour l'installation de panneaux solaires ;
- Présence d'un conseiller en énergie (Prospect 15) ;
- Elaboration d'un plan de déplacement scolaire (école de Hamois) ;
- Campagne en collaboration avec le BEP en matière de réduction des déchets ;
- Partenariat avec la Ressourcerie namuroise ;
- Réalisation d'un audit énergétique de certains bâtiments communaux et suivi des actions à mener afin de réduire la consommation d'énergie ;
- partenariat avec le BEP pour la réalisation d'un cadastre énergétique ;
- Présence de panneaux solaires sur le hall omnisport de Natoye ;
- Investissements réguliers dans l'isolation des bâtiments (écoles de Mohiville et Natoye, locaux de l'extrascolaire, hall de Natoye, CPAS, presbytère de Natoye, …)
- …

3. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE

3.1 LA DEMOGRAPHIE

3.1.1 DENSITE ET REPARTITION DE LA POPULATION

La superficie totale du territoire communal s'élève à 7 637 hectares. En 2010, la population totale habitant sur ce territoire s'élevait à près de 6743 personnes et, au 1er janvier 2013, à 7076 habitants. Les anciennes communes d'Hamois, Natoye et Emptinne possédaient le plus grand nombre d'habitants, bien que depuis 2009, la population de Schaltin soit comparable à celle d'Emptinne. L'ancienne commune possédant la plus grande densité de population est celle de Hamois avec une densité de population de 1,3 habitants par hectare. En moyenne, la densité de population de la commune s'élève à moins de 1 habitant par hectare, ce qui très faible.

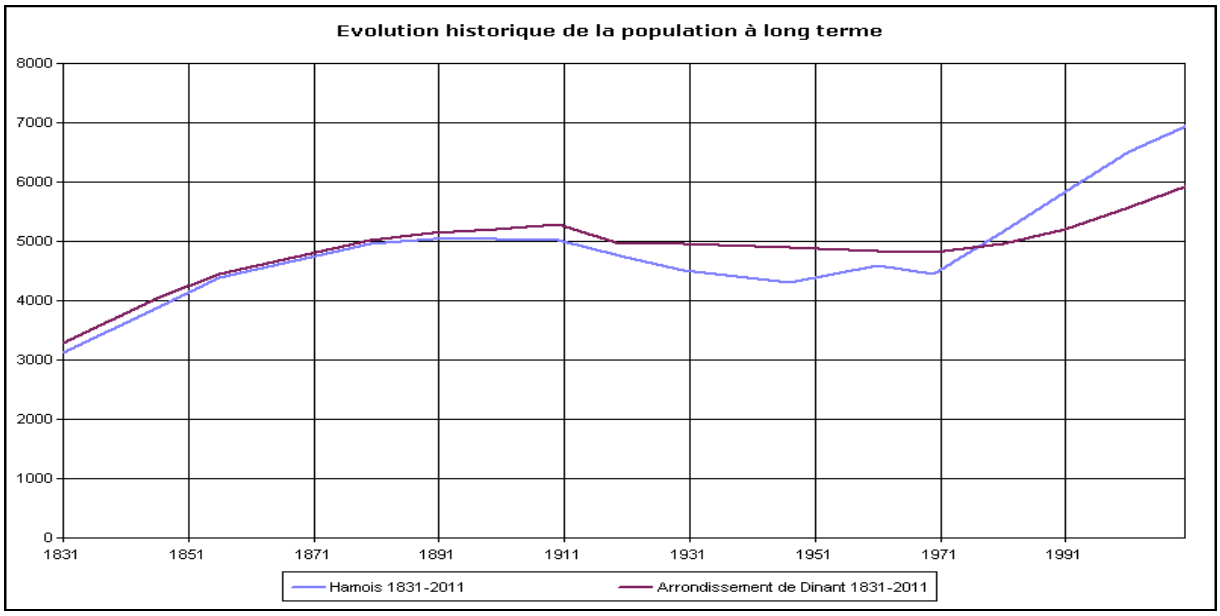
Anciennes communes	Population en 2010	Superficie en ha	Densité de population (hab/ha)
Achet	829	829	1,0
Emptinne	979	1383	0,7
Hamois	1726	1311	1,3
Mohiville	410	788	0,5
Natoye	1686	1477	1,1
Schaltin	938	874	1,1
Scy	175	975	0,2
Total	**6743**	**7637**	0,9

Population en 2010 par ancienne commune, superficie et densité de population (source Cytise quartier)

3.1.2 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

3.1.2.1 Évolution de la population à long terme

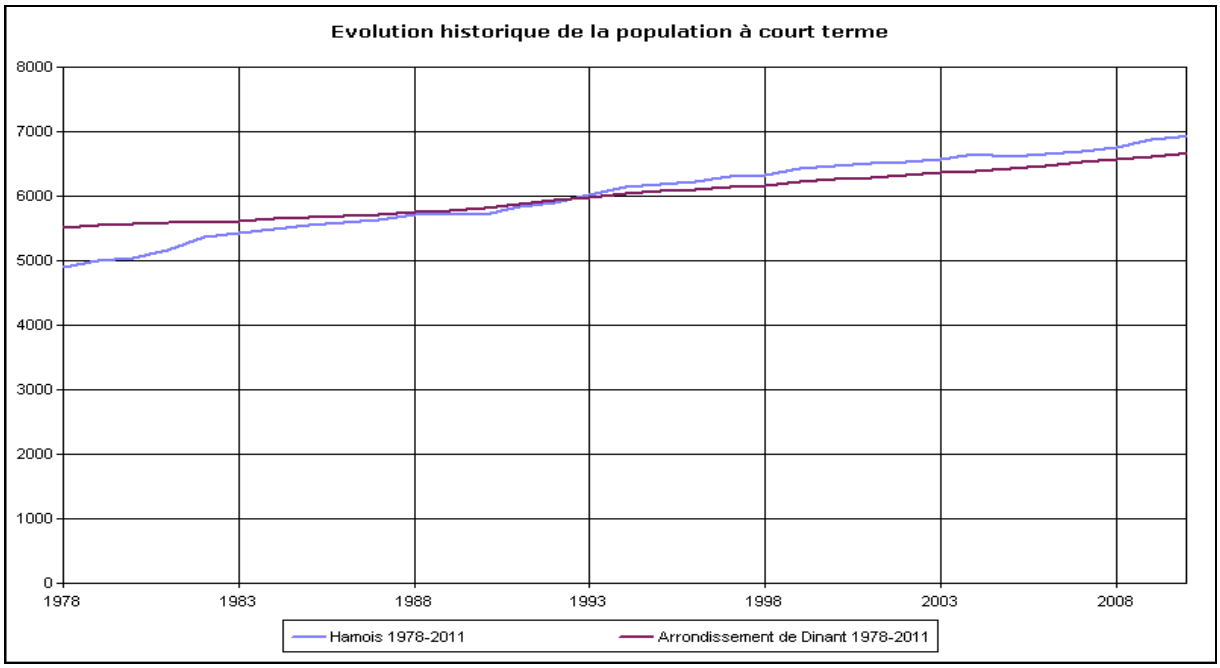
En 1831, la population de la commune se situait à 3 121 habitants. Le nombre d'habitants à cru de manière constante jusque dans les années 1900 où ce nombre a fortement diminué suite aux conséquences de la première guerre mondiale. De 1920 à 1970, le nombre d'habitants s'est maintenu de manière presque constante avant de recommencer à augmenter. La courbe d'évolution de la population de l'arrondissement de Dinant suit la même tendance d'évolution jusqu'en 1900. Elle montre une moins grande diminution suite à la première guerre mondiale. D'autre part, l'évolution de la population montre une plus faible augmentation depuis les années 1980 au sein de l'arrondissement, suggérant un attrait plus grand pour la commune d'Hamois que pour les autres communes de l'arrondissement.



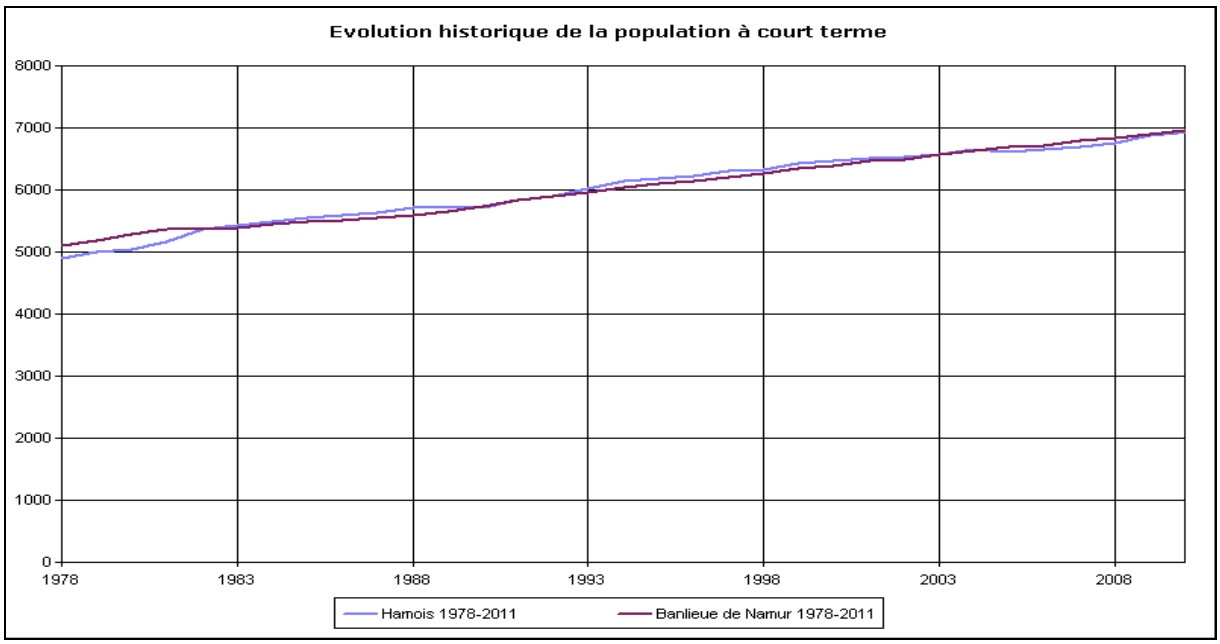
Évolution de la population de 1831 à 2011 pour Hamois et comparaison avec la courbe obtenue si Hamois avait subi la même évolution que l'arrondissement de Dinant (source : CYTISE communes)

3.1.2.2 Évolution de la population à court terme

L'évolution de la population à court terme apporte un éclairage complémentaire. Entre 1978 et 2011, la population de la commune a augmenté de 2 075 unités. La croissance est relativement constante d'une année à l'autre et en moyenne de 60 unités par an. On peut également constater que l'évolution de cette population à court terme est relativement proche de celle de l'arrondissement de Dinant, quoique que légèrement plus importante. En comparaison, l'évolution de la population de la banlieue de Namur est presque identique à celle de la population de Hamois, suggérant que le développement communal est avant tout expliqué par l'extension spatiale des migrations de périurbanisation. Hamois est une des communes de la province de Namur connaissant une croissance de population plus importante que dans les autres communes de cette province.



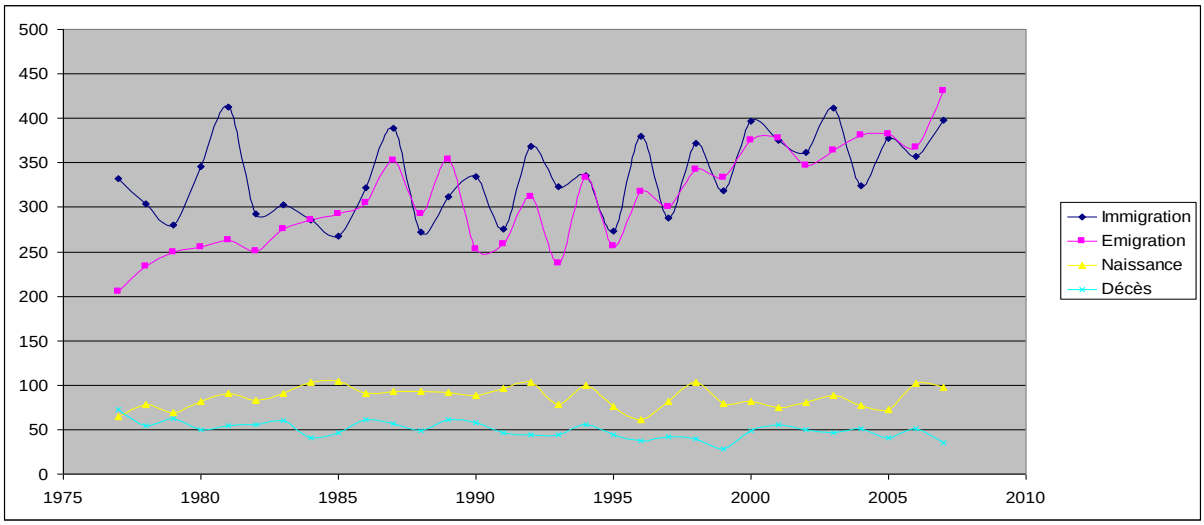
Évolution de la population de 1978 à 2011 pour Hamois et comparaison avec la courbe obtenue si Hamois avait subi la même évolution que l'arrondissement de Dinant (source CYTISE communes)



Évolution de la population de 1978 à 2011 pour Hamois et comparaison avec la courbe obtenue si Hamois avait subi la même évolution que la banlieue de Namur (source : CYTISE communes)

3.1.2.3 Évolution des soldes migratoires et naturels dans la commune

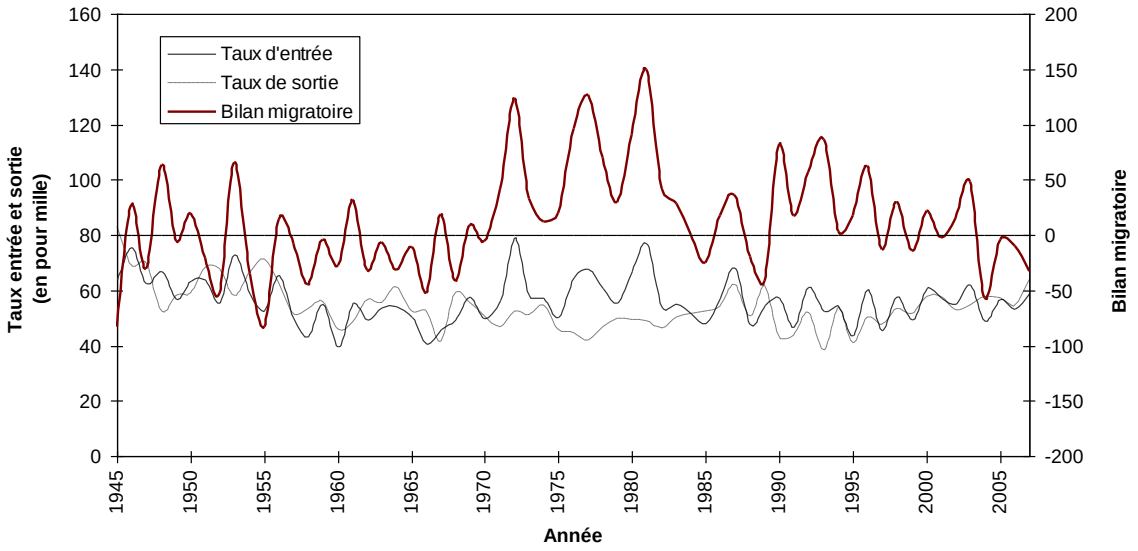
Le graphique des naissances/décès montre qu'en moyenne, le nombre de décès enregistré est compensé par le nombre de naissances. L'accroissement constant de la population des dernières années trouve dès lors principalement son explication dans le bilan migratoire qui est défini comme la différence entre l'immigration et l'émigration. Le bilan migratoire est lui toujours positif sauf dans les dernières années de mesures, ce qui est dû au fait que malgré de fortes fluctuations, la courbe de l'immigration reste toujours bien supérieure à celle de l'émigration. C'est donc bien la représentation de ce bilan qui permet d'éclairer l'évolution de la population sur le territoire.



Evolution du bilan naturel et migratoire entre 1977 et 2007 à Hamois (source : INS)

Avant les années 1970, le bilan migratoire fluctue entre le positif et le négatif, avec une forte émigration entre les années 1965 et 1970 résultant en un bilan migratoire nettement négatif sur l'entité. Pour rappel, nous avions vu auparavant que la population n'a commencé à croitre dans l'entité que vers la fin des années soixante. C'est en effet à partir des années 1970 que le bilan migratoire est devenu majoritairement positif. On constate trois pics importants dans l'évolution du bilan : le premier aux alentours de 1973, le second aux alentours de 1980, avec une augmentation annuelle d'environ 125 unités par an et le dernier aux alentours de 1990, avec une augmentation de l'ordre de 150 unités par an.

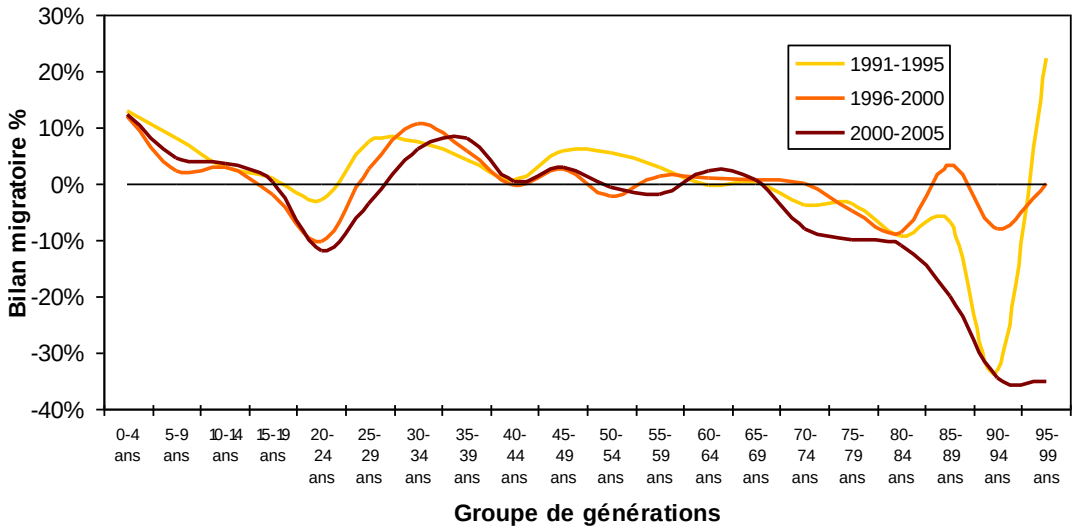
On constatera finalement que la tendance est une réduction nette du bilan migratoire, avec une moyenne tournant aux alentours de 50 unités par an.



Evolution du bilan migratoire à Hamois (source INS)

Si l'on examine le bilan migratoire par groupe de génération, on constate un bilan négatif pour les tranches d'âge de 15 à 25 ans. Ce phénomène est de plus en plus marqué au fil des années puisqu'il est nettement plus important pour les années 2000-2005 que pour les années 1991-1995. A l'inverse, la commune d'Hamois est attractive pour les couples de 29 à 40 ans ayant de jeunes enfants (bilan positif pour les tranches d'âge de 0 à 14 ans).

Plusieurs éléments expliquent que les jeunes quittent la commune (recherche emploi, poursuite des études, etc.). Par rapport à la question du logement, cela peut également refléter la difficulté qu'ils ont de se loger soit parce que le parc n'est pas adapté à leurs besoins et/ou parce qu'ils ne savent pas y accéder en termes de revenus.



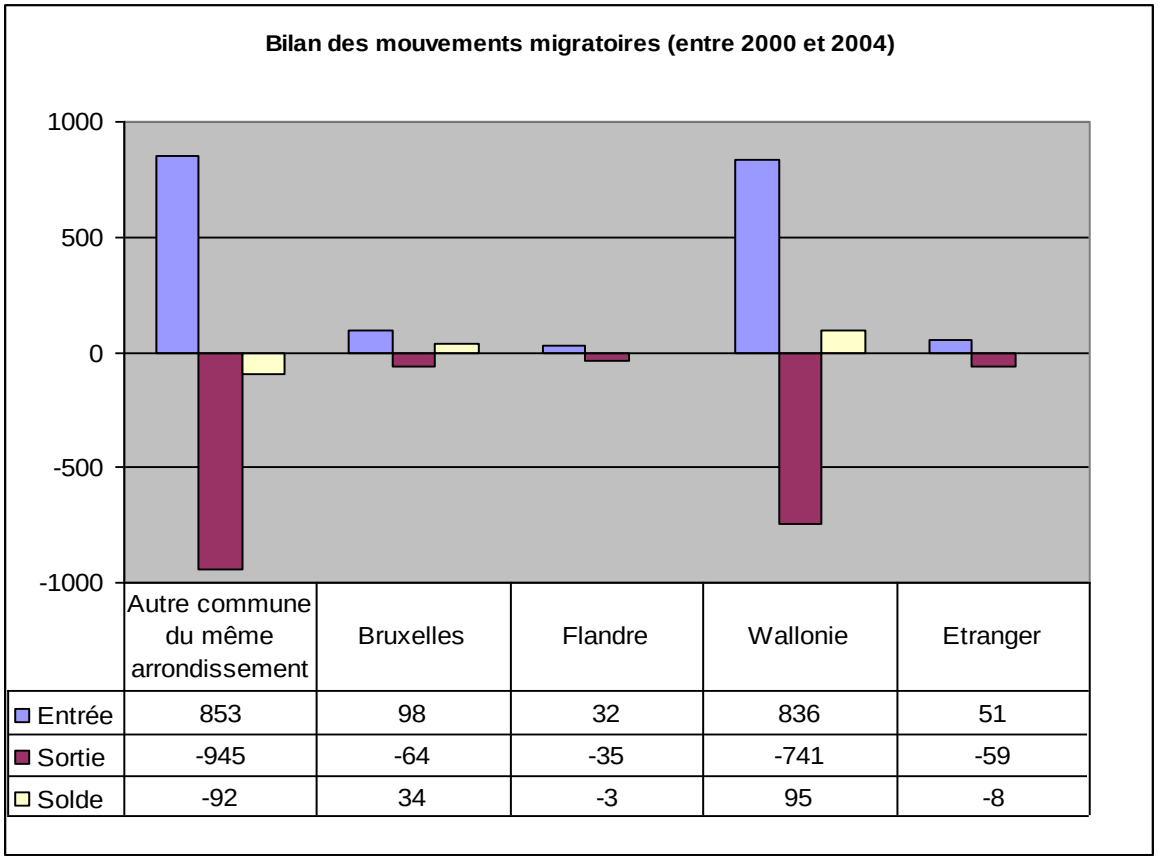
Bilan migratoire par groupe de génération (source : CYTISE, INS)

Le tableau ci-dessous présente les mouvements de la population entre 2001 et 2005 pour Hamois et les compare avec les communes périphériques. Le taux annuel de croissance moyen est à Hamois de 2 .1% ce qui est comparable à celui de la Région wallonne (2%) mais inférieur à ceux des communes périphériques.

Entité	Population total en début	Population total en fin	Immigrations de la population	Emigrations de la population	Augmentation population	Taux annuel de croissance moyen
Hamois	6510	6649	1886	1899	139	2.1%
Assesse	6078	6252	1873	1842	174	2.9%
Ciney	14562	14958	4107	3774	396	2.7%
Gesves	5845	6321	1957	1604	476	8.1%
Havelange	4657	4844	1287	1189	187	4.0%
Somme-Leuze	4217	4656	1761	1390	439	10.4%
Yvoir	8001	8450	2861	2535	449	5.6%
Arrondissement de Dinant	100298	103118	20749	18543	2820	2.8%
Arrondissement de Namur	283793	292318	46407	40729	8525	3.0%
Province de Namur	445824	458574	62102	52296	12750	2.9%
Région wallonne	3346460	3413980	109914	80888	67520	2.0%

Comparaison des mouvements de population entre 2001 et 2005 (source Gédap - UCL & Région wallonne)

L'analyse spatiale du bilan des mouvements migratoires montre que les mouvements principaux sont à la fois locaux (importance des mouvements vers les autres communes du même arrondissement) et régionaux (importance des mouvements vers la Wallonie). Les seuls mouvements présentant un solde positif, pouvant donc expliquer la provenance des immigrants qui rendent le bilan migratoire positif entre 2000 et 2004, sont ceux en provenance d'autres communes d'un autre arrondissement (Wallonie), et dans une moindre mesure, de Bruxelles.



	Autre commune du même arrondissement	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Etranger
Entrée	853	98	32	836	51
Sortie	-945	-64	-35	-741	-59
Solde	-92	34	-3	95	-8

Bilan des mouvements migratoires entre 2000 et 2004 pour la commune d'Hamois (source : INS)

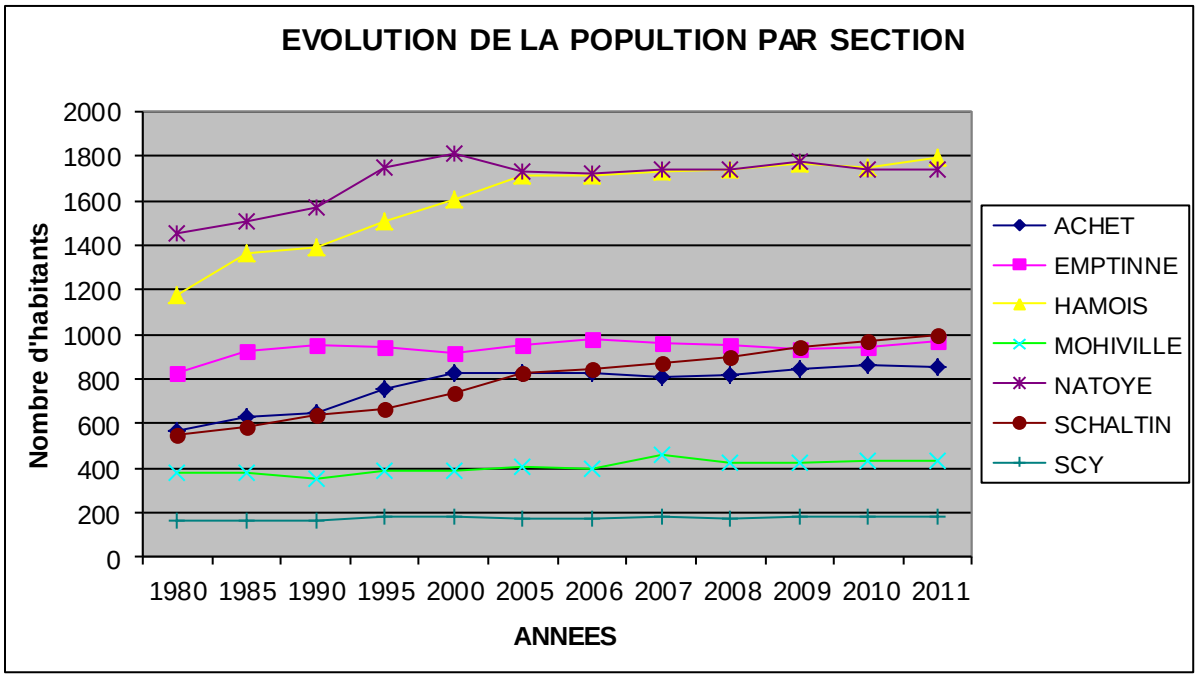
3.1.2.4 Évolution de la population par village

Sur l'ensemble de la commune, la population a augmenté de 10,7 % entre 1991 et 2000 et de 6,4 % entre 2000 et 2010. Ce taux de croissance varie fortement d'une ancienne commune à l'autre. Ainsi, l'ancienne commune qui montre le plus haut taux de croissance entre 1991 et 2001 est Achet (24,3%). Schaltin est en constante progression et a vu sa population augmentée de 16,1 % entre 1990 et 2000 et de 35,2 % entre 2000 et 2010. En revanche, les anciennes communes de Scy et d'Emptinne ont connu un taux de croissance négatif entre 1990 et 2000. Et entre 2000 et 2010, on voit un taux de croissance négatif pour les anciennes communes de Natoye (-4,1 %) et Scy (-2,2%).

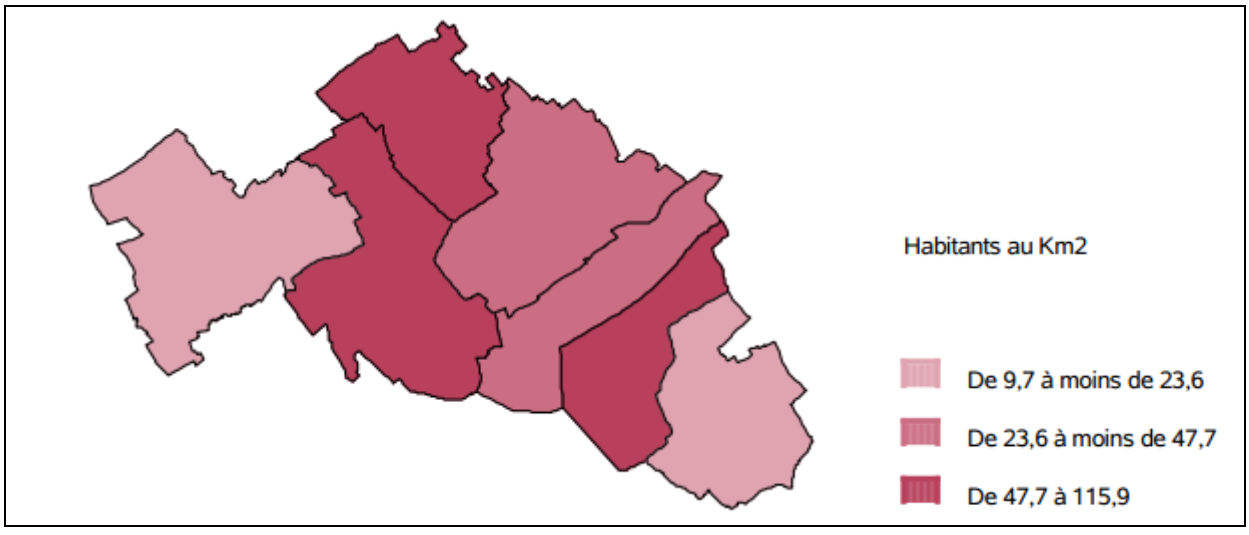
Les tableaux et carte ci-dessous illustrent ces disparités au sein de la commune.

Anciennes communes	Population totale (2010)	Population totale (2000)	Population totale (1991)	Evolution population en % (1991 à 2000)	Evolution population en % (2000 à 2010)
Achet	829	830	668	24.3%	-0.1%
Emptinne	979	972	999	-2.7%	0.7%
Hamois	1726	1615	1425	13.3%	6.9%
Mohiville	410	383	362	5.8%	7.0%
Natoye	1686	1758	1559	12.8%	-4.1%
Schaltin	938	694	598	16.1%	35.2%
Scy	175	179	191	-6.3%	-2.2%
Ensemble de la commune	***6876***	***6462***	***5837***	***10.7%***	***6.4%***

Pourcentages d'évolution de la population pour les différentes anciennes communes (source : CYTISE)



Évolution de la population de 1980 à 2011 pour les différentes sections communales (source : Rapport annuel)

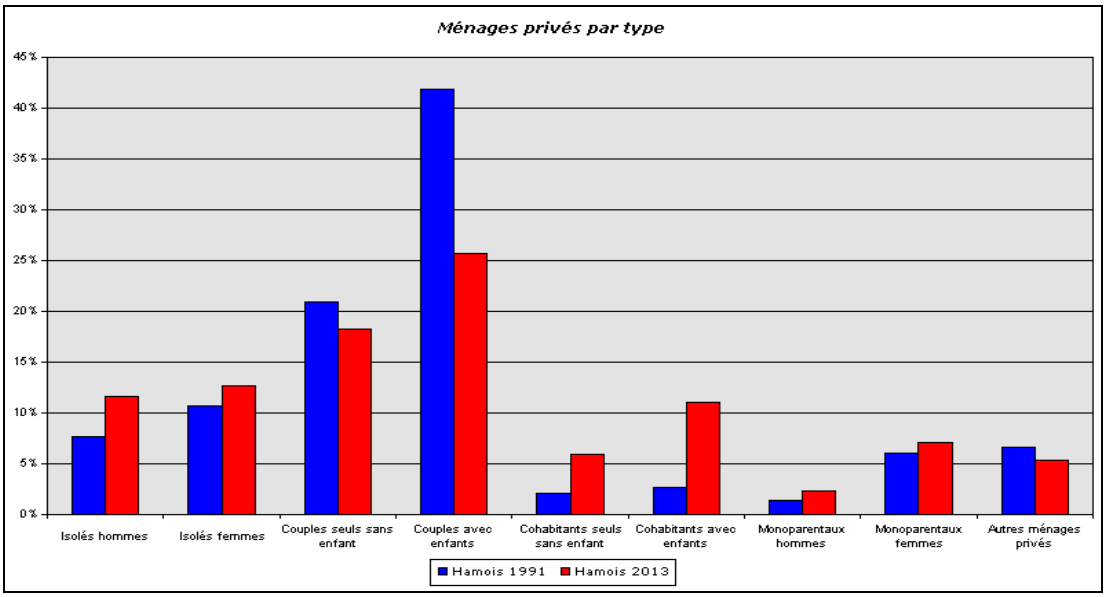


Densité de population des quartiers en 2013 (Source : IWEPS)

3.1.3 STRUCTURE DE LA POPULATION

3.1.3.1 Ménages par type

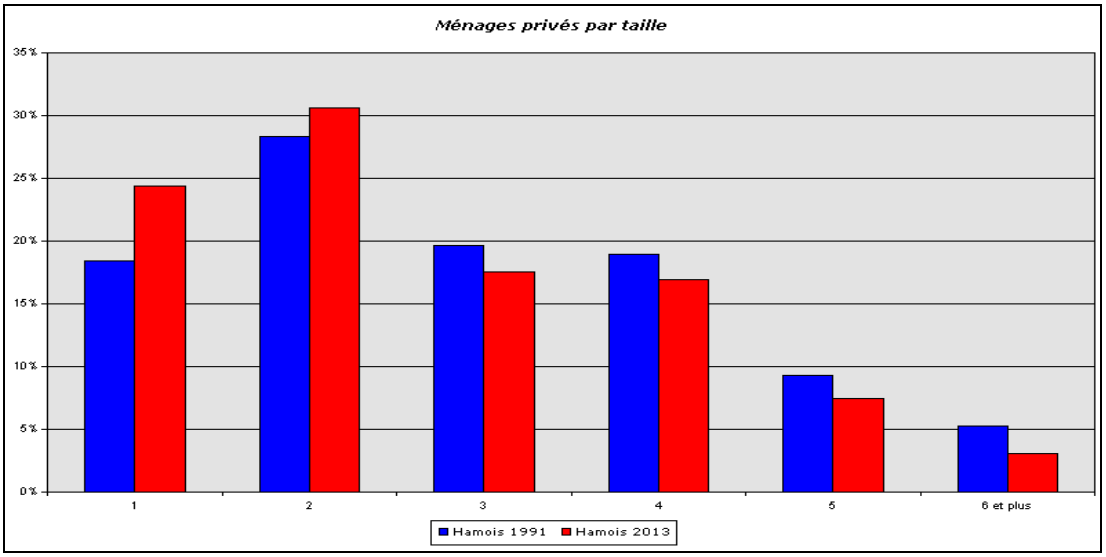
Si l'on examine l'évolution des ménages par type entre 1991 et 2013, on constate qu'à Hamois le pourcentage des couples avec enfants est toujours majoritaire par rapport aux autres types de ménages. Ils représentaient plus de 40% en 1991 mais ont connu une forte diminution pour ne plus atteindre les 26% en 2013. Entre 1991 et 2013, on constate une augmentation des isolés (à la fois hommes et femmes), des monoparentaux et des cohabitants. Ces tendances reflètent les caractéristiques de notre société actuelle : moins de mariages, augmentation des familles monoparentales dont la mère assure le quotidien, augmentation des personnes isolées.



Évolutions des ménages par type pour Hamois entre 1991 et 2013 (Source : CYTISE)

3.1.3.2 Taille des ménages

En 2013, la commune d'Hamois compte 2 002 ménages. La taille moyenne de ces ménages pour l'ensemble de la commune est de 2,62 personnes, valeur supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'arrondissement (2,46) ou de la province (2,45). Lorsque l'on observe l'évolution de la taille des ménages entre 1991 et 2013, on observe une diminution des ménages de 3, 4, 5, 6 et plus et une augmentation très nette des ménages de petite taille (une personne). Cette tendance va de pair avec l'observation faite ci-avant sur l'augmentation des isolés.



Évolution de la taille des ménages entre 1991 et 2013 (source : CYTISE)

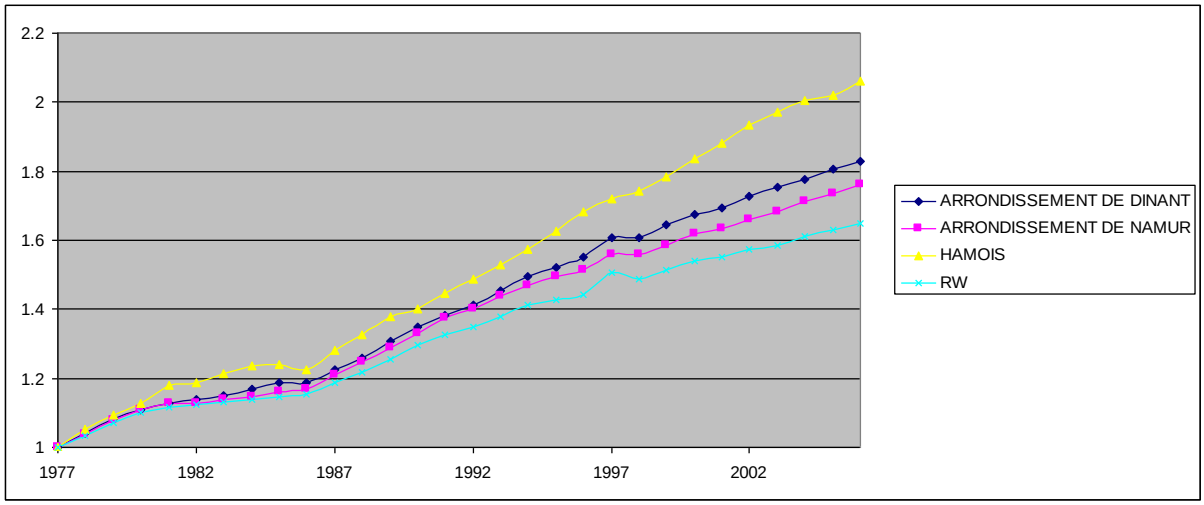
A l'échelle des anciennes communes, la taille des ménages varie d'un village à l'autre : les écarts varient entre 2,27 (Scy) et 2,78 (Emptinne). Les valeurs les plus élevées marquent les villages à caractère résidentiel abritant des maisons unifamiliales.

Anciennes communes	Population en 2010	Nombre de ménage en 2010	Taille des ménages en 2010
Achet	829	317	2,61
Emptinne	979	375	2,61
Hamois	1726	667	2,58
Mohiville	410	166	2,47
Natoye	1686	634	2,64
Schaltin	938	332	2,78
Scy	175	75	2,27
Total	**6743**	**2566**	**2,62**

Taille des ménages par ancienne commune (source :CYTISE quartier)

3.1.3.3 Les modes de déplacement de la population

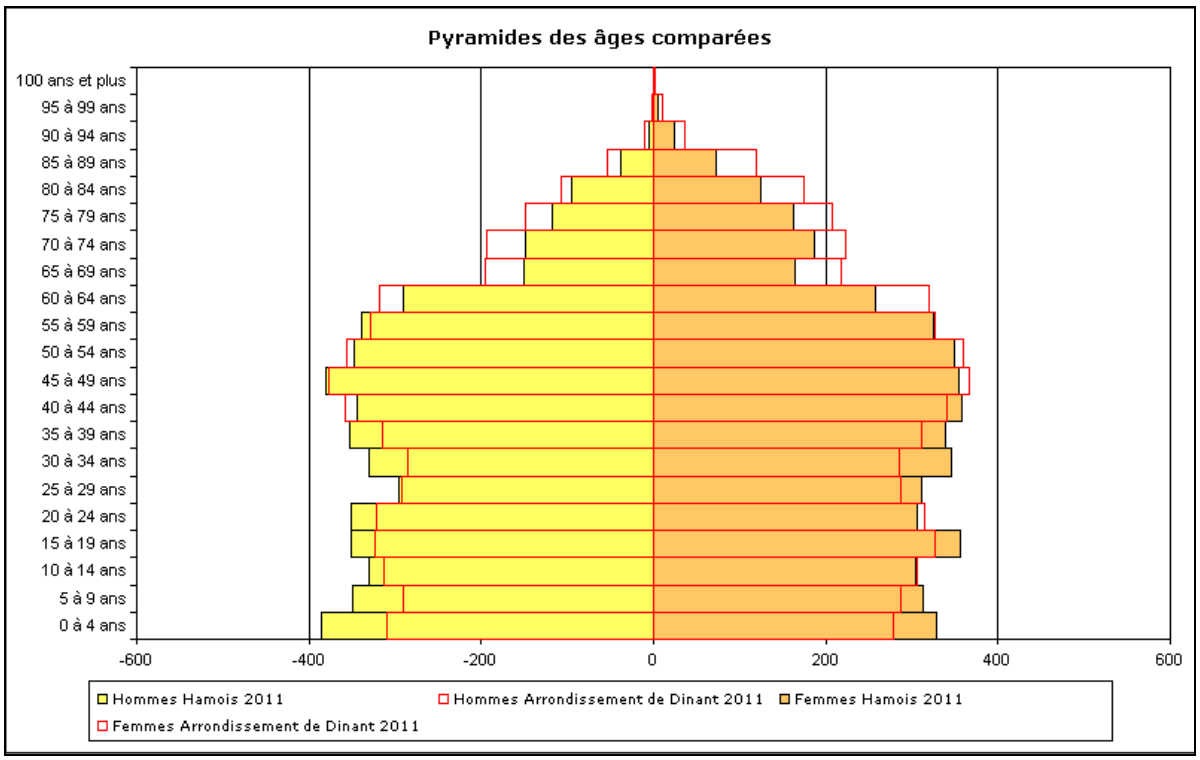
Le graphique suivant permet d'illustrer l'évolution du parc automobile depuis 1977. Une augmentation de la taille du parc s'observe pour l'ensemble de la Région wallonne, des arrondissements de Dinant et de Namur ainsi que pour la commune d'Hamois. L'augmentation du parc dans la commune est cependant nettement plus importante que pour les arrondissements de Dinant et de Namur, eux-mêmes nettement plus important que l'évolution au sein de la Région wallonne.



Évolution de la taille du parc automobile (base 1 au 01/01/1977) (Source : SPF mobilité)

3.1.3.4 La pyramide des âges

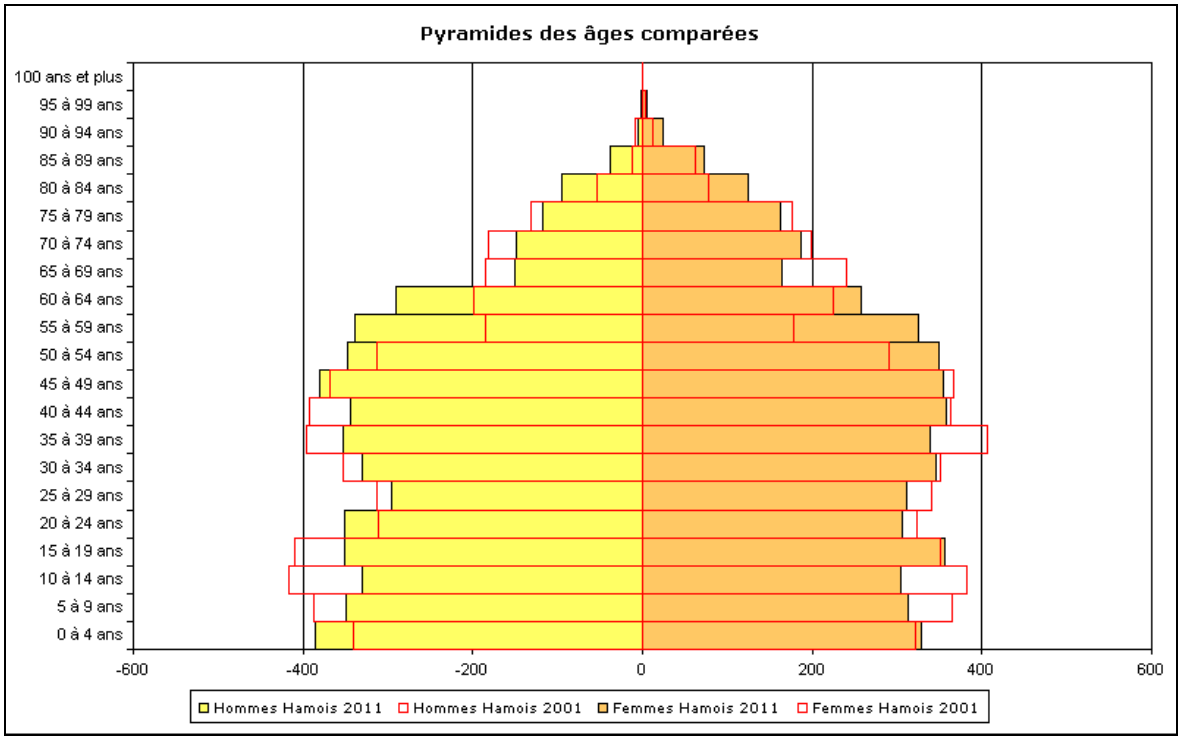
La pyramide des âges comparée entre la commune de Hamois et l'arrondissement montre en 2011 un déséquilibre dans la tranche des 25-30 ans qui avait déjà été illustré lors de l'analyse du bilan migratoire. Hamois, en comparaison avec l'arrondissement de Dinant, montre une plus grande proportion de jeunes jusqu'à 10 ans, et de personnes dans la tranche d'âge de 30 à 40 ans (couples avec enfants en bas âge). En revanche, elle montre une proportion moins importante de personnes dans la tranche d'âge de 60 ans et plus, suggérant une population moins vieillissante que celle de l'arrondissement.



Pyramides comparées entre Hamois et l'arrondissement de Dinant (2011) (Source : CYTISE)

L'évolution comparée entre 2001 et 2011 illustre ces tendances en montrant une réduction des personnes dans les tranches 5-20 ans, 25-45 ans et 65-80 ans. La forte augmentation des personnes dans la tranche d'âge de 50-65 ans peut s'expliquer par le vieillissement des personnes ayant constitué le pic du bilan migratoire.

D'après les perspectives du bureau fédéral du plan, l'âge moyen va par contre continuer à monter pour atteindre, à l'échelle de l'arrondissement de Dinant 45,75 pour une valeur actuelle de 40,7. On soulignera également que le taux de remplacement des actifs c'est-à-dire le nombre de 15-24 ans ramenés sur le nombre de 55-69 ans va progressivement diminuer à l'échelle de l'arrondissement.



Pyramides comparées pour Hamois entre 2001 et 2011 (source : CYTISE)

3.1.3.5 Tranche d'âge par village et évolution

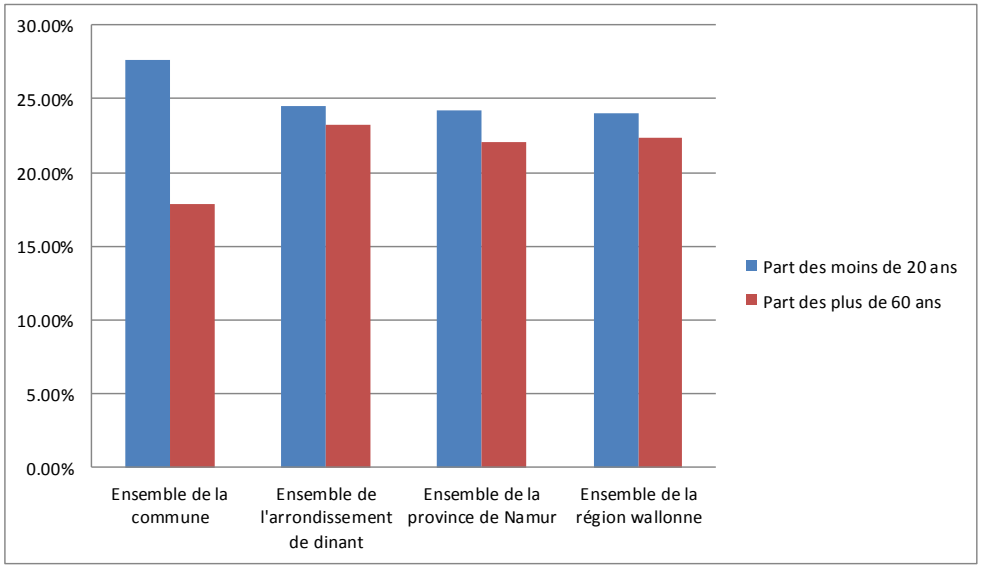
La moyenne d'âge varie dans les différentes anciennes communes composants l'entité. Scy présente une population proportionnellement plus âgée (44 ans) tandis que Emptinne et Schaltin présentent une population plus jeune (36 ans).

En proportion, le nombre de jeunes (moins de 20 ans) en 2010 était de 27.6% sur la commune et le nombre de personnes âgées (plus de 60 ans) était de 17.9%.

Quartiers	Age moyen de la population	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 60 ans	Part des personnes très âgées (80 ans et plus)
Ensemble de la commune	***37,7***	***27,6%***	***17,9%***	***3,4%***
Achet	***37,7***	***28,7%***	***17,1%***	***3,6%***
Emptinne	***36,1***	***29,4%***	***15,3%***	***2,0%***
Hamois	***38,2***	***25,9%***	***17,4%***	***3,0%***
Mohiville	***40,3***	***25,4%***	***23,4%***	***4,6%***
Natoye	***38,8***	***25,9%***	***19,4%***	***3,5%***
Schaltin	***35,8***	***31,2%***	***16,2%***	***4,6%***
Scy	***43,9***	***25,1%***	***31,4%***	***6,9%***

Age moyen de la population, part des moins de 20 ans, et part des plus de 60 ans (2010) (source : CYTISE)

Comme déjà démontré lors de l'analyse de la pyramide des âges, la commune d'Hamois présente, en comparaison avec l'arrondissement de Dinant, un fort pourcentage de jeunes (moins de 19 ans) et un faible pourcentage de personnes âgées (plus de 60 ans). Ces tendances sont également observées lorsque l'on compare les chiffres de la commune avec les chiffres de la Province et de la Région wallonne, qui sont eux plus semblables à ceux de l'arrondissement.



Proportion des moins de 20 ans et des plus de 60 ans (2010) (source : CYTISE)

La commune de Hamois n'a pas encore une forte population âgée mais les tendances d'évolutions montrées dans l'étude de DEXIA sur le vieillissement de la population montrent que la commune va inexorablement évoluer vers un vieillissement de la population et risque de rattraper les moyennes de la Province, de l'arrondissement et de la Région (voir tableaux ci-dessous):

Evolution de la population totale

HAMOIS	1998	2008	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	1.468	1.368	-100	-6,8 %
15-39 ans	2.268	2.303	35	1,5 %
40-65 ans	1.779	2.213	434	24,4 %
65-79 ans	687	649	-38	-5,5 %
80 ans et +	130	219	89	68,5 %
Total	6.332	6.752	420	6,63 %

Vieillissement	HAMOIS	Cluster	Province	Région
1998	55,7 %	70,3 %	84,7 %	89,5 %
2008	63,5 %	68,6 %	90,1 %	92,8 %
Différence 08-98	7,8 %	-1,8 %	5,4 %	3,2 %

Intensité du vieillissement				
1998	15,9 %	20,3 %	20,8 %	20,9 %
2008	25,2 %	27,3 %	28,2 %	28,7 %
Différence 08-98	9,3 %	7,0 %	7,4 %	7,8 %

Source : étude DEXIA sur le vieillissement

Il faut noter qu'il n'y a pas de maison de repos sur le territoire de la commune d'Hamois. Ce qui peut aussi justifier la moindre importance des personnes âgées dans la commune. Une maison de repos attirerait plus de personnes âgées provenant de la commune mais aussi des environs.

3.1.3.6 Population étrangère

En comptant la population d'étrangers dans le centre de réfugié situé à Natoye, Hamois est la commune ayant une des proportions d'étrangers la plus grosse (5,6 %) en comparaisons des communes du même arrondissement. Cette proportion est aussi plus grande que pour l'arrondissement (3,5 %) mais plus petite que la moyenne de la Région Wallonne (9,7 %), (voir tableau ci-contre) :

Entité	Proportion d'étrangers
Anhée	3,1%
Beauraing	3,7%
Bièvre	3,0%
Ciney	2,8%
Dinant	4,8%
Gedinne	2,8%
Hamois	**5,6%**
Hastière	5,7%
Havelange	2,0%
Houyet	2,8%
Onhaye	2,6%
Rochefort	2,8%
Somme-Leuze	3,0%
Vresse-sur-Semois	6,1%
Yvoir	5,0%
Arrondissement de Dinant	**3,5%**
Région wallonne	**9,7%**

Quartiers	Population belge	Population étrangère	Population totale	Proportion de belges	Proportion d'étrangers
Ensemble de la commune	*6739*	*391*	*6876*	*94,3%*	*5,6%*
Achet	809	20	829	**97,6%**	**2,4%**
Emptinne	954	25	979	**97,4%**	**2,6%**
Hamois	1697	29	1726	**98,3%**	**1,7%**
Mohiville	404	6	410	**98,5%**	**1,5%**
Natoye	1646	298	1686	**82,3%**	**17,7%**
Schaltin	928	10	938	**98,9%**	**1,1%**
Scy	172	3	175	**98,3%**	**1,7%**

Population étrangère au 01/01/2013 (source : Cytise Commune)

Année	Nbre étrangers
2005	110
2006	326
2007	422
2008	503
2009	552
2010	391

Attention, ces chiffres tiennent compte du centre de réfugié installé à Natoye et initié par la croix rouge en 2006. Ce centre ne prend que les candidats réfugiés (européens et hors européens). Au départ le centre comptait de la place pour 200 réfugiés. En début 2010, on est passé à 250 réfugiés. Ci-dessous, un tableau présentant les chiffres de population étrangère de 2005 à 2010 pour l'entité communale :

Population étrangère 2005-2010 (source : Commune)

Ces chiffres sont à prendre avec assez de précaution. Les augmentations soudaine (2007, 2008, 2009) sont dues à un turn-over fréquents des réfugiés et un comptage de personnes parties du centre mais dont le dossier de radiation n'était pas clôturé.

Mesure d'intégration : très peu de mesure d'intégration. Les réfugiés ont tendance à rester entre eux. Intégration très difficile car ils restent un temps très court (en moyenne 3-4 mois et 1 an maximum). Pas de transport en commun proche du centre. La seule mesure d'intégration est : « été solidaire, je suis partenaire » (action SPW-direction interdépartementale de la cohésion sociale (DICS)) - embauche des étrangers (3-4 personnes).

3.1.3.7 Perspectives d'évolution

Tendances identifiées

Sur le plan démographique, les tendances identifiées à l'échelle communale sont les suivantes :

- Une évolution constante de la population depuis les années '70 due à un bilan migratoire positif (5.249 habitants (1978) > 7.094 habitants (2010) soit + 1.845 habitants), phénomène expliqué par l'extension spatiale des migrations de périurbanisation essentiellement de Namur.
- Une commune essentiellement attractive pour les couples de 29 à 40 ans ayant de jeunes enfants avec une tendance progressive au vieillissement (forte représentation des 45 – 55 ans).
- Un phénomène d'arrivée de nouveaux habitants en légère diminution ces dernières années (+/- 50 nouveaux habitants par an).

Hypothèses d'évolution

Dans quelle mesure la population d'Hamois peut-elle encore augmenter d'ici 2025 ?

Une première hypothèse est de considérer la poursuite linéaire de la tendance actuelle, soit environ 750 nouveaux habitants pour une population totale avoisinant les 7.840 habitants.

Une seconde hypothèse est de se baser sur les perspectives d'évolution de la population publiées par le Bureau fédéral du Plan[1]. Ces perspectives sont publiées à l'échelle de l'arrondissement. A titre prospectif, nous avons extrapolé les résultats à l'échelle communale, ce qui amène dès lors à considérer une augmentation d'environ 700 habitants pour une population totale d'environ 7.800 habitants.

	2015	2020	2025	2010/2025
Population année de référence antérieure (2010)	7094	7355	7593	7094
Solde naturel	42	44	46	132
Migrations	219	194	152	565
Accroissement de la population	261	238	198	697
	7355	7593	7791	7791

Perspectives d'évolution de la population (extrapolation des perspectives du Bureau fédéral du Plan (2008)

[1] Planning paper 105, Perspectives de population 2007 – 2060, Bureau fédéral du Plan, Mai 2008

Les perspectives proposées par le Bureau fédéral du plan sont assez proches du scénario tendanciel. Elles mettent en évidence que la population va continuer à augmenter essentiellement suite aux phénomènes de migrations, phénomène qui va néanmoins s'atténuer dans le temps.

Sur base de ces deux hypothèses, on peut envisager que la population d'Hamois va continuer à croître d'environ 40 à 50 nouveaux habitants d'ici 2025.

Incertitudes

Ces hypothèses d'évolution démographiques se basent sur un contexte socio-économique stable. Des incertitudes sont néanmoins à relever dans la mesure où elles sont susceptibles d'influencer de manière significative les perspectives avancées.

Une importante incertitude à relever est la vulnérabilité du territoire d'Hamois aux effets annoncés du pic de pétrole. Comme le relève une récente étude de la CPDT[2], les territoires ruraux de la Région wallonne présentent une très grande vulnérabilité par rapport aux ressources pétrolières. Avec une taille du parc automobile au-dessus de la moyenne et un parc de logement dépendant essentiellement du mazout en matière de chauffage. Hamois est certainement dans ce cas de figure et pourrait donc voir son attractivité résidentielle diminuer.

On soulignera également l'importance des politiques urbaines développées depuis plusieurs années en Région wallonne et qui vise à rendre à nouveau attractifs les centres urbains. Elles portent progressivement leurs fruits et attirent notamment des jeunes ménages.

Ces éléments amènent à penser, non pas que le phénomène de périurbanisation va s'arrêter, mais que progressivement il pourrait diminuer et que dès lors les perspectives avancées constituent probablement des hypothèses maximalistes.

3.1.4 SYNTHESE

- **Hamois est une commune de très faible densité de population (environ 1 habitant par hectare)**
- **De 1873 jusqu'au début du 20ème siècle, l'évolution démographique s'est faite de manière très continue. La période de déclin s'est ensuite étalée jusque dans les années 1970, date à partir de laquelle elle a connu une forte augmentation principalement expliquée par l'extension spatiale des migrations de périurbanisation. En effet, à Hamois, c'est l'arrivée de nouveaux habitants entraînant un solde migratoire positif, qui explique la croissance démographique récente.**
- **La taille moyenne des ménages est de 2.62, valeur supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'arrondissement (2.46) ou de la Province (2.45). Les valeurs varient à l'échelle des anciennes communes, les valeurs les plus élevées marquant les villages à caractère résidentiel abritant des maisons unifamiliales.**
- **On observe une diminution des ménages de 3, 4, 5, 6 et plus et une augmentation très nette des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes). Cette tendance va de pair avec l'observation faite sur l'augmentation des personnes isolées.**
- **La pyramide des âges de cette commune est surtout marquée par la tranche d'âge de 30 - 55 ans et leurs enfants, marquant l'importance des familles dans le profil sociodémographique de la commune. En revanche, c'est une commune peu recherchée par les jeunes de 20 à 30 ans. On y retrouve également une étonnante sous-représentation de personnes âgées.**
- **Hamois pourra-t-elle encore compter sur un solde migratoire positif pendant de nombreuses années ? Les perspectives démographiques du bureau fédéral du plan ainsi que la situation d'évolution tendancielle suggèrent que la population va continuer à croitre d'environ 40 à 50 habitants par an, en tout cas jusqu'en 2025.**

[2] CPDT, Notes de Recherche, Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon, Décembre 2010

3.2 L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

3.2.1 TAUX D'ACTIVITES, D'EMPLOI ET DE CHOMAGE

La population active est la population en âge de travailler (c'est-à-dire celle âgée entre 15 et 65 ans) qui est disponible sur le marché du travail, qu'elle ait un emploi (population active occupée) ou qu'elle soit au chômage (population active inoccupée) à l'exclusion de celle ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, les rentiers.

A Hamois, la population en âge de travailler (de 15 à 65 ans) s'élève en 2010 à 4.643 unités (2.348 hommes et 2.295 femmes). La population active s'élève à 3.464 unités (1.832 hommes et 1.632 femmes). Parmi eux, les actifs occupés représentent 3.130 unités et les actifs inoccupés 334 unités.

Le taux d'activité est la proportion d'actifs (population active) dans la population en âge de travailler ; le taux d'emploi est la proportion d'actifs disposant d'un emploi (population active occupée) parmi celles en âge de travailler ; le taux de chômage est la proportion d'inoccupés parmi la population active.

Données 2010	Population active	Population en âge de travailler	Population active occupée	Demandeurs d'emploi inoccupés	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Région wallonne	1.479.098	2.307.485	1.308.344	170.754	64,1%	56,7%	11,5%
Arr. de Dinant	48.471	69.020	41.688	6.783	70,2%	60,4%	14,0%
Communes limitrophes					71,7%	63,9%	11,0%
Hamois	3.464	4.643	3.130	334	74,6%	67,4%	9,6%

Taux d'activité, taux d'emploi et de taux de chômage (source : FOREM - IWEPS - 2010)

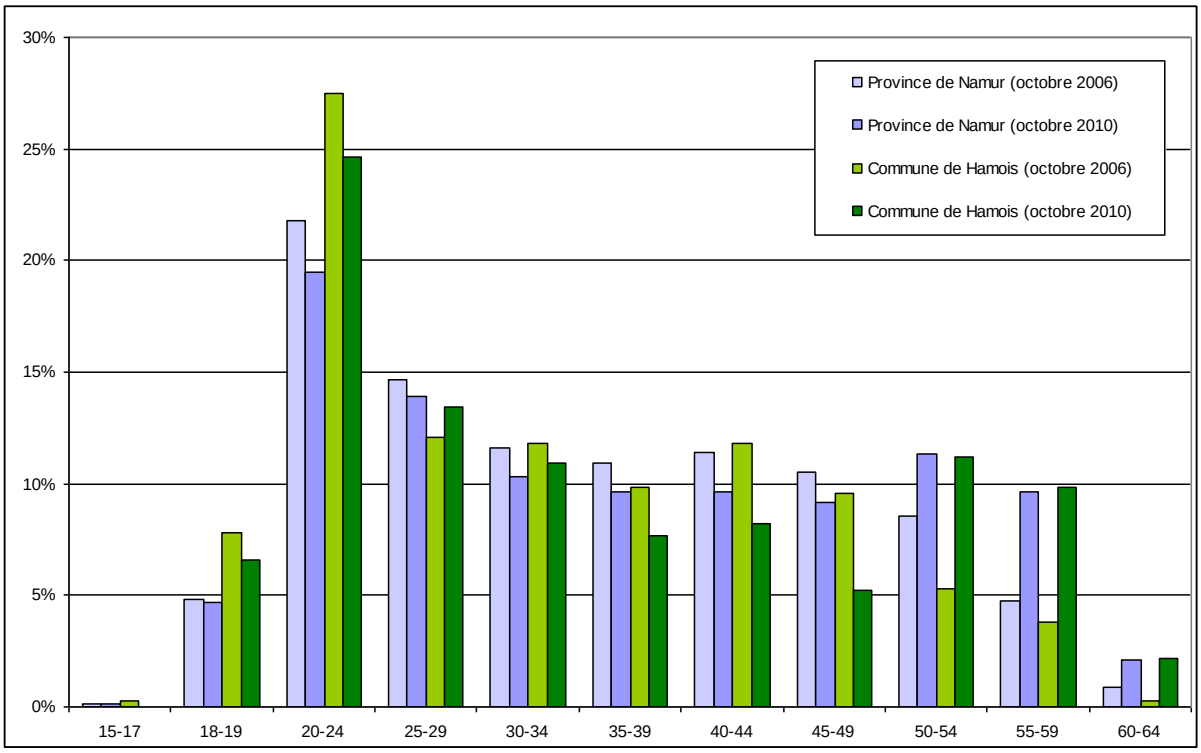
Le tableau montre que le taux de demandeurs d'emploi inoccupés (ou taux de chômage) est nettement plus faible au niveau de la commune que celui observé au niveau de l'arrondissement ou des communes limitrophes ou de la région. Toutefois, on remarque que ce taux a légèrement augmenté sur les trois dernières années ce qui n'est pas le cas pour les autres niveaux de références.

3.2.2 DEMANDE D'EMPLOI PAR CATEGORIE D'AGE

Le tableau ci-dessous permet une comparaison par tranche d'âge du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) entre la province de Namur et la commune d'Hamois pour les années 2006 et 2010.

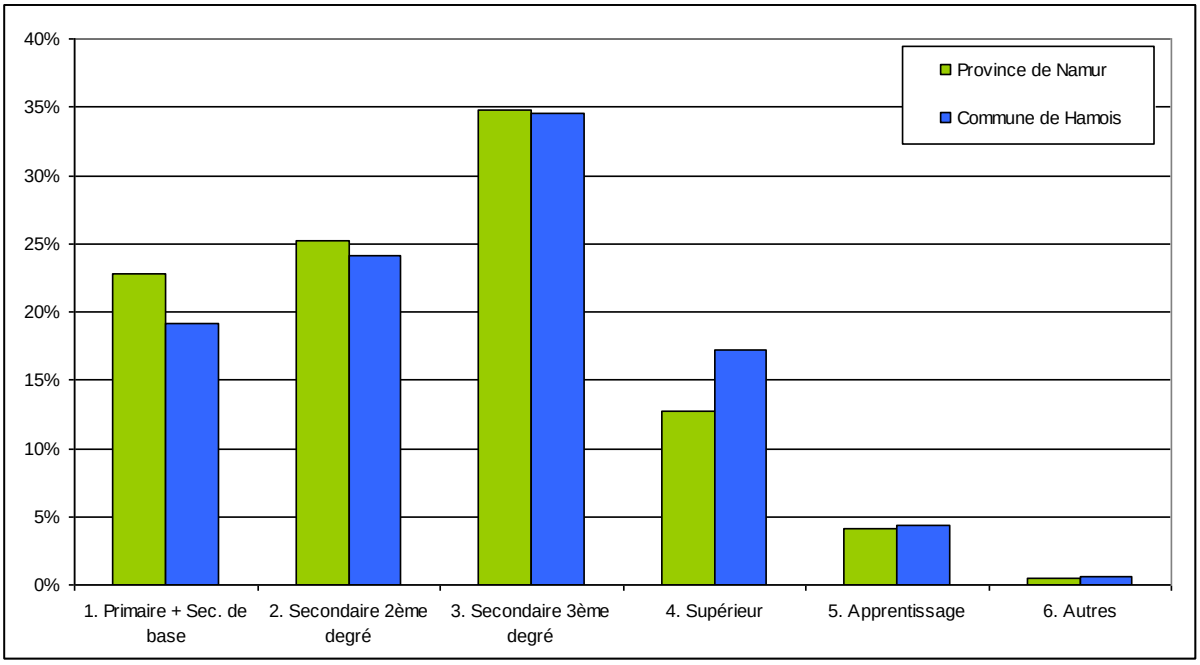
On constate ainsi que, quel que soit le niveau de référence, la tranche d'âge 20-24 ans est toujours celle qui compte le plus de DEI. En ce qui concerne Hamois, on observe cependant une diminution du nombre de DEI dans cette tranche entre 2006 et 2010. Cette baisse est plus marquée que celle observée au niveau de la province. Au niveau communal, la part des DEI âgé de 18 ou 19 ans est plus importante qu'au niveau de la province. En 2010, à Hamois, 31% des DEI ont moins de 25 ans.

Entre 2006 et 2010, on observe une forte progression de DEI âgé de plus de 50 ans aussi bien au niveau de la province que de la commune, bien que ce soit plus marqué pour cette dernière. En 2010, les DEI d'Hamois âgé de plus de cinquante ans représentent 23 % de l'ensemble des DEI. Ce graphique illustre bien un problème majeur d'aujourd'hui en terme d'emploi qui est de maintenir les seniors au travail.



Demandeurs d'emploi inoccupés par tranche d'âge (Source : Le Forem)

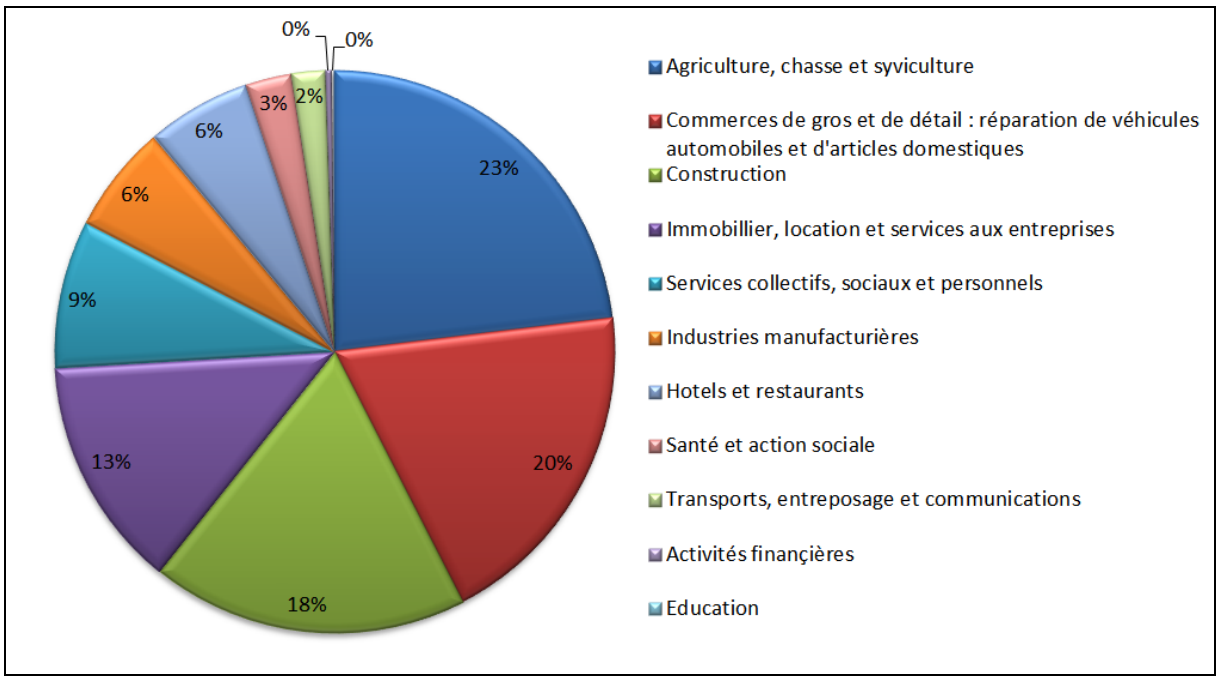
Le tableau ci-dessous illustre la proportion de demandeurs d'emplois par niveau d'étude entre la province de Namur et la commune d'Hamois. Entre ces deux entités administratives, la plus grande différence est au niveau des DEI disposant d'un diplôme supérieur. Parmi les DEI, la proportion des personnes disposant d'un tel diplôme est plus forte à Hamois avec un taux de 17% contre 12% au niveau de la province. Par contre à Hamois, la part des DEI ayant un diplôme de primaire ou du secondaire est inférieure à ce qui est observé au niveau de la province.



Demandeurs d'emploi inoccupés par niveau d'étude (Source : Le Forem)

3.2.3 CARACTERISTIQUES DES SECTEURS ECONOMIQUES

Analyse de la répartition de l'emploi par secteur en 2007 :



Nombre d'entreprises actives classées par secteur d'activité en 2007 (Cap

En 2007, on dénombrait 565 entreprises actives à Hamois (source : INS-TVA juridique). Parmi celle-ci, la majorité est dans le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture qui concentre près d'un quart des entreprises. Précisons qu'à ce titre, un certain nombre nombre d'opérateurs développent des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire. Ces producteurs de produits locaux, artisans d'art et de bouche, représentent une part importante des TPE actives à Hamois, mais également sur Ciney et Havelange (voir chapitre 5.6 Groupe d'Action Locale (GAL)).

Le deuxième secteur d'activité en termes de nombres d'entreprises est celui du commerce de gros et de détail, réparation des véhicules automobiles et d'articles domestiques, suivent ensuite les secteurs de la construction et de l'immobilier.

Bien que le secteur touristique ne représente qu'un petit moteur économique pour la commune, les retombées économiques engendrées par le secteur ne sont pas négligeables. Il est important de continuer à positionner la zone comme destination touristique et de professionnaliser les acteurs qui y sont directement ou indirectement liés.

Dans le **plan de stratégie réalisé par le GAL**, les conclusions du diagnostic amène des éléments supplémentaires. Sur base des données ONSS et du répertoire communal des activités, l'économie du territoire se caractérise à travers quelques éléments :

- l'importance relative du secteur agricole et du secteur de la construction ;
- le maintien de quelques petites industries manufacturières
- l'importance de l'activité ''menuiserie – ébénisterie'' ;
- l'importance relative des activités liées directement ou indirectement au tourisme : restauration, commerces de détails, hébergements et tourisme rural, etc. ;
- une faible diversification des activités commerciales ;
- l'existence d'un nombre relativement important d'indépendants dans l'emploi local.

3.2.4 POLES D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES

La commune d'Hamois dispose d'une **zone d'activité économique mixte**, située en limite communale, en extension directe du parc d'activité économique de Ciney-Biron. Elle concerne une bande de terrains totalisant 5 ha dont seulement 80 ares sont encore disponibles. Cette zone

compte actuellement 11 implantations et 1 projet en cours de concrétisation, l'ensemble de ses entreprises totalisant 44 emplois.

La zone d'activité d'Hamois bénéficie de la renommée, notamment dans le secteur agro-alimentaire, du parc d'activité de Ciney-Biron. Il s'agit d'une zone d'activité d'intérêt régionale. Leurs évolutions doivent être appréhendées de manière globale.

Actuellement, le parc de Ciney-Hamois accueille, outre le Marché couvert le plus important de Wallonie (4500 bovins et le marché aux chevaux), de nombreuses entreprises actives dans le secteur de l'agro-alimentaire. C'est ici que l'on trouve les dispensateurs de services à caractère agro-alimentaire avec entre autres les constructeurs et distributeurs de machines agricoles, l'horticulture, les entreprises à caractère agro-alimentaire, le matériel HORECA, le matériel vétérinaire… Parmi ces entreprises, on compte le centre de zootechnie, siège de l'Association Wallonne de l'Élevage et centre névralgique de la promotion de la race Bleu Blanc Belge deux abattoirs récents pour bovins et volailles, agréés CEE, trois établissements spécialisés en gestion de boucherie, découpe de porcs et de volailles ainsi qu'un atelier de mise en œuvre de plats préparés pour collectivités, la maison de la santé animale (ARSIA) dont l'objectif essentiel est l'identification et l'enregistrement des animaux, ainsi que le dépistage et la prévention des maladies animales.

Le parc d'activité économique de Ciney-Biron ne possède plus beaucoup de surface disponible aux petites et moyennes entreprises. Un projet d'extension de la ZAE est en cours d'étude (cf. 5.1). Il vise l'extension du PAE sur 51 ha dont 35 sur Hamois. Les perspectives d'emplois, sur l'ensemble du projet, peuvent être estimées entre 600 et 820 emplois.

Entre 2006 et 2011, les zones de Ciney et Hamois ont accueilli 28 nouvelles entreprises et 3 extensions pour une mobilisation de 1203 ares, soit 200 ares/an. Ces nouvelles entreprises ont permis de créer un total de 133 emplois en 6 ans, ce qui représente un taux d'emplois d'environ 11 emplois/ha.

Deux autres petites zones d'activité sont prévues au plan de secteur, l'une mixte à Hamois, l'autre industrielle aux Quatre Chênes à Natoye. Elles sont concernées chacune par une entreprise unique et totalise environ 3ha.

Une petite zone d'activité s'est également développée à Natoye, en limite ouest de la vaste ZACC. Quelques petites entreprises y ont développé leurs activités.

Outre ces zones, la commune ne comprend pas de véritable pôle d'emplois ou d'activités (en 2010, le nombre d'emploi dans la commune est égal à 31,7 % de la population active de Hamois). Les employeurs les plus importants dans la commune sont :

- Institut Médico-pédagogique de Schaltin : 103 personnes physiques (75 équivalent temps plein)
- Entreprise Macors à Hamois (entreprise de construction): 54 personnes
- la Commune d'Hamois : 61 personnes + 70 enseignants
- Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spécialisée de Schaltin : 26 personnes
- Relais du Monde (Centre de réfugiés de la Croix Rouge): 23 personnes

1.1.1 TYPOLOGIE DE L'EMPLOI

En ce qui concerne la typologie de l'emploi selon le type de statuts, on constate en 2012 que 76,5% de la population active occupée sont salariés et que 15,9% sont indépendants. On observe une proportion d'indépendants et d'aidants similaire aux communes limitrophes.

Le tableau ci-dessous montre que la proportion d'indépendants et de salariés dans la commune d'Hamois est très stable entre 2006 et 2012, bien que le nombre d'indépendants et de salariés ait augmenté d'environ 10%. Par contre, le nombre d'aidants a fortement diminué passant de 78 à 49 personnes sur 6 ans, soit une diminution de 37%. Le nombre d'actif après la pension a également progressé de près de 10% entre 2003 et 2008.

C'est surtout le nombre d'indépendants à titre complémentaire qui a fortement augmenté passant de 150 à 192 personnes sur 6 ans, soit une augmentation de 28%, ce qui se marque plus à Hamois que dans les communes voisines.

Précisons également que parmi les 504 personnes indépendantes à Hamois à titre principal, on compte seulement 155 femmes, soit 30%.

	janv-06			janv-12		
	Total	Hamois	Communes limitrophes	Total	Hamois	Communes limitrophes
Salariés	2.203	76,2%	75,6%	2.429	76,5%	75,9%
Indépendants	461	15,9%	16,8%	504	15,9%	16,9%
Aidants	78	2,7%	2,9%	49	1,5%	1,4%
Salariés et indépendants/ aidants	150	5,2%	5,6%	192	6,0%	5,9%
Total	2.892	100%	101%	3.174	100%	100%

Structure de l'emploi entre 2006 et 2012 (source : IWEPS)

Ce sont les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et de l'administration publique qui emploient le plus de personnes. Ces quatre secteurs emploient plus de 60% des salariés de la commune.

Secteur d'activité (code NACE)	Nombre d'employé	Pourcentage
Agriculture, sylviculture et pêche	4	0,5
Industries extractives	0	0,0
Industrie manufacturière	71	9,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0,0
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	26	3,6
Construction	149	20,5
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	72	9,9
Transports et entreposage	27	3,7
Hébergement et restauration	8	1,1
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	3	0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3	0,4
Activités de services administratifs et de soutien	19	2,6
Administration publique	77	10,6
Enseignement	96	13,2
Santé humaine et action sociale	138	19,0
Arts, spectacles et activités récréatives	10	1,4
Autres activités de services	22	3,0
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifferenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	3	0,4
Activités extra-territoriales	0	0,0
	728	**100**

Tableau : répartition de l'emploi salarié par secteur

3.2.5 REVENUS

Le tableau ci-dessous permet de constater que le revenu moyen par déclaration est toujours plus élevé à Hamois, en moyenne de 7%, qu'au niveau de la Wallonie et de la province de Namur.

La commune d'Hamois voit également ses revenus moyens par déclaration croître de près de 12% entre 2004 et 2007 tandis que la province et la région ne voient leurs revenus augmenter respectivement que de 9.0 et 8.3%

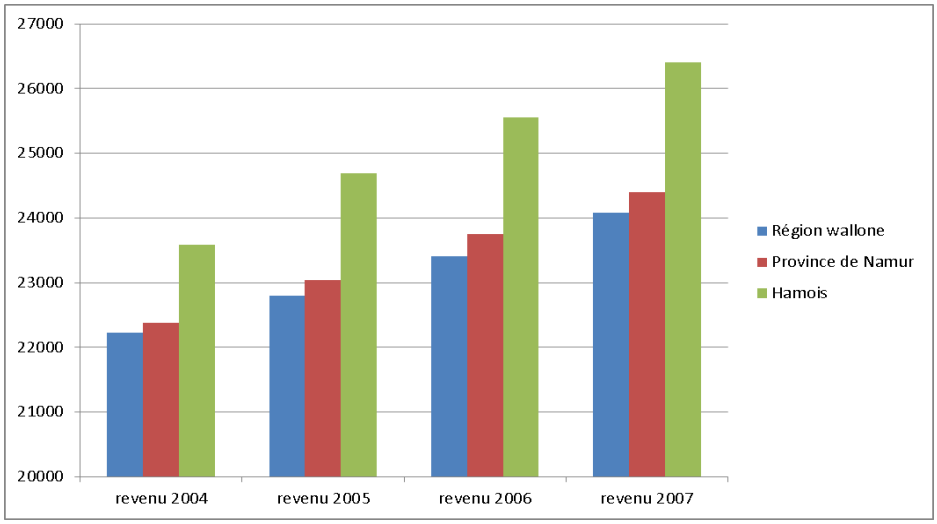
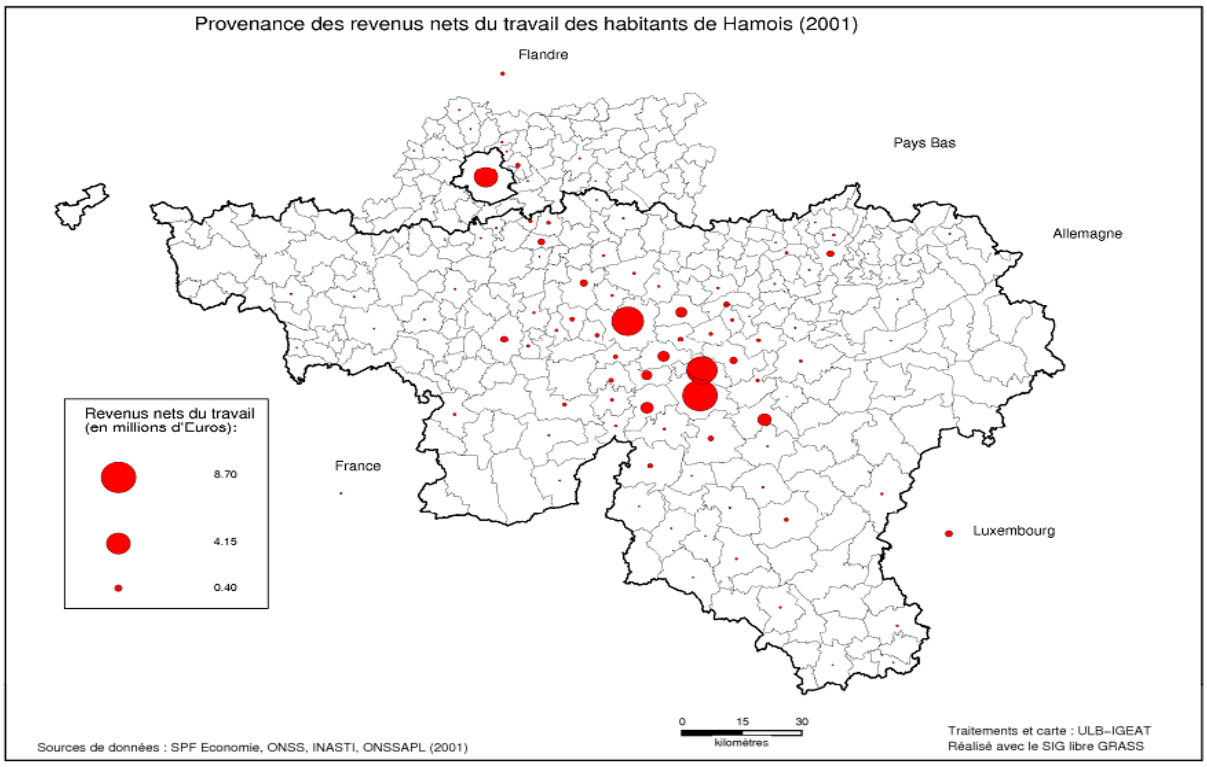


Tableau : comparatif du revenu moyen annuel par déclaration

Provenance des revenus du travail :

La carte ci-dessous montre de quelles entités proches ou lointaines provenaient les revenus nets du travail des habitants de Hamois en 2001. Les cercles sont proportionnels à l'importance de chacune des communes en tant que pourvoyeuses de revenus pour les résidents de Hamois. Hors Hamois, ce sont des communes de Ciney, Namur et de la ville de Bruxelles que viennent la majeure partie des revenus nets du travail des habitants d'Hamois.



Provenance des revenus nets du travail des habitants de Hamois (SPF Finances 2001)

Le tableau ci-dessous illustre la répartition géographique actuelle des salariés travaillant et résidant à Hamois. On constate que sur les 2.361 travailleurs salariés résidant dans la commune, seuls 10,3% y travaillent. La tendance décrite pour 2001 s'accentue : la majorité des hamoisiens travaillent soit dans l'arrondissement (près de 25% à Ciney) soit dans la Province (près de 25% à Namur) ainsi que hors province (à Bruxelles principalement).

	Nombre de salariés	*Répartition des salariés*	
	La commune	*La commune*	*Communes limitrophes*
Travailleurs salariés résidant dans la commune	**2.361**	**100,0%**	**100,0%**
Travaillant dans la commune	243	10,3%	19,9%
Travaillant dans l'arrondissement (excl. la commune)	711	30,1%	25,4%
Travaillant dans la province (excl. l'arrondissement)	678	28,7%	17,1%
Travaillant en Wallonie (excl. la province)	437	18,5%	25,0%
Travaillant en Belgique (excl. la Wallonie)	292	12,4%	12,6%
Travailleurs salariés travaillant dans la commune	**736**	**100,0%**	**100,0%**
Résidant dans la commune	243	33,0%	30,7%
Résidant dans l'arrondissement (excl. la commune)	273	37,1%	32,9%
Résidant dans la province (excl. l'arrondissement)	134	18,2%	16,4%
Résidant en Wallonie (excl. la province)	71	9,6%	18,1%
Résidant en Belgique (excl. la Wallonie)	10	1,4%	1,5%
Résidant à l'étranger	5	0,7%	0,5%

Répartition géographique des travailleurs salariés travaillant et résidant à Hamois en 2011 (Source : IIWEPS)

3.2.6 SYNTHESE

- **Hamois possède un taux de demandeurs d'emplois inoccupés nettement plus faible que celui de l'arrondissement et même des communes voisines.**
- **C'est la tranche d'âge 20-24 ans qui compte le plus de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI). En 2010, 31% des DEI ont moins de 25 ans.**
- **La part des demandeurs d'emplois de plus de 50 ans est en forte progression (23% des DEI en 2010).**
- **Les secteurs d'activités les plus importants sont l'agriculture (avec la chasse et la sylviculture), les commerces de gros et de détail et le secteur du bâtiment.**
- **Bien que le secteur touristique ne représente qu'un petit moteur économique pour la commune, les retombées économiques engendrées par le secteur ne sont pas négligeables.**
- **Le GAL relève également l'importance de l'activité « menuiserie – ébénisterie », une faible diversification des activités commerciales et l'importance relative des activités liées directement ou indirectement au tourisme.**
- **Un certain nombre d'opérateurs développent des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire et représentent une part importante des TPE actives à Hamois, mais également sur Ciney et Havelange.**
- **La commune compte une petite zone d'activité économique de 5 ha en extension directe du parc d'activité de Ciney-Biron, et qui bénéficie de l'attractivité de celle-ci, notamment dans le secteur agro-alimentaire. Cette zone est saturée et ne permet plus l'accueil d'entreprises.**
- **Ce sont les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et de l'administration publique qui emploient le plus de personnes. Ces quatre secteurs emploient plus de 60% des salariés de la commune.**
- **L'emploi indépendant à titre complémentaire à fortement augmenté ces dernières années (+28% en 6 ans), au contraire de l'emploi indépendant à titre principal dont l'augmentation est équivalente à celle de l'emploi salariés mais plus importante que dans les communes voisines.**
- **Le revenu moyen par déclaration est en moyenne 7% plus élevé à Hamois qu'en région wallonne.**
- **Seuls 10% des salariés résidant à Hamois travaillent dans la commune, près de 50% travaillant à Ciney et Namur.**

3.3 LE LOGEMENT ET LE PARC IMMOBILIER

3.3.1 LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

3.3.1.1 Évolution du parc de logement

En 2013, le recensement du cadastre du SPF Finances indiquait un nombre de 2.836 logements privés occupés pour la commune de Hamois. Vingt ans plus tôt (en 1992), la même source d'information renseignait 2.143 logements ce qui signifie une augmentation de 693 unités (environ 33 en moyenne par année). Ces données soulignent l'attrait de la commune de Hamois.

Type de logement	1992	1995	2001	2005	2010	2013
Maisons de type fermé	123	124	130	145	159	162
Maisons de type demi-fermé	447	459	487	501	548	578
Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	1489	1552	1680	1771	1903	1976
Buildings et immeubles à appartements	0	5	7	9	36	53
Maisons de commerce	50	46	39	41	35	34
Tous les autres bâtiments	34	35	33	34	34	33
Total	2143	2221	2376	2501	2715	2836

Évolution du nombre et du type de logements entre 1992 et 2013 dans la commune de Hamois (Cadastre du SPF Finances)

L'accroissement du parc de logement est lié à l'augmentation de la population avec, à Hamois, un solde migratoire positif comme principal facteur explicatif.

On a souligné que la commune d'Hamois est attractive pour les jeunes couples avec des enfants. On peut donc poser comme hypothèse que ce sont ces catégories de la population qui sont principalement à la source de l'augmentation du parc de logement constatée depuis 15 ans.

L'augmentation du parc de logement à Hamois peut en partie s'expliquer par une diminution de la taille des ménages. La taille moyenne d'un ménage était en 2001 de 2.50 pour 2.63 en 1991 (source CYTISE).

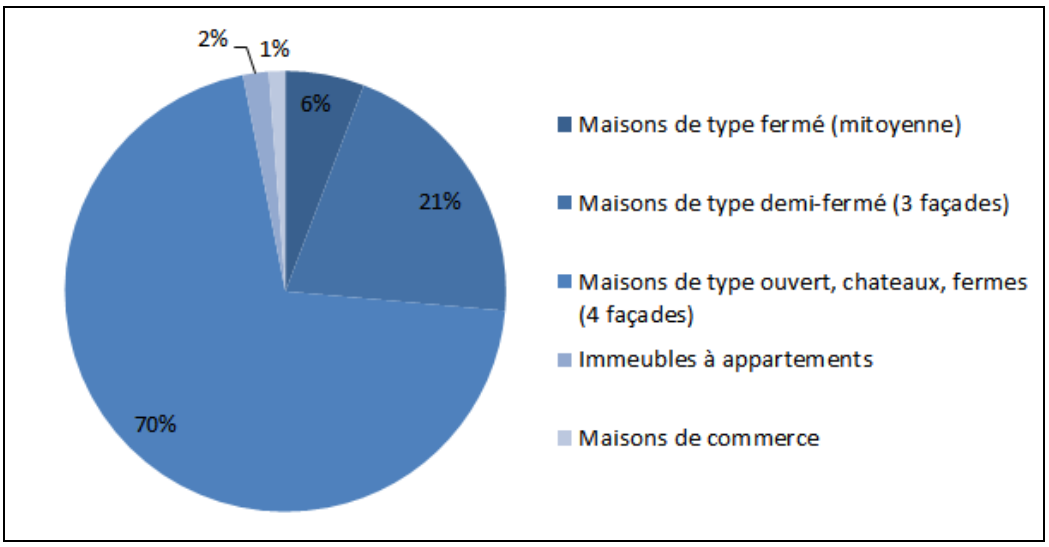
A nouveau, des disparités existent entre les anciennes communes en ce qui concerne l'évolution du nombre de logements. Achet est l'ancienne commune présentant le plus haut taux d'évolution, suivie de près par Schaltin, tandis que Emptinne et Scy sont les deux anciennes communes présentant le taux d'évolution le plus faible.

Le principal facteur explicatif, outre les aménités offertes par le territoire communal et son accessibilité principalement routière et autoroutière par rapport aux pôles d'emplois avoisinants, sont les disponibilités qu'offre le plan de secteur dans les différents villages.

3.3.1.2 Structure du parc de logement

Les informations qui suivent sont également extraites du recensement du cadastre du SPF Finances (voir tableau ci-dessus).

Il convient de regarder quels sont les types de logements le plus largement représentés sur la commune. Les maisons individuelles séparées, correspondant aux maisons unifamiliales sont nettement majoritaires sur la commune et représentent 70%. Viennent ensuite les maisons individuelles jumelées (21%), les maisons individuelles mitoyennes (6%) et les appartements, studios et autres logements (3%).

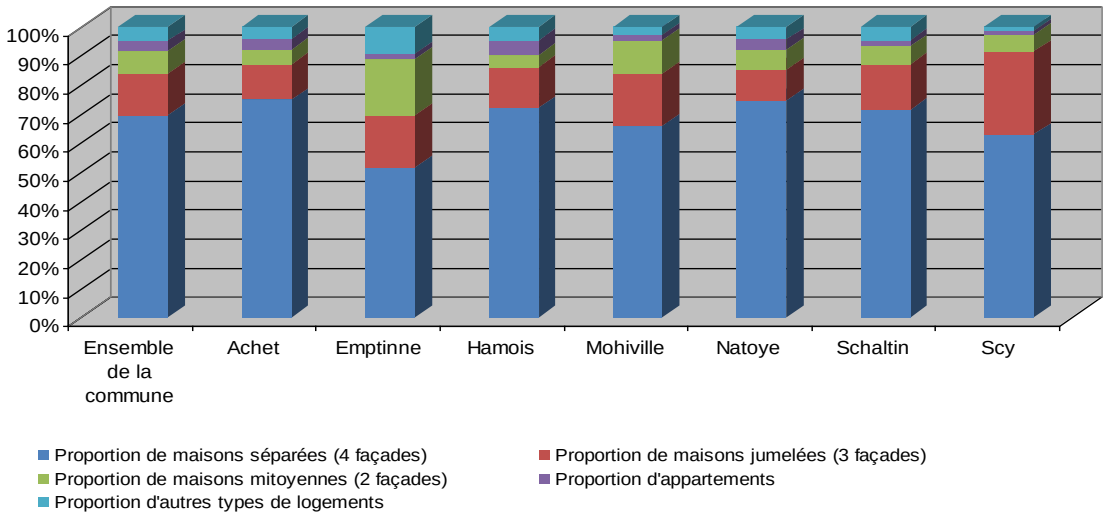


Proportion des différents types de logements en 2013 à Hamois (Source : SPF Finances)

3.3.1.3 Le type de logement en 2001 par village

Ce chapitre est rédigé à titre indicatif. En effet, il n'existe pas de données plus récentes que le recensement de 2001.

Le graphique suivant illustre les types de logement par village. Cette répartition permet de mettre en évidence que l'ancienne commune possédant le plus grand pourcentage de maison séparées quatre façades est Achet, suivie de très près par Natoye. Le profil de Emptinne s'écarte fortement de celui des autres entités, suggérant une plus grande proportion de maisons mitoyennes deux façades. De même, Scy s'écarte du profil de la commune en montrant une plus grande proportion de maisons jumelées (3 façades). Toutes ces tendances seront expliquées lors de la description ultérieure de la typologie du bâti.

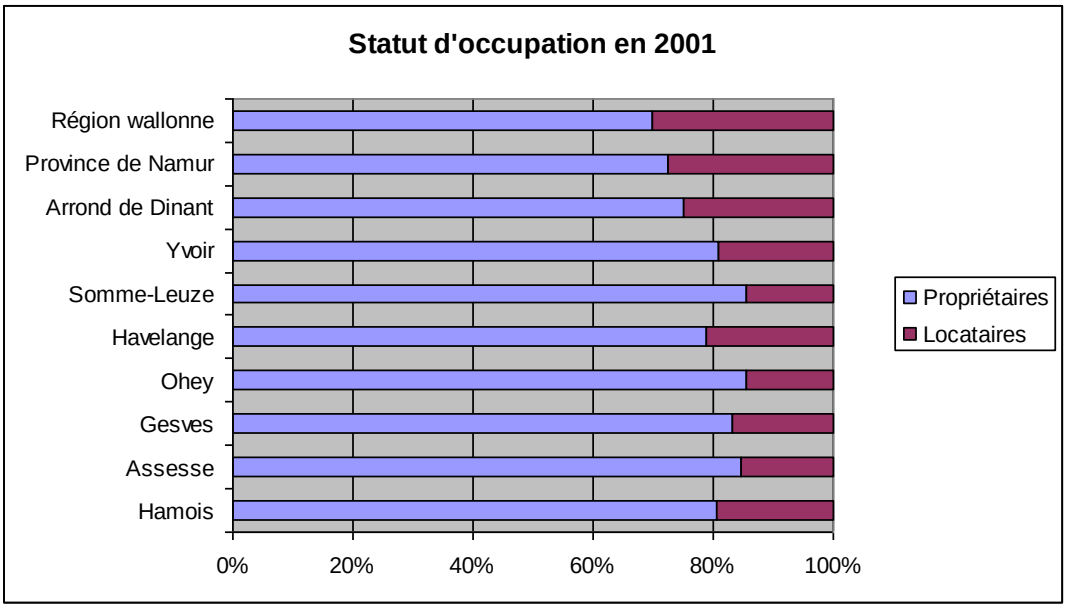


Proportion des différents types de logements en 2013 par village (Source : CYTISE 2001)

3.3.1.4 Statut de propriété

De même, ce chapitre est basé sur des données de 2001 (pas de données plus récentes) et est rédigé à titre indicatif.

Environ 80% des logements sont habités par leur propriétaire, ce qui est supérieur au taux enregistré à l'échelle de l'arrondissement, et inférieur ou équivalent aux taux enregistrés dans les communes avoisinantes. On notera, également, que le taux de propriétaires est en augmentation depuis 1991 (+/- 3%).

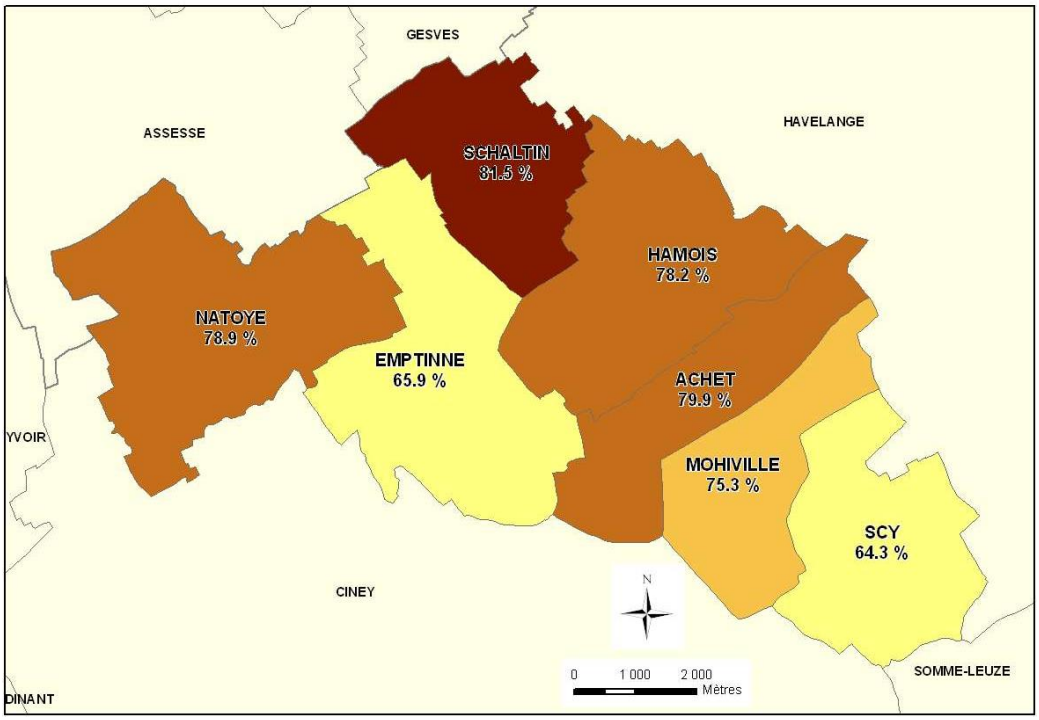


Statut d'occupation des logements (Source : CYTISE, 2001)

	Statut d'ocupation en %			
	Propriétaires	Locataires	Propriétaires	Locataires
	1991		2001	
Hamois	77.6%	22.4%	80.6%	19.4%
Assesse	81.3%	18.7%	84.7%	15.3%
Gesves	81.9%	18.1%	83.1%	16.9%
Ohey	82.4%	17.6%	85.4%	14.6%
Havelange	75.4%	24.6%	78.9%	21.1%
Somme-Leuze	83.2%	16.8%	85.4%	14.6%
Yvoir	76.8%	23.2%	81.0%	19.0%
Arrond de Dinant	73.3%	26.7%	75.1%	24.9%
Province de Namur	70.7%	29.3%	72.4%	27.6%
Région wallonne	67.1%	32.9%	69.8%	30.2%

Statut d'occupation des logements (Source : CYTISE, 1991 et 2001)

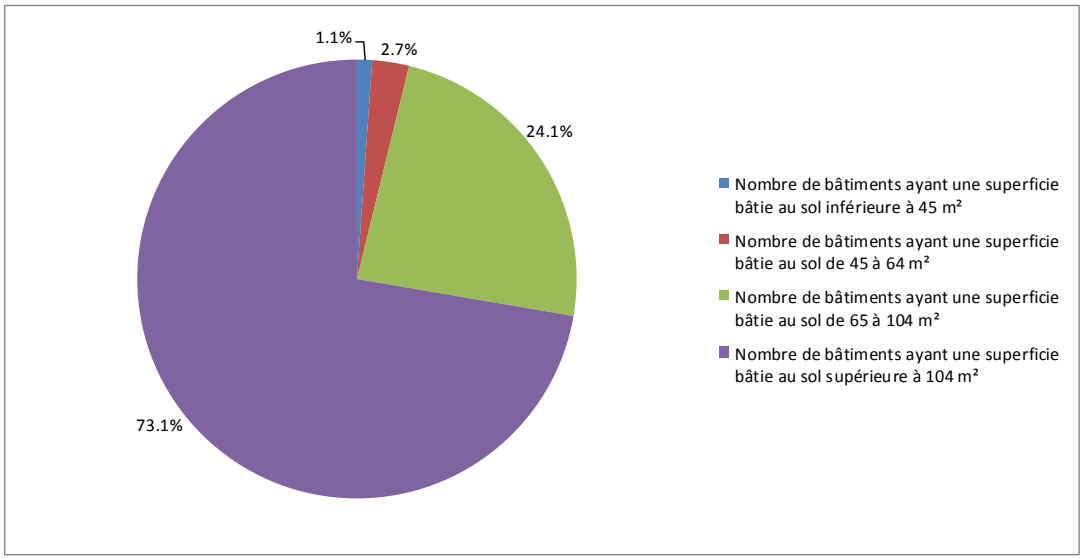
La répartition de la proportion des logements occupés par leur propriétaire au sein des différentes anciennes communes diffère de manière importante. Les entités de Emptinne et de Scy montrent des pourcentages d'occupation plus faibles, tandis que l'entité de Schaltin montre un taux d'occupation plus élevé (près de 82%).



Proportion des logements occupés par leur propriétaires par ancienne commune (Source : CYTISE, 2001)

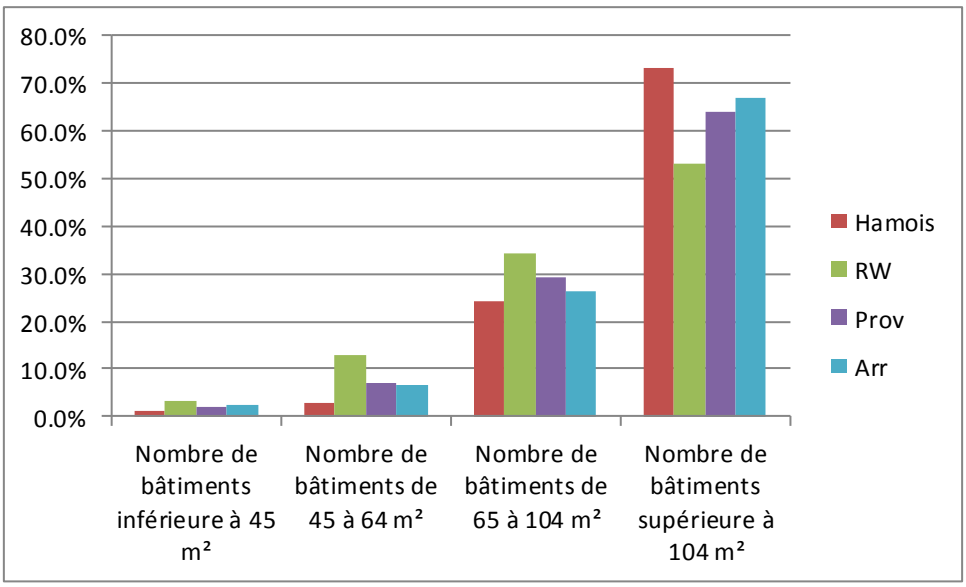
3.3.1.5 Taille des logements

A l'échelle communale, en 2013, on retiendra que c'est l'habitat de grande superficie qui est le mieux représenté avec près de 73% du total. Les logements les plus spacieux (plus de 104 m^2) sont généralement des bâtis plus récents.



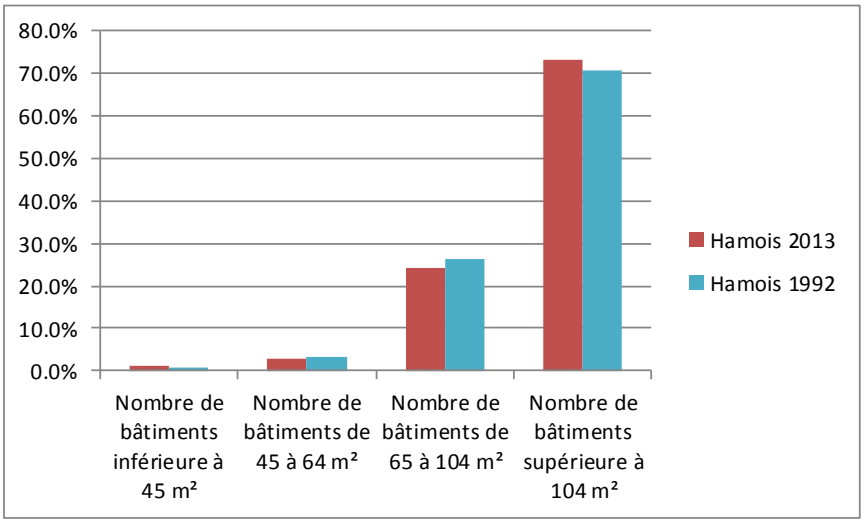
Taille des logements à Hamois en 2013 (Source : Cadastre du SPF Finances)

En comparaison avec la Région wallonne, la Province de Namur et l'arrondissement, Hamois possède cependant une proportion plus importante de logements plus spacieux (plus de 104 m²), suggérant que les logements récents de plus grande taille occupent une place proportionnellement plus importante.



Proportion de la taille des logements en 2013 (Source : Cadastre du SPF Finances)

A Hamois, le pourcentage de petits logements (superficies inférieures à 45 m^2) semble avoir presque doublé en plus ou moins vingt ans (entre 1992-2013). Dans l'absolu, il reste beaucoup plus bas plus bas que celui de la Région wallonne (on est passé de 30 à 60 logements de petites taille en un peu moins de vingt 20 ans). Les grands logements (104 m^2 et plus) sont en proportion légèrement en augmentation.



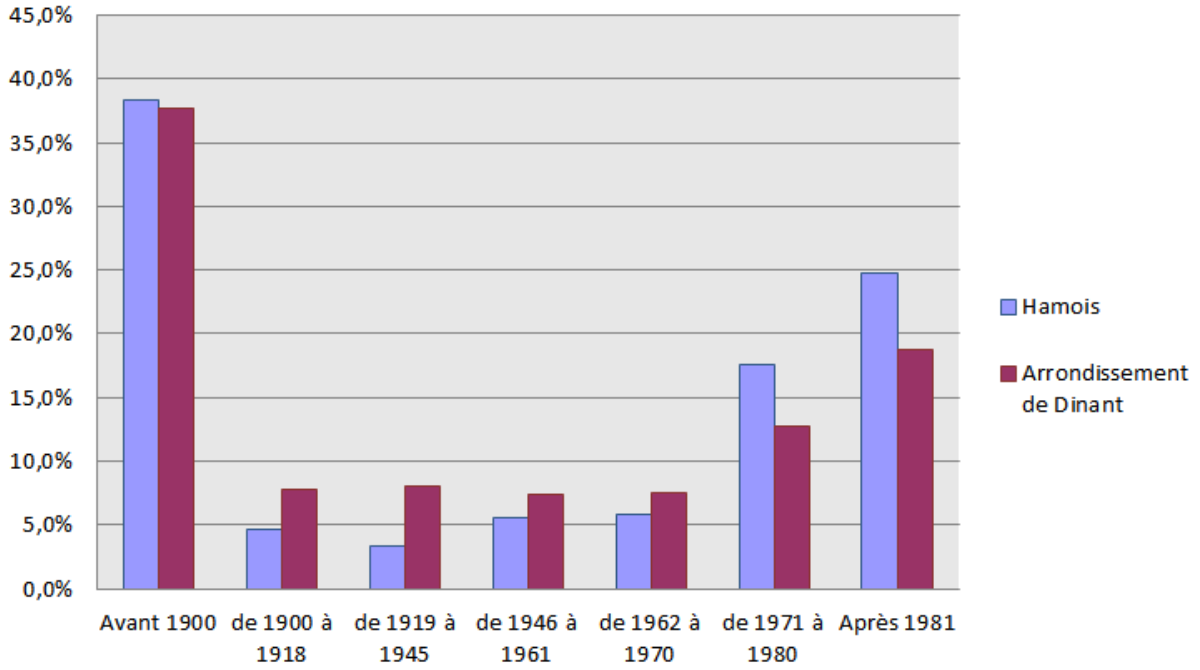
Evolution de la taille des logements entre 1992 et 2013 (Source : Cadastre du SPF Finances)

3.3.1.6 Années de construction

A Hamois, la proportion de bâtis anciens datant d'avant 1900 est importante (plus de 38%), ce qui est plus élevé que dans l'arrondissement. Les constructions érigées entre les deux-guerres et jusqu'à 1960 représentent moins de 9%, un chiffre nettement plus bas que celui de l'arrondissement. Par la suite, le parc de logements continue à progresser de manière plus importante qu'à l'échelle de l'arrondissement.

C'est dans les années 70-80 que la commune ainsi que l'arrondissement ont connu un très grand essor en terme de construction d'habitation. Près de 18% des habitations de la commune ont été construites à cette époque et cet essor est légèrement plus important sur la commune que dans l'arrondissement.

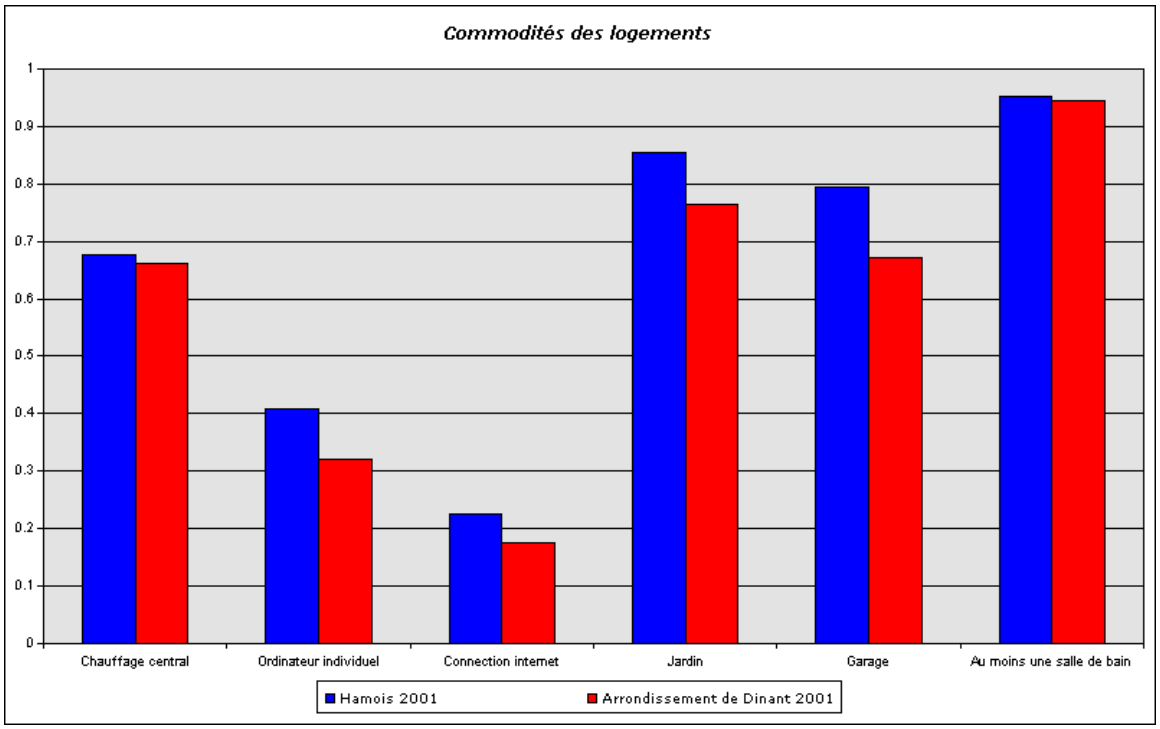
De même, on construit proportionnellement plus de nouvelles habitations à Hamois que dans l'arrondissement depuis les années 80. Ainsi, près de 25% des habitations de la commune ont été bâties après 1981.



Répartition de l'âge du bâti à Hamois et dans l'arrondissement de Dinant (Source : IWEPS 2012)

3.3.1.7 Commodités des logements

Les indicateurs reflétant le niveau de commodités des logements sont ceux d'une commune aux caractéristiques rurales : présence de jardins et de garages. L'attrait de cette commune pour les jeunes couples avec enfant se démontre ici en constatant l'importance des ordinateurs individuels et des connections internet en comparaison avec l'arrondissement de Dinant.

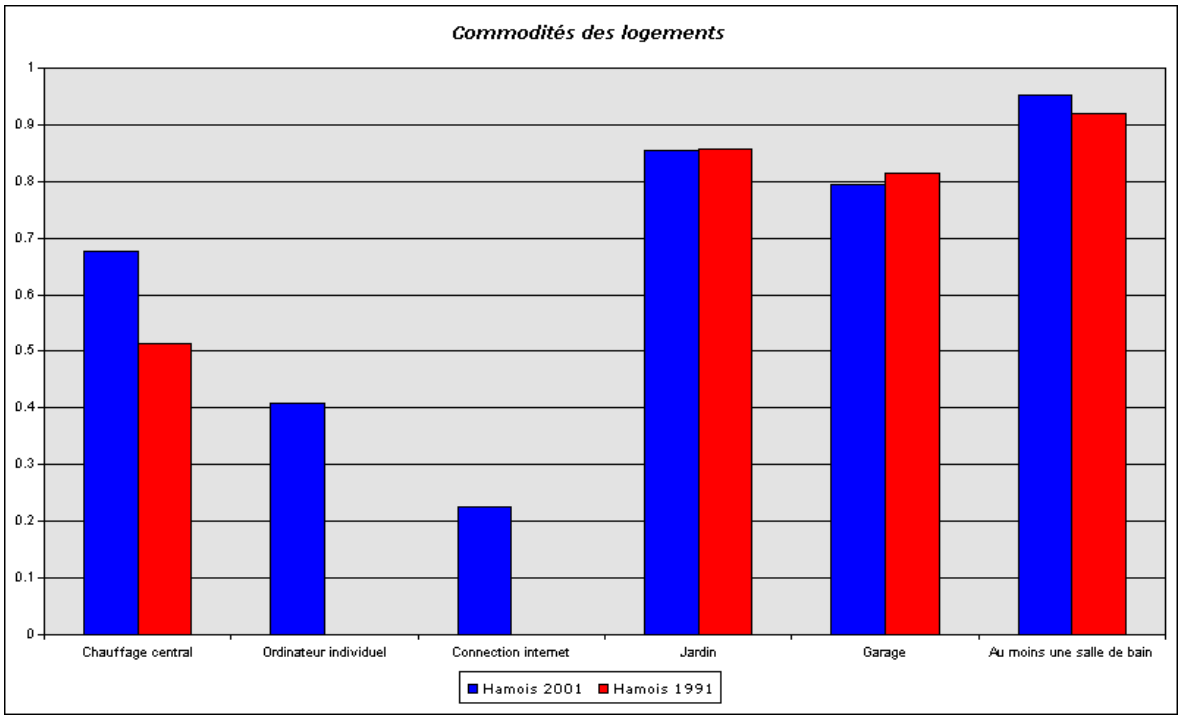


	Proportion disposant d'un jardin	Proportion disposant d'un garage	Proportion disposant d'au moins 1 salle de bain	Proportion disposant d'un PC	Proportion disposant d'un ligne internet	Proportion disposant d'un GSM
Hamois	85.5%	79.5%	95.2%	40.9%	22.5%	66.4%
Assesse	87.3%	78.1%	94.0%	44.6%	27.2%	67.3%
Gesves	85.2%	73.7%	93.6%	41.8%	24.6%	64.4%
Ohey	81.6%	78.0%	92.6%	36.9%	21.2%	62.6%
Havelange	84.6%	75.4%	92.9%	34.7%	19.7%	61.0%
Somme-Leuze	86.8%	75.0%	95.3%	34.6%	18.7%	65.8%
Yvoir	84.2%	73.9%	96.6%	41.0%	24.0%	66.1%
Arrond de Dinant	76.5%	67.0%	94.5%	32.0%	17.5%	60.3%
Province de Namur	74.9%	65.2%	94.3%	34.3%	19.3%	62.7%
Région wallonne	73.6%	59.1%	93.4%	32.1%	18.4%	61.7%

Commodités des logements en 2001 (Source : CYTISE)

En comparaison avec l'arrondissement de Dinant, la Province et la Région, la commune d'Hamois possède une plus grande proportion de logements disposant d'un jardin, d'un garage, d'un ordinateur, et d'une ligne internet. Les pourcentages sont cependant fort comparables avec ceux des communes limitrophes ainsi qu'en ce qui concerne les variables 'logements disposant d'un GSM et 'logements disposant d'au moins une salle de bain'.

L'évolution des commodités des logements entre 1991 et 2001 montre une très nette augmentation des commodités dites primaires des logements (chauffage central et salle de bain). Cela peut notamment s'expliquer par l'importance des rénovations effectuées sur le bâti ancien tel que déjà mentionné auparavant. -



Commodité des logements à Hamois : comparaison 1991, 2001 (Source : CYTISE)

3.3.1.8 Consommation énergétique des logements

Il faut tout d'abord noté que la commune a un conseiller en énergie en la personne de Monsieur Ceulemans (0474/118.642). Sa tâche principale est de conseiller les habitants et la commune pour les audits énergétiques, la nouvelle politique de la Région et de la commune en matière de primes, et la nouvelle législation pour la PEB (la Performance Energétique des Bâtiments).

La commune octroie des primes au niveau de l'installation de panneaux solaires. La politique de la commune est de n'octroyer des primes pour des travaux liés à l'économie d'énergie que si la Région Wallonne subsidie ce type de travaux. Les panneaux photovoltaïques étaient subsidiés mais la commune a arrêté étant donné que la Région Wallonne n'octroie plus ce type de prime.

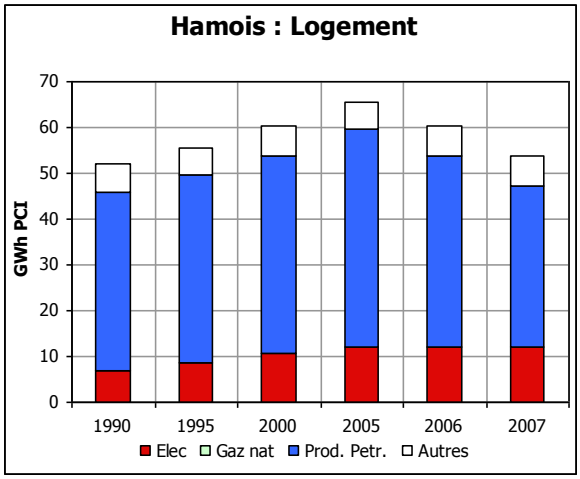
De nombreux efforts ont déjà été consentis en matière d'isolation. Plus de 74% des logements possèdent du double vitrage et plus de la moitié des logements ont une toiture et des tuyaux de chauffage isolés. Ces valeurs sont toutes supérieures aux ratios de l'arrondissement.

Cet effort doit évidemment se poursuivre car il s'agit d'un enjeu important pour l'avenir. En effet, outre les considérations environnementales, toute analyse de marché immobilier fait ressortir que le bilan énergétique d'un immeuble à vendre est un nouveau critère pris en compte par les candidats acquéreurs.

	DOUBLE VITRAGE			TOITURE ISOLEE			MURS EXTERIEURS			TUYAUX DE CHAUFFAGE		
	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui	NON	OUI	Ratio oui
Hamois	562	1 646	74.5%	912	1 129	55.3%	1 107	779	41.3%	565	1 110	66.3%
Arr. de Dinant	11 678	25 353	68.5%	16 808	16 084	48.9%	19 119	10 761	36.0%	9 694	16 924	63.6%

Isolation des logements sur Hamois et l'arrondissement de Dinant (Source : CYTISE, 2001)

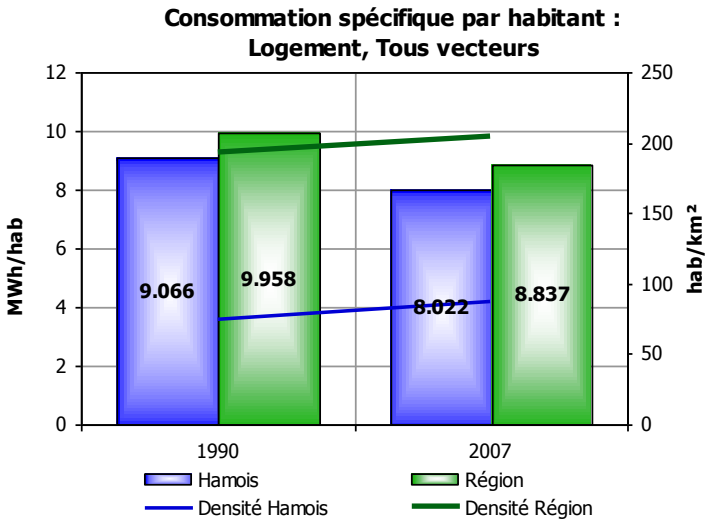
Les données présentées dans cette partie proviennent d'une étude réalisée par l'ICEDD pour le compte de la Région wallonne au cours de laquelle, sur base d'un certain nombre d'hypothèses, le bilan énergétique wallon a été réparti entre les différentes communes de la Région. Les chiffres représentent la part du bilan wallon qui a été réallouée à la commune d'Hamois. Notons bien ici que certaines des hypothèses utilisées sont simplificatrices et que ce bilan est à prendre à titre indicatif.



Le graphique ci-contre propose l'évolution de 1990 à la dernière année disponible de la répartition des sources d'énergie (électricité, gaz naturel, produits pétroliers, autres) pour le secteur du logement. Il montre la très large dépendance des logements au mazout sur la commune. Il convient, dans les circonstances actuelles liées au réchauffement climatique et au prix du pétrole, d'attirer particulièrement l'attention sur ce point. On notera cependant une réduction de la consommation énergétique des logements depuis 2005.

Évolution du bilan énergétique du parc des logements de la commune (source : Bilans énergétiques communaux - ICEDD pour DGO4)

Le graphique ci-contre montre une comparaison de la consommation spécifique du logement par habitant entre la commune d'Hamois et la Région wallonne. En 1990 et en 2007, la consommation par habitant pour leur logement était plus faible à Hamois qu'en Région wallonne. Cette consommation a de plus diminué entre 1990 et 2007.



Bilan énergétique du parc des logements (source : Bilans énergétiques communaux - ICEDD pour DGO4)

3.3.2 LES CARACTERISTIQUES DU MARCHE IMMOBILIER

3.3.2.1 Nouvelles constructions et lotissements

Le nombre de nouvelles constructions a augmenté de manière comparable à celle des rénovations. Cette augmentation est également observée au sein de l'arrondissement de Dinant (cf. *Annexe 1*). Il est intéressant de constater qu'entre 2001 et 2012, 353 nouvelles constructions résidentielles et 42 non résidentielles ont été érigées, soit un peu plus de 10% des permis octroyés.

On notera également qu'une partie du parc de logements, probablement les biens les plus anciens, est actuellement rachetée et transformée (13% de biens transformés). Ainsi, entre 2001 et 2012, on dénombre 343 bâtiments résidentiels rénovés pour un total de 2.630 bâtiments sur le territoire communal.

Il est aussi intéressant d'analyser le nombre de permis octroyé pour de nouvelles constructions par village sur les dix dernières années pour se faire une idée de l'évolution urbanistique actuelle de chacun de ces villages. Ci-dessous, un tableau récapitulant les permis octroyé pour de nouvelles constructions par village :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total 2000 - 2010
ACHET	1	3	1	0	2	2	7	8	6	2	2	**34**
EMPTINNE	3	7	4	3	4	2	1	3	2	1	2	**32**
HAMOIS	9	6	9	5	5	6	15	10	5	6	6	**82**
MOHIVILLE	0	2	1	2	0	1	2	2	1	0	1	**12**
NATOYE	4	4	1	1	3	2	1	0	3	3	7	**29**
SCHALTIN	7	7	5	2	5	7	12	19	9	9	9	**91**
SCY	1	2	2	1	2	1	0	0	0	0	0	**9**
											Total :	**289**

Nombre de permis octroyé par village

En analysant les chiffres, on se rend compte que le village de Schaltin connaît un essor très important au vu de sa population actuelle et du nombre de nouveaux permis accordés sur les dix dernières années (village avec le plus grand nombre de nouvelles constructions). Au contraire de Schaltin, Natoye étant la deuxième entité de la commune en terme de population a très peu de nouveaux permis sur son territoire. Le développement actuel de l'urbanisation semble plutôt se situer sur les villages d'Hamois et Schaltin, qui disposent encore de nombreux terrains libres (cf. chapitre Réserves foncières).

Si l'on regarde la répartition du nombre de lots par ancienne commune, on peut montrer l'attrait de certaines entités de la commune par rapport à d'autres. Ainsi, les entités d'Achet, Hamois, Natoye et Schaltin montrent un nombre de lots nettement plus important que les autres entités.

L'évolution des lotissements montre un pic très important aux alentours des années 80 (cf. *Annexe 1*). Ce nombre est resté ensuite relativement constant par la suite. Il reste encore des terrains disponibles dans certains lotissements de la commune. Voici, ci-dessous, la liste des lotissements où il reste encore des parcelles libres et le nombre de lots restant dans chacun de ceux-ci.

Numéro du lotissement	Nom du lotissement	Nombre de lots non construit
PL_23-04-91	Oblin	??
PL_03-10-05	Wathelet (10 lots)	2
PL_28-09-04	Warzée (lot1)	1
PL_19-12-05	Struvay/Cloux (6 lots)	1
PL 2 08-01-07	Willeme Fernand (10 lots)	7
PL_08-01-07	Willeme Consorts (7 lots)	5
PL_15-05-06	Lhoas/Vandermsissen (2 lots)	2
PL_11-09-07	Famerée (3 lots)	3
PL_03-06-08	Pirson Jules (3 lots)	2
PL_20-04-09	Commune de Hamois (2 lots)	2
PL_17-03-09	Ysebaert (3 lots)	3
PL_03-02-09	Thomas & Piron (Léonard) (31 lots)	31
PL_20-03-07	Polet/Franchimont (3 lots)	1
PL_20-11-06	Jeanfils/Rouard (5 lots)	4
PL_10-01-07	Depauw (2 lots)	1
PL_31-03-09	D'Aspremont Lynden (4 lots)	1
PL_12-10-10	Promo Immo Invest (7 lots)	7

Lotissements avec nombre de lots encore libre

Numéro du lotissement
CPL_07-12-98
CPL_14-03-79
CPL_25-06-69
CPL_02-07-74
CPL_16-02-76
CPL_12-01-94
CPL_12-08-75
CPL_20-08-75
CPL_25-06-69
CPL_07-12-98
PL_16-01-08
PL_20-04-09
PL_14-08-09

Lotissements d'initiative communale

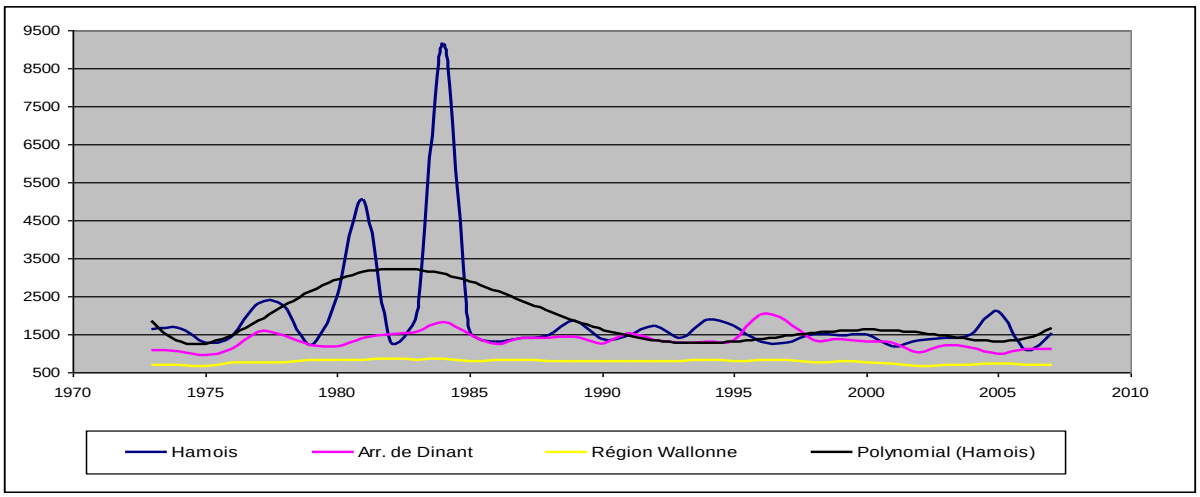
3.3.2.2 Prix des habitations, des appartements et des terrains

Bien que s'inscrivant dans la tendance générale d'augmentation des prix, la commune de Hamois est plus chère que dans la moyenne de l'arrondissement (cf. *Annexe 2*). On remarque toutefois une stagnation des prix voir même une légère diminution pour certains biens entre 2006 et 2008, ceci peut s'expliquer par le contexte de crise économique auquel le marché immobilier s'adapte. Le prix du terrain à bâtir se situe dans la moyenne enregistrée à l'échelle de l'arrondissement (moyenne d'environ 32 €/m^2).

Comme le souligne la chambre des notaires namurois, à l'échelle provinciale, les prix ont atteint un palier en 2007 et le marché devrait traverser une phase de stagnation. L'axe Gembloux-Namur-Ciney reste, de par son accessibilité mais aussi son niveau d'équipement, le plus recherché.

Une autre tendance qui se dégage des données présentées ci-dessus est la réduction de la superficie moyenne des terrains pour les maisons. Bien qu'étant fluctuant, la courbe tendancielle montre qu'on passe à une superficie moyenne de 10 ares alors qu'en 2000, on était à 15 ares.

L'évolution de la taille des terrains à bâtir est présentée dans le graphique suivant. La tendance à Hamois montre une importante augmentation dans les années 1980 jusqu'en 1990. Après cette date, la taille des terrains n'a presque plus évolué, voire s'est légèrement réduite. Le pic observé dans les années 80 n'est pas aussi marqué dans l'arrondissement et absent dans le profil d'évolution de la Région wallonne. Cela peut s'expliquer par l'ouverture de nouveaux lotissements et donc l'augmentation du nombre de parcelles de taille moyenne à grande mises sur le marché à cette période, ainsi que par le choix de la commune d'Hamois par les jeunes couples suite au phénomène de périurbanisation.



Évolution de la superficie moyenne de la taille des parcelles (Source : magazine l'Echo)

3.3.3 LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX

3.3.3.1 Les logements sociaux dans la commune

En plus du CPAS, les différentes sociétés de logement conventionnés sont au nombre de deux sur le territoire communal :

- Le Foyer Cinacien à la rue du Commerce 96 - 5590 CINEY – 083/230.550
- L'Agence Immobilière Sociale Andenne-Ciney à la Place du Perron 1/B – 5300 ANDENNE – 085/842.509

Nombre de logements sociaux :

- 6 logements destinés aux handicapés et aux personnes âgées appartenant au CPAS, Rue d'Achet à Hamois ;
- 47 logements rue de Vivaise à Emptinne (Maisons de 3 chambres du Foyer cinacien) ;
- 16 logements rue du Jumelage à Emptinne (Maisons de 3 chambres du Foyer cinacien) dont 2 gérés par le CPAS ;
- 1 logement pour une famille rue du Soleil Levant à SCY (Agence Immobilière Sociale Andenne-Ciney) ;
- 2 logements de transit appartenant au CPAS, rue du Centenaire à Mohiville.

Cela représente un total de 72 logements sociaux, soitmoins de 3% du parc immobilier communal.

Les projets :

- 8 logements à Natoye, rue de la Gozée (projet Foyer cinacien) : avant-projet en cours ;
- Projet de 21 logements destinés à la ventes par la SWL rue Ste-Barbe à Hamois ;
- Elargir la collaboration avec le Foyer cinacien en tant qu'AIS.

Plan d'ancrage 2014-2016

Ordre de priorité	Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
1	Création de 4 logements sociaux sur les parcelles de la SWL (rue Sainte-Barbe)	Type 1	4	Foyer Cinacien
2	Création de 3 logements sur la parcelle du Foyer Cinacien (Vives)	Type 1	3	Foyer Cinacien
3	Prise en gestion du Presbytère de Mohiville pour la création de 1 logement	Type 3	1	Foyer Cinacien
4	Prise en gestion 2015	Type 3	1 ou plus	Foyer Cinacien
5	Prise en gestion 2016	Type 3	1 ou plus	Foyer Cinacien

Types d'opération :

Type 1 - Opération localisée de création de logements locatifs

Type 2 – Opération localisée de création de logements acquisitifs

Type 3 - Prise en gestion de logements

Sur Hamois, le Foyer Cinacien est chargé de réaliser l'ensemble des projets. Il n'y a en général pas de problème majeur, si ce n'est lorsqu'il s'agit de construire sur des lotissements (exemple : Gozée et Sainte-Barbe).

Globalement, il apparait qu'une certaine lourdeur de la procédure imposée par le ministre (entre avis, tutelle, re-tutelle, etc.) est à l'origine d'une dépense d'énergie et de temps considérable, ce qui est parfois décourageant pour les Commune.

Autre difficulté, les subsides, bien qu'intéressants, ne couvrent pas l'entièreté des travaux et il reste des coûts importants à charge de la Commune. Les opérations de rénovation de logement déjà propriété de la Commune sont toutefois une bonne opération mais reste relativement rare et fonction des opportunités.

3.3.4 SYNTHESE

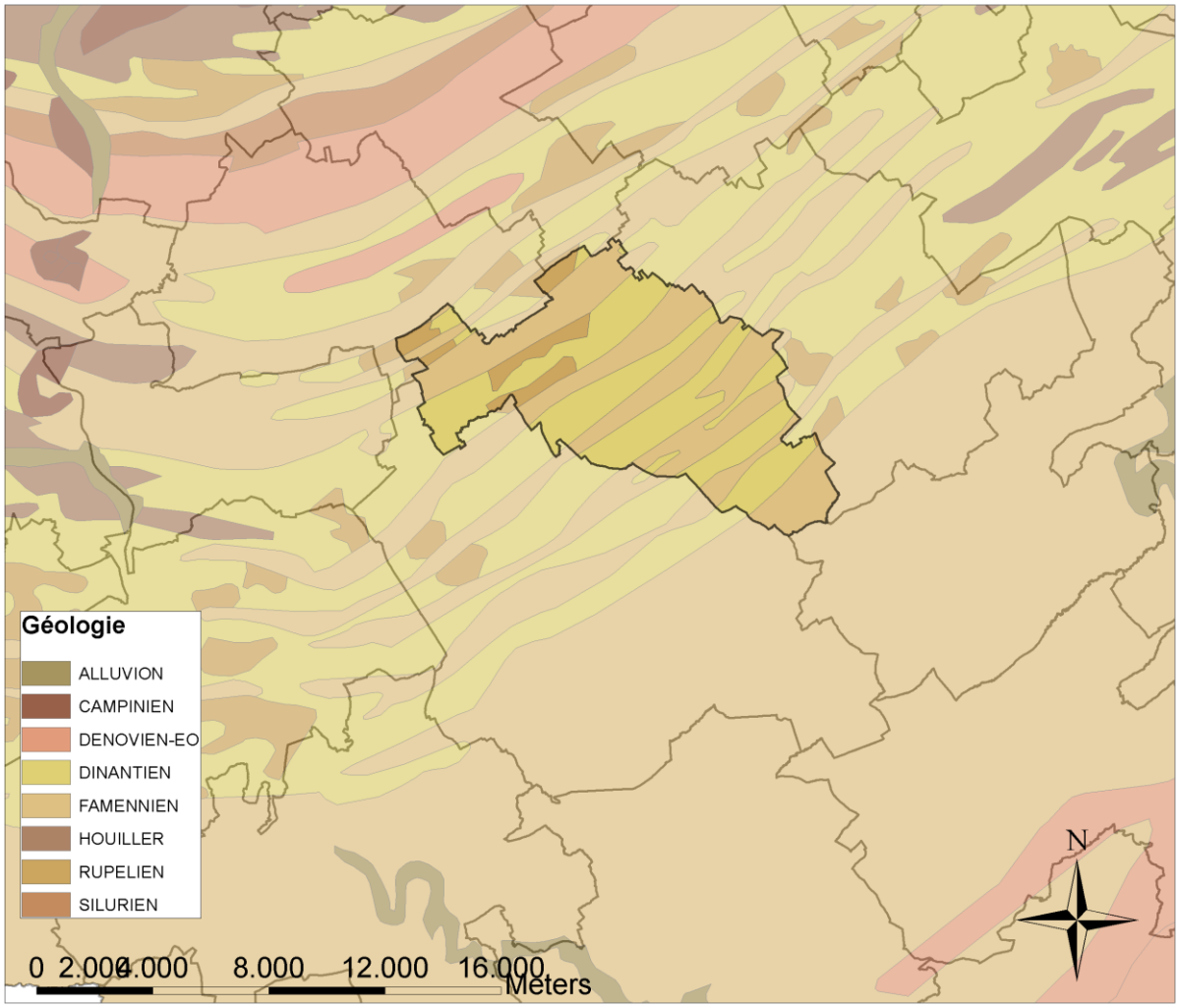
- **Le parc de logement est en constante évolution depuis plusieurs années, phénomène principalement explicable par un solde migratoire positif. Cette augmentation est proportionnellement plus importante que celle constatée à l'échelle de l'arrondissement ou de la Province.**
- **Le bâti est principalement constitué de maisons 4 façades (plus de 70%) et les propriétaires habitent généralement leurs logements (80% des propriétaires habitant leur logement).**
- **La qualité du cadre bâti et paysager, une relative proximité des pôles urbains, des prix de l'immobilier qui restent attractifs attirent une population de couples avec enfant(s).**
- **Bien qu'on note une réduction des tailles des terrains des maisons à vendre, la taille des logements à Hamois reste supérieure à celles de l'arrondissement, de la Province et de la Région wallonne.**
- **La proportion de bâtis anciens datant d'avant 1900 est importante (près de 35%), en comparaison de celle de l'arrondissement (30%). Cependant, après 1970, le parc de logements continue à progresser de manière plus importante qu'à l'échelle de l'arrondissement.**
- **On notera également qu'une partie de ce parc de logements, probablement les biens les plus anciens, est actuellement rachetée et transformée (13% de biens transformés).**
- **Les logements présentent une bonne commodité, plus élevée que celles observées à l'échelle de l'arrondissement ou de la Province.**
- **La consommation énergétique du logement a diminué depuis 2005 et la consommation par habitant pour le logement est moins élevée que la moyenne de la Région wallonne.**
- **Bien que s'inscrivant dans la tendance générale d'augmentation des prix, la commune de Hamois est plus chère que dans la moyenne de l'arrondissement**
- **Une autre caractéristique du marché de l'immobilier de Hamois est la tendance à la réduction de la superficie moyenne des terrains pour les maisons (de 15 ares en 2000 pour 10 ares en 2010)**
- **La commune de Hamois compte un total de 72 logements sociaux, soit moins de 3% du parc immobilier communal. Plusieurs projets de lotissements sont en cours d'étude mais les procédures sont complexes et les projets peinent à voir le jour.**

4. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

4.1 GEOLOGIE – RELIEF – PHENOMENES KARSTIQUES

4.1.1 GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

La commune d'Hamois se trouve dans la région condrusienne. La grande variété et la complexité du sous-sol qui se caractérise par l'affleurement des roches en bandes parallèles étirées du sud-ouest, nord-est et se succédant du nord au sud, a engendré au sein de cette vaste zone plusieurs unités morphologiques bien distinctes. Hamois se trouve dans la sous-région dite du vrai Condroz, à la frontière avec la Famenne.



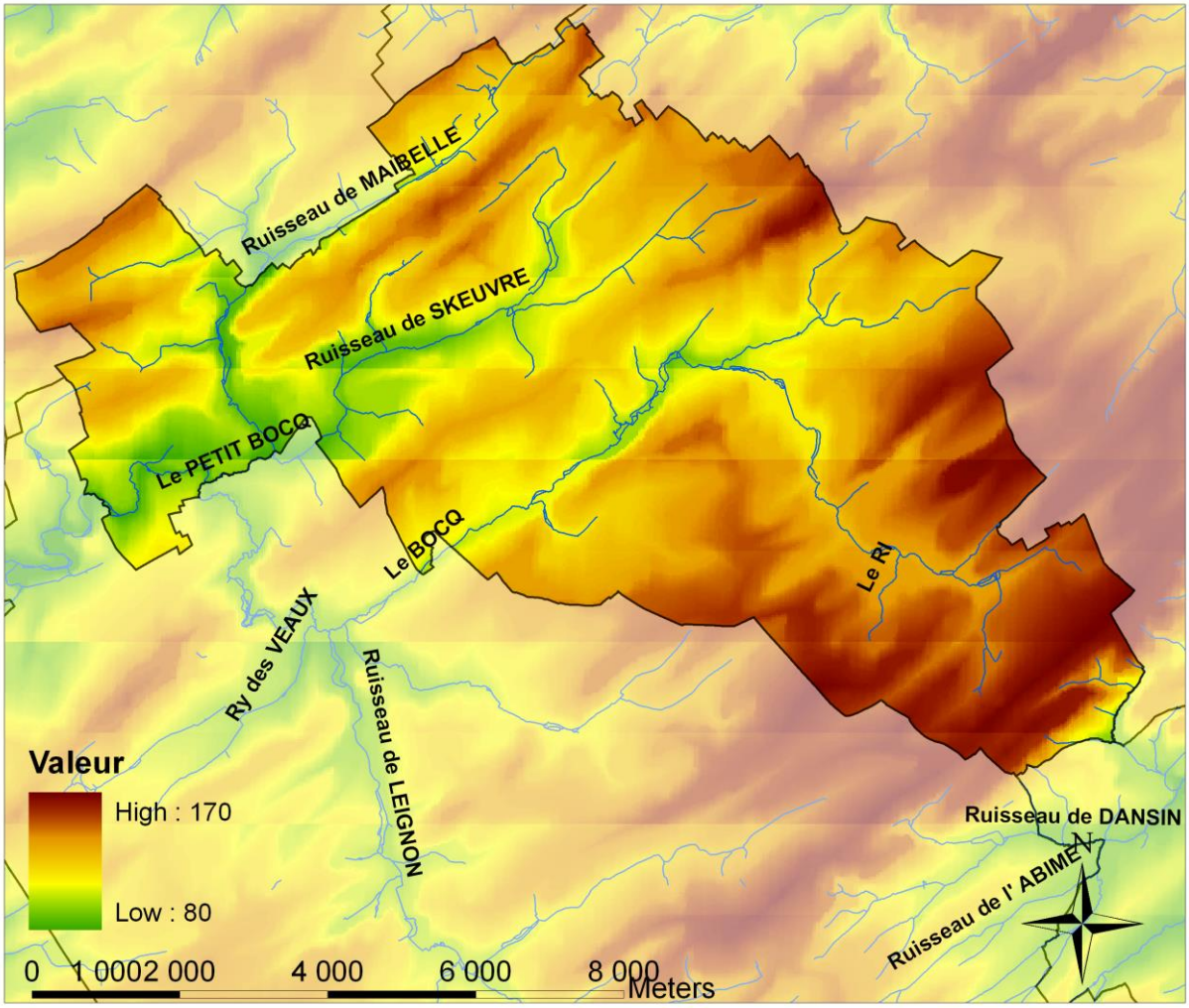
Carte géologique simplifiée (Source : SPW)

Ce vaste plateau incliné est caractérisé par une alternance de crêtes et de dépressions se succédant du nord au sud avec une grande régularité. Celles-ci résultent de l'affleurement en bandes parallèles de roches de résistance inégale : les crêtes (ou tiges) correspondent aux psammites et aux grès plus résistants du dévonien supérieur, tandis que les dépressions (ou chavées) sont creusées dans les calcaires carbonifères plus tendres, donc plus facilement altérables. Le vrai Condroz, dans lequel se situe le territoire de la commune d'Hamois est plus particulièrement caractérisé par la grande régularité de cette alternance et par une altitude moyenne plus élevée, les lignes de crêtes atteignant souvent 300 mètres d'altitude.

4.1.2 RELIEF

Ces différentes caractéristiques du sous-sol ont généré des types de sols bien particuliers qui seront présentés ci-après.

Le relief y présente en effet une alternance de crêtes et de dépressions qui se succèdent du nord au sud et qui sont interrompues par les vallées transversales de la Meuse, du Hoyoux et de l'Ourthe. Cette topographie est accentuée par le couvert végétal ; les forêts occupent le sommet des crêtes, tandis que les cultures et les prairies se localisent respectivement sur les versants et dans le fond des dépressions.



Relief et hydrographie d'Hamois (Source : Modèle numérique de terrain, SPW)

4.1.3 PHENOMENES KARSTIQUES ET CONTRAINTES LIEES AUX EBOULEMENTS ET PAROIS ROCHEUSES

Pour appliquer concrètement le principe de protection et intégrer le risque karstique et les risques d'éboulement dans toute décision concernant l'aménagement du territoire, la Région a commandé une cartographie des aléas karstiques et des zones d'éboulement.

Les zones de contraintes karstiques se limitent aux zones calcaires présentant des phénomènes de dissolution ou des risques de tassement ou d'effondrement. Il n'existe sur la commune aucun périmètre de contraintes karstiques, bien que 27 sites karstiques y soient relevés. Ces sites sont pointés sur la Carte « Environnement » et sont tous creusés dans les calcaires du Tournaisien à l'exception de deux sites (numérotés 6 et 8) qui sont creusés dans le calcaire Viséen. Leurs caractéristiques et définitions sont données dans le tableau repris à l'Annexe 3.

Les contraintes liées aux éboulements et parois rocheuses sont également répertoriées sur la Carte « Environnement ». Elles se situent toutes à Natoye, dans la dépression créée par le petit Bocq. Au

total, ce ne sont pas moins de 4,3 ha de versants supérieurs à 30 degrés considérés à contrainte faible que l'on retrouve à proximité du Bois Demémont. Parmi ceux-ci, 2,6 ha se trouvent en zone urbanisable au plan de secteur. On retrouve à proximité directe les deux périmètres de contrainte physique relative aux éboulements qui se chevauchent partiellement. Il existe en ce point en effet des parois abruptes ou rochers affleurant ainsi qu'un périmètre relevé comme de contrainte majeure.

4.2 HYDROGRAPHIE ET RISQUES LIES

4.2.1 HYDROGRAPHIE

La commune d'Hamois se situe dans les sous-bassins hydrographiques de l'Ourthe, de la Meuse aval et de la Meuse amont. Elle ne possède aucune voie d'eau classée en cours d'eau navigable.

Voici un tableau présentant les cours d'eau et la catégorie associée à ceux-ci :

Cours d'eau	Catégorie
Le BOCQ	1, 2 et 3
Le PETIT BOCQ	2
Le RI	NC
Ruisseau d' ASNEUX	3
Ruisseau de CHAMPION	2 et 3
Ruisseau de la BLANCHIRIE	3
Ruisseau de la FONTAINE	3
Ruisseau de MAIBELLE	2 et 3
Ruisseau de SKEUVRE	2
Ruisseau du FOND DES GAUDRIES	2 et 3
Ruisseau MILLE DIX -1010-	3
Ruisseau MILLE DOUZE -1012-	3
Ruisseau MILLE ONZE -1011-	2 et 3
Ruisseau MILLE VINGT QUATRE -1024-	3
Ruisseau MILLE VINGT SIX -1026-	2

Les cours d'eau et leur catégorie (source : croisement ICEDD)

Le ruisseau de Maibelle, le ruisseau de Skeuvre, le petit Bocq et le Bocq sont à l'origine des principales vallées se retrouvant sur l'entité. Le Bocq est, en longueur, le ruisseau le plus important de la commune (15,541 km). Les principaux cours d'eau ont été identifiés sur la carte du relief présentée ci-avant.

La qualité physico-chimique de l'eau du Bocq en 2008 a été considérée comme bonne pour les matières azotées (hors nitrates) et moyenne pour les nitrates.

Ci-dessous, un tableau présentant la qualité des eaux de surfaces pour le Bocq :

Qualité physico-chimique des cours d'eau :

N° station	*Cours d'eau*	*Altération*	Qualité		
			2004	*2005*	*2006*
3860	Bocq	Matières azotées hors nitrates	Moyenne	Moyenne	Bonne
3860	Bocq	Matières organiques et oxydables	Bonne	Bonne	Bonne
3860	Bocq	Matières phosphorées	Bonne	Bonne	Bonne
3860	Bocq	Nitrates	indispo.	Moyenne	Moyenne

Qualité des eaux de surface (source : fiches communales)

4.2.2 ZONES DE PREVENTION DE CAPTAGE

Les points de captage d'eau potable bénéficient généralement d'une zone dite de 'protection', définie par la SPGE, en collaboration avec plusieurs producteurs d'eau potable. Pour chacun des captages, des zones de prévention sont établies, soit par le biais d'études de prospections géophysiques et d'essais de traçage permettant d'évaluer le temps de transfert d'une pollution par les eaux, soit sur base de distances forfaitaires dépendant de la nature du sous-sol. On distingue les zones de prise d'eau, les zones de prévention et les zones de surveillance. Sur la Carte « Environnement » ne sont représentées que les zones de prise d'eau (points de captages, propriété du producteur d'eau) et les zones de prévention.

On distingue :

- la zone de prévention rapprochée : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage en 24 heures ;
- la zone de prévention éloignée : zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage entre 1 et 50 jours.

A Hamois, huit points de captage publics sont répertoriés. Seule une des zones de protection (Natoye Lez-Fontaine) a déjà fait l'objet d'un arrêté ministériel (11/05/2007). Elle est représentée par un périmètre plus précis qu'une simple zone tampon autour des captages puisque les prospections géophysiques ont permis de déterminer les risques de manière plus précise.

Au total, les zones de protection rapprochée occupent 3,4 ha du territoire et les zones de protection éloignée 2 242 ha. C'est donc plus de 29% du territoire communal qui est concerné.

Ci-dessous, voici les chiffres de qualité des eaux souterraines :

Qualité physico-chimique des eaux souterraines (concentration en nitrates) :

Nom/localisation de la prise d'eau	*Zone vulnérable*	*Qualité*	
		2000-2003	2004-2007
LEZ FONTAINE	Hors zone	Bonne	Bonne
Puits de Champion 55M	Hors zone	Indispo.	Moyenne
ACHET 100M	Hors zone	Indispo.	Moyenne
SCY G1 - CHEVENIA	Hors zone	Moyenne	Moyenne

Qualité des eaux souterraines (source : fiches communales)

4.2.3 ALEA D'INONDATION ET COULEES DE BOUE

Les données relatives aux aléas d'inondation sont reprises dans la Carte « Environnement ». Elles proviennent de la cartographie des zones inondables réalisées par le Service Public de Wallonie (anciennement Ministère de l'Équipement et des Transports) et la Région wallonne dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés).

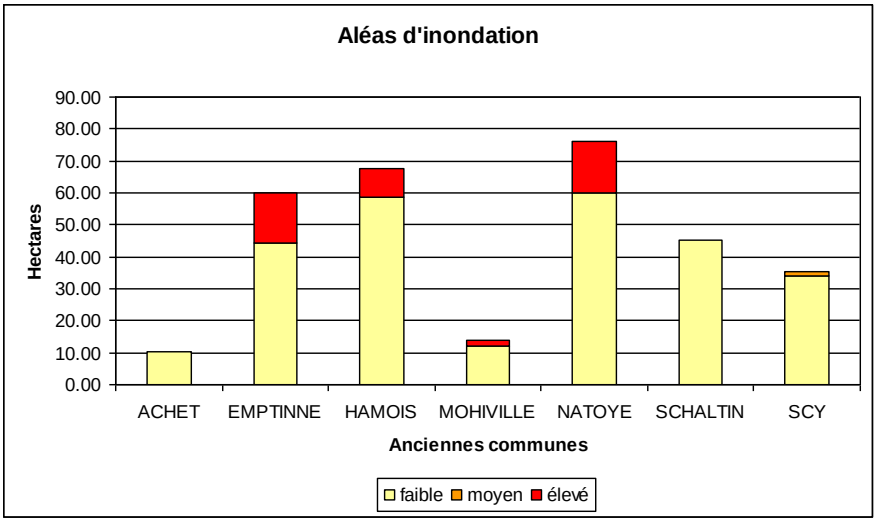
Les données reprises sur la carte concernant les aléas d'inondation comprennent les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée. Elles sont fonction de la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur d'immersion).

Aléa d'inondation (ha)	faible	moyen	élevé	Total
ACHET	10,25	0,00	0,00	**10,25**
EMPTINNE	44,20	0,00	15,97	**60,18**
HAMOIS	58,43	0,00	9,19	**67,63**
MOHIVILLE	12,06	0,00	1,62	**13,67**
NATOYE	59,89	0,00	16,36	**76,25**
SCHALTIN	45,17	0,00	0,00	**45,17**
SCY	33,90	1,34	0,26	**35,50**
Total	**263,90**	**1,34**	**43,40**	***308,64***

Superficie d'aléa d'inondation faible, moyen et fort par ancienne commune (Source : plan PLUIE et traitement ICEDD)

Au total, 308,64 hectares sont concernés par les aléas d'inondation sur la commune. Ce sont principalement des aléas faibles (263,90 hectares). Les aléas d'inondation élevés se montent à 43,40 hectares, ce qui est relativement important. Le graphique suivant illustre comment ces aléas se répartissent par ancienne commune.

On peut constater que les entités les plus touchées sont celles de Natoye, Hamois et Emptinne, à la fois en ce qui concerne les aléas faibles que les aléas élevés. C'est donc dans ces entités qu'il faut y être particulièrement prudent.



Superficie d'aléa d'inondation faible, moyen et fort par ancienne commune (Source : plan PLUIE et traitement ICEDD)

Si l'on examine maintenant l'importance de ces périmètres situés en zone urbanisable au plan de secteur, on obtient la répartition suivante. L'importance des zones d'aléa d'inondation situées en zone urbanisable au plan de secteur s'élève à près de 30 hectares, dont 3,6 d'aléas élevés, majoritairement situés à Emptinne et Natoye. Tous ces périmètres sont illustrés sur la Carte « Environnement ».

Aléa d'inondation (ha)	faible	moyen	élevé	Total
ACHET	2,34	0,00	0,00	**2,34**
EMPTINNE	**1,29**	**0,00**	**1,02**	**2,31**
HAMOIS	5,72	0,00	0,20	**5,92**
MOHIVILLE	2,74	0,00	0,02	**2,76**
NATOYE	**5,64**	**0,00**	**2,17**	**7,81**
SCHALTIN	6,96	0,00	0,00	**6,96**
SCY	1,04	0,25	0,19	**1,48**
Total	**25,74**	**0,25**	**3,60**	***29,59***

Superficie d'aléa d'inondation faible, moyen et fort par ancienne commune en zone urbanisable au plan de secteur (Source : plan PLUIE et traitement ICEDD)

Outre les inondations dues au débordement naturel des cours d'eau, il convient aussi de prendre en compte les inondations liées à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface dans la problématique des inondations.

C'est le but du projet ERRUISSOL (éRosion- RUISsellement-SOL), financé par le Service Public de Wallonie et réalisé par la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Il a en effet pour objectif la cartographie des zones à risque d'érosion et de ruissellement en Région wallonne.

Parmi les différentes données proposées par le projet, nous avons choisi de représenter sur la Carte « Environnement » les zones à risque de ruissellement concentré. Ces zones illustrent les axes de concentration « naturels » des eaux de ruissellement (thalwegs secs). Cette cartographie permet donc de mettre en évidence les zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface. Seules les inondations par ruissellement superficiel, et non les inondations par débordement de cours d'eau, refoulement d'égouts, remontée de nappe phréatique ou phénomènes apparentés sont considérées.

Par définition les zones de risque moyen de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha, et les zones de risque élevé de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha. Ces zones sont également reportées sur la Carte « Environnement ».

Les auteurs de l'étude soulignent également qu'il est important de noter que la carte des zones à risque de ruissellement concentré ne tient pas compte de toute déviation de l'axe naturel de ruissellement par une route, fossé, talus et autres éléments perturbateurs de la concentration « naturelle » des eaux de surface.

4.3 CARACTERISATION PAYSAGERE

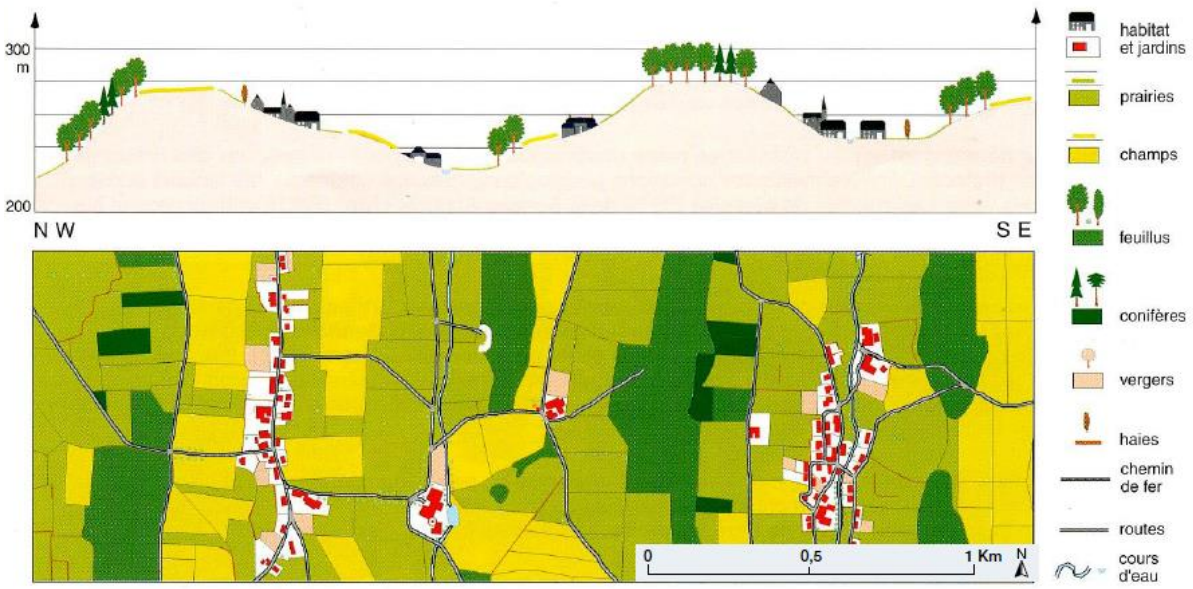
4.3.1 CONTEXTE AGRO-GEOGRAPHIQUE

La commune d'Hamois est située dans la région agro-géographie du Condroz.

Le relief de cette région est caractérisé par une alternance de crêtes (anticlinaux) et de dépressions (synclinaux) qui se succèdent du nord au sud avec une grande régularité. Celles-ci résultent de l'affleurement en bandes parallèles de roches de résistance inégale à savoir:

- les crêtes ou les tiges correspondent aux psammites et au grès plus résistants du dévonien supérieur ;
- les dépressions correspondent aux calcaires carbonifères plus tendre, donc plus facilement altérable.

A l'exception de quelques placages de limon qui ont subsistés sur les sommets, les sols résultent de la désagrégation de la roche sous-jacente. Sur les sommets gréseux, le sol, sableux et caillouteux, est sec et pauvre. Il est souvent abandonné à la forêt. Dans les dépressions calcareuses, c'est un sol de meilleure qualité qui s'est développé ; les cultures se sont installées sur les pentes douces lorsque le drainage est suffisant alors que les prairies occupent les fonds de vallées ou les fonds de dépression là où le sol est plus humide.



Source : Département de Géographie – FUNDP Namur (1995).

La coupe établie perpendiculairement au relief permet d'appréhender les logiques d'organisation des paysages condrusiens. La vue en plan montre clairement comment les différentes occupations du sol tendent à former des bandes parallèles caractéristiques. C'est également vrai pour l'habitat, dont les villages se développent en suivant les lignes du relief. La trame des villages est complétée par divers hameaux et par des fermes isolées souvent de grande taille.

Schéma d'organisation d'un paysage rural condrusien (extrait de l'atlas des paysages de Wallonie, La plateau condrusien, CPDT)

Malgré cette grande uniformité du paysage, quelques particularités ont conduit à distinguer trois sous-régions : le Condroz occidental, le « Vrai Condroz » et le Condroz oriental. La commune d'Hamois est située dans la sous-région du « Vrai Condroz « délimité à l'ouest par la Meuse et à l'est par le Hoyoux. Cette sous-région se caractérise par une grande régularité dans l'alternance des bancs de calcaires et de psammites orientés selon un axe sud-ouest – nord-est.

La conférence permanente pour le développement territorial (CPDT) a affiné ce découpage en aire paysagère. La majeure partie de la commune est reprise dans l'aire paysagère dit « Vallonnement de Ciney ». Le territoire à l'Est de Schaltin est repris dans l'aire dit « Plateau de Gesves-Ohey ». La partie Ouest de la commune est quant à elle reprise dans l'aire paysagère dit « Vallonnement de Havelange » tandis que l'extrémité Sud de la commune est considérée comme la « Bordure de la Famenne ».

L'implantation traditionnelle du bâti en relation étroite avec les contraintes de terrain favorise ainsi harmonie et homogénéité des villages de la commune dans les perceptions lointaines de la silhouette villageoise dans le paysage. L'utilisation des matériaux issus de l'environnement immédiat est très caractéristique dans les villages d'Hamois. On distingue ainsi les villages en calcaire ou pierre bleue, des villages en grès et en pierre d'avoine.

4.3.2 LES POINTS DE VUE ET PERIMETRES PAYSAGERS

4.3.2.1 Analyse du territoire

Le paysage de la commune est intimement lié à sa géologie et au plissement des couches. C'est ce plissement qui a créé cette ondulation orientée SO-NE. La carte du relief et de l'hydrographie au chapitre 4.1.2 montre que les cours d'eaux sont préférentiellement orientés selon l'axe des plis à l'exception du Haut-Bocq et du Petit Bocq qui recoupent les plis anticlinaux et synclinaux. En remontant le Bocq depuis Hamois, on observe donc un paysage très variés, aussi bien dans l'alternance des matériaux de construction, que dans l'alternance des vues vers l'est et l'ouest qui sont tantôt plus courte quand le cours d'eau recoupe un tige ou plus longue dans les dépressions.

Les vues les plus longues sont évidemment celles que l'on a depuis les tiges vers les dépressions, bon nombre de routes situées sur les lignes de crêtes permettent de beaux points de vue.

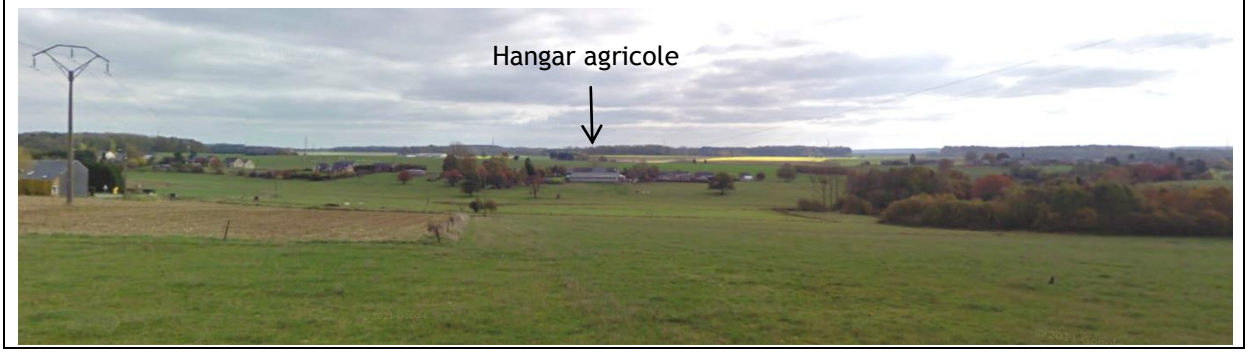
Vue vers le nord-est depuis le sommet du tige de Natoye

Le paysage, depuis ce point de vue, est relativement varié, avec un espace ouvert en avant-plan et des plans successifs agrémentés d'une alternance de massifs boisés et d'herbages. La perception de l'urbanisation plus récente de Natoye est cependant à souligner. Celle-ci est implantée sur les hauteurs du village et est en rupture avec le bâti traditionnel condruzien. La présence du château d'eau est néanmoins un repère pour les habitants. Les espaces agricoles en avant-plan étant destinés à accueillir de l'habitat, cette vue risque d'être dénaturée de manière irréversible.



Vue vers le sud depuis la ligne de crête au nord de Schaltin

Cette vue est intéressante parce que très ouverte sur les espaces agricoles avec quelques massifs boisés. Toutefois, l'implantation du hangar agricole sur une ligne de crête constitue un élément perturbant la perception et montre l'importance de localiser ce type de bâtiment de grande dimension en adéquation avec le relief. En outre, la ligne haute tension passant à l'Est de la commune est perceptible depuis ce point de vue.



Vue vers le sud depuis la ligne de crête entre Schaltin et Hamois

Au sortir du Bois de Bèguenes, cette vue longue sur les espaces ouverts située au nord-ouest d'Hamois permet la perception de la vallée creusée par le Bocq et des espaces boisés implantés sur les versants raides. On devine également les habitations de la rue St-Pierre, sur les hauteurs d'Hamois, ensemble bien intégré dans le paysage vu son implantation par rapport au relief, sur une rue en contre-bas des terres agricoles environnantes.



Vue vers le nord-est depuis la crête à l'ouest de Mohiville

Depuis ce point de vue situé au niveau de la Chapelle St-Joseph, on peut découvrir cette ouverture paysagère sur les herbages situés à l'ouest de Mohiville. Le relief ondulé est creusé par la vallée du Bocq, soulignée par la végétation qui l'accompagne. Au loin, on distingue les boisements situés au nord de Mohiville.



Vue vers les campagnes entre Mohiville et Scy

Depuis les hauteurs du village de Mohiville, à l'est de celui-ci, on a une vue imprenable vers la vallée du Bocq accompagnée par la végétation et le versant opposé agrémenté de boisement en massifs découpés.



La **plaine alluviale du Haut-Bocq** est également bien marquée. Celle-ci abrite également de nombreux étangs qui participent à la beauté du paysage tout le long de la route qui va d'Hamois à Scy.



Plaine alluviale du Bocq entre Achet et Mohiville (vers nord)



Plaine alluviale du Bocq entre Achet et Mohiville (vers sud)

Entre les villages, s'étendent de vastes zones vouées principalement à la culture et à la prairie. Les cultures se développent sur les versants en pente douce souvent bien exposés, aux sols limoneux profonds et bien drainés.

Les herbages dominent aux abords des auréoles villageoises et des grandes fermes isolées, ainsi que dans les fonds humides ou sur les versants abrupts. Les massifs boisés sont surtout présents dans le sud de la commune ainsi que sur les versants en pente raide orientés au nord.

C'est cette alternance dans le relief, ainsi que dans la nature de l'occupation du sol, son absence de grands éléments dévalorisants, qui confèrent au paysage communal d'Hamois son attrait.



Analyse du village d'Hamois (extrait de l'atlas des paysages de Wallonie, La plateau condrusien, CPDT)

4.3.2.2 Analyse de l'ADESA

L'article 40 du C.W.A.T.U.P.E prévoit l'inscription au plan de secteur de périmètres d'intérêt paysager et de points de vue remarquables. Initié en 1992 et confié par la Région wallonne à l'association A.D.E.S.A., l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables s'attèle à repérer les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie une telle inscription.

La méthodologie adoptée, qui fait largement appel à la participation, a été appliquée à ce jour à plus des trois-quarts du territoire wallon.

La méthode d'analyse ADESA est une basée sur l'observation d'unités paysagères, soit des aires qui épousent au maximum la topographie du terrain. Ces aires sont naturellement délimitées par les lignes de crête et les unités paysagères correspondent donc chacune à une vallée ou à un vallon. Ces unités sont cartographiées sur base des cartes IGN.

Pour la commune de Hamois, les cartes IGN concernées sont les cartes 48/6, 54/1, 54/2 et 54/3. Les extraits de l'analyse ADESA sont repris à l'Annexe 4. Une Carte est également jointe au rapport et permet de visualiser les points et lignes de vue remarquables ainsi que les périmètres d'intérêts paysagers relevés par ADESA.

L'analyse relève une multitude de points et de lignes de vue dont un grand nombre sont classés comme remarquables (PVR et LVR). ADESA relève également 14 périmètres d'intérêt paysager (PIP) sur l'ensemble du territoire de Hamois. La liste de ces éléments est reprise ci-dessous par unité paysagère :

Unite 2L : Vallée du Bocq à Gemenne et Mouffrin

- PIP de la vallée du Bocq en amont de la E411
- LVR 40 : vues dominantes d'où l'on aperçoit le château de Mouffrin et son parc

Unité 2N1-2N2 : Vallée du Petit Bocq à Natoye

- LVR 45 : vues sur l'église et le hameau de Saint-Donat
- PIP de Natoye

Unité 2N3 : Vallée du ruisseau de Maibelle

- PVR 47 : depuis Malakoff, sur le chemin de grande randonnée (GR)
- PVR 49 : depuis la jolie chapelle ND sur les Sarts, située le long du GR,

Unité 2N6-2N7 : Vallée du Ruisseau de Champion

- PIP de Champion
- PIP de Schaltin

Unité 2N8 : Buresse

- PIP de Buresse

Unité 2T : Vallée du Bocq en aval de Hamois

- PIP d'Emptinal
- LVR 31 : vues sur la vallée du Bocq entre Emptinal et la N4
- PVR 32 : à hauteur du pont qui enjambe le Bocq

Unité 2U : Vallée du Bocq à Emptinne

- PIP du château de Fontaine

Unité 2W : Vallée du Bocq à Achet

- PIP d'Achet
- LVR 47-48 : le long de la petite rue de la Tourlouette
- PVR 50 : au sommet de la rue Pire Fosse

Unité 2Y : Vallée du Bocq à Mohiville

- PIP du Château de Ry et de la vallée du Bocq en amont de Mohiville
- LVR 55 : long de la partie de la rue de Ry qui domine Mohiville
- PIP de Mohiville
- LVR 59 : vues dominantes depuis la rue Sainte Marguerite
- PVR 62 : le long de la rue du Ronchy
- LVR 63-64 : le long de la rue du Ronchy, un peu plus au nord-est

Unité 2Z : Scy

- PIP de Scy – Homme de Fer
- LVR 68 : vues sur l'étang qu'on découvre au sud de Scy
- PIP de Scy – Fond du Moulin et Su L'Bati
- PVR 69 : à la sortie nord du village de Scy
- PIP de Scy

Unité 3F : Vallée du ruisseau de Dansin

- PIP des vallées du ruisseau de Dansin et du Grand Vivier en amont de Nettinne

4.3.3 ELEMENTS DEVALORISANTS

4.3.3.1 Ligne à haute tension

Trois lignes à haute tension traversent la commune, soit deux lignes 70KV (l'une orientée N-S et l'autre O-E) et une ligne 380 KV (orientée selon un axe SO-NE). Ces lignes constituent autant d'éléments dévalorisants du paysage de la commune.



Ligne à haute tension de 380KV entre Schaltin et Hamois

4.3.3.2 Pylone GSM

Six pylones GSM sont répertoriés sur le site de l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications sur le territoire de la commune aux adresses suivantes :

- Chaussée d'Andenne (3 pylones)
- Château d'eau, Rue du Château d'Eau
- Rue Pire Fosse
- Tige de Buresse 66

Au même titre que les lignes à haute tension, ces pylônes sont des éléments dévalorisants du paysage. Toutefois, leur plus petite taille et leur meilleure intégration diminuent généralement bien leur impact paysager.

4.3.3.3 Infrastructure de transport routier et ferroviaire

La N4 qui traverse la commune du nord au sud a un impact paysager assez fort. Il en est de même à Natoye de la ligne de chemin de fer située sur d'importants remblais.

4.4 MILIEUX NATURELS

4.4.1 LES SITES SGIB REPERTORIES (INVENTAIRE ISIWAL)

Un site de grand intérêt biologique est répertorié sur le territoire de l'entité. C'est le site dit Fontaine à Buse, dit encore Mares de Natoye.

Ce site, localisé au nord de la route Natoye-Spontin, comprend un ensemble de six mares réparties dans deux pâtures contigües. D'une surface approximative de 1 à 3 ares, elles occupent les petites dépressions d'un ancien site d'extraction. La majorité de ces mares sont peu profondes et riches en végétation. Le site héberge six espèces de batraciens.

La présence d'une espèce vulnérable d'odonate est particulièrement intéressante, cette espèce étant identifiée comme prioritaire dans le cadre du programme d'Inventaire et de Surveillance de la Biodiversité.

Le site est menacé par des apports de déchets inertes et de fumier.

4.4.2 LES SITES NATURA 2000

Le site Natura 2000 de la Vallée du Bocq s'étend sur une superficie de 442,03 hectares sur les communes d'Hamois, Assesse et Yvoir. Seuls 6 ha se trouvent sur le territoire de la commune d'Hamois, soit 1,5% du total du site.

Ce site est formé essentiellement de forêts de versant et englobe des zones rocheuses en bordure du Bocq (entre Yvoir et Purnode) et aussi en bordure du Ruisseau de Crupet. On y relève la présence d'oiseaux forestiers comme les Pic noir et le Pic mar.

Sur la commune d'Hamois, le site de 6 hectares appartenant à ce réseau n'est autre que le site de grand intérêt biologique détaillé ci-avant sous le nom de Fontaine à Buse.

4.4.3 RESERVE NATURELLE

Aucune réserve naturelle agréée, domaniale ni forestière n'est répertoriée sur la commune. Il n'existe pas non plus de zone humide d'intérêt biologique ni de cavité souterraine d'intérêt.

Signalons toutefois l'accord unanime du Conseil Communal sur le principe d'entamer l'étude de faisabilité du parc naturel reprenant les communes de Gesves, Assesse, Hamois, Havelange, Ohey, Profondeville et Yvoir. Cependant, ce projet n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Un parc naturel est défini selon un décret de 1985 comme étant un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Cette étude intégralement financée par la Région wallonne analysera l'intérêt biologique et géographique de réaliser ce parc naturel, les questions techniques, budgétaires et autres. Pour le moment, ce projet de parc naturel est gelé et il semble qu'il n'est plus d'actualité.

4.5 CONTRAT RIVIERE

Bien que située à cheval sur trois initiatives de contrat de rivière (Haute Meuse, Hoyoux et affluents, Ourthe et affluents), la commune a logiquement choisi de participer au contrat de rivière qui concernait la majorité de son territoire, à savoir celui de la Haute Meuse (asbl Contrat de Rivière Haute-Meuse). La commune de Hamois est partenaire du CRHM depuis 2005.

Les objectifs de ce contrat de rivière sont de sauvegarder la Haute Meuse grâce à une gestion alternative inspirée par la recherche d'un développement durable pour ce territoire, basée sur le dialogue, la concertation et la recherche de consensus entre l'ensemble des usagers et gestionnaires de la vallée.

Dans le cadre de ce contrat rivière Haute-Meuse, un inventaire des atteintes (déchets, entraves, érosions, ouvrages, protection des berges, rejets ou captages, autres) a été mené à l'échelle des différents cours d'eau du sous-bassin hydrographique Meuse amont. Sur la commune de Hamois, cet inventaire reprend les atteintes liées aux cours d'eau gérés par la commune (Petit Bocq en catégorie 3), par la Province de Namur (Bocq et Petit Bocq en catégorie 2) et par le Service public de Wallonie (Bocq en catégorie 1).

En première catégorie, le Bocq circule sur la section de Natoye (2,6 km) du territoire de la commune d'Hamois.Sur ce tronçon, 128 points ont été relevés, dont 21 (16.4%) ont été estimés comme prioritaires par l'opérateur de terrain.

A raison de 87,8 % de son tracé en deuxième catégorie, le ruisseau du Bocq circule sur le territoire de la commune d'Hamois, traversant les sections de Scy (0,6 km), Mohiville (3 km), Achet (1,6 km), Hamois (4 km) et Emptinne (3 km) soit 12,2 km avant le passage sur le territoire de la commune de Ciney. Sur ce tronçon, 492 points ont été relevés dont 73 points noirs (14,8 %). Ces derniers se répartissent de la manière suivante : 4,1 % à Scy, 37 % à Mohiville, 17,8 % à Achet, 24,7 % à Hamois et 16,4 % à Emptinne.

A raison de 68 % de son tracé, le ruisseau du Petit Bocq circule sur le territoire de la commune d'Hamois. Il traverse d'abord la section de Schaltin sur 2,4 km. Il coupe ensuite l'extrême nord de

celle d'Emptinne sur 800 mètres. Il réalise le tronçon le plus important dans la section de Natoye à raison de 4,15 km dont 1,2 km correspondant à la limite avec la commune de Ciney.

Dans ces trois sections, 123 points ont été relevés dont 22 points noirs (18 %). Ces derniers se répartissent de la manière suivante : 50 % à Natoye, 41 % à Schaltin et 9 % à Emptinne.

Un nouveau protocole d'accord a été signé avec la commune en 2013 pour les actions à réaliser entre 2014 et 2016. Il visera à restaurer, protéger et promouvoir les cours d'eau des sous-bassins hydrographiques Meuse Amont et Oise dans les 23 communes partenaires du CRHM. En signant ce protocole, la commune et d'autres organismes participant au contrat rivière s'engagent à essayer de réaliser les actions proposées par le contrat rivière.

4.6 CONVENTION FAUCHAGE TARDIF

Par la ratification par le Conseil communal de la convention « bords de routes » proposée par la Région wallonne, la commune s'est engagée à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes. Ce plan de gestion doit tenir compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...). Ainsi, en 2007, ce ne sont pas moins de 107 km de bords de route qui ont ainsi bénéficié d'un fauchage tardif. L'emplacement de ces zones sont repris dans la carte « Environnement ».

4.7 LES DECHETS

Le ramassage d'immondices par conteneurs à puce est géré par l'intercommunale Bep-Environnement. Il s'agit d'un un ramassage hebdomadaire réalisé par village en deux tournées (les jeudis et vendredis selon les villages). Sont également ramassés les déchets biodégradables.

Les collectes sélectives des emballages ménagers sont gérées par l'intercommunale Bep-Environnement. Le ramassage « papiers-cartons » est mensuel, quant aux emballages PMC, il est bimensuel.

La commune d'Hamois dispose en outre d'un parc à conteneurs situé rue des Papillons à Frisée (Schaltin). Site aménagé, surveillé, accessible à tous, le parc à conteneurs permet d'éliminer facilement, à tout moment, certains déchets ménagers encombrants (meubles, matelas, cuisinières, frigos,…), fonds de greniers, déchets de construction et jardin …

Les bulles destinées à recevoir des verres (Bulles blanches : verres blancs – Bulles vertes : verres colorés) ont été placées à différents endroits de la commune. La commune d'Hamois dispose de 10 bulles à verre. Ces dernières sont gérées par l'intercommunale Bep-Environnement.

	Tonnage		
Type de déchets	2008	2009	Evolution en %
Ordures ménagères brutes	810	761	-6,4
Papiers et cartons mélangés	547	285	-91,9
PMC en mélange	110	113	2,7
Verre blanc + coloré	249	180	-38,3

Tableau : quantité de déchets récoltés

Le tableau ci-dessus montre qu'entre 2008 et 2009 la quantité de déchets récoltés a sensiblement baissé à l'exception des PMC. On observe ainsi une forte baisse dans le tonnage des papiers et cartons mélangés ainsi que dans la collecte du verre.

4.8 SYNTHESE

- **Le sous-sol de la commune est caractéristique du Condroz. On observe une alternance de crêtes gréseuse (tiges) et de dépression calcaire (chavées) interrompues par les vallées transversales de la Meuse, du Hoyoux et de l'Ourthe.**
- **Le relief de la commune, en forme de tôle ondulée, est accentué par le couvert végétal. Les forêts occupent le sommet des crêtes, amplifiant la dimension verticale du paysage et soulignant la présence des vallées principales. Les cultures et les prairies se localisent respectivement sur les versants en pente douce et dans le fond des dépressions.**
- **La commune ne compte aucun périmètre de contraintes karstiques, mais quelques sites karstiques sont répertoriés.**
- **Il existe des contraintes liées aux éboulements et parois rocheuses à Natoye, dans la dépression créée par le petit Bocq. Il s'agit de 4,3 ha de versants supérieurs à 30 degrés, dont 2,6 ha se trouvent en zone urbanisable au plan de secteur.**
- **La commune est irriguée par le Bocq dans sa moitié sud et par le ruisseau de Skeuve, le ruisseau de Maibelle et le Petit Bocq dans sa partie nord. Environ 43 ha de la commune sont couverts par une zone inondable d'aléa élevé, dont 30 ha en zones urbanisables au plan de secteur (Emptinne et Natoye les plus concernés).**
- **La qualité physico-chimique de l'eau du Bocq en 2008 a été considérée comme bonne pour les matières azotées (hors nitrates) et moyenne pour les nitrates.**
- **Les zones de protection éloignée occupent au total 2.242 ha, soit près de 30% du territoire communal qui est concerné.**
- **Le paysage de la commune est intimement lié à sa géologie et au plissement des couches. Les cours d'eaux sont ainsi préférentiellement orientés selon l'axe des plis.**
- **La plaine alluviale du Haut-Bocq est également bien marquée. Celle-ci abrite également de nombreux étangs qui participent à la beauté du paysage.**
- **La qualité et la variété des paysages qui accompagne la plaine alluviale du Haut-Bocq tout le long de la route qui va d'Hamois à Scy, est un atout, en terme d'image, pour la commune.**
- **Cette alternance dans le relief, la nature de l'occupation du sol, la variété des paysages, la présence des cours d'eau, l'implantation traditionnelle du bâti, l'alternance des matériaux de construction, ainsi que l'absence de grands éléments dévalorisants, confèrent un attrait tout particulier aux paysages d'Hamois. L'urbanisation récente à Natoye et Hamois pose cependant des questions d'intégration dans le paysage.**
- **L'analyse relève une multitude de points et de lignes de vue depuis les tiges, vers les vallées et les versants opposés, dont un grand nombre sont classés comme remarquables (PVR et LVR). ADESA relève également 14 périmètres d'intérêt paysager (PIP) sur l'ensemble du territoire de Hamois.**
- **La commune compte un site de grand intérêt biologique (Fontaine à Buse) et un périmètre Natura 2000 (Vallée du Bocq, d'une surface de 6ha).**
- **La quantité de déchets récoltée est en diminution à l'exception des PMC.**

5. CONTEXTE TERRITORIAL

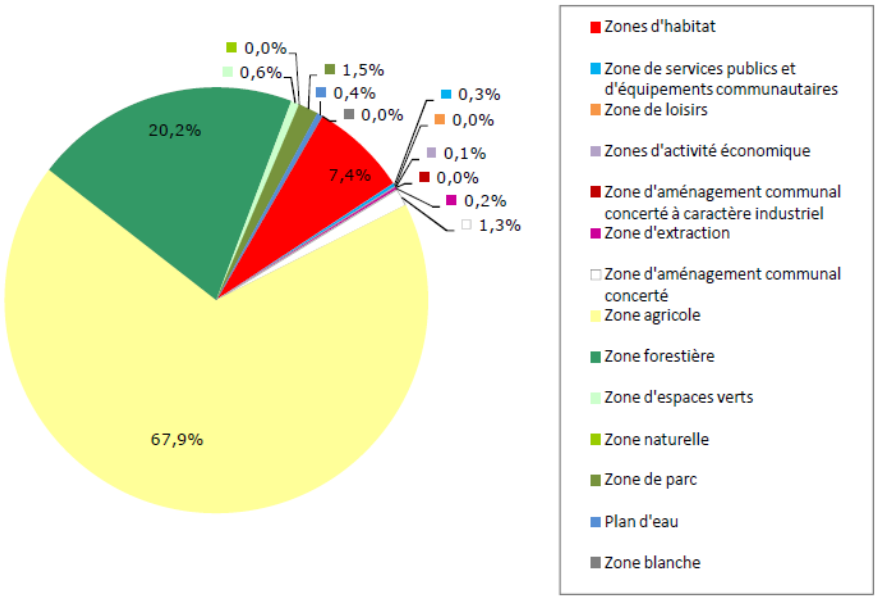
5.1 AFFECTATIONS AU PLAN DE SECTEUR

Le plan de secteur de l'entité donne une cartographie de la situation de droit entre les espaces à bâtir et les espaces non urbanisables. Il donne ainsi une image des possibilités d'affectation au sein de la commune.

En lien avec le Plan de secteur, le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) distingue des zones destinées à l'urbanisation et des zones non destinées à l'urbanisation. Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) peuvent être destinées, totalement ou en partie, à l'urbanisation ou non.

Tableau 1 : Occupation du sol en termes d'affectation au plan de secteur (Source : CPDT)

	Affectation au plan de secteur	*ha*	*%*
Zones urbanisables	Zone d'habitat	568	7,4%
	Zone de services publics et équipements communautaires	19	0,3%
	Zone d'activité économique mixte	6,7	0%
	Zone d'extraction	15	0,2%
	Zone de loisirs	-	-
	Sous total	610	8,0%
Zone Aménagement communal concerté		102	1,3%
Zones non urbanisables	Forestière	1.551	20,2%
	Agricole	5.199	67,9%
	Espaces verts	50	0,6%
	Naturelle	-	-
	Parc	117	1,5%
	Plan d'eau	30	0,4%
	Sous total	**6.946**	**90,7%**
Zone blanche		1,4	0%
Total		**7.659**	**100%**



Affectations du plan de secteur (Source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT, 2008)

Les **zones destinées à l'urbanisation** représentent 610 ha, soit 8%. Elles concernent essentiellement des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural, et quelques hectares d'équipements communautaires, d'activité économique et d'extraction. La zone d'habitat est moins représentée (7,4 %) que par rapport à la moyenne de la zone d'habitat de la Région (10,7 %).

Nous pouvons noter la proportion importante des **zones non destinées à l'urbanisation** (90,7%) prévues au plan de secteur. Ces zones comprennent les zones agricoles, zones forestières, zones d'espaces verts, zones naturelles, zones de parcs et les plans d'eau. La majorité de ces zones est composée d'étendues de zones agricoles (67,9%) et de zones forestières (20,2%). Il n'y a presque pas de zones d'espaces verts ni de zones naturelles.

Ces différents types de zones visent la rencontre des besoins de la population et d'acteurs locaux mais aussi ceux des populations et des acteurs extérieurs ainsi que ceux des générations futures, dans une perspective de développement durable. Au niveau de la commune d'Hamois, il semble que ce principe a été bien appliqué.

La commune d'Hamois compte 5 **Zones d'Aménagement Communal Concerté** (ZACC), représentant une superficie d'environ 100 ha. Elles représentent 1,3 % du territoire. C'est dans la moyenne des communes de la Région wallonne. Comparé aux communes de Assesse (1 %), Gesves (0,2 %), Ohey (0,1 %), Havelange (0,6 %) et Somme-Leuze (0,2 %), les ZACC sont très bien représentées sur le territoire d'Hamois (comme pour la commune de Yvoir avec 1,7 % de ZACC), les réserves foncières sont encore très importantes sur ce territoire. Pour la plupart, ces zones sont situées à l'écart des axes routiers principaux, certaines n'étant pas adaptées à l'urbanisation.

La ZACC de Natoye (57,7 ha) est plus grande ZACC, elle est située à l'ouest du village de Natoye. Il s'agit de terrains appartenant à la commune. Elle est accessible de manière relativement intéressante par les transports en commun (arrêtes de bus proches et gare distante de 800 à 1400m). Elle a été partiellement urbanisée, sur environ 15 ha, en vertu du principe antérieur que toute ZACC faisant l'objet d'un schéma directeur est considérée comme mise en œuvre (cf. chapitre 5.3.8). Ce Schéma prévoit une certaine mixité des fonctions (habitat, activité économique, espaces verts). La densité est globalement faible compte tenu de l'accessibilité du site par les transports en commune. Toutefois, elle correspond au contexte bâti. La partie au nord non encore urbanisée fait également l'objet d'un schéma directeur. Un projet de permis d'urbanisation est actuellement à l'étude. Il prévoit 5 immeubles d'habitat collectif (40 logements envisagés) et une zone d'activité économique artisanale, ainsi que l'ouverture de nouvelles voiries, des espaces publics, et la possibilité de réaliser quelques 130 habitations.

Bien qu'il n'existe pas réellement de réflexion sur la priorisation et l'affectation précise à donner aux autres ZACC de la commune, la commune a réalisé une analyse concernant les ZACC en vue de proposer certaines d'entre elles comme compensations planologiques, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité économique de Ciney-Hamois. La délibération du Collège communal concernant ces compensations possibles est reprise à l'*Annexe 5*. L'analyse de ces zones est synthétisée comme suit :

- ZACC d'Achet (8,5 ha) : Elle est située entre le rue du Coria et l'arrière des jardins de la rue Bois St-Paul et est principalement occupée par l'activité agricole. La partie arrière du cimetière est proposée comme compensation pour 6,5 ha. Ces terrains appartiennent à la commune ; ils sont situés en ligne de crête et posent un problème paysager. La partie à front de la rue du Coria faisant face à une zone d'habitat, elle pourra, le cas échéant, être valorisée en habitat.
- ZACC d'Hamois (3,5 ha) : Elle est située à l'arrière des habitations de la rue d'Alvaux et est principalement occupée par l'activité agricole. Les deux propriétaires ne sont pas favorables à l'urbanisation de ces terrains et la voirie d'accès n'est pas viabilisée (pas d'équipement).
- ZACC de Mohiville (17,3 ha) : La partie ouest est proposée comme compensation pour 10,35 ha, essentiellement pour des raisons paysagères et de conservation des espaces naturels longeant le Bocq. Les voiries d'accès ne sont pas équipées.
- ZACC d'Emptinne (15 ha) : La zone se situe à l'arrière d'une zone d'habitat déjà urbanisée et comporte des ensembles de logements sociaux, à l'ouest du village d'Emptinne. Elle est occupée, pour le solde, par de l'activité agricole. Cette zone pourra, le cas échéant, accueillir des équipements communautaires, du logement ou d'autres fonctions

Les **zones d'habitat** sont implantées principalement sur les replats qui s'égrainent dans la vallée du Bocq, excepté celle de Schaltin qui s'étire sur un tige et Natoye au sommet d'un versant peu incliné de la vallée du Petit Bocq. Ces zones concernent essentiellement des zones d'habitat à caractère rural. Seul le village de Natoye dispose de deux zones d'habitat située sur la ligne de chemin de fer, et séparées par la partie sud de la vaste ZACC. Elles sont concernées par de vastes lotissements qui se sont développés compte tenu de l'attrait de la gare et de la N4 proche. L'urbanisation de la ZACC risque de conforter le type d'habitat déjà présent dans ces lotissements, un habitat isolé, très consommateur d'espace et d'énergie. En outre, ce type de lotissement est globalement pauvre en terme de mixité de logements.

Les zones d'habitat sont urbanisées à environ 45% (Source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT, 2008). Les disponibilités foncières sont donc encore vastes, notamment en ZACC, et pourront accueillir le développement de l'urbanisation et des équipements (Voir chapitre 5.5 Réserves foncières).

La commune d'Hamois compte 3 **zones d'activité économique**. La plus importante est située en limite communale, en extension directe du parc d'activité économique de Ciney-Biron. Elle concerne une bande de terrains totalisant 5 ha dont seulement 80 ares sont encore disponibles. Cette zone est fortement dépendante de celle de Ciney-Biron et bénéficie de son attractivité.

Le parc d'activité économique de Ciney-Biron ne possède plus beaucoup de surfaces disponibles aux petites et moyennes entreprises qui désirent s'implanter ou s'étendre sur leur territoire. Or, ce parc d'activités est presque entièrement rempli et ne permettra plus, à court terme, de répondre à la demande des entreprises désireuses de s'implanter dans l'arrondissement de Dinant, en particulier dans la zone de Ciney-Hamois idéalement localisée sur la N4 et la N97. Un projet d'extension de la ZAE est en cours d'étude.

L'arrêté de révision du 16/07/2013 autorisant l'élaboration du PCA dit « Extension du PAE de Ciney-Biron » prévoit, au total, 51 ha de nouvelle zone qui seront dédicacées à l'activité économique, répartis comme suit :

Répartition des superficies par affectation et par commune

Arrêté 16/07/2013	ZAEM	ZAEI	TOTAL	Compensations
Ciney	7,5	8,25	15,75	38
Hamois	32	3,25	35,25	13
TOTAL	39,5	11,5	51	51

Deux autres zones d'activité, représentant une superficie de 3 ha environ, sont prévues au plan de secteur : l'une mixte à Hamois, d'une superficie de 1,3 ha en bordure du Ravel (ligne 126 Statte – Ciney) et comportant une entreprises d'aliments pour bétail ; l'autre industrielle aux Quatre Chênes à Natoye, d'une superficie de 1,8 ha et comportant une entreprise de vente de pneus et de nombreuses habitations à front de rue.

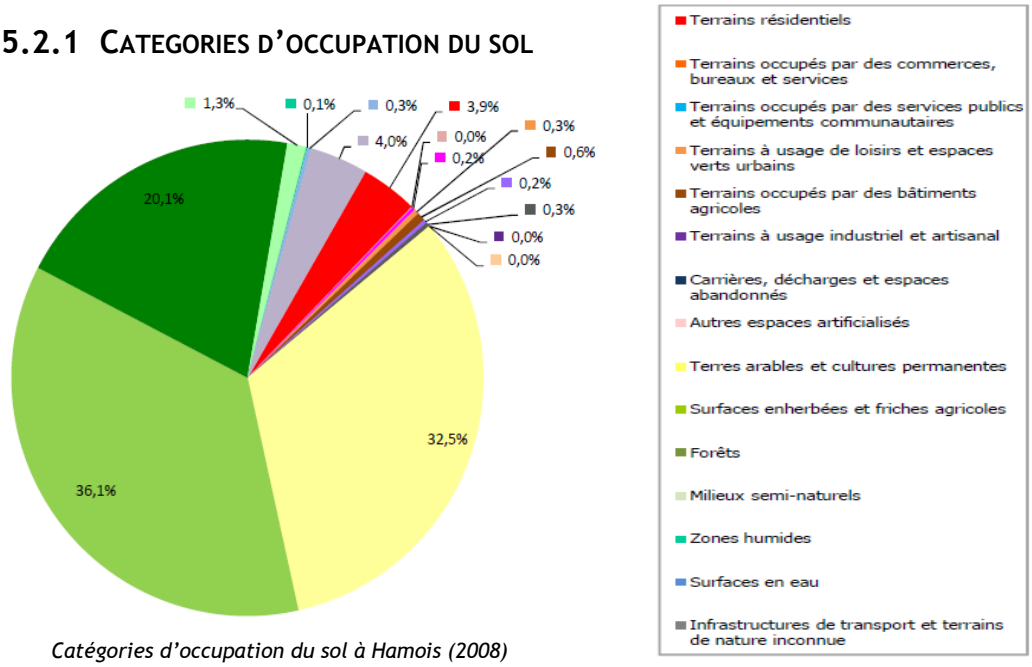
Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	257	45,2	244	42,9	67	11,9	568
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	8,5	43,8	10	52,6	0,7	3,7	19
	Zone de loisirs	-	-	-	-	-	-	-
	Zones d'activité économique	3,0	44,7	2,8	41,6	0,9	13,6	6,7
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	0,9	6,1	14	92,2	0,3	1,7	15
	Sous-total	269	44,2	271	44,5	69	11,4	610
Zone d'aménagement communal concerté		15	14,7	81	79,4	6,0	5,9	102
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	113	2,2	4.909	94,4	178	3,4	5.199
	Zone forestière	12	0,8	1.506	97,1	33	2,1	1.551
	Zone d'espaces verts	5,4	10,9	34	67,8	11	21,2	50
	Zone naturelle	-	-	-	-	-	-	-
	Zone de parc	17	14,3	97	82,8	3,4	2,9	117
	Plan d'eau	2,9	9,5	24	80,6	3,0	9,9	30
	Sous-total	150	2,2	6.569	94,6	227	3,3	6.946
Zone blanche		0,6	45,5	0	-	0,7	52,0	1,4
Total		435	5,7	6.921	90,4	303	4,0	7.659

La catégorie « autres » correspond aux terrains non cadastrés ou de nature inconnue.

Affectations du plan de secteur (Source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT, 2008)

5.2 OCCUPATION DU SOL

5.2.1 CATEGORIES D'OCCUPATION DU SOL



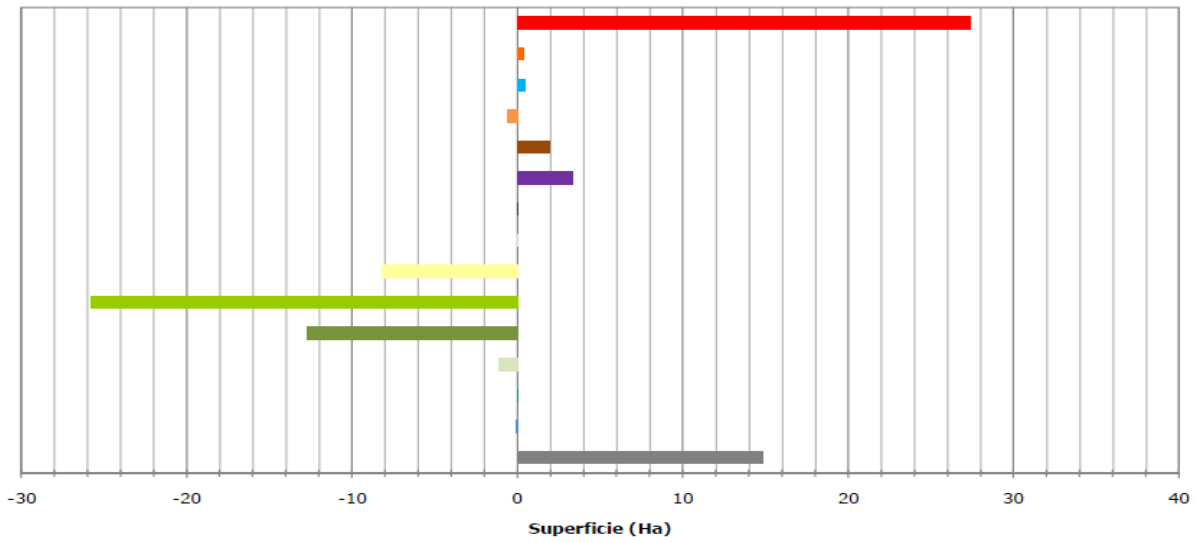
Catégories d'occupation du sol à Hamois (2008)

(Source : CPDT)

Le graphique ci-dessus présente, de manière générale, les principaux modes d'occupation du sol rencontrés à Hamois en 2008.

Sur le plan spatial, la fonction agricole domine largement, avec 67,6% des terres occupées par les terres arables, cultures permanentes, et prés et pâtures. La superficie forestière reprend 20,1% et les terrains résidentiels 3,9%.

5.2.2 ÉVOLUTION DES CATEGORIES D'OCCUPATION DU SOL



Évolution des catégories d'occupation du sol (2001-2006) (Source : Fiche d'évolution de l'occupation du sol, CPDT)

En ce qui concerne les changements survenus entre 2001 et 2006, l'augmentation la plus importante est bien entendu en faveur des terrains résidentiels, qui sont vraisemblablement à l'origine de la réduction des surfaces enherbées et friches agricoles observées, et d'une moindre mesure des terres arables et cultures permanentes ainsi que des forêts.

Une autre catégorie est en nette progression : l'occupation du sol pour les infrastructures de transport et terrains de nature inconnue.

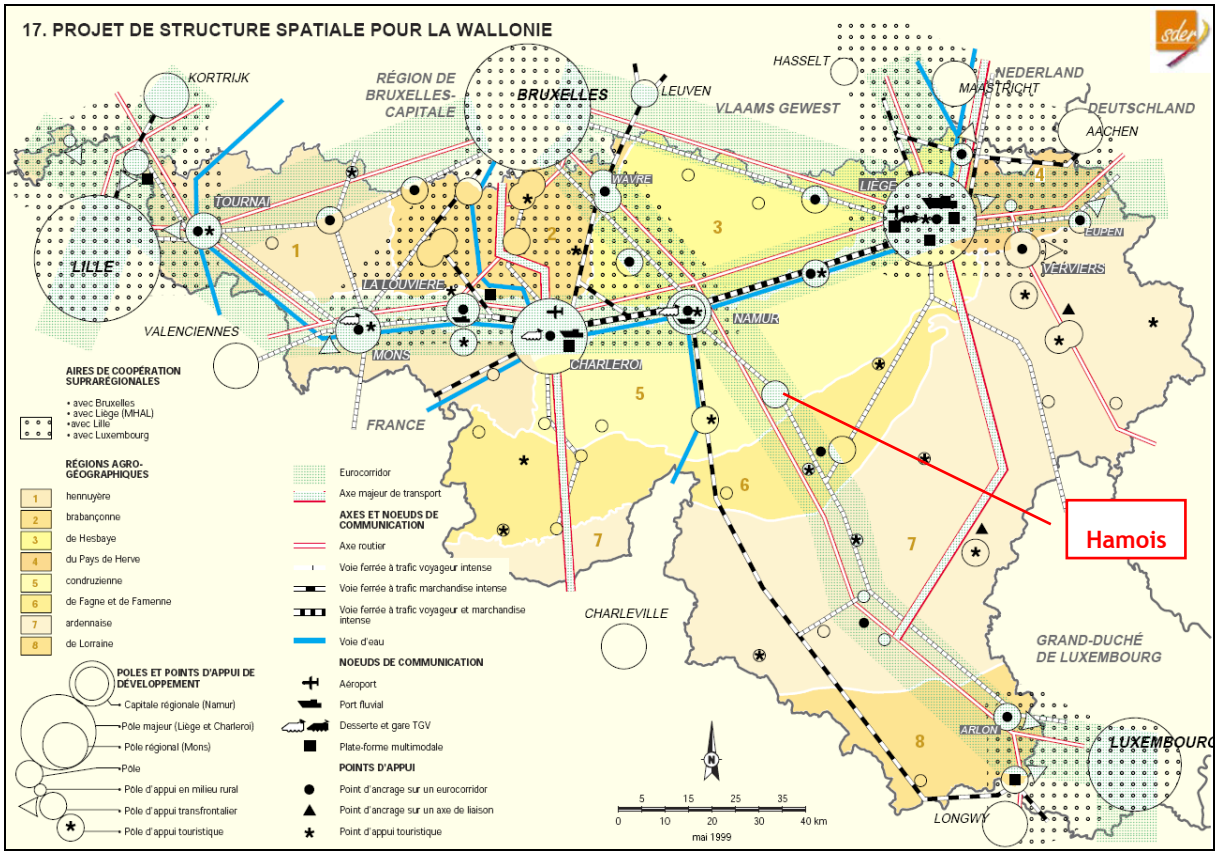
5.3 OUTILS ET REGLEMENTS DE GESTION TERRITORIALE

5.3.1 SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)

La commune d'Hamois est située dans l'eurocorridor nord/sud Bruxelles-Luxembourg (N4) repris au SDER.

Outre l'inscription de cet eurocorridor pour l'arrondissement de Dinant, le projet de structure spatiale pour la Wallonie place Ciney, commune voisine d'Hamois, comme pôle de même que Dinant. Par ailleurs, la Ville de Ciney se situe également sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Arlon-Luxembourg.

Pour la région agro-géographique condruzienne, le S.D.E.R. prône l'existence d'un projet de pays condruzien où quelques pôles pourraient servir de points d'appui pour l'ensemble de la région. Il est permis de penser que Ciney, reconnue comme capitale du Condroz, pourra y jouer un rôle important.



Projet de structure spatiale pour la Wallonie - SDER

5.3.2 PLAN DE SECTEUR

Le plan de secteur est un outil planologique réalisé à l'échelle de la Région wallonne. La Région wallonne est couverte par 23 plans de secteur, adoptés entre 1977 et 1987.

L'objet principal du plan de secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 ème, afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.

Les plans de secteur ont valeur réglementaire. On ne peut y déroger que selon les procédures prévues par le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE).

La commune d'Hamois est concernée par le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort approuvé par l'Arrêté de l'exécutif de la Région wallonne en date du 22/01/1979 (planche 54/2).

Une analyse du plan de secteur est réalisée au chapitre 5.1.

5.3.3 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le schéma de structure communal est un « document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal ».
L'objet d'un schéma de structure communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal.

La commune d'Hamois ne dispose pas de Schéma communal d'Urbanisme applicable à l'ensemble du territoire.

5.3.4 REGLEMENT D'URBANISME

La commune d'Hamois ne dispose pas de Règlement Communal d'Urbanisme applicable à l'ensemble du territoire.

5.3.5 REGLEMENT GENERAL DES BATISSES EN SITE RURAL (RGBSR)

Depuis de nombreuses années, les responsables régionaux et communaux sont confrontés à la multiplication de projets peu respectueux de l'environnement bâti et des valeurs urbanistiques de nombreux villages.

Face à cette situation, le Gouvernement a décidé, par arrêté du 10 juillet 1985, d'édicter quelques règles urbanistiques spécifiques à certains villages wallons pour autant que ceux-ci constituent encore un patrimoine original et cohérent. Ces règles visent à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'est plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres bâtissable de ces villages.

Le mécanisme du règlement général sur les bâtisses en site rural repose sur :

- des règles générales applicables aux villages concernés où qu'ils se trouvent en Wallonie ;
- des règles particulières à chacune des huit régions agro-géographiques qui la composent (Plateau limoneux hennuyer, Plateau limoneux brabançon, Hesbaye, Pays de Herve, Condroz, Fagne - Famenne, Ardenne, Lorraine belge) ;
- Une application de ces règles urbanistiques aux villages figurant sur une liste arrêtée par le Gouvernement.

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages ; elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

Sont régis par un RGBSR les hameaux de Skeuvre, de Buresse, ainsi que les villages de Mohiville et Scy.

Les arrêtés ministériels du 7 juillet 2008 et du 3 juin 2009 présentent les périmètres qui couvrent les zones d'habitat à caractère rural auxquelles s'appliquent le règlement régional.

D'après le service d'urbanisme de la commune d'Hamois, ces périmètres étant encore relativement récents, il est difficile de voir si l'application de ce règlement a une portée réelle sur la qualité de l'espace-rue de ces villages. De plus, l'étendue du périmètre de Mohiville et Scy est tellement vaste que cette échelle d'espace-rue ne trouve pas à s'appliquer. Seuls les périmètres de Skeuvre et Buresse, à l'échelle de hameaux, pourraient atteindre cet objectif de qualité des espaces-rue.

Le service d'urbanisme précise également que certaines dérogations sont relativement récurrentes, compte tenu de l'architecture contemporaine de certaines constructions et des objectifs recherchés dans le cadre des économies d'énergie. En effet, l'architecture actuellement tend à proposer des volumétries à toitures plates, des baies à dominance horizontales, ces dérogations sont donc souvent sollicitées. Enfin, les nouvelles habitations ne s'intègrent que très rarement dans un cœur de village, les implantations préconisées par le RGBSR sont donc souvent inappropriées par rapport au tissu bâti existant dans lequel s'intègrent les projets de nouvelles constructions.

5.3.6 CCATM

La commune possède une CCATM (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) depuis l'arrêté d'institution du 3/08/1992, entrée en vigueur le 19/08/1992. Lors du Conseil Communal du 29 avril 2013, la liste des membres de la CCATM a été définie et le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur ROI a été approuvé. La CCATM a officiellement été renouvelée le 16/07/2013.

Les communes qui disposent d'une C.C.A.T.M. sont tenues de lui soumettre pour avis :

- les plans communaux d'aménagement, les schémas de structure communaux et les règlements communaux d'urbanisme, les rapports urbanistiques et environnementaux dans leur procédure d'élaboration et d'adoption ;
- les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement;
- les permis uniques à tout le moins lorsque le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique ont rendu cette consultation obligatoire;
- la liste des haies et arbres remarquables;
- la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain;
- le plan communal de mobilité;
- les R.G.B.S.R. et les règlements de sites anciens protégés

Dans les autres cas, les autorités locales disposent de la liberté de consulter leur C.C.A.T.M. sur tout sujet relatif à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et les Commissions peuvent d'initiative donner des avis sur tout sujet qu'elles estiment pertinent.

Soulignons que les avis rendus par la C.C.A.T.M. ne doivent pas obligatoirement être suivis par le pouvoir communal qui motive, le cas échéant, sa divergence d'avis avec la commission.

Le président et les membres sont tenus à la confidentialité des débats et des votes de la commission ainsi qu'à la confidentialité des données personnelles des dossiers.
En cas de conflit d'intérêts, le président ou tout membre quitte la séance de la commission.

5.3.7 REMEMBREMENT

Il existe un remembrement pour la division cadastrale numéro 6 de Natoye qui est régi par la loi du 22 juillet 1970 relatif au remembrement légal de biens ruraux.

5.3.8 SCHEMA DIRECTEUR

La partie nord de la Zone d'Aménagement Communale Concerté de Natoye, non encore urbanisée et appartenant à la commune, est couverte par un Schéma directeur approuvé le 28/02/1998. Ce dernier met en œuvre cette partie de la ZACC. Il considère la partie nord de la ZACC de Natoye, en 2 sous-zones, l'une au sud de la rue de la Gozée d'une superficie de 10 ha, l'autre au nord de la rue de la Gozée d'une superficie de 13 ha, pour une totalité de 23 ha.

Le Schéma directeur se compose d'un plan d'aménagement, d'un plan technique et d'options littérales.

Le plan d'aménagement précise l'implantation des voiries à créer, les liaisons piétonnes, les différentes affectations et les zones réservées aux espaces verts. Le plan technique précise l'égouttage du site.

Le réseau viaire tient compte du relief du sol, bien que celui-ci soit marqué à certains endroits, et du sens d'écoulement du réseau d'égouttage. Précisons que la rue de la Gozée et son prolongement sous forme de chemin piéton, ont déjà été réalisés.

Les options principales du Schéma directeur sont les suivantes :

- Zone couverte par le SD : 23 ha
- Zone réservée à la construction d'immeubles d'habitat collectif : 3 ha
  Max 70 logements, répartis sur 5 immeubles à R+1 (de 3 à 14 logements) : 23,3 log/ha max
- Zone réservée à l'habitat individuel (sud) : 2 ha
  +/- 31 lots d'une superficie moyenne de 6 ares
- Zone réservée à l'habitat individuel (nord) : 7 ha
  +/- 90 lots d'une superficie moyenne de 7 ares
- Zone d'activité économique complémentaire : 2 ha
- Zone d'espaces verts : 4 ha
- Zone de voiries : 5 ha
- Nombre approximatif de logements : 191 logements max
- Densité moyenne : 8 log/ha

Le Schéma prévoit une certaine mixité des fonctions (habitat, activité économique, espaces verts). La densité est globalement faible compte tenu de l'accessibilité du site par les transports en commune (arrêtes de bus proches et gare distante de 800 à 1400m). Toutefois, elle correspond au contexte bâti.

Les options portant sur l'implantation, les volumétries, l'architecture et les matériaux permettront aux futures habitations de s'intégrer dans leur contexte bâti, constitué essentiellement de vastes lotissements comprenant un habitat pavillonnaire. Il est important de préciser que le risque de voir se multiplier ce type d'habitat, très consommateur de terrain et d'énergie, est important. Dans le cadre du permis d'urbanisation en cours d'étude, il faudra veiller à une urbanisation plus dense, du moins en partie, et à permettre l'implantation semi-jointive des habitations. La zone réservée aux logements collectifs est un élément intéressant à ce point de vue.

5.3.9 SITES A REAMENAGER

Il existe deux sites à réaménager : le moulin d'Emptinne et le site de la SCAM.

Nom	Type d'arrêté	Date d'arrêté	Art.127 Appl.
Moulin d'Emptinne	Rénovation	31-oct-97	Oui
Entrepôt agricole Scam – Atelier de Cheumont	Provisoire	11-févr-09	Non

Liste des sites à réaménager

Atelier de Cheumont (ancien site de la SCAM) :

1ère phase (débute le 26 avril 2011): remplacement des parements extérieurs avec ouvertures de baies et portes de garages en prévision de l'aménagement de nouveaux bureaux, garages, hall de stockage et atelier communal (subsidiée à 100% par SOWAFINAL).

2ième phase : en cours d'étude, aménagement intérieur nouveaux bureaux, garages, hall de stockage et atelier communal (en cours d'étude dans le cadre du plan Marshall).

SAR (Site à réaménager) en projet : Rue Belle-Vue, 1 à Natoye. Dans les années 60, la communauté française a acheté un terrain et a construit une école qui n'est plus en activité depuis une dizaine d'année et cette ancienne école a été racheté par oxfam pour en faire un lieu de stockage. La commune a finalement racheté ce bâtiment et elle en pleine procédure (avril 2010) pour que ce site fasse partie des SAR de la commune.

5.3.10 POLICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

5.3.10.1 Natura 2000

Comme mentionné précédemment, la commune d'Hamois est concernée par un site Natura 2000 (6 ha, soit 1,5 % du site). Une brève description des caractéristiques, de la qualité et de la vulnérabilité de ceux-ci est reprise dans le chapitre 4.4 Milieux naturels.

La transcription des directives européennes 79/409 et 92/43 en droit wallon est réalisée par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages (M.B. 22.1.2002) et ses arrêtés d'application. Celui-ci modifie la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en y intégrant notamment la notion de site Natura 2000 et en prévoyant les modalités de mise en œuvre du réseau. Ces sites bénéficient du régime préventif dès leur désignation, dans l'attente d'un arrêté de désignation spécifique à chacun d'entre eux. Seuls huit sites ont déjà bénéficié d'un arrêté de désignation spécifique et le Vallée du Bocq n'en fait pas partie.

5.3.10.2 Arbres et haies remarquables

Le territoire de Hamois compte un grand nombre d'éléments remarquables qui ponctuent le paysage comme autant de lignes et points de repère.

Les alignements d'arbres remarquables sont principalement situés le long des cours d'eau, en lisère des zones agricoles, près des chapelles.

On retrouve par ailleurs de nombreux groupements d'arbres et des drèves dans les anciennes propriétés et grandes fermes, comme à les drèves des Château de Scy, Skeuvre et Champion, au Château de Ry et au Château de Fontaine à Emptinne.

On compte également 2 sites AHREM autour de la Ferme du Grand Moinil à Champion.

La liste des arbres et haies remarquables est reprise à l'*Annexe 6*.

5.3.11 MONUMENTS ET SITES CLASSES

Quatre monuments classés, dont deux sont accompagnés d'un site classé, sont répertoriés sur le territoire de la commune, au sein des villages de Natoye, Emptinne et Hamois.

Localité	Date d'Arrêté	Description
Natoye	27/02/1990	Façades, toitures et charpente de la **Ferme du Bâtiment** (M), excepté l'annexe au sud-est, route de Skeuvre, n°2
Hubinne (Hamois)	15/01/1936	Chapelle Sainte-Agathe (M)
Hubinne (Hamois)	04/08/1983	Façades et toitures de tous les bâtiments de la **Ferme**, rue de Hubinne, n°s 10-12 et les murs de l'ancien cimetière (M) et ensemble formé par la chapelle Sainte-Agathe, tous les bâtiments de la ferme, les mur de l'ancien cimetière et les terrains environnants (S)
Emptinal (Emptinne)	10/03/1981	**Chapelle** Sainte-Madeleine et le mur du cimetière (M) et ensemble formé par cet édifice et ses abords (S)
Mohiville	04/04/2008	Déclassement partiel des **orgues** de l'église Saint-Pierre

5.3.12 SYNTHESE

- **Les zones destinées à l'urbanisation représentent 610 ha, soit 8% du territoire, et concernent essentiellement des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.**
- **La commune d'Hamois compte 5 ZACC représentant une superficie d'environ 100 ha. Le Collège a mené une réflexion concernant l'affectation des ZACC en vue de proposer certaines d'entre elles comme compensations planologiques, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité économique de Ciney-Hamois.**
- **La commune d'Hamois compte une zone d'activité économique d'environ 5 ha, en limite directe du PAE de Ciney-Biron, dont seulement 80 ares sont encore disponibles. Cette zone est fortement dépendante de celle de Ciney-Biron et bénéficie de son attractivité. Un projet d'extension de la zone est en cours d'étude et prévoit, 51 ha de nouvelle zone d'activité économique, dont 35 ha sur Hamois (industrielle et mixte).**
- **Les hameaux de Skeuvre, de Buresse, ainsi que les villages de Mohiville et Scy sont régis par un RGBSR. Certaines dérogations sont relativement récurrentes, compte tenu de l'architecture contemporaine de certaines constructions et des objectifs recherchés dans le cadre des économies d'énergie.**
- **La commune dispos d'une CCATM depuis l'arrêté d'institution du 3/08/1992, officiellement renouvelée le 16/07/2013.**
- **La partie nord de la ZACC de Natoye (23ha) appartient à la commune. Elle est couverte par un Schéma qui permettra l'accueil d'environ 190 nouveaux logements, dont maximum 70 logements collectifs, des voiries, des espaces verts et de l'activité économique. Le risque de voir se prolonger les vastes lotissements existants, comprenant un habitat pavillonnaire très consommateur de terrain et d'énergie, est important. La densité est en outre faible compte tenu de l'accessibilité du site par les transports en commun (gare proche et arrêt de bus).**
- **Deux sites à réaménager sont situés sur le territoire de la commune.**
- **La commune compte un périmètre Natura 2000 (Vallée du Bocq, d'une surface de 6ha) et de nombreux arbres remarquables.**
- **Le territoire de Hamois compte un grand nombre d'éléments remarquables qui ponctuent le paysage comme autant de lignes et points de repère. Ces arbres et haies sont situés le long des cours d'eau, en lisère des zones agricoles, près des chapelles ou associés en groupements ou drèves autour des Château et grandes fermes de l'entité.**
- **Quatre monuments classés, dont deux sont accompagnés d'un site classé, sont répertoriés sur le territoire de la commune, au sein des villages de Natoye, Emptinne et Hamois.**

5.4 ENVIRONNEMENT BATI

5.4.1 L'IMPLANTATION DES VILLAGES

La commune d'Hamois est située au cœur du « Vrai Condroz ». De part et d'autre de la vallée du Hoyoux, le moyen plateau du vrai Condroz présente une topographie relativement plane sur les calcaires. On y trouve de très beaux villages en silhouette sur le sommet des tiges qui ponctuent des chavées peu creusées.

Le relief, la gestion du sol, les contraintes d'accessibilité et d'ensoleillement déterminent l'organisation des noyaux villageois. Tracé des chemins, découpage du parcellaire et implantations des bâtisses en découlent. Les villages de la commune d'Hamois s'organisent selon les implantations traditionnelles respectant les contraintes de terrain et en fonction des cours d'eau tel que le Bocq qui joue un rôle prédominant dans la structure villageoise. Ces villages peuvent être catégorisés selon les distinctions suivantes :

Sur les replats : Dans les vallées, le réseau des routes secondaires peut s'étoffer plus librement. Près du centre, les maisons se serrent encore, puis elles se distancient par petits groupes ou individuellement, notamment les fermes avec leurs dépendances, s'isolant les unes des autres, entre prés et vergers. Le cours d'eau et les prairies arborées qui l'accompagnent ouvre des espaces verts et permet des perspectives villageoises intéressantes.

Sur les tiges : Les sites étroits des tiges imposent aux maisons de se serrer les unes contre les autres de part et d'autre de la rue principale. On peut y observer quelques séquences de maisons mitoyennes, soit à front de rue, soit en retrait ménageant une contre-allée ou une cour ouverte. S'y articulent des venelles discrètes qui descendent vers le creux des vallons, parfois très pentus. Çà et là, des pignons à rue interrompent ces alignements et enrichissent l'espace-rue.

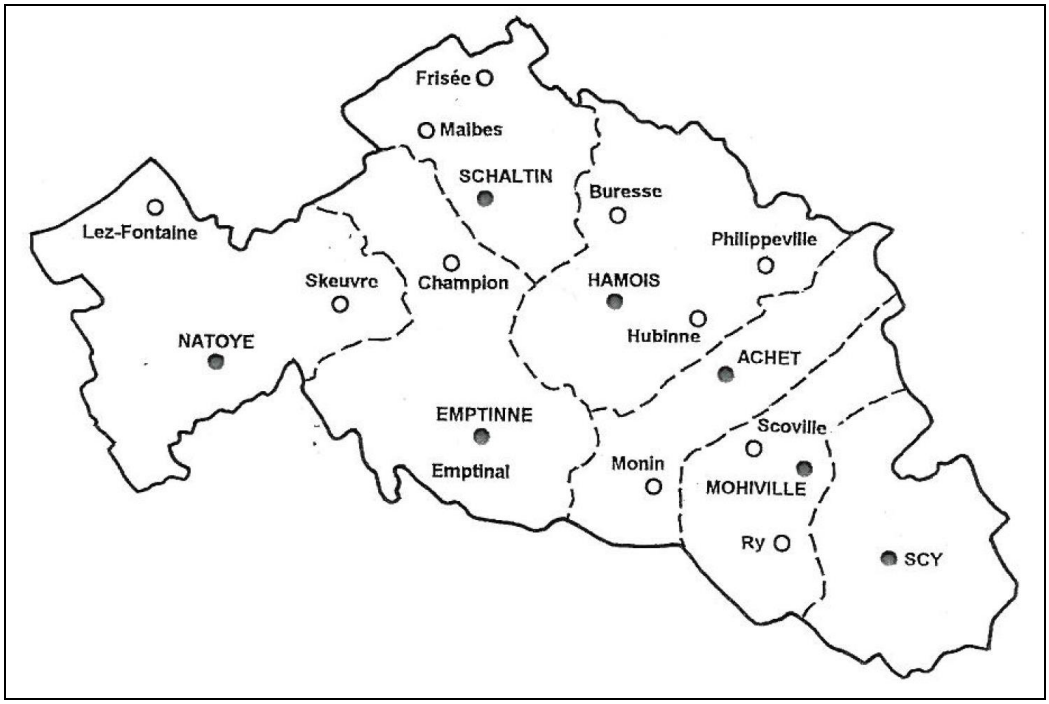
Sur les versants : L'implantation des maisons est liée aux venelles tortueuses commandées par le relief. Hormis quelques maisons jointives le long de chemins parallèles aux courbes de niveau, les maisons sont isolées, parfois composées de plusieurs volumes agencés entre eux. La transition vers le chemin public est souvent assurée par une petite cour ou par une allée de desserte transversale soulignée par un mur de soutènement en pierre qui assure une transition cohérente avec l'espace-rue.

De manière générale, le mode de peuplement rural traditionnel de la région condruzienne est le groupement en villages et hameaux avec une dispersion intercalaire de fermes et châteaux isolés. Le bâti de la commune d'Hamois est ainsi composé de villages, de hameaux et de groupements de bâtiments disséminés sur l'ensemble du territoire. La commune compte 7 entités que sont Achet, Emptinne, Hamois, Mohiville, Natoye, Schaltin, Scy, chacune composée du village proprement-dit et de quelques hameaux de taille variable.

L'implantation des villages a été fortement influencée par la présence du Bocq et autres cours d'eau comme en témoignent la présence de nombreux anciens moulins sur le territoire communal. La force hydraulique a, en effet, constitué jusqu'au XIXe siècle, la principale source d'énergie autre qu'humaine ou animale. Les villages de la commune sont donc principalement des villages de replats qui s'égrainent dans la vallée du Bocq, excepté Schaltin qui s'étire sur un tige recoupé par la petite vallée du ruisseau de Champion et Natoye au sommet d'un versant peu incliné de la vallée du Petit Bocq.

Aux sources du Bocq, on retrouve le village de Scy, son ancien moulin datant du XVIIIe siècle au lieu-dit « Ferme du Moulin » et les étangs « Au moulin ». Plus bas, à l'entrée du village de Mohiville, se trouvait le « Moulin de Cherimont » aujourd'hui disparu, et à la sortie de l'agglomération, le Moulin de Scoville qui remonte à l'époque romaine et fut ravagée par un incendie puis reconstruite en 1743. En aval, le « Moulin d'Achet » fut construit en 1845 et en activité jusqu'en 1950. En suivant le fil du Bocq, on compte trois moulins implantés à l'entrée, au centre et à la sortie d'Hamois : l'ancien moulin du bout d'Hubinne qui date de 1843, puis le « Moulin d'Hubinne » déjà signalé au milieu du XIVe siècle mais dont le bâtiment actuel date du XVIIIe siècle, et enfin le « Moulin d'Hamois » existant probablement depuis le milieu du XIVe siècle mais dont le noyau date du XVIIIe siècle, et qui fut le premier fournisseur d'électricité du village d'Hamois. Vient enfin l'ancien moulin d'Emptinne dont la présence est signalée dès 1592 mais dont la forme actuelle est le résultat d'une reconstruction industrielle.

Les villages de Schaltin et Natoye se sont également implantés à proximité de petits cours d'eau et comptent aussi leur moulin : l'ancien moulin de Natoye, antérieur à 1754, implanté sur le Petit Bocq, et le moulin de Rempache à Schaltin sur le ruisseau de Champion qui remonterait, selon la légende, avant l'an 1000. De ces moulins, il ne reste que les bâtiments qui servent d'habitations.



Les villages et hameaux par entité de la commune d'Hamois

5.4.2 LA STRUCTURE BATIE DES VILLAGES ET L'ESPACE-RUE

L'espace-rue est constitué des espaces que l'on perçoit depuis la voirie. Tous les éléments perçus depuis la rue composent le paysage intérieur aux villages. L'alignement des constructions, la présence de lieux ouverts, de mobilier, de plantation, les matériaux utilisés, leurs implantations et leurs aspects, délimitent et définissent l'espace-rue.

L'espace-rue condruzien est délimité par les façades des maisons, par les dépendances et les murs de clôture des grosses fermes. Il s'élargit parfois en place allongée près de l'église ou vient s'articuler au porche monumental d'une ferme-château. Quelques impasses s'y greffent à la manière de cours. Murets de soutènement en calcaire et talus, haies et fossés assurent les transitions en fermant les espaces de prés et de jardins. Il en résulte partout des perspectives animées mais toujours cohérentes.

Ce sont les contraintes fonctionnelles et la configuration du terrain qui déterminent traditionnellement la relation de la maison à la rue. Composée de plusieurs bâtiments, la ferme doit se ménager des espaces de circulation et de travail qui découleront de l'agencement des différents bâtiments entre eux. En revanche, dépourvue de dépendance, la maison traditionnelle s'accommode bien d'une relation directe à la rue. Etablie sur caves avec les soupiraux en façade, la maison se distingue parfois par un petit perron précédant l'entrée.

Les problèmes de dénivellation de terrain par rapport à la rue sont toujours résolus de manière à ce que la maison entretienne une relation de qualité avec la rue, soit par un mur de soutènement, soit par une implantation proche de la rue, ce qui structure l'espace-rue et permet une bonne lisibilité des espaces.

Ces caractéristiques traditionnelles de l'espace-rue se retrouvent bien représentées dans les villages et hameaux de la commune. Ceux-ci présentent des perspectives intérieures riches et diversifiées par des implantations de constructions proches de la rue ou articulées les unes aux autres de façon à former des cours s'ouvrant sur la rue.

L'implantation traditionnelle du bâti en étroite relation avec les contraintes de terrain favorise ainsi harmonie et homogénéité des villages de la commune dans les perceptions lointaines de la silhouette villageoise dans le paysage. L'utilisation des matériaux issus de l'environnement immédiat est très caractéristique dans les villages d'Hamois. On distingue ainsi les villages en calcaire ou pierre bleue, des villages en grès et en pierre d'avoine.

5.4.2.1 Structure bâtie d'Achet

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Le Bocq coule paisiblement au milieu des prairies et ses méandres côtoient des sites baignés d'histoire. Hache celtique à Achet, monnaies antiques à Monin, sépultures mérovingiennes près des ruines de la chapelle Saint-Jean, traces de la présence d'un petit établissement métallurgique séculaire au pied de la Tourlouette sont autant de signes d'une occupation humaine très ancienne.

Au Xe siècle, Achet était une possession du chapitre Saint-Paul de Liège et dépendait du prince-évêque. Le système féodal va créer une multitude de luttes et de conflits. On attribue la destruction du château de la Tourlouette à la guerre de 1276 entre les ducs de Brabant, les comtes de Luxembourg et de Namur contre l'évêque de liège.

Au XIVe siècle, Achet et Monin figurent dans les dépendances de la mairie de Ciney. A la fin de l'Ancien Régime, Achet fut rattaché à Hamois sous le règne de Guillaume 1er de Hollande.

Le premier bourgmestre d'Hamois, lors de l'indépendance en 1830, habitait Achet et s'appelait Jean-Joseph Carlier. La vie économique était principalement centrée sur l'agriculture et c'est naturellement que l'on construisit des fours à chaux, pour l'enrichissement des sols et la composition des mortiers. Le petit four à chaux à Monin au lieu-dit Chafour en atteste.

Installés près d'une carrière, les fours industriels d'Achet connurent une activité importante. Une voie ferrée reliant ces fours à la gare d'Hamois fut construite en 1899, le long du chemin d'Hamois, afin d'y acheminer la production.

Le village n'a pas subi trop de dommages lors des deux guerres mondiales. Aujourd'hui la nature a repris ses droits sur le site des fours à chaux et recouvre partiellement ces vestiges d'archéologie industrielle qui servent de support à la mémoire collective.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois d'Achet est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1900, notamment en rapport avec l'industrialisation. Durant cette période s'est créée la structure de village proprement dit qui s'est développée ensuite avec le bâti interstitiel entre 1900-1950. L'extension d'habitat récente s'est très fortement marquée sur le dessus du village vers le Vieux Sarts avec la mise en œuvre de lotissements dès les années 60'-70' et jusqu'à nos jours. Les constructions présentes des architectures, gabarits et matériaux mis en œuvre très hétérogènes. Ces typologies d'habitat sont en rupture avec le bâti traditionnel condruzien relativement homogène que l'on retrouve dans le centre d'Achet. La localisation de cet ensemble de bâti récent est également en rupture avec les implantations traditionnelles. Cette localisation en extension sur les hauteurs du village permet d'isoler visuellement cet ensemble et de ne pas perturber l'homogénéité de celui-ci.

Le hameau de Monin est constitué du noyau central ancien qui se compose de quelques maisons et fermes anciennes du XIXe siècle. Il s'est fortement étendu le long de la voie principale, vers Achet et vers Ciney, essentiellement depuis les années 80'. L'ensemble de bâti récent qui s'étire vers Achet est assez cohérent par rapport à l'architecture condruzienne en terme de matériaux et de gabarit, bien que les implantations isolées des maisons n'apportent pas les réponses adéquates en terme de structuration de l'espace-rue (implantation en recul de la rue, peu d'aménagement de cour ouverte et pas de front bâti structurant). Le lotissement en extension du noyau de Monin vers Ciney est plus en rupture avec ce dernier, notamment par l'usage plus fréquent de la brique rouge.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité d'Achet est constituée du village proprement dit ainsi que du hameau de Monin, qui s'étire depuis l'ouest vers le lieu-dit Chaufour. Ce hameau a fait l'objet d'une évolution propre. Remarquons également la présence au sud de Monin, d'un château isolé de goût néoclassique cerné

d'un vaste parc arboré, ainsi qu'à l'est, des fermes isolées de taille importante : la Ferme du Bois St-Paul et la Ferme St-Paul.

Achet est un village en calcaire établi sur les deux versants de l'étroite vallée du Bocq. La rue principale est parallèle au ruisseau qu'elle franchit ensuite non loin de l'église et du petit château. La présence du cours d'eau, des espaces ouverts qui l'accompagnent et de la végétation qui le souligne participent à la structuration du village et favorisent les respirations et perceptions plus larges.
Le village compte de nombreuses petites fermes non mitoyennes parallèles à la voirie ou perpendiculaires à celle-ci, accompagnées de petites dépendances ou de murets de pierre calcaire. Ainsi par exemple, rue de la Creugette, voie qui gravit vers le nord-ouest le versant plus raide. Vers l'est, au carrefour de la rue Bois St-Paul et de la rue du Coria, un ensemble de bâtisses du XIXe siècle, en moellons de calcaire ou de grès, est bien implantées sur la pente.
Signalons la présence d'un important lotissement sur le dessus et de nombreuses transformations dans le village.

Le croisement de la rue principale du village avec le ruisseau du Bocq libère des espaces résiduaires partiellement aménagés (quelques places de parking, dégagement devant la salle du village avec abris bus). Ces espaces sont idéalement localisés au cœur du village à proximité de l'église et du Château d'Achet. Ils bénéficient de l'agrément du Bocq et de ses aménagements de berges en gabions, des espaces verts qui l'accompagnent ainsi que du dégagement visuel créé par la parcelle privée longeant le cours d'eau et libre d'occupation.



Quelques vues intérieur du village d'Achet avec l'église, le petit château et le Bocq



Espace publique non structuré au centre du village

L'habitat de **Monin**, en calcaire sous couverture d'ardoise, s'est établi le long de deux rues perpendiculaires. Le hameau se compose de quelques maisons et anciennes fermes en long du XIXe siècle, implantées souplement de part et d'autre de la voirie, entre lesquelles s'insèrent de nombreuses constructions récentes. Deux fermes plus importantes et leurs dépendances marquent le carrefour, l'une récemment aménagée dans un esprit contemporain.
L'extension d'habitat s'est fortement développée vers le nord, le long de la rue principale et de la ligne de crête, avec une morphologie plus discontinue et des constructions moins en relation avec la rue.

Le hameau ne comporte pas de véritable espace publique figurable, si ce n'est l'élargissement de l'espace rue au croisement des deux rues qui constituent la structure du hameau. Cet espace comporte un ilot vert au centre et permet un tourne-à-gauche. N'étant pas encadré par des fronts bâtis structurant, cet espace a surtout une vocation en terme de rationalisation des circulations.



Vues des grosses fermes de Monin

5.4.2.2 Structure bâtie d'Emptinne

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

C'est la période gallo-romaine qui a marqué le plus profondément l'histoire d'Emptinne en y laissant des traces indélébiles avec la villa et le site thermal au Rosdia, aux Tombes et le cimetière Sur le Mont.

Le village d'Emptinne et ses hameaux de Champion, Fontaine, Sur les Sarts, Fond d'Emblinne et Emptinal ont connu des sorts divers au cours de l'histoire. On retrouve dans l'histoire dès le XIIIe siècle, des traces des seigneurs d'Emptinne et des différentes parties de son territoire, et ce au travers des siècles jusqu'au XVIIIe siècle.

En 1728, la route Namur-Arlon passant par Natoye et Emptinne fut établie sur les fondements d'une voie initiée par les Romains. La création de cette chaussée, sous le régime autrichien, va permettre d'améliorer les communications, faciliter les transports et désenclaver un terroir isolé des grandes voies navigables. Emptinne, grâce à son relais postal, va devenir une halte importante de la poste aux chevaux, sur la ligne Luxembourg-Namur-Bruxelles, et on y trouvait le gîte et le couvert.

La création du chemin de fer en 1877 va supplanter le service des malles- poste et donner un nouvel essor au village.

Les exploitations de carrières de pierre calcaire, de terre plastique et l'installation d'une usine de céramique « La Majolique » vont générer une main-d'œuvre importante et contribuer au développement économique du village. Le petit granit, matériau-roi du XIXe siècle, a permis d'édifier, à Emptinne, une des plus belles architectures de l'entité, comme en témoigne encore cet habitat groupé autour de l'église et le long de l'ancienne rue du Relais.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois d'Emptinne est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1850. Durant cette période s'est créé la structure de village proprement dit, essentiellement concentrée autour de l'église. Le village s'est ensuite développée le long des axes routiers, vers l'ouest, le nord et surtout le long de la chaussée de Marche, avec un pic dans les années 70' et plus récemment. Signalons à ce titre, la présence des lotissements sociaux au nord-ouest du centre villageois, réalisés en deux phases (l'un dans les années 70', l'autre les années 90') ce qui se marque très nettement en terme d'architecture (ensembles architecturaux spécifiques) et surtout des matériaux mis en œuvre (l'un en brique rouge, l'autre en brique peinte en blanc). Ces lotissements sociaux sont en rupture totale avec le bâti traditionnel et ancien du centre d'Emptinne et s'intègrent mal dans l'environnement du village compte tenu de leur localisation excentrée, des tonalités du bâti et des modes d'implantation.

Le hameau de Champion est constitué du noyau central ancien, essentiellement développée avant 1850, qui se compose de quelques maisons et fermes anciennes du XIXe siècle. Ce noyau a fait l'objet d'une extension récente vers le nord par la création d'un lotissement peu intégré dans la trame bâti du hameau. En effet, malgré une typologie d'habitat s'inspirant de l'architecture traditionnelle de la région et un espace-rue relativement bien structuré par les front bâti proches de la rue, les habitations présentent des implantations isolées qui étirent la nouvelle urbanisation en longueur de part et d'autre d'une rue perpendiculaire au noyau ancien, ce qui se marque nettement dans le paysage à l'approche du hameau depuis Natoye. A contrario, les quelques habitations récentes implantés sur la rue principale en extension du noyau s'intègrent au bâti ancien ainsi que dans la perception visuelle du hameau.



Vue du lotissement de Champion.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité d'Emptinne est constituée du village proprement dit ainsi que des petits hameaux d'Emptinal et Champion. Ces hameaux sont de taille variable et ont fait l'objet d'une évolution propre. Remarquons également la présence de plusieurs fermes ou châteaux isolés de taille importante : le Château de Fontaine isolé au sud du village, la Ferme du Bocq au nord de Champion, la Ferme sur les Sarts, la ferme au lieu-dit Belle Maison, la Ferme d'Emblinne, l'usine de «majolique» (céramique peinte) au nord d'Emptinne près de Champion, la Ferme du Grand Moinil, la Ferme de l'Etoile.

Le village d'**Emptinne** est un village en calcaire établi essentiellement sur le versant nord de la vallée du Bocq, avec quelques implantations anciennes au sud, et traversé depuis le XVIIIe siècle par l'ancienne chaussée de Marche. Le noyau ancien est composé principalement de la rue du Relais qui descend vers l'église et la contourne, ainsi que la rue St-Martin qui la borde au nord.
Le village se compose d'habitat groupé, du XIXe siècle surtout, très dense autour du sanctuaire et généralement mitoyen et proche de la rue. Cette morphologie est très perceptible par l'alignement bâti parallèle au Bocq. Près de celui-ci, un important moulin du XXe siècle désaffecté, qui a englobé un moulin plus ancien.
La présence du Bocq et des espaces ouverts qui l'accompagnent enrichissent les perspectives intérieures du village par un vaste espace ouverte agrémenté de plantation.
La relation du bâti à l'espace-rue se fait de manière directe ou par l'intermédiaire d'une cour ouverte ou d'un muret de soutènement en pierre rattrapant les contraintes de terrain.
Le Château d'Emptinne est implanté au nord de l'ancienne chaussée, en marge du cœur du village.
Le chemin de fer Ciney-Clavier s'est établi dans la vallée dès 1877, aujourd'hui transformé en RAVeL.

Le village d'Emptinne compte deux espaces publics figurables : la place de la maison communale et le parvis de l'église.
Le premier est conçu comme un vaste parking et bordé par deux fronts bâtis de typologie condruzienne dont l'un est constitué par la maison communale. Cet espace fonctionnel vient en extension directe des rues principales qui se croisent à Emptinne par l'intermédiaire d'un giratoire. Il s'agit donc d'un espace hybride, structuré d'un côté et s'ouvrant de l'autre sur un rond-point.
Le parvis de l'église est en fait constitué par l'élargissement de l'espace-rue aux abords de l'église, délimité par les fronts bâtis d'architecture traditionnelle en calcaire et les cours ouvertes aménagées de manière continue avec la rue. Cet espace est bien identifiable par le bâti environnant et présente des proportions conviviales et propices à l'échange des relations sociales.



Vues intérieures du village d'Emptinne, l'espace ouvert sur le Bocq et l'église

Dans la belle vallée du Bocq, établi principalement sur le versant ensoleillé, se situe le hameau d'**Emptinal** construit en calcaire, partagé depuis 1977 entre les nouvelles communes d'Hamois et de Ciney. Il se compose d'un ensemble assez dense près de la chapelle Ste-Madeleine (Ciney), implanté avec souplesse selon le relief du terrain, et de nombreuses bâtisses anciennes mais remaniées. La plaine alluviale est laissée aux pâtures, jadis fertilisée par l'inondation volontaire du Bocq.

Champion est un village en calcaire et grès tassé sur le versant exposé au sud d'un «tige» condrusien. L'habitat est caractérisé par la succession rapide de gros volumes alternativement parallèles ou perpendiculaires à la rue principale, parmi lesquels se détachent le château, flanqué de son parc, et la ferme de l'Etoile.
L'espace-rue est bien structuré par les fronts bâtis qui l'encadrent et la relation à la rue se fait soit directement soit par l'intermédiaire de murets de clôtures. Le hameau ne dispose cependant pas d'espace public figurable à proprement parlé.
Remarquons au sud du village la Ferme du Grand Moinil, autre grosse ferme clôturée dans le vallon.
Le village a été le siège d'exploitation de carrières de pierre calcaire et de terre plastique à la fin du XIXe siècle. Signalons l'usine de «majolique» (céramique peinte) au nord du village, près de Champion.




Vues de l'espace-rue animé de Champion

5.4.2.3 Structure bâtie d'Hamois

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Les ruines de l'ancien poste d'observation romain du Hody dominent le cours supérieur du Bocq et constituent les preuves tangibles de l'occupation romaine à Hamois. Les anciens tombeaux francs d'Alvaux, de Mars-aux-Frênes et les remarquables piliers du VIIIe siècle de la chapelle de Hubinne sont autant de traces laissées par l'histoire.

Le visage de Hubinne moyenâgeux se retrouve encore furtivement dans l'étroitesse de sa rue principale et dans les vieilles pierres de sa chapelle dédiée à Sainte Agathe. Bâtie sur un promontoire rocheux, cette dernière forme, avec les bâtiments de la ferme et le vieux moulin, le siège de l'ancienne seigneurie de Hubinne.

Au milieu du XIVe siècle, la seigneurie comprenait un château, des dépendances, un moulin, une brasserie, Asneux, le pré Monin, des hectares de terre, de bois et de prés. La chapelle fut reconstruite en 1630 aux frais des manants de l'endroit.

La seigneurie d'Hubinne présente la particularité d'être restée aux mains d'une seule famille depuis les d'Hubinne aux XIIIe et XIVe siècle. La communauté d'Hubinne, suite à la suppression de la seigneurie hautaine, fut rattachée à Hamois et Achet en 1795 pour former la mairie d'Hubinne. En 1808, Napoléon décréta la réunion de la commune d'Hubinne à celle d'Hamois. En 1898, les hameaux d'Achet et Monin furent détachés d'Hamois afin de constituer une commune distincte. Hubinne garde toujours la nostalgie d'un passé prestigieux où rôdent encore la Gatte d'or et sa légende.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois d'Hamois est assez « récente » malgré la présence des deux petits noyaux anciens essentiellement développée avant 1850, l'un autour de l'église St-Pierre à Hamois, l'autre autour de la chapelle Ste-Agathe d'Hubinne. L'extension de l'habitat s'est fortement développée dans la vallée, d'Hamois vers Hubinne, suite à l'ouverture en 1876 de la ligne de chemin de fer Ciney-Huy et à la construction d'une nouvelle route entre l'église et la gare. Le centre actuel du village, accompagné de ses services et ses commerces, s'est ainsi développé le long de la nationale. Le bâti s'est ensuite

fortement étendu sur les versants depuis les années 70' par l'implantation de nombreux lotissements plus au moins bien intégrés selon leur localisation.

L'ensemble de bâti récent qui s'étire au nord-ouest d'Hamois est assez cohérent par rapport à l'architecture condruzienne en terme de tonalités et de gabarit, bien que les implantations isolées des maisons n'apportent pas les réponses adéquates en terme de structuration de l'espace-rue (implantation en recul de la rue, peu d'aménagement de cour ouverte et pas de front bâti structurant). Cet ensemble est toutefois bien intégré dans le paysage vu son implantation par rapport au relief, sur une rue en contre-bas des terres agricoles environnantes.
Par contre, plusieurs lotissements récents marquent nettement le paysage au nord-est d'Hamois, notamment par les contrastes de couleurs (un ensemble en briques rouges, un autre en briques beiges, …), des volumétries et mode d'intégration au relief en rupture avec le noyau villageois.

Enfin, l'urbanisation récente des hameaux de Haie Jadot est, quant à elle, en rupture totale avec l'architecture condruzienne par les matériaux très contrastés mis en œuvre, les gabarits et volumétries diverses, les reculs importants par rapport à la rue. En outre, il n'existe pas de cohérence particulière entre les habitations qui présentent des architectures et des tonalités qui ne s'harmonisent pas les unes aux autres.



Lotissement au nord-ouest, bien intégré au paysage vu tonalité et intégration au relief



Lotissements mal intégrés au village d'origine vu implantations isolées et tonalités contrastées

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité d'Hamois est constituée du village proprement dit ainsi que des 3 hameaux de Hubinne, Haie Jadot et Buresse. Ces hameaux sont de taille variable et ont fait l'objet d'une évolution propre. Remarquons également la présence de nombreuses fermes isolées de taille importante ainsi que de châteaux : la Ferme d'Asneux, la Ferme de Mars-aux-Frênes, la Ferme de St-Martin Fontaine, les Fermes de Buresse, Les Fermes d'Alvaux, le Château de Buresse, le Château du Pickeim.

Signalé par la tour de son église, **Hamois** est un gros village étiré sur le versant droit de la vallée sinueuse du Bocq, couverte de prairies. La présence du Bocq et des espaces ouverts qui l'accompagnent enrichissent les perspectives intérieures du village par un vaste espace ouverte soulignés de plantation.
Le village ancien se compose de constructions généralement en calcaire, alliant parfois le grès, sous toitures d'ardoises et d'éternit, des XVIIIe et XIXe siècles, parfois remaniées.
Le bâti est étendu et relativement discontinu, excepté le noyau bâti en calcaire resserré autour de l'église qui définit un parvis en extension de la rue comme un petit espace dégagé en contre-haut du Bocq. Remarquons aussi le groupement caractéristique des grosses Fermes d'Alvaux, à l'ouest.

Directement accroché à Hamois, au confluent du Bocq et du ruisseau d'Asneux, **Hubinne** est assez dense étiré sur un éperon schisteux à la pointe duquel se dresse la chapelle Ste-Agathe, intégrée dans les bâtiments d'une ferme.

Le hameau se compose de constructions généralement en calcaire, alliant parfois le grès, chaulées ou non, parmi lesquelles tranche l'école des filles, bâtisse néo-romane de 1870.

L'ensemble villageois formé par Hamois et Hubinne est traversé par la N97 qui présente des aménagements intéressants permettant de sécuriser les différentes circulations (revêtements de couleurs marquant la traversée du Ravel, contre-allée pour les circulations proches des commerces, espaces de stationnement, aménagements pour les TEC, vélos et piétons) et accompagnés de plantations d'arbres haute tige et de haies structurantes. Signalons toutefois que les aménagements de voiries sur la N97 nécessitent des travaux de réfection importants compte tenu des revêtements très abimés sur toute la traversée du village.

Ces aménagements se prolongent vers Hubinne par des espaces bien intégrés et conviviaux autour des équipements sportifs et de détente pour tous les âges (terrains de football, plaine de jeux, terrains de pétanques, bancs, piste de skate-board) et agrémenté par le ruisseau d'Asneux.
Du côté d'Hamois, les aménagements se prolongent par ceux du Ravel qui longent quelques horeca et l'ancienne gare où un petit espace de détente est aménagé.



Perspectives intérieures d'Hamois et Hubinne, aménagement sur le Ravel près de l'ancienne gare, l'église St-Pierre et son parvis, la chapelle Ste-Agathe sur son promontoire



Espaces aménagés sur la N97 et à proximité des équipements sportifs du centre

A l'est de Hubinne, le hameau de **Haie Jadot** est composé de quelques maisons et petites fermes en grès ou en calcaire, des XIXe et XXe siècles, disséminées sur un versant en faible pente, exposé au sud, entre lesquelles se sont intercalées de nombreuses constructions récentes hétérogènes.



Vues extérieure et intérieurs de l'urbanisation de Haie Jadot avec quelques ensembles plus anciens intercalés

Dans un vallon cerné de bois, le hameau de **Buresse** est homogène et composé de petites maisons du XIXe siècle en grès et calcaire, groupées près de la chapelle St-Honoré, et de trois fermes plus importantes juxtaposées à l'ouest, non loin d'un château néo-classique qui s'isole au milieu de son parc. Des fouilles d'un habitat seigneurial du moyen âge à l'est de la chapelle St-Honoré sont en cours.

5.4.2.4 Structure bâtie de Mohiville

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Mohiville et Scoville doivent leur origine à des villas romaines, situées le long d'une voie romaine secondaire allant vers Maffe et Chardeneux. La section de Mohiville était une terre liégeoise et une des huit paroisses de la mairie de Ciney. Le village, situé en bordure du pays de luxembourg fut souvent assiégé par des bandes armées.

La terre de Scoville est liée à la légende de Saint Hadelin. Cette terre aurait été donnée par une certaine dame Guysa à Saint Hadelin au XVIIIe siècle pour le remercier de l'avoir rappelée à la vie, par ses prières. Scoville dépendait du chapitre de Visé, seigneur foncier jusqu'en 1795. La Haute Justice était rendue par la Haute Cour de Ciney. Sur le plan administratif et militaire, c'est la mairie de Ciney qui réglait la vie de Scoville. Scoville ne connut pas de seigneur particulier, car le village faisait partie du domaine direct du prince-évêque.

Situé au centre d'un parc doté d'un étang aux magnifiques frondaisons, le château de Ry a été l'apanage des de Maillen jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La terre de Ry, seigneurie allodiale du pays de liège, était une des trente-deux hauteurs de Ciney. Albert-François de Maillen, seigneur de Ry né en 1704, fit construire l'église de Mohiville. Le domaine de Ry et le château, qui dans son état actuel date des XVII et XVIIIe siècles, passèrent par héritage, en 1905, des de Maillen aux d'Aspremont Lynden qui l'occupent toujours aujourd'hui.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois de Mohiville est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1900, en deux noyaux denses fonction des contraintes de terrain et de la présence du Bocq. Le bâti s'est assez peu développé ensuite durant le XXe siècle et a conservé ses caractéristiques traditionnelles, excepté quelques lotissements récents, notamment sur le haut de Scoville. Le bâti récent qui s'étend au nord de Scoville est très visible dans le paysage local vu sa localisation en contre-haut du hameau et les implantations isolées qui ponctuent la ligne de vue. Les matériaux mis en œuvre sont globalement la brique de ton beige, ce qui s'harmonise le mieux au bâti ancien de Fonteneau en contre-bas.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité de Mohiville est constituée du village proprement dit ainsi que des hameaux de Scoville-Fonteneau et Ry. De taille variable, ces hameaux ont fait l'objet d'une évolution propre.

Mohiville est un village en calcaire, avec quelques exceptions en grès, implanté dans la vallée du Bocq, avec de l'habitat jointif le long de la rue de Porcheresse nettement plus dense qu'ailleurs. Cette séquence bâtie présente un front assez continu et resserré vers la rue ce qui structure l'espace-rue cohérent.
Le village est composé de constructions généralement des XIXe et XXe siècles, toitures d'éternit et d'ardoises, avec quelques volumes plus anciens.
La présence du Bocq, des espaces ouverts qui l'accompagnent et de la végétation qui le souligne, participent à la structuration du village et agrémentent le village d'espaces verts et plans d'eau. Au détour d'un méandre, un petit espace public est aménagé de bancs en bordure du Bocq à proximité d'un plan d'eau arboré.
L'église est implantée un peu à l'écart du centre du village, à mi-chemin entre Mohiville et Scoville, sur un versant sud du Bocq. L'espace du parvis est assez restreint compte tenu du relief et se limite à une extension de la rue qui mène à l'édifice.



Vues intérieures et extérieure du village de Mohiville, le parvis de l'église et l'espace ouvert sur le Bocq

Scoville-Fonteneau, est un hameau implanté au nord-ouest de Mohiville, dans la vallée du Bocq, essentiellement sur la rive droite. Cette localité de moyenne importance est structurée par une rue parallèle au ruisseau et deux rues perpendiculaires, dont celle des Chafors qui s'élève pour suivre ensuite le tracé d'une ligne de crête.
L'habitat y est discontinu mais dense et proche de la rue, les maisons étant en relation directe avec l'espace-rue ainsi structuré.
Le village est composé de petites fermes du XIXe siècle en moellons de pierre calcaire sous bâtières d'ardoises ou d'éternit, ouvertes par des baies rectangulaires à montants monolithes.
Signalons l'ensemble cohérent en grès et pierre d'avoine de Fonteneau situé sur la rive gauche et un peu isolé du centre du village.

Le hameau ne dispose pas d'espace public identifiable si ce n'est l'espace-rue bien défini par le bâti ancien et proche de la rue.



Séquences bâties du hameau de Scoville et ensemble en grès de Fonteneau

Dans un site vallonné environné de bois, **Ry** est un petit ensemble groupant, en contre-haut d'étangs alimentés par le ruisseau du Ry, un château avec sa chapelle castrale et une grosse ferme en long. Les voies d'accès sont arborées et ponctuées par des croix et autres oratoires.

5.4.2.5 Structure bâtie de Natoye

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Le village de Natoye était jadis traversé par une voie romaine qui reliait Namur à Ciney. Des fragments de tuiles et de meules semblent confirmer que le site du château de Mouffrin était le siège d'un établissement romain.

En 1227, le chevalier Godfroid de Skeuvre est maréchal du prince-évêque. Au XIVe siècle, Natoye et Skeuvre sont incorporés dans la prévôté de Poilvache et appartenaient la seigneurie d'Emptinne. Au début du XVIIIe siècle, Natoye devient seigneurie à part entière et est attribué à Louise-Hélène

Jacquier, veuve Chaveau. Le château-ferme du bâtiment, par son aspect fortifié, posait le statut social de la famille Chaveau qui resta propriétaire des lieux jusqu'à la Révolution française.

Mouffrin était une seigneurie féodale de la mairie de Ciney, dépendait du Pays de liège et constituait une des trente-deux hauteurs de Ciney. Il devient une possession des seigneurs d'Emptinne jusqu'à la fin du XVe siècle. Dominant la vallée du Bocq du haut de son éminence rocheuse, le château de Mouffrin fut construit en 1450. Les donjons seigneuriaux jouaient au Moyen Age un rôle de protection pour les populations.

Lors de la Révolution française, l'ancienne cure de l'église de Natoye fut vendue comme bien national. En 1904, Monseigneur Heylen, évêque de Namur, consacra la nouvelle église construite sur l'emplacement de l'ancienne érigée vers l'an 1300.

La construction de la ligne de chemin de fer en 1858 va générer le développement urbanistique du village. Les carrières de pierre, de terre plastique et l'agriculture contribueront à son développement économique. Témoin de l'implantation seigneuriale dans le village de Natoye, la Ferme du bâtiment observe l'église qui, telle une sentinelle, protège le vieux village accroché à ses flancs.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois de Natoye est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1900 sur le versant est du Petit Bocq et vers la vallée. Après la création, en 1858, de la ligne de chemin de fer (Namur-Ciney) qui longe le village à l'ouest, il faut noter les premières extensions de l'habitat vers l'ouest, puis de nombreux développements de différentes époques jusqu'à, très récemment, d'importants lotissements, à l'ouest du chemin de fer, du même côté de la gare. Ces vastes zones urbanisées par des lotissements sont en rupture avec les implantations traditionnelles resserrées autour de l'espace-rue et présentes au centre de Natoye à St-Donat. Les implantations isolées et en recul de la voirie, les tonalités de briques et de toiture variant du rouge au brun et la localisation en ligne de crête de ces lotissements marquent très nettement le paysage local.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité de Natoye est constituée du village proprement dit ainsi que des hameaux de Skeuvre, Gemenne et Lez-Fontaine. Ces hameaux sont de taille variable et ont fait l'objet d'une évolution propre. Remarquons également la présence de plusieurs fermes et châteaux isolés : Château de Francesse, Château et Ferme de Mouffrin, ancien couvent à Natoye, la Ferme du Chalet.

Le centre du village de **Natoye** à St-Donat est établi au sommet d'un versant peu incliné de la vallée du Petit Bocq, à l'ouest du ruisseau, prolongé en contrebas par quelques maisons échelonnées le long de la rue de l'Ecluse qui rejoint le Petit Bocq à hauteur de l'ancien moulin.
Il est composé d'un noyau resserré autour de l'imposant volume de l'église, contraint par des pentes de terrain obligeant les constructions à se rapprocher de la rue et la création de murs de soutènement en pierre.
Il s'agit d'un habitat assez dense mais hétéroclite, en majeure partie du XIXe siècle, en moellons de calcaire ou de grès et en brique. Le village s'étire vers le nord le long de deux rues principales (rues de Namur et de Francesse) en séquence bâtie en grès proche de la rue.
Isolés dans la vallée, de l'autre côté du ruisseau, signalons le bâtiment classé formé par le beau quadrilatère de la Ferme du Bâtiment ainsi qu'un peu plus au nord, l'ancien couvent des carmélites.

Le parvis de l'église de St-Donat est relativement réduit et présente un petit espace vert restreint et quelques places de stationnement. Par contre, l'espace se dilate vers un vaste carrefour non structuré qui se prolonge vers un espace plus vaste non loin de l'église. Cette succession d'espace manque de structure et ne permet pas une bonne lisibilité des circulations, ce qui est dommageable pour la sécurité des usagers. Le vaste espace asphalté et bordé par les haies des parcelles voisines dispose de belles proportions pour l'organisation de manifestation en tout genre. Un terrain de pétanque non entretenu ainsi qu'un petit local délabré y sont localisés et présentent des opportunités d'aménagement. De l'autre côté, en bordure de la rue principale et d'un arrêt de bus, la dénivelé est rattrapée par une rampe d'accès asphaltée.
Une espace public est également présent à l'intersection de la rue de Namur et de la rue de la Gozée. Ce vaste espace, pauvrement aménagé en gravier, présente toutefois l'opportunité d'être localisé juste à côté d'un petit terrain de basket en plein air et « local basket » associé, ainsi que d'un arrêt de bus. Quelques plantations haute tige soulignent la rue de la Gozée mais le peu d'aménagement rendent malheureusement cet espace très peu convivial compte tenu de sa localisation.



Quelques vues du bâti ancien de Natoye et St Donat et des espaces publics identifiables

Bien visible de la route N4, le village de **Skeuvre** est caractérisé par le groupement de l'ancienne église, d'une grosse ferme et du château, plantés au sommet d'un coteau fort raide qui forme un site défensif remarquable. Au nord et à l'ouest de ces bâtiments, une douzaine de maisons et de fermes, en moellons de grès parfois peints de couleurs claires, pour la plupart de la 2e moitié du XIXe siècle.



Quelques vues du bâti en grès et pierre d'avoine avec la grosse ferme du Château de Skeuvre

A proximité du Château de Mouffrin, le hameau de **Gemenne** est composé de quelques maisons en calcaire étagées perpendiculairement à la rue. Certaines bâtisses datent du XVIIIe siècle mais ont été profondément transformées par la suite. En face du n° 1, un fournil en colombage a été partiellement rebâti. Au n° 2, se trouve un beau fournil du XIXe siècle en calcaire, sous bâtières de pannes noires.

Lez-Fontaine est un hameau de l'ancienne commune de Natoye, composé d'une quinzaine de maisons et fermes en calcaire et grès, des XIXe et XXe siècles, éparpillées au croisement du «grand chemin» de Namur à Luxembourg (XVIIIe siècle) et de la route Dinant-Huy (N 946).

5.4.2.6 Structure bâtie de Schaltin

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Schaltin, comme tout site de quelque mérite, a son histoire, sa poésie, sa légende. Son histoire est liée à la légende de Saint Remacle, fondateur de l'abbaye de Stavelot, qui aurait fait jaillir une source dans le village. La légende rejoignant l'histoire, la terre de Schaltin a été donnée à l'abbaye de Stavelot en 742, pour demeurer, pendant plusieurs siècles, la propriété de l'abbaye.

En 1342, le comte de Namur devient le seigneur hautain de Schaltin, mais la terre de Schaltin relève toujours de l'abbaye de Stavelot sur le plan de la cour foncière. En 1534, Christophe de Manderscheid, abbé de Stavelot, confie la seigneurie foncière de Schaltin à Lambert de Maillen.

Différents seigneurs hautains se sont ensuite succédés jusqu'à la période autrichienne. En 1771, les de Maillen deviennent seigneurs de Schaltin. Ce furent les derniers seigneurs de Schaltin, avant que les hordes de patriotes de la Révolution française déferlent sur la région, sonnant ainsi le glas de l'Ancien Régime. Les anciennes seigneuries disparaissent, ainsi que leurs droits qui sont transférés aux communes, gérées par des mandataires publics.

Depuis l'indépendance de la Belgique jusqu'à la première guerre mondiale, le village de Schaltin, ignoré des grandes voies de communication, est resté relativement replié sur lui-même. Le travail de la terre, l'élevage, l'extraction de pierres et de terres plastiques constituèrent les axes principaux de sa vie économique.

L'arrivée du tram à vapeur va rompre l'isolement et favoriser les échanges. Comme pour beaucoup de villages de la région, la fin de la seconde guerre mondiale va constituer le départ d'une ère de modernité et de progrès. Mais Schaltin a su conserver ses vieilles pierres et son vieux village aux couleurs de l'automne. La convivialité et le sentiment d'appartenance constituent toujours les clés de sa vie associative féconde.

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois de Schaltin est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1850 sur la crête et autour de l'église ainsi que sur le tige au nord-ouest, formant la structure du village proprement dit. Le bâti s'est assez peu développé ensuite durant le XXe siècle et a conservé ses caractéristiques traditionnelles, excepté quelques implantations interstitielles récentes et en extension du bâti d'origine.
Malgré des implantations resserrées et proches de la rue, les quelques habitations récentes en entrée sud du village s'intègrent difficilement dans la perception villageoise. L'utilisation de la brique de parement rouge est en rupture avec la tonalité dominante du village, grès ocre et pierre d'avoine.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité de Schaltin est constituée du village proprement dit ainsi que des hameaux de Frisée et Maibes. Ces hameaux sont de taille variable et ont fait l'objet d'une évolution propre. Remarquons également la présence de la Ferme du Moulin, isolée au nord-est de Schaltin.

Schaltin est un village en grès et pierre d'avoine, étiré sur une crête et recoupé au sud-ouest par la petite vallée du ruisseau de Champion au fond de laquelle s'est implanté le Château de Schaltin. Au-delà de la vallée, l'habitat est concentré autour de l'église, assez homogène bien que de disposition variée. On y trouve certains gros œuvres anciens mais l'aspect général date du XIXe siècle.
La relation du bâti à l'espace-rue se fait de manière directe ou par l'intermédiaire d'une cour ouverte ou d'un muret de soutènement en pierre rattrapant les contraintes de terrain. Les implantations variées du bâti ancien sur la crête enrichissent l'espace-rue et lui procure une structure cohérente et animée.
L'extension du village s'est faite au nord-ouest, déjà depuis le XVIIIe siècle, sur le tige et son versant ensoleillé. Les constructions sont généralement groupées mais non contiguës, en pierre d'avoine et pierre bleue, et qui souvent se sont implantées en retrait pour ménager une courette bordée de dépendances.

Le parvis de l'église et l'espace non aménagé bordant l'édifice constitue un espace public identifiable, bien délimité par les fronts bâtis de typologie condruzienne. Cet espace s'inscrit au cœur du village est constitué une opportunité en terme de convivialité et de rencontre.

A contrario, le vaste carrefour situé à proximité du château de Schaltin manque de structure au niveau des aménagements et revêtements de sol. Il s'agit d'un large croisement peu délimité, si ce n'est par le mur de soutènement qui borde la contre-allée située en contre-bas du carrefour. Cet espace dispose de nombreux atouts en terme de localisation dans le village, de proximité du château et de bâti condruzien tradirionnel qu'il serait intéressant de mettre en valeur.



Vues du bâti ancien de Schaltin et des espaces publics (1. Le carrefour - 2. Le parvis de l'église - 3. Le bâti du tige)

Sur une crête dénudée, **Frisée** est composé d'un habitat dispersé le long de routes qui dessinent approximativement un plan en damier. Bâtiments pour la plupart du XIXe siècle alignés parallèlement aux courbes de niveau, en grès et pierre bleue sous bâtières de tuiles noires, d'ardoises ou d'éternit.



Quelques vues du hameau de Frisée avec son bâti disséminé sur le plateau

Le long de la route Ciney-Andenne, **Maibes** se compose de deux fermes implantées en vis-à-vis dans un environnement de prairies aux molles ondulations, traversé par le ruisseau du Petit Bocq. Il s'agit de constructions en U remontant au XVIIIe siècle, amplifiées au cours du siècle suivant, et bâties l'une principalement en brique et calcaire, l'autre en grès.

5.4.2.7 Structure bâtie de Scy.

Evolution de l'urbanisation du territoire concerné

Cet écrin de verdure semble avoir été occupé très tôt, comme en témoignent les silex retrouvés près de l'église Saint-Martin et datant de la pierre taillée ainsi que des poteries et des pièces de monnaie datant de l'occupation romaine.

Scy n'entre vraiment dans l'histoire qu'au XIIe siècle, alors qu'il relève de l'autorité des comtes de Luxembourg. En 1357, Scy fut vendu par le comte de Luxembourg à Marie d'Artois, comtesse de Namur. La seigneurie, pairie du comté de Namur, dépendait de la Prévôté de Poilvache et était enclavée dans le Pays de Liège. En 1421, la seigneurie de Scy devenait domaine des ducs de Bourgogne. A la fin du XVe siècle, le fief aboutit entre les mains de l'Empereur Maximilien d'Autriche. En 1671, Charles II, roi de Castille, vend la terre et la seigneurie à Godefroid Lebeau, échevin de Namur.

Depuis la fin du second conflit mondial, la vocation agricole et forestière de Scy s'est considérablement amenuisée pour ne plus compter aujourd'hui que trois exploitations agricoles. Le bâti du village a connu peu de fluctuations et a su conserver ses particularités architecturales comme le colombage.

Scy semble toujours vivre au rythme des saisons dans un environnement qui engendre la nostalgie de la "belle époque".

L'évolution du bâti sur base de la matrice cadastrale démontre que la typologie du centre villageois de Scy est assez « ancienne ». De fait, elle s'est essentiellement développée avant 1900, en un

noyau dense fonction des contraintes de terrain et de la présence du Bocq et formant la structure de village proprement dit. Le bâti s'est assez peu développé ensuite durant le XXe siècle et a conservé ses caractéristiques traditionnelles, excepté quelques implantations récentes en extension du noyau d'origine et qui s'intègre globalement dans le paysage.

Morphologie, perception urbanistique et espace-rue

L'entité de Scy est constituée uniquement du village proprement dit ainsi que de la Ferme du Moulin isolée au nord du village.

Aux sources du Bocq, le village arboré de **Scy** est établi sur un relief accidenté issu de la rencontre de plusieurs petites collines. Il est composé d'un groupement assez dense, autour de l'église et dans le vallon proche, de maisons et de fermes en long des XVIIIe et XIXe siècle, la plupart élevées en calcaire sous toitures d'ardoises.
Les extensions du bâti se sont développées le long de la voirie ou perpendiculairement, principalement à partir de la 2ème moitié du XIXe siècle.
La relation du bâti à l'espace-rue se fait de manière directe ou par l'intermédiaire d'une cour ouverte ou d'un muret de soutènement en pierre rattrapant les contraintes de terrain.
Marquant le paysage sur le promontoire derrière l'église, les anciennes dépendances du château démoli vers 1965, sont aujourd'hui cartellisées dans le goût néo-classique.

L'église de Scy étant située en contre-haut de la rue, l'espace du parvis qui en résulte est assez restreint et dissocié de l'espace-rue.
Un espace public plus large a également été créé le long de la rue qui monte sur le tige. Cet espace vert dispose de plusieurs modules de jeux, de bancs et d'une zone plus vaste, aménagé en pelouse et bien entretenue, entre deux buts de football. Si sa localisation excentrée par rapport au cœur du village n'est pas optimale, il permet toutefois d'y organiser des manifestations en tout genre.



Quelques vues intérieures du village de Scy et vue de l'espace vert aménagé sur le haut du village

5.4.3 URBANISATION TRADITIONNELLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

De manière générale, l'urbanisation traditionnelle est constituée de volumes simples et compacts, implantés de manière resserrée et relativement dense dans les noyaux anciens. L'implantation des bâtiments est conçue en étroite relation avec les contraintes de terrain, telles que la configuration des lieux, le relief et l'orientation afin de maximiser les apports solaires dans les différentes parties de l'habitat ou des dépendances fonctionnelles.

Ces éléments sont à considérer dans une approche de développement durable liée à la performance énergétique de l'habitat et de l'urbanisation en général. L'utilisation de matériaux issus de l'environnement immédiat est également un élément important en terme de réduction des déplacements et gaz à effets de serre.

Cependant, l'ancienneté du bâti sur le territoire communal (près de 35% du bâti date d'avant 1919 et 10% entre 1920 et 1960) pose la question de l'isolation des parois et de l'étanchéité à l'air des châssis qui constituent des éléments importants de perte d'énergie dans les habitations. Bien que près de 14% du parc de logements, probablement les biens les plus anciens, est actuellement rachetée et transformée, la mise en place des techniques permettant de limiter la consommation énergétique des bâtiments ne concernent qu'une part minime des logements sur la commune.

5.4.4 PATRIMOINE MONUMENTAL ET PETIT PATRIMOINE

Les bâtiments et autres éléments du patrimoine ci-dessous sont issus de l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique, complétés par les informations patrimoniales issues du site internet de la commune. Ne sont répertoriés que les bâtiments d'une certaines importances (ferme, château, manoir) et les éléments emblématiques du petit patrimoine de la commune (chapelle, croix, potale, fontaine, etc.).

De nombreux édifices sont repris dans l'Atlas du patrimoine monumental de Belgique, ce qui confirme l'importance du patrimoine bâti sur la commune, même si cette référence dans l'atlas n'implique pas de protection spécifique. Le patrimoine immobilier présent à Hamois est relativement varié et réparti sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ces sites et monuments sont répartis aussi bien dans les vallées que dans les espaces ruraux. Certains d'entre eux ont également fait l'objet d'un classement comme monument ou site au Patrimoine (cf. chapitre 5.3.11) et sont marqués **en gras avec *.

5.4.4.1 Achet

Site du bois Saint-Paul

Isolées dans la campagne condruzienne, les Fermes Saint-Paul et du Bois Saint-Paul, construites en moellons de grès, conservent toujours leur fonction agricole. Elles appartenaient, jadis, au domaine de la collégiale Saint-Paul de Liège.

Construite probablement pour protéger les immenses cultures qui la ceinturent, la chapelle datant de 1857 est dédiée à Saint-Paul comme en témoigne l'inscription gravée au-dessus de la porte. On peut remarquer la petite niche obstruée par une grille de fer.

Ancien Moulin d'Achet

Situé près de l'église d'Achet, le moulin fut construit en 1845 par Jean-Joseph Carlier, mayeur d'Hamois. Perpendiculaire à la rue et au Bocq, bâtisse en moellons de calcaire assisés. Il servait à la production de la farine et a poursuivi son activité jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Dans les années 60, le bâtiment fut transformé en forge et le mécanisme du moulin fut totalement démonté.

Château d'Achet (petit manoir)

Ce petit château de tradition classique en moellons de calcaire a été construit vers 1819 par Jean-Joseph Carlier, puis agrandie aux XIXe et XXe siècle. La tour d'angle circulaire est plus récente et date du XXe siècle.

Ruines de la Tour Louette

Vestiges d'un ancien château médiéval en quadrilatère, situé sur un faible promontoire boisé et cerné par une boucle marécageuse du Bocq. Jadis défendu par au moins 3 tours circulaires, ce site fait toujours l'objet de fouilles archéologiques depuis 1987.

Château de Monin

Isolé au sud, ce château de style néoclassique, construit en briques, se situe dans un grand parc arboré.

Ferme de la Gazellerie

Ensemble composé de deux volumes en moellons de calcaire disposés en équerre, du 2etiers du XIXe siècle. Dos à la rue, bâtiment regroupant la grange en large et un curieux logis, fort étroit et éclairé par une travée de fenêtres à linteau droit.

Petit patrimoine

Les anciens fours à chaux à Achet, le Christ et croix fleurdelisée en fonte rue de la Creugette, la fontaine-lavoir, la chapelle Madame à Achet, la chapelle Notre-Dame de Beauraing à Monin, la croix Binnart en calcaire, la chapelle Saint-Roch datée de 1866.
A 100m de la ferme Saint-Paul, la borne des Quatre Verges datant du XVIIIe siècle marquait la limite du chapitre Saint-Paul de Liège.

5.4.4.2 Emptinne

Eglise Saint-Martin

Cette église remplace un oratoire qui existait déjà vers l'an 1300. Elle se compose d'une nef centrale datant du XVI ou XVIIe siècle et de deux nefs latérales construites en 1842. Sa tour octogonale de style néo-roman fut érigée en 1892.

Ancien relais postal

Ponctuée d'une tour circulaire à l'angle gauche du logis, importante ferme en long en moellons calcaire de la 1ère moitié du XVIIe siècle, et réaménagé au XVIIIe. Sa façade s'ordonne en trois travées de baies à linteau droit. Un bel encadrement mouluré souligne l'entrée et la baie d'imposte qui la surmonte. Ce bâtiment abritait jadis un relais de poste, situé sur l'ancienne chaussée de Namur à Luxembourg. L'histoire veut que l'Empereur Joseph II d'Autriche, parcourant ses états, y aurait logé la nuit du 4 au 5 juin 1781.

Château de Fontaine

Isolé au sud du village, vaste ensemble en calcaire et brique qui juxtapose aux restes d'un château-ferme traditionnelle du XVIIe siècle une belle demeure classique du XVIIIe siècle avec ses dépendances à l'Ouest, et une ferme du XIXe siècle à l'Est. L'ancien château féodal a conservé ses tours, ses fenêtres à meneaux et les glissières de l'ancien pont-Levis (1626).

Château-ferme d'Emptinne

Au nord du village, ensemble calcaire principalement du XIXe siècle, groupant le château vers le parc et la ferme côté rue.

Ferme du Bocq

Isolée au sommet d'un plateau, chaussée d'Andenne, grosse ferme en U d'aspect homogène, construite en plusieurs temps au XIXe siècle. Bâtiments en pierre d'avoine généralement bien assise et pierre bleue.

Ferme au lieu-dit Belle Maison

Importante ferme en long néo-classique datée de 1837 sur la clé du portail de grange, en moellons de pierre d'avoine et pierre bleue.

Ferme du Paradis

A la sortie du village, chaussée de Marche, ferme en long de la 1ère moitié du XIXe siècle, en moellons calcaire réglés, construit en plusieurs temps.

Château de Champion

Dès l'entrée ouest du hameau de Champion, on découvre cette imposante bâtisse. Le bâtiment principal date du XVIIe siècle et est constitué de pierre bleue et de moellons de grès chaulés. C'est dans le parc du château que se trouvait, jadis, l'ancienne église de Champion, dédiée à Saint Maurice. L'ensemble est marqué par l'imposant volume de l'habitation, perpendiculaire à la rue, devant laquelle s'ouvrent des dépendances en U. Elle présente trois phases de construction du XVIIe au XIXe s.

Thermes Romains du Rosdia

Villa gallo-romaine de Champion. Sur le plateau, à environ 250 m au nord-ouest du village, se situe une vaste villa construite en plusieurs phases du Ier au IIIe siècle, dont les vestiges, encore visibles au milieu du siècle passé, sont en cours de fouille depuis 1983. Les installations principales des bains domestiques, pour l'essentiel du milieu du IIIe s, sont particulièrement bien conservées et maintenues visibles sous un abri provisoire : salles à hypocauste, baignoires froides, chambres de chauffe et baignoire à eau chaude, dont la structure sur pilettes (suspensura) est exceptionnellement intacte dans un angle de la pièce. La villa et le site thermal du Rosdia à Champion avec son hypocauste constituent un des fleurons de l'architecture romaine de notre pays.

Ferme du Grand Moinil

Dans la vallée du ruisseau de Champion, en contrebas du hameau, grosse ferme clôturée en moellons de calcaire, d'allure quelque peu fortifiée, construite principalement aux XVIe et XVIIe s., remaniée par la suite. Cette jolie ferme d'aspect fortifié se présente avec sa tour circulaire un ensemble de type moyenâgeux.

Ferme Sur les Sarts

Isolée au milieu des champs, cette grande ferme clôturée en moellons de grès a été édifiée au XIXe siècle et profondément transformée et agrandie au XXe siècle. L'ensemble est intéressant pour ses volumes bien implantés dans le paysage. Le 25 juin 1944, la ferme de Sur les Sarts sera le théâtre d'un affrontement sanglant entre une section du maquis et l'armée allemande. 142 allemands périront lors du combat et 21 maquisards tomberont sous les balles ou sous la torture. Un mémorial érigé au pignon de la ferme porte les noms de ces héros de l'ombre.

Ancien presbytère

En contrebas de l'église, devancé par une courette pavée, ensemble en U du XIXe siècle en moellons calcaire, réaménagé en 1889 pour servir de presbytère, puis désaffecté dans les années 1980.

Ferme de l'Etoile

Au centre du hameau de Champion, se trouve une ferme clôturée des XVIIe et XVIIIe siècle, disposée autour d'une longue cour rectangulaire et marquée par le haut volume du logis, perpendiculaire à la voirie. Habitation de deux niveaux sur caves en moellons de calcaire, datée de 1752 par les ancres du pignon. Curieux dispositif établi probablement en prévision d'une aile en retour, plus importante que l'actuelle.

Petit patrimoine

Le pont à deux arches (1722-1724), la croix funéraire d'Emptinne, l'oratoire à la mémoire de Saint Bérégise construit le long de la chaussée de Marche, la chapelle Notre-Dame Sur les Sarts, l'ancien moulin d'Emptinne. La période franque a laissé aussi des vestiges archéologiques à Sur le Mont, où l'on a pu observer l'implantation d'un cimetière recelant une série d'objets de cette époque.

La **Chapelle Sainte-Madeleine*** et le mur du cimetière sont classés comme monument et ensemble formé par cet édifice et ses abords est classé comme site au patrimoine.

5.4.4.3 Hamois

Chapelle Sainte-Agathe de Hubinne*

La chapelle Sainte-Agathe de Hubinne située sur un promontoire rocheux, est un des sites majeurs du patrimoine local. Empiétant sur la cour d'une ferme, l'édifice en grès et calcaire se dresse sur la butte de l'ancien cimetière, cernée de murs, à la pointe de l'éperon qui porte le village. Son allée d'accès, taillée dans le schiste, est ombragée par un vieux marronnier. La simplicité des volumes, nef unique de deux travées, chœur de même largeur terminé par un chevet à trois pans et annexe latérale au nord, ne laisse pas présager de la complexité de la chronologie, qui s'échelonne de l'époque romane à la fin du XVIIIe siècle. Ses piliers situés à la base de l'arc central sont datés du VIIIe siècle. Le château et l'église furent incendiés par les Dinantais en 1328. Tombant en ruines en mai 1630, la chapelle fut rétablie en août de la même année aux frais des manants de l'endroit. La restauration actuelle de l'édifice fut terminée en 1974.

Ferme de Hubinne

A l'arrière de la chapelle, située à l'emplacement d'un ancien château médiéval, la ferme en U de Hubinne a été construite au XVIIIe siècle. On peut observer sur cette façade en moellons de calcaire une belle porte à linteau bombé daté de 1760. La grange présente un beau volume avec son portail en anse de panier.

Ancien presbytère de Hubinne

En face de la chapelle, l'ancien presbytère classique en moellons calcaires a été érigé en 1781 sous le pastorat de l'abbé Dayeneux. Après la suppression de la paroisse d'Hubinne, la commune d'Hamois y a installé l'école des garçons ainsi qu'un logement pour l'instituteur en 1827. De nos jours, il abrite le Centre Public d'Aide Sociale de la commune d'Hamois.

Ferme du Puits

La ferme du puits avec sa configuration en U est la plus ancienne d'Hamois. L'ensemble date des XVIIe et XIXe siècle, principalement réalisées en moellons de calcaire. Englobés à l'extrémité droite de l'aile NO, les vestiges d'un logis traditionnel du XVIIe, jadis à 2 niveaux.

Moulin de Hubinne

En contrebas de la butte de l'église, à proximité des étangs du Bocq, le moulin de Hubinne est déjà signalé au milieu du XIVe siècle. Le bâtiment actuel est composé d'un ensemble en grès et calcaire du XVIIIe siècle, composé d'une ancienne ferme en long et d'un moulin perpendiculaire, séparés par une ruelle.

Eglise St-Pierre d'Hamois

L'église d'Hamois avec sa tour romane se dresse au milieu du village. Sur la butte de l'ancien cimetière où croît un vieux tilleul, ce gros édifice en moellons calcaires résulte de plusieurs étapes de construction. A la solide tour romane à l'ouest, succèdent trois nefs de cinq travées, centrées par deux chapelles latérales basses, et un haut chœur à trois pans flanqués d'une sacristie au nord, des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Ancienne Ferme d'Hamois

Ancienne ferme traditionnelle en L du XVIIIe siècle, en moellons de calcaire. Cour fermée à rue par un mur à l'origine plus haut.

Moulin d'Hamois

En contrebas de l'église, le Moulin d'Hamois présente encore la même configuration qu'au début du siècle.

Son existence est signalée dès 1528, noyau du XVIIIe siècle, mais sa physionomie actuelle est tributaire des remaniements du milieu de XIVe siècle. Ce moulin à eau produisait jadis de la farine et fut le premier fournisseur d'électricité du village d'Hamois.

Ancien Relais d'Hamois

L'ancien relais est situé le long de la chaussée de liège. Bâtiments classiques en U construits en 1784, par un certain Bernard Dethy, il se trouvait au niveau de la barrière de Hubinne, lieu de péage de nos ancêtres.

Ecole des Filles

Cette belle bâtisse néo-romane date de 1870. En 1885, elle fut le siège administratif de la commune d'Hamois. Sa silhouette imposante faite de moellons calcaires domine le vieux village. Son implantation dans le cœur historique d'Hamois lui confère naturellement une vocation culturelle, touristique et associative. L'école des filles abrite les bureaux de l'Office du tourisme et est le point de départ du circuit "Pauléa".

Les fermes de Buresse

On trouve dans le hameau du Buresse trois exemples remarquables des grandes fermes du Condroz :

- la grande ferme de Buresse, quadrilatère en moellons de calcaires de la 2ème moitié du XVIIe siècle et du XVIIe, dont la partie la plus ancienne (grange en large) date de 1663,
- la ferme en U, en moellons de grès assisés et en pierre calcaire, avec ses grandes granges dont la construction remonte à la première moitié du XIXe siècle,
- la ferme en L, en moellons calcaires et de grès, avec des dépendances du XVIIIe siècle.

Chapelle Saint-Honoré

Sur une légère butte entourée de murs grillagés, en remontant la rue des Peupliers (Buresse), vous apercevrez la chapelle Saint-Honoré dont la construction principale daterait du Moyen Age. Elle est composée d'une petite mononef de deux travées en moellons de calcaire et de grès. Avant la Révolution française, cette chapelle était desservie par un vicaire d'Hamois. Autour de la chapelle, on trouve une borne en pierre bleue portant le millésime 1611.

Château de Buresse

Isolé dans un grand parc, en bordure nord du hameau, un petit château néo-classique en brique jadis enduite et pierre bleue, a été construit en 1822 et agrandi par tours latérales vers 1896.

Fermes d'Alvaux

Tout comme les fermes de Buresse, celle d'Alvaux représentent les types de grandes "censes" condruziennes dont une seule conserve encore sa vocation agricole. La grande ferme clôturée date de la seconde moitié du XIXe siècle, mais sa tour pigeonnier a été érigée après la seconde guerre mondiale. La ferme du puits est la plus ancienne avec sa configuration en U. Les dépendances remontent au XVIIIe siècle, tandis que le logis en briques date de la fin du XIXe siècle. La ferme du bas construite en grès et en calcaire a été érigée au milieu du XIXe siècle suivant une disposition en U.

Fermes de Mars-aux-Frênes

Ensemble en ordre lâche, aujourd'hui partagé en quatre fermes disposées en carré autour d'une cour herbeuse. Bâtiments en calcaires et en grès, la plupart remontant au XVIIIe siècle, transformé aux siècles suivants.

Petit patrimoine

La chapelle du Sacré-Cœur de Buresse, le Château du Pickeim, la chapelle Sainte-Barbe de Hubinne, l'ancien moulin du bout d'Hubinne, la potale de la rue Saint-Pierre, la stèle des aviateurs anglais.

5.4.4.4 Mohiville

Eglise Saint-Pierre*

Implantée sur le versant droit du Bocq, elle occupe une position intermédiaire entre les localités de Mohiville et de Scoville dépendant de son ressort paroissial. L'église qui succéda à un sanctuaire plus ancien fut construite en 1768 aux frais d'Albert-François de Maillen, Seigneur de Ry.

La qualité de son architecture se démarque des autres édifices religieux de la région. Les plans de l'église furent levés par le chapelain Léonard Lemaire et elle fut consacrée en 1772. Les pierres calcaires, utiles à sa construction, ont été extraites des carrières de la région. L'église, le vieux tilleul, l'ancien cimetière et les abords ont fait l'objet d'une procédure de classement.

Ce sanctuaire recèle en son sein de nombreuses richesses sur le plan du patrimoine religieux (Vierge et l'enfant du XVIe siècle, statue de Saint Hadelin du XVIe siècle, chaire de vérité du XIXe siècle). La lame funéraire d'Albert- François de Maillen, seigneur de Ry, Sorée, Maibes et Jamblinne, réalisée en cuivre doré est un exemple remarquable de ce patrimoine.

La Chapelle Notre-Dame du Bon Secours

Entre deux tilleuls accompagnés d'un marronnier, ce petit sanctuaire carré bâti en moellons de calcaire et pavillon d'ardoises, est daté de 1851 à la clé de la porte.

Ancien Moulin de Scoville

Le moulin de Scoville remonterait à l'époque romaine. Perpendiculaire au Bocq, cette importante construction classique de deux niveaux fut ravagée par un incendie et reconstruite en 1743. L'activité du meunier s'y est poursuivie jusqu'en 1963. La roue du moulin et le système de vannes ont été entièrement restaurés.

La Chapelle Notre-Dame de la Salette

Précédée de deux marronniers, cet édifice rectangulaire en calcaire sous bâtière d'ardoises sommée d'une croix de fer, date de 1861.

Le Château de Ry

Dans un vallon où se forment des étangs, à la source du Ry, le château de Ry est constitué d'un ensemble clôturé de trois corps de bâtiment de hauteurs différentes et deux ailes de dépendances, en moellons de calcaire sous toitures d'ardoises, datant du milieu du XVIIe siècle principalement, et disposé autour d'une cour carrée ponctué de trois tours d'angle dont une carrée. A l'angle est, tour ronde sur soubassement biseauté, probablement de la fin du XVIe siècle, constitue le seul vestige d'un ensemble antérieur au quadrilatère en place. Y subsistent quatre petites fenêtres chaînées d'origine, à linteau droit. Corniche en cavet sur corbeaux en quart-de-rond et haute flèche à guette octogonale, à coyau, piquée d'une girouette. Jadis, le château possédait un pont-levis jeté sur le fossé d'entourage.

L'ancienne chapelle castrale a été construite en 1698 par la famille de Maillen, comme en témoigne la dalle en marbre blanc frappée aux armes de la famille. Elle fut consacrée en 1741 et dédiée à l'Immaculée Conception. C'est une construction traditionnelle en moellons de calcaire qui abrite plusieurs dalles funéraires intéressantes.

Ferme de Ry

Au sud du Château, imposante ferme en long de la 1ère moitié du XIXe, en moellons de calcaire. A droite, logis à double corps et 2,5 niveaux. Au centre, trois étables sous fenil, accessible par un portail surbaissé à clé.

Petit patrimoine

Les Chapelles St-Antoine et Saint-Joseph de Ry, l'ancienne forge, le lavoir de Mohiville, la croix funéraire en fonte Désiré Nihoul à la sortie de Ry, les Chapelles St-Roch et Ste-Marguerite de Mohiville.

La Chapelle Notre-Dame du Perpétuel Secours, ou chapelle des prisonniers, a été érigée afin de perpétuer le souvenir de la captivité et vénérer l'image de la Vierge et de l'Enfant Jésus. Réalisée avec des moyens de fortune par les prisonniers du camp de Prenzleau, elle échappa, miraculeusement, au bombardement du 12 avril 1945.

Juste devant le moulin, la fontaine-lavoir de Scoville constituée de deux bacs en pierre et située en bordure du Bocq. L'un des bacs servait à récolter l'eau, tandis que l'autre servait à rincer le linge. Ce lieu avait également une grande fonction sociale car il permettait aux gens de se rencontrer et de converser.

5.4.4.5 Natoye

La Ferme du Bâtiment*

Ce vaste ensemble en quadrilatère, en moellons de calcaire et entouré de prairies, date du 1er quart du XVIIIe siècle. D'allure un peu fortifiée, accentué jadis par des fossés, cet ancien château rappelle encore l'esprit traditionnel du siècle précédent. En 1759, le seigneur de Natoye, Jean-Baptiste Chaveau, habitait le château. Les façades, toitures et charpente, excepté l'annexe au sud-est du bâtiment, sont classés par la Commission Royale des Monuments et Sites.

Eglise de Natoye

Située sur un promontoire, elle domine le vieux village de Natoye. L'église de l'Assomption de la Vierge fut construite en 1903 dans le style néogothique en moyen appareil de calcaire. Elle remplace une ancienne église romane devenue trop exiguë pour accueillir les fidèles. A l'intérieur de celle-ci, on peut découvrir des fonts baptismaux gothiques du XVIe et un chemin de croix du XIXe.

Ancien presbytère de Natoye

Précédée d'un petit jardin enclos par un mur, maison bâtie v. 1820 en moellons de grès et pierre bleue, deux niveaux sous bâtière d'ardoises à croupette. Annexe d'une travée en moellons de grès et petite dépendance en calcaire.

Ancien couvent et ancien Relais Patro

Cet édifice a été construit en 1875 par la famille de Fabribeckers. Il a été vendu en 1901 à des carmélites chassées de France qui y habitèrent jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Les Pères Passionistes achètent le domaine en 1920 et y construisent en 1932 une église à dôme de style Renaissance. Un enseignement secondaire avec internat fut organisé pendant plusieurs années. En 1967, la Fédération Nationale des Patros de Belgique acquiert la propriété afin d'y organiser des hébergements et des formations.

Château et Ferme de Francesse

Non loin du Petit Bocq et à côté du château datant des XIXe et XXe siècles, la ferme est disposée en ordre dispersé, date du XIXe siècle, en moellons de calcaire.

Fermes de Lez-Fontaine

Les fermes du XIX et XXe siècle forment avec quelques maisons un petit hameau situé au croisement de l'ancien "grand chemin" de Namur à Luxembourg et de la route Dinant-Huy :

- Ferme chaulée avec un millésime de 1775.
- Ferme semi-clôturée avec un corps de logis datant de 1883.
- Ferme semi-clôturée en moellons calcaires de la seconde moitié du XVIlle siècle.
- Ferme en quadrilatère construite en calcaire et en brique du XVII, XVIII et XIXe siècles à laquelle on accède par un portail en anse de panier.
- Ferme en moellons de grès et pierre bleue portant le millésime 1744.

Le Sacré-cœur

Ce monument imposant, a été érigé en 1930 par les habitants de Lez-Fontaine qui souffraient de l'absence d'édifice religieux dans leur hameau.

Le site du Mouffrin

Le hameau de Gemenne, composé de quelques maisons anciennes, a su garder son caractère rural à l'ombre du château. On peut y apercevoir un bel **ensemble hydraulique** comprenant des vannes du début du XIXe siècle avec portes métalliques et crémaillères.

De la route sans issue de Gemenne, vous apercevrez les quatre tours rondes angulaires (1450) du **Château de Mouffrin** qui était jadis une seigneurie féodale de la mairie de Ciney, dépendant du Pays de Liège. Il a été assiégé, détruit et reconstruit plusieurs fois depuis le XVe siècle. Il a été réédifié pour la dernière fois en 1875. Sur un versant de la vallée du Bocq, le château proprement dit, planté sur un petit éperon rocheux, était jadis précédé au sud d'une importante basse-cour représentée sur les gravures anciennes, là où le terrain s'incline en pente douce vers le ruisseau. Elle a été remplacée par une grosse ferme néo-classique, établie à trois cents mètres au sud, au moment où s'effectuèrent les importants travaux qui ont donné au château sa physionomie d'aujourd'hui, entrepris en 1875.

La **Ferme du Château** est un vaste ensemble clôturé en moellons calcaire assisés datant de la seconde moitié du XIXe siècle. On peut remarquer un ancien travail de maréchal-ferrant, témoignage d'une activité agricole importante en ces lieux.

En contrebas, sur le Bocq, on découvre un **petit pont** du XIXe siècle d'une seule arche en anse de panier muni de parapets en pierre qui confère à cet endroit un caractère très bucolique.

Le site de Skeuvre

Depuis 1690, le **Château de Skeuvre** appartient à la famille de Thiers. Dans un beau site vallonné, cet ensemble des XVIIIe et XIXe siècles possède une silhouette caractérisée par le volume ramassé du château hérissé de quatre tours d'angle. Ses dépendances sont disposées de part et d'autre de l'avant-cour pavée que referme un grillage. Ce château est connu dans le monde de la bande dessinée " Spirou " sous le nom de château de Champignac (Frankin). Incendié par les Allemands en mai 1940, il a été entièrement reconstruit dans le style néoclassique.

A droite du château, l'**ancienne chapelle Saint Martin** est un édifice en moellons de grès et de calcaire, couverte de lierre composée d'une tour romane carrée et d'un chœur à chevet plat du XIe siècle. Dédiée à Saint Martin, elle a été désaffectée avant la Révolution française, mais a continué à être parfaitement entretenue.

Juste derrière celle-ci, la **Ferme du Château**, magnifique ensemble agricole, composée de bâtiments du XVII, XVIII et XIXe siècle domine la vallée du Skeuvre qui coule en contrebas. En franchissant le portail en plein cintre, on découvre une tour rectangulaire et un superbe corps de logis construit au XVIIe siècle.

La Ferme du Chalet

Isolée sur un sommet au nord du hameau, cette grosse ferme semi-clôturée en grès dispose d'un plan très symétrique, de la fin du XIXe siècle : grange au nord, logis à l'opposé et étables sur les deux côtés.

Petit patrimoine

L'ancien presbytère de Skeuvre, bel **abreuvoir** monolithe en pierre bleue à Skeuve, l'ancien moulin de Natoye, la chapelle Saint-Donat, la Chapelle Notre-Dame de la Grette, la croix d'occis de la Grette, reposoir de Lenny.

5.4.4.6 Schaltin

Château de Schaltin

Le château primitif des sires de Schaltin a été immortalisé par le peintre Adrien de Montigny entre 1596 et 1612. Il est implanté dans la vallée du ruisseau de Champion qui, à l'époque, alimentait ses douves. Il abrite aujourd'hui l'Institut Médico-Pédagogique qui accueille des jeunes en difficultés au sein de ses différentes structures d'accueil disséminées sur le domaine du château.

Un pont-levis, dont on peut encore apercevoir les glissières, donnait accès à l'ensemble formé par la basse-cour et le manoir. Les hautes murailles en pierre et les deux tours rondes en poivrière lui conféraient ce caractère propre aux constructions médiévales. Il a été rénové en 1724, comme en témoigne le millésime situé au-dessus de la tête du pont.

Le nouveau château a été, quant à lui, reconstruit à la fin du siècle dernier dans les matériaux typiques du Condroz. La pierre d'avoine, cette roche tendre de couleur jaunâtre, en constitue le matériau principal. Les éléments d'encadrement sont en petit granit. Jouxtant le vieux château, la ferme clôturée en moellons de grès et de pierre bleue a été construite dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le corps de logis datant de 1712 comporte deux niches et plusieurs millésimes.

Eglise Saint-Remacle

La légende attribue à Saint Remacle la fondation de l'église de Schaltin. Dans un recensement des biens de l'abbaye de Stavelot fait en 1130-1131 on signalait que cette abbaye avait la collation de celle-ci. Sur une petite butte, l'édifice actuel fut reconstruit en 1848 dans un style néoclassique en moellons de pierre calcaire. Il était coiffé primitivement d'une tour coiffée d'une haute flèche d'ardoises, d'une mononef et d'un chœur à trois pans.

Presbytère de Schaltin

En contrebas de l'église et perpendiculaire à la rue, cette grosse bâtisse classique en moellons de grès et calcaire comporte deux niveaux sur caves accessibles de plain-pied à l'arrière vu la dénivellation du terrain. Porte avec cartouche millésimé de 1778.

Ferme de la Tour-Colombier

Bel ensemble semi-clôturé, la ferme est composée de deux longues ailes parallèles qui encadrent, au fond de la cour, une tour-colombier carrée en moellons de grès et dont la toiture pyramidale coiffée d'une girouette lui confère un charme tout particulier. La ferme est composée de bâtiments en moellons de grès et pierre calcaire remontant à la 1ère moitié du XVIIIe siècle, transformés et agrandis au cours du siècle suivant.

Ferme rue du Monument

Petite ferme caractéristique du Condroz, implantée en retrait de la rue et accompagnée de dépendances qui limitent la courette. Ensemble du XIXe en pierre d'avoine ou grès local, et pierre bleue pour les ouvertures du logis.

Ferme rue du Stade

Cette ferme, composée d'un logis classique et disposée en L a été construite au XVIIIe siècle en moellons de pierre d'avoine et de pierre bleue. Cette bâtisse comporte des dépendances du XIXe siècle (étable et grange). A noter les baies à linteau bombé avec clé, la niche en plein cintre et le colombier.

Moulin de Rempache

En 1309, on fait déjà état d'un moulin dans les revenus du comté de Luxembourg. Il apparaît à nouveau lors d'une donation faite en 1669. A côté de celui-ci, il y avait jadis un étang qui servait de retenue pour le moulin. Actuellement, il ne reste plus que les bâtiments qui servent d'habitation.

Ferme du Moulin

Il s'agit d'un ensemble de la 2ème moitié du XIXe siècle, composé d'un logis et d'étables sous fenil, sur plan en L et d'une grange isolée en face. Les bâtiments sont en grès ou calcaire sous bâtières à croupettes.

Ferme de Maibes.

Formant avec une autre grosse ferme le petit hameau de Maibes, cette importante ferme clôturée résulte de l'accroissement, au cours du XIXe siècle, d'une ferme en L de la 2e moitié du XVIIIe siècle. Selon les époques et les fonctions des bâtiments, on peut y voir l'utilisation de la brique, du grès ou du calcaire.

Petit patrimoine

La chapelle Saint-Roch, le puits du Tige du XIXe siècle, la potale de Maibes.

La Chapelle Notre-Dame de Lourdes, ancien temple protestant, fut construite en 1848 dans un style néoclassique en moellons de grès et pierre calcaire. En 1893, le bâtiment fut transformé en chapelle catholique et la tourelle en style néo-gothique y fut greffée.

La Fontaine de Frisée est une imposante pompe en fonte qui alimentait jadis en eau tout le hameau de Frisée. Elle a été rénovée dans le cadre de l'année des fontaines.

Le vieux puits de Frisée est constitué d'un édicule circulaire en brique couvert d'une calotte, qui remonte au XIXe siècle. On peut observer à sa gauche un abreuvoir en calcaire alimenté par une pompe à balancier.

5.4.4.7 Scy

Le Château de Scy et le parc

Intégré dans un magnifique parc arboré, le château de Scy remplace l'ancien château néo-classique des comtes d'Espiennes détruit en 1965. Cette remarquable construction contemporaine est l'œuvre de l'architecte Emmanuel de Callatay. Dans le parc, on peut découvrirez une pyramide qui n'est autre que la crypte de la famille d'Espiennes. Une quinzaine de membres de cette famille, ainsi que les derniers comtes reposent dans cette sépulture.

Eglise Saint-Martin

Située sur un promontoire, l'église néoclassique, en moellons de calcaire sous toiture d'ardoise, a été reconstruite en 1847 mais a conservé un chœur du début du XVIIe siècle que prolonge une sacristie du siècle suivant. L'intérieur avec ses arcades en plein cintre permet de découvrir des fonts baptismaux du XVIe siècle, une niche en bois peint de 1656, une statue de Saint-Martin en bois polychrome du XVIIIe, une statue de la Vierge datant du XVe siècle ainsi qu'un magnifique maître-autel en marbre de style Renaissance du XVIIIe, ainsi qu'à l'entrée de l'église, un superbe calvaire gothique du XVe - XVIe siècle.

Ferme du Soleil Levant

Ferme en long de type traditionnel à l'origine bâtie en calcaire début XVIIIe. Logis à deux niveaux et deux travées. Autres dépendances reconstruites en blocs de béton.

Le Colombage

Située rue du Tutawet, cette importante maison basse du XVIIIe siècle, est faite de colombages et de torchis ou brique enduite sur base de calcaire chaulée. Cette architecture de "bois et de terre" est une technique ancienne appelée le pan-de-bois. Son utilisation à Scy s'explique par le fait qu'il fallait pouvoir disposer d'un patrimoine forestier important. L'exploitation de carrières de pierres dans la région, le développement des transports vont favoriser la régression de ce type de construction, que l'on trouve surtout en Famenne.

Ferme du Moulin de Scy

Cet ancien moulin domanial de Mohiville fut la propriété des comtes de Namur puis des souverains espagnols, remis en bail à ferme à partir de 1505 et reconstruit en 1715. Construit en grès près du Bocq à l'écart du village, il possédait deux grosses roues en bois qui actionnaient deux meules. L'activité du moulin de Scy s'est terminée en 1898.

Petit patrimoine

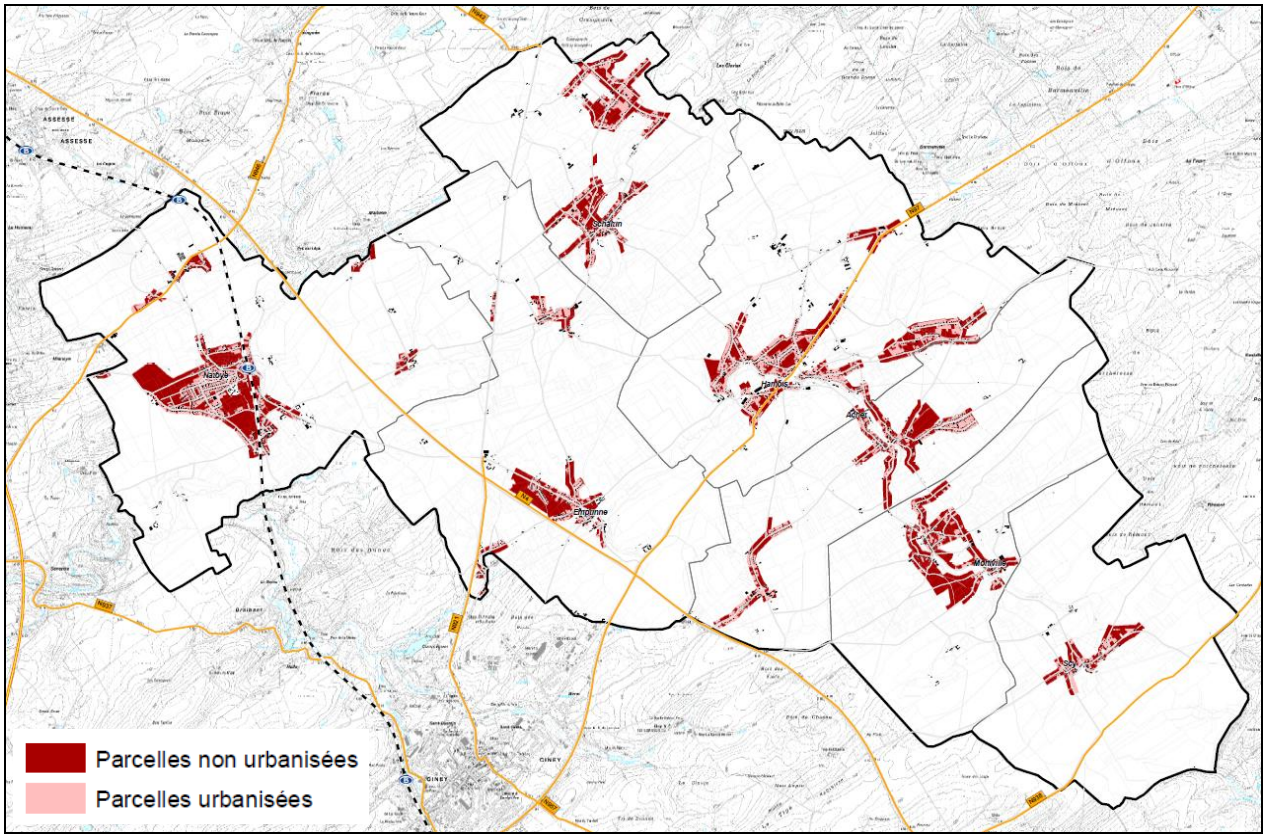
La chapelle du Calvaire dans l'ancien cimetière, la source dite de l'homme de fer dans le parc du château ainsi qu'une potale en pierre calcaire dédiée à Saint Hubert datée de 1776.

Dans le parc du Château de Scy, la **chapelle Notre-Dame** construite dans la seconde moitié du XIXe siècle en moellons calcaires. Cette chapelle est aussi connue sous le nom de chapelle Saint-Martin

5.4.5 SYNTHESE

- **Le bâti de la commune d'Hamois est composé de villages et de hameaux avec une dispersion intercalaire de fermes et châteaux isolés et correspond au mode de peuplement rural traditionnel de la région condruzienne.**
- **L'implantation des villages a été fortement influencée par la présence du Bocq et autres cours d'eau comme en témoignent la présence de nombreux anciens moulins sur le territoire communal. Selon les implantations, ces moulins sont plus ou moins bien conservés et constituent un témoignage de l'industrialisation de la région.**
- **Globalement, les villages ont su conserver leur caractère traditionnel rural, notamment par l'intégration au relief et par l'utilisation des matériaux issus de l'environnement immédiat (calcaire ou pierre bleue, en grès et en pierre d'avoine), favorisant l'harmonie des villages dans le paysage. Ceci exception faite de Natoye et Hamois qui se sont fortement développés et présentent de vastes lotissements en rupture avec l'architecture condruzienne.**
- **Dans les villages, l'intégration des lotissements dépend surtout de leur implantation : les localisations en ligne de crête et les implantations isolées des habitations constituent les principales ruptures urbanistiques dommageables pour le paysage. L'usage de la brique rouge-brun accentue la perception de ces lotissements récents, alors que les tonalités plus neutres (gris et beige pour le parement) permettent une meilleure intégration.**
- **Les espaces publics aménagés sont peu nombreux dans les villages et souvent constitué des parvis des églises. Hamois fait figure d'exception avec des aménagements sur la N97, aux abords du Ravel et à proximité des équipements sportifs bien intégrés et conviviaux, mais nécessitant des travaux de réfection importants sur la N97. Natoye dispose de deux vastes espaces non aménagés mais bien localisés et aux opportunités multiples.**
- **L'urbanisation traditionnelle a produit un habitat globalement peu énergivore (volumes simples et compacts, habitat jointif voire mitoyen, densité importante, implantation selon les apports solaires, utilisation de matériaux issus de l'environnement immédiat).**
- **Bien que près de 14% du parc de logements, probablement les biens les plus anciens, soient actuellement rachetés et transformés, l'ancienneté du bâti sur Hamois pose la question de la consommation énergétique des bâtiments plus anciens (souvent peu isolé et d'une grande étanchéité à l'air).**
- **Le patrimoine monumental de la commune est assez fourni comme en témoigne les nombreux châteaux, fermes, moulins, églises et chapelles qui ponctuent les villages et hameaux de la commune. Ce patrimoine est réparti sur l'ensemble du territoire, dans et hors des villages.**
- **Le petit patrimoine y est également bien représenté et offre une lecture croisée entre histoire et territoire. Ce patrimoine n'est malheureusement pas toujours mis en valeur et est souvent méconnu des citoyens.**

5.5 RESERVES FONCIERES



Réserves foncières en zones d'habitat et en ZACC (Source : PLI)

Les réserves foncières ont été établies sur base du PLI 2013, avec comme méthodologie l'élimination systématique des parcelles occupées. Au total, les réserves sont évaluées à 348 ha, soit 58,5% des zones d'habitat et ZACC non urbanisés.

5.5.1 EN ZONE D'HABITAT

Pour les parcelles localisées en zone d'habitat au sens large (zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural) et si on considère l'ensemble des terrains disponibles, on atteint un taux de disponibilité de 53 % soit **+/- 265 hectares**. Ce dernier chiffre se ventile de la manière suivante selon les différentes localités. Ce sont Schaltin, Mohiville et Scy qui abritent les plus importantes réserves relatives. Et les zones d'habitat d'Hamois et Schaltin comptent encore plus de 50 ha disponibles.

ZH et ZHCR	Urbanisé		Non urbanisé		Total
	ha	%	ha	%	ha
ACHET	35,15	50%	35,56	50%	70,71
EMPTINNE	22,33	50%	22,01	50%	44,33
HAMOIS	67,54	53%	58,75	47%	126,28
MOHIVILLE	16,20	30%	38,58	70%	54,78
NATOYE	41,07	51%	39,16	49%	80,24
SCHALTIN	41,04	43%	54,40	57%	95,44
SCY	10,60	39%	16,82	61%	27,42
TOTAL	**233,93**	**47%**	**265,26**	**53%**	**499,19**

Réserves foncières en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural (Source : PLI)

Il s'agit d'estimations maximales ayant une valeur statistique. On parle donc ici de disponibilités brutes. S'il est tenu compte de contraintes juridiques de type patrimonial, nous ne tenons pas compte dans ces estimations ni de la faisabilité technique de la mise en œuvre de ces parcelles, ni de la disponibilité effective de celles-ci à la vente (rétention foncière, volonté des propriétaires d'urbaniser ces terrains), ce qui sont des paramètres essentiels.

Pour tenter un exercice prospectif, on peut prendre comme hypothèse que 33% du potentiel théorique pourrait être mis en œuvre à moyen terme. On sait en effet que même dans les communes connaissant une pression foncière plus importante (Brabant wallon, Sud du Luxembourg), certaines parcelles ne sont pas bâties et conservées en état par leur propriétaire. On constate également qu'à Hamois, le nombre de transactions de vente de terrain à bâtir est en baisse ce qui reflète également le fait que le foncier devienne une valeur refuge sur le plan économique. Enfin, ce chiffre tient également compte des perspectives démographiques estimées à l'horizon 2025, la population d'Hamois augmentera de 10 %.

On peut donc prendre comme hypothèse de travail qu'environ **88 hectares de zone d'habitat** pourraient être urbanisés à moyen terme (on se place dans une perspective de 15 à 20 ans). C'est une hypothèse restrictive mais qui semble réaliste. Cela permet d'envisager la poursuite de l'augmentation du parc immobilier et en corollaire de la population.

A Hamois, le nombre moyen d'habitants par hectare peut-être estimé entre 22 et 26. Ce chiffre varie bien entendu selon les localités mais nous pouvons le considérer ici à titre de moyenne. Avec la perspective d'une augmentation d'environ 700 habitants d'ici 2025 et d'une moyenne de 24 hab/ha, cela représente un besoin d'environ 30 ha disponibles, ce qui largement possible au vu des réserves foncières estimées.

5.5.2 EN ZACC

Les réserves potentiellement urbanisables y sont importantes, puisque sur un total de 96 ha, 83 sont encore disponibles. L'ensemble des ZACC est situé dans ou à proximité des noyaux d'habitat secondaires de la commune.

ZACC	Urbanisé		Non urbanisé		Total
	ha	%	ha	%	ha
ACHET	0,25	3%	7,99	97%	8,24
EMPTINNE	1,30	9%	13,13	91%	14,43
HAMOIS	0,07	2%	3,33	98%	3,40
MOHIVILLE	0,33	2%	15,88	98%	16,21
NATOYE	10,95	20%	42,73	80%	53,67
TOTAL	**12,91**	**13%**	**83,05**	**87%**	**95,96**

Réserves foncières en ZACC (Source : PLI)

La principale ZACC, celle de Natoye, a fait l'objet d'un schéma directeur et peut être considérée comme mise en œuvre (cf. chapitre 5.3.8). Il s'agit de terrains appartenant à la commune qui souhaite y développer un projet d'urbanisation contenant une partie de logements publics. La zone est, en outre, partiellement urbanisée sur plus de 10 ha.

Bien qu'il n'existe pas réellement de réflexion sur la priorisation et l'affectation précise à donner aux autres ZACC, la commune a réalisé une analyse en vue de proposer certaines d'entre elles comme compensations planologiques dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité économique de Ciney-Hamois. La délibération du Collège communal concernant ces compensations possibles est reprise en annexe. L'analyse de ces zones est synthétisée au chapitre 5.1.

- ZACC d'Achet : La partie arrière du cimetière est proposée en affectation agricole pour 6,5 ha, la partie à front de la rue pourra être valorisée en habitat (environ 2 ha).
- ZACC d'Emptinne : la zone est partiellement urbanisée, le solde pouvant accueillir de l'activité agricole et, le cas échéant, des équipements communautaires et de l'habitat.
- ZACC d'Hamois : l'ensemble des terrains sera dédicacé à l'activité agricole.
- ZACC de Mohiville : seuls 7 ha pourraient être consacrés à l'habitat, le reste étant dédicacé à l'activité agricole et aux espaces naturels.

5.5.3 SYNTHESE

- **Il existe encore des réserves foncières importantes en zone d'habitat et zone d'habitat rural, ce qui permet d'envisager la poursuite de l'augmentation du parc immobilier et en corollaire de la population.**
- **La principale ZACC, terrains communaux situés à Natoye, dispose de larges réserves foncières avec 23 ha et est située idéalement sur une ligne de SNCB et à proximité de la N4. Elle présente une certaine sensibilité paysagère, compte tenu de sa position sur le versant d'un tige, à laquelle il faudra veiller dans le cadre d'un développement futur.**
- **Les autres ZACC sont moins stratégiques en termes de développement éventuel, puisque plus réduites en superficie. Certaines sont d'ailleurs vouées à être non urbanisées, comme l'a décidé le Collège communal dans sa réflexion de compensation liée à l'extension du PAE de Ciney-Hamois.**
- **Globalement, il s'agit, toutefois, de réserves qui diminuent rapidement en raison du mode d'urbanisation le plus répandu actuellement (4 façades, très consommateur d'espaces et d'énergie).**

5.6 GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

5.6.1 GENERALITES

GAL Saveurs & Patrimoine en Vrai Condroz, Rue du d'Hubinne, 25 – 5360 Hamois
Source : http://galvraicondroz.be/

Les communes de Ciney, Hamois et Havelange se sont associées au sein d'un GAL. Fortes de leurs atouts patrimoniaux, paysagers, touristiques, agricoles et culinaires, les trois communes se sont inscrites dans un projet de développement socio-Economique durable. Ce projet repose sur des partenariats locaux pour résoudre des problèmes locaux.

Jusqu'en 2013, le GAL va développer des projets de diversification agricole (filière courte, ateliers de saveurs), de développement touristique (autour du RAVeL), d'animation territoriale (marchés du terroir).

Le GAL est soutenu par un projet européen LEADER, par la Wallonie et par les communes participantes.

Il regroupe des acteurs dont l'objectif est de réfléchir sur la meilleure stratégie à mettre en place pour participer au développement du territoire rural local.

Un GAL est composé de partenaires publics et privés (institutions locales, associations, particuliers, …) avec au moins 50% de partenaires privés. Le territoire doit être un ensemble de communes contiguës (minimum 2) présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle.

Grâce au diagnostic du plan de stratégie et aux déclarations de politique générale et commune, le GAL a identifié trois ressources prioritaires pour le territoire :

- **Le tourisme : secteur qui engendre des retombées économiques importantes et qui permet la création et le maintien d'emploi**
- **L'artisanat : secteur qui regroupe plusieurs indépendants et PME de la zone et qui valorise et anime le territoire par le développement d'une identité culturelle.**
- **L'agriculture et les produits du terroir : élément identitaire de la zone « Vallées des Saveurs »**

5.6.2 TOURISME

Le GAL explore aussi la valorisation du patrimoine bâti et naturel par la création d'itinéraires touristiques.

- **Circuits :** Le but de ce projet est d'organiser un grand maillage de circuits de promenade (pédestres, vélos, VTT, équestres) à partir du RAVeL qui traverse tout le territoire communal. Ce maillage se fera à partir de circuits existants et de nouveaux circuits.
- **Equipements :** Des aires de repos et des balises d'information agrémenteront les parcours.
- **Promotion :** Une série d'outils promotionnels sera développée : carte, roadbooks, dvd, etc. permettront de parcourir ces promenades en complétant son plaisir par des informations sur les paysages traversés et le patrimoine rencontré.
- **Événement :** Chaque année, un événement festif et culturel sera organisé autour du RAVeL. Ce projet mis en œuvre par la Maison du Tourisme Condroz Famenne associera les opérateurs touristiques situés autour du RAVeL.

5.6.3 AGRICULTURE ET LES PRODUITS DU TERROIR

Le GAL explore aussi plusieurs voies possibles pour la promotion, la diffusion et la mise en valeur des produits du terroir, et tente de favoriser l'émergence de nouveaux producteurs.

Valorisation des filières courtes :

- Par la mise en place d'Ateliers des Saveurs où les professionnels de la restauration pourront apprendre à cuisiner et à valoriser les produits du terroir.
- Par l'identification et la mise en place d'une filière innovante (groupement d'achat, commerce ambulant.. .) la plus appropriée aux réalités du terrain.
- Par l'amélioration des outils de promotion existants tels que le site internet développé dans la programmation précédente.

Recherche de débouchés plus larges :

- Par la création d'un pôle fromager, en collaboration avec l'École technique provinciale d'agriculture de Saint Quentin, sous la forme d'une infrastructure de compétence, d'appui, de transmission de savoirs et d'assistance technologique.
- Par l'étude de faisabilité de création d'un marché de gros.

5.6.4 ARTISANAT

Le projet Made By Art a pour but de développer économiquement l'artisanat. 24 artisans professionnels en font partie.

Parce que l'artisanat représente un secteur de l'économie rurale à part entière et également parce que l'activité artisanale participe à l'identité culturelle et à l'attractivité touristique d'un territoire, trois GAL ont décidé de soutenir ensemble les artisans dans une démarche de professionnalisation et de promotion de leurs savoir-faire. Le projet est développé en association avec le Centre Régional de l'Artisanat « La Spirale » qui œuvre dans ce secteur depuis une vingtaine d'années déjà.

5.6.5 ANIMATION TERRITORIALE

Dans le cadre de son projet Animation territoriale, financé par l'Europe, la Région wallonne et les communes, le GAL a pour mission d'encourager la promotion et la commercialisation des produits du territoire, la mise en valeur des atouts de nos communes ainsi que le partenariat et les échanges en milieu rural en soutenant l'organisation d'évènements.

Le Projet Animation territoriale vise la mise en place d'une politique dynamique d'animation sur le territoire du GAL via le soutien à l'organisation d'événements. Les manifestations soutenues permettent aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'échanger autour d'activités fédératrices, de promotion des produits locaux et de découverte des richesses du territoire.

5.6.6 PROTECTION DES BERGES

Depuis mars 2012, le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz collabore avec ses voisins, les GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses, dans la mise en œuvre d'un projet de soutien aux éleveurs des 13 communes concernées qui souhaitent prendre des mesures en faveurs de la protection des berges des cours d'eau.

Pour l'agriculteur, la présence d'un cours d'eau dans une pâture constitue souvent une aubaine pour l'abreuvement du bétail. Cette pratique courante au sein d'un territoire majoritairement géré par l'agriculture et parsemé de très nombreux cours d'eau, présente pourtant plus d'un inconvénient, tant pour l'exploitant, que pour l'environnement.

Risque de chutes, parasitisme, consommation d'une eau croupie et contact avec les vecteurs de plusieurs maladies graves entrainent souvent une diminiution de la production agricole. Alors que le piétinnement des berges et du lit des cours d'eau par le bétail, outre son impact paysager, est responsable d'une diminution de la capacité d'accueil de la biodiversité de ces écosystèmes, pourtant très riches.

Des solutions existent qui rencontrent les besoins de tous. Le GAL propose des fiches techniques illustrant différentes solutions : La pose d'abreuvoirs alimentés par le cours d'eau, pompes à museau, éoliennes, béliers hydrauliques, et autres, assure un approvisionnement en eau claire et évite aux éleveurs la charge d'assurer eux-mêmes cet approvisionnement.

6. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

NB : Sauf mention contraire, les données statistiques de ce chapitre proviennent des recensements agricoles réalisés par l'INS.

6.1 SITUATION GENERALE[3]

Comme mentionné ci-avant, la commune d'Hamois est située dans le vrai Condroz, région agro-géographique bien distincte. Les conditions physiques particulières de cette région ont grandement façonné l'occupation du sol et les structures agricoles.

L'occupation du sol actuelle est dominée par le triple aspect des superficies boisées, herbagées et cultivées. Les bois ont été maintenus essentiellement dans les conditions défavorables à l'agriculture, soit en raison de la médiocre qualité des sols, soit en liaison avec les trop fortes pentes de terrain (comme par exemple dans les reliefs accidentés qui environnent les affluents du Bocq). Les petits bois et bosquets dominent et s'alignent sur les sommets et le haut des versants et restent liés aux sols dérivés des roches psammitiques.

Les herbages et les cultures se partagent assez également la superficie agricole actuelle. En général, les répartitions territoriales des prairies sont liées à la proximité des villages et aux nuances topographiques et géologiques. Ainsi, on retrouvera les herbages dans des sols plus humides ou à plus forte pente. La règle veut donc que les herbages soient localisés dans les fonds de vallée et sur les bas des versants en pente modérée ainsi que sur les reliefs moyens des plateaux.

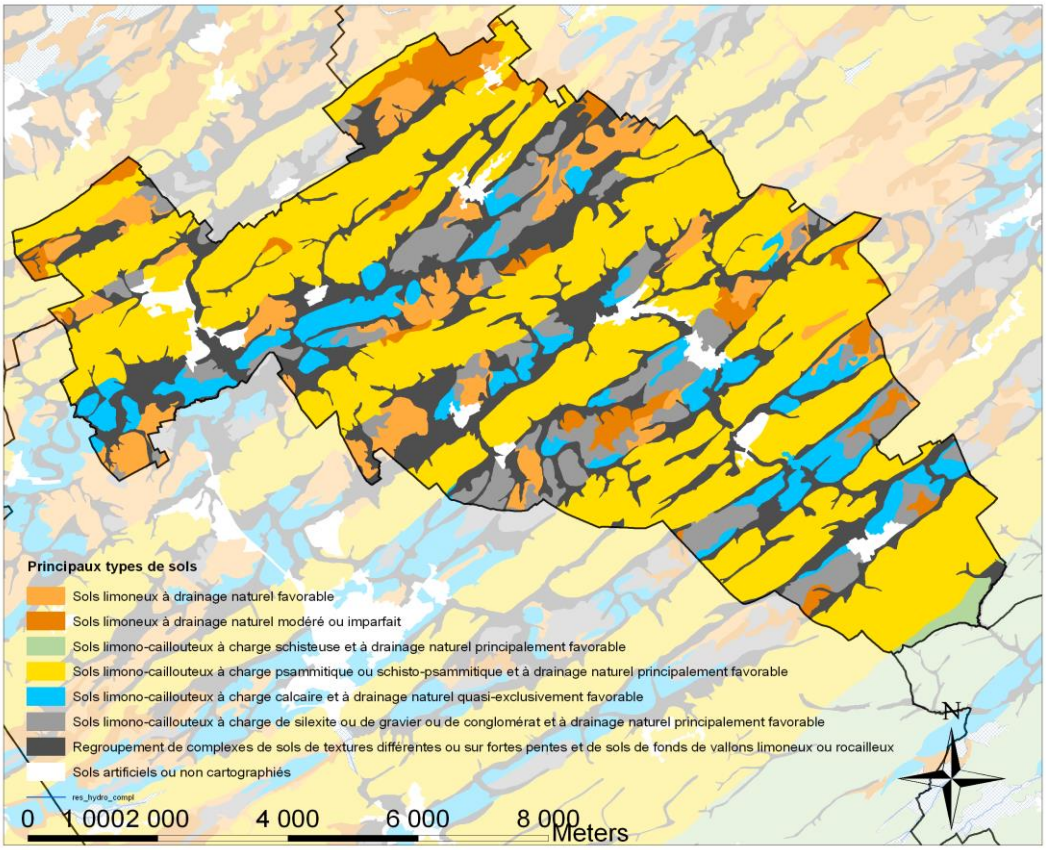
Les systèmes de productions agricoles n'ont cessé d'évoluer depuis la fin du 19ème siècle. Jusqu'à 1960, la part des herbages n'a cessé de se renforcer. En 1929, ils occupaient de 35 à 55% de la superficie agricole condrusienne. Le cheptel bovin a doublé pratiquement sa densité de 1929 à aujourd'hui, tout en diminuant sa tendance laitière au bénéfice du bétail d'élevage et d'engraissement.

Parmi les cultures, les bouleversements furent aussi importants, surtout depuis 1960 : recul de l'avoine en raison de la disparition des chevaux, dominance du froment et de l'orge, recul des plantes fourragères de tout type puis émergence du maïs fourrager dans les dernières années, léger renforcement de la culture des betteraves sucrières et apparition des légumes pour la conserverie. La pomme de terre a quasi disparu sauf pour des usages familiaux ; le lin s'est peu développé comme plante industrielle ; les porcs ont disparu en face de leur élevage industriel en Flandre, tout comme la volaille.

Plus récemment, ces tendances se sont encore modifiées comme nous le verrons plus loin dans l'évolution des différentes productions animales et végétales dans la dernière décennie.

[3] Référence : 1989. Architecture rurale de Wallonie, Condroz, P. Mardaga éd., Liège. 280 pages.

6.2 APTITUDES DES SOLS



Carte des sols simplifiée d'Hamois (Source : Carte numérique des sols de Wallonie, SPW)

A l'exception de quelques placages de limon qui ont subsisté sur les sommets, les sols résultent de la désagrégation de la roche sous-jacente. Sur les sommets, gréseux, le sol, sableux et caillouteux, est sec et pauvre. Il y est souvent abandonné à la forêt. Dans les dépressions calcareuses, c'est un sol de meilleure qualité qui s'est développé ; les cultures se sont installées sur les pentes douces lorsque le drainage est suffisant alors que les prairies occupent les fonds de vallées ou les fonds des dépressions là où le sol est plus humide. La carte numérique simplifiée des sols montre cette alternance de manière marquée.

6.3 ACTIVITE AGRICOLE

6.3.1 MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Les **primes agri-environnementales** (MAE) sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans et va au-delà des bonnes pratiques agricoles.

Selon l'arrêté du Gouvernement Wallon du 28 octobre 2004, dix MAE sont proposées aux agriculteurs. En 2007 sur le territoire de la commune d'Hamois, 130 des 185 producteurs de la commune ont été subsidiés par des MAE. Le taux de participation toutes MAE confondues s'élevait à 37%, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale (44%).

Les deux mesures ayant remporté le plus de succès en terme de participation sont les mesures 3A (tournière enherbée en bordure de culture) avec 27% de participation et 1A (haies) avec 21% de participation. Cela représente un total de 2,3 mètres par ha (40 kilomètres) de culture de tournières subsidiées et 6,5 mètres par hectare (33 km) de haies subsidiées.

Le taux de surface de compensation écologique, soit la part de la superficie agricole exerçant une influence positive sur la biodiversité est ainsi de 3,0% sur le territoire communal (on notera qu'il est de 3,3% sur toute la surface de la Wallonie).

Ces chiffres sont détaillés par MAE dans le tableau repris à l'Annexe 7.

6.3.2 SURFACE AGRICOLE UTILE ET FAIRE VALOIR

En 2009, la SAU (surface agricole exploitée en cultures et prairies) représentait 61% du territoire communal, soit 4.662 km².

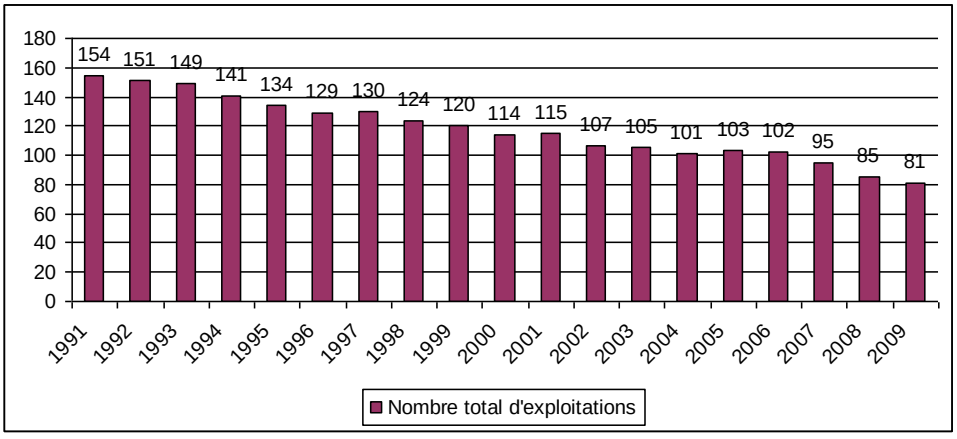
Entre 1991 et 2009, la SAU n'a connu que de très faibles modifications. Elle a néanmoins fluctué pour atteindre un maximum en 1997 avec 5035 ha (66%). En revanche, pendant la même période, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 154 à 81, soit 73 exploitations en moins. Cette évolution a donc une incidence sur la taille des exploitations comme nous le verrons ci-après.

La plupart des terres sont exploitées en fermage : 62% à Hamois, ce qui est un peu inférieur à l'ensemble du Condroz-Famenne (70%). Cet indicateur est resté stable jusqu'en 2006 où il a connu une augmentation qui est restée presque constante jusqu'en 2009.

Année	SAU totale (ha)	SAU totale (% territoire communal)	SAU exploitée en propriété (ha)	SAU exploitée en propriété (%)	Nombre total d'exploitations
1991	5016.4	65.6%	1659.8	33.1%	154
1992	4988.1	65.3%	1790.5	35.9%	151
1993	4929.6	64.5%	1646.2	33.4%	149
1994	4882.3	63.9%	1605.1	32.9%	141
1995	4888.5	64.0%	1502.7	30.7%	134
1996	5014.6	65.6%	1519.0	30.3%	129
1997	5035.6	65.9%	1721.1	34.2%	130
1998	4989.3	65.3%	1111.2	22.3%	124
1999	4978.6	65.2%	1494.6	30.0%	120
2000	4938.9	64.6%	1553.7	31.5%	114
2001	4822.0	63.1%	1552.0	32.2%	115
2002	4931.5	64.5%	1486.9	30.2%	107
2003	4941.4	64.7%	1580.5	32.0%	105
2004	4966.5	65.0%	1609.9	32.4%	101
2005	4932.2	64.5%	1601.9	32.5%	103
2006	4966.5	65.0%	1818.7	36.6%	102
2007	4828.3	63.2%	1875.7	38.8%	95
2008	4786.0	62.6%	1794.8	37.5%	85
2009	4683.0	61.3%	1798.2	38.4%	81

Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations (Source : recensements agricoles et horticoles).

6.3.3 NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES



Évolution du nombre d'exploitations (exploitations à titre principal + à titre accessoire) à Hamois (Source: recensements agricoles et horticoles).

Comme déjà mentionné auparavant, on constate la réduction continue du nombre d'exploitations agricoles et horticoles.

Nombre d'exploitations (% du nombre total d'exploitations et valeur absolue)	2000		2004		2007	
De 0,01 à moins de 5 ha	8,8%	114	6,9%	101	7,4%	95
De 5 ha à moins de 10 ha	14,9%	10	13,9%	7	13,7%	7
De 10 à moins de 15 ha	11,4%	17	8,9%	14	7,4%	13
De 15 à moins de 20 ha	2,6%	13	5,0%	9	6,3%	7
De 20 à moins de 30 ha	9,6%	3	7,9%	5	9,5%	6
De 30 à moins de 50 ha	17,5%	11	15,8%	8	12,6%	9
De 50 ha et plus	35,1%	20	39,6%	16	41,1%	12

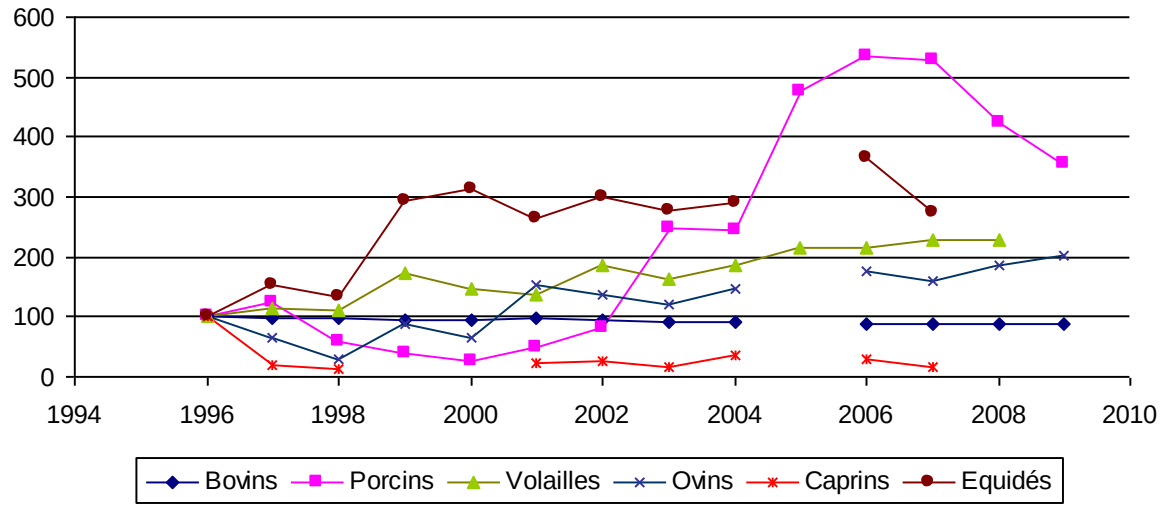
Évolution des situations juridiques des terres exploitées (Source : recensements agricoles et horticoles)

On observe que ce sont les petites exploitations (moins de 15 ha) qui disparaissent alors que le nombre d'exploitations de 50 ha et plus est en nette augmentation en terme de pourcentage du nombre total d'exploitations.

Le nombre d'exploitations agricoles (en Région wallonne et à Hamois) ne cesse de diminuer notamment parce qu'il y a trop peu de candidats repreneurs au sein des exploitations familiales. Ce phénomène atteint surtout les petites exploitations (moins de 30 ha). Les terres étant le plus souvent reprises par les exploitations voisines, la superficie moyenne des exploitations qui subsistent ne cesse de croître. Dans ce contexte, l'agriculture à Hamois pourrait perdre le caractère familial qui l'a caractérisée jusqu'à présent, ce qui pourrait induire des changements fondamentaux dans la gestion agricole du territoire.

Les exploitations agricoles importantes sont majoritairement installées en périphérie ou à l'extérieur des villages.

6.3.4 PRODUCTIONS ANIMALES



Évolution du cheptel (Source : recensements agricoles et horticoles)

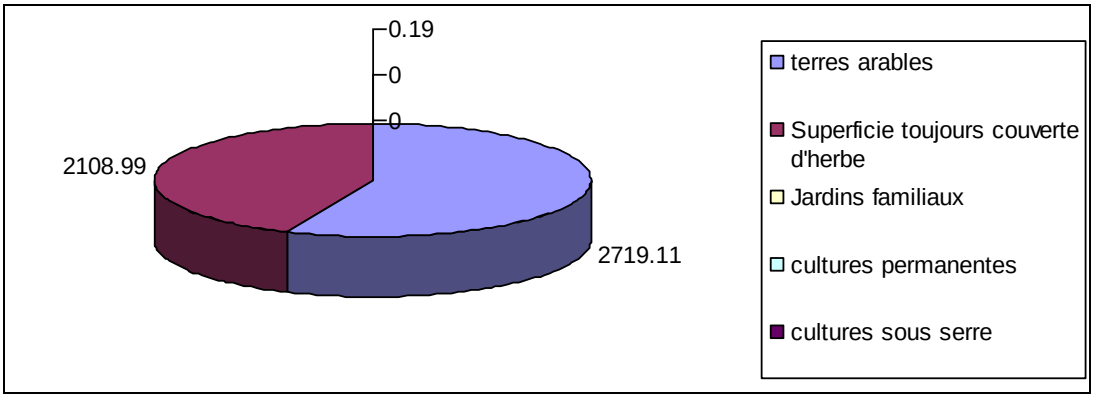
Le graphique ci-dessus illustre les tendances d'évolution en terme de nombre de têtes pour chacun des cheptels. On remarque que le nombre de bovins est resté relativement constant au fil des ans. En revanche, on note l'augmentation spectaculaire du nombre de porcins qui a plus de quintuplé en 10 ans pour rediminuer ensuite quelque peu. L'augmentation du nombre d'exploitations possédant des porcins entre 2000 et 2004 permet en partie d'expliquer cette tendance.

Les équidés ont également connu une importante augmentation, entre autre due à la généralisation de l'équitation. Les volailles et les ovins connaissent une progression également mais moins importante tandis que les caprins diminuent quelque peu.

	2000	2004	2007
Exploitations avec des bovins	96	80	73
Exploitations avec des porcins	5	9	6
Exploitations avec des ovins	5	12	13
Exploitations avec des caprins	0	5	-
Exploitations avec des équidés	12	12	18
Exploitations avec des volailles	13	23	19

Nombre d'exploitations par type de cheptel (Source : recensements agricoles et horticoles).

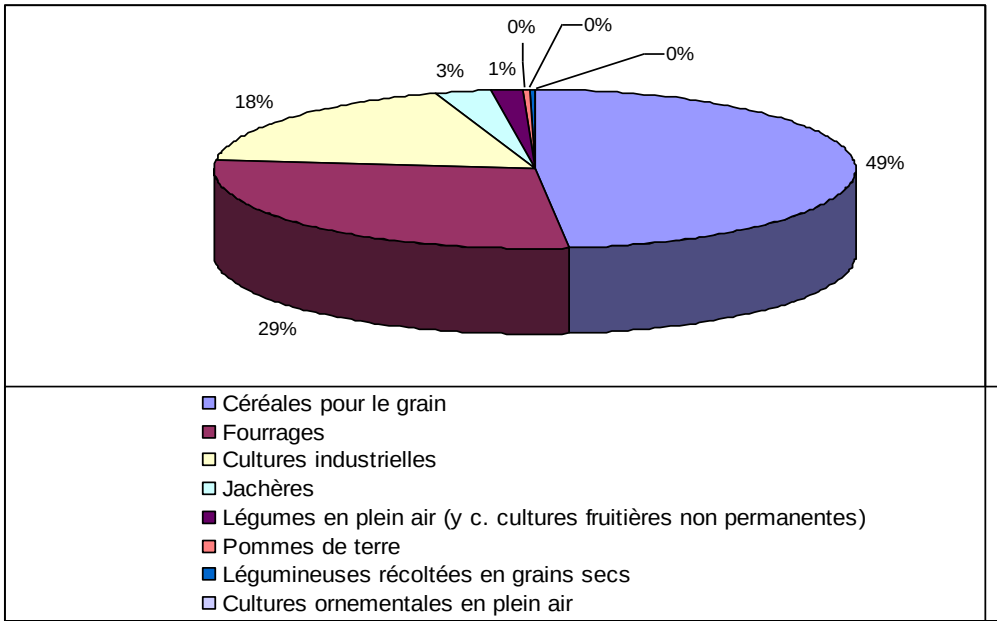
6.3.5 PRODUCTIONS VEGETALES



Répartition de l'occupation de la surface agricole utile (ha) en 2007 (source : Recensements agricoles et horticoles)

Les terres arables constituent près de 56% de la SAU tandis que les 44 autres % sont des superficies toujours couvertes d'herbe. Les jardins familiaux, cultures permanentes (petits fruits, vergers, pépinières) et les cultures sous serres (ornementales, pépinières, cultures fruitières, plants et semences horticoles et légumes frais) ne représentent qu'une toute petite partie de la SAU.

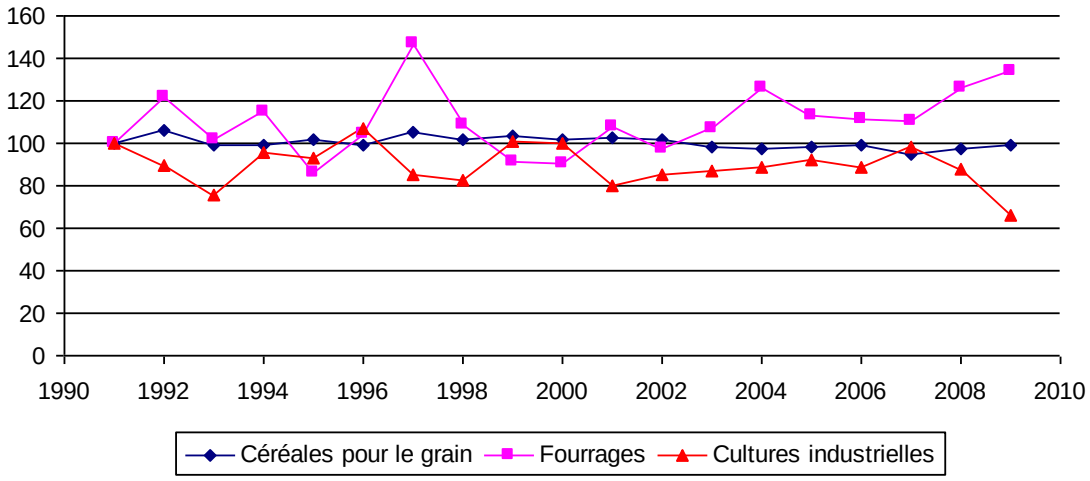
Voyons maintenant comment se répartissent les différentes cultures au sein des terres arables. Les céréales pour le grain constituent près de 50% des terres arables et les fourrages près de 30%, soulignant l'importance des productions animales de la commune. Les cultures industrielles n'occupent que 18% des terres arables et les jachères 3%. Les autres types d'occupation sont anecdotiques.



Répartition des différents types de cultures (terres arables) - 2008 (source : Recensements agricoles et horticoles)

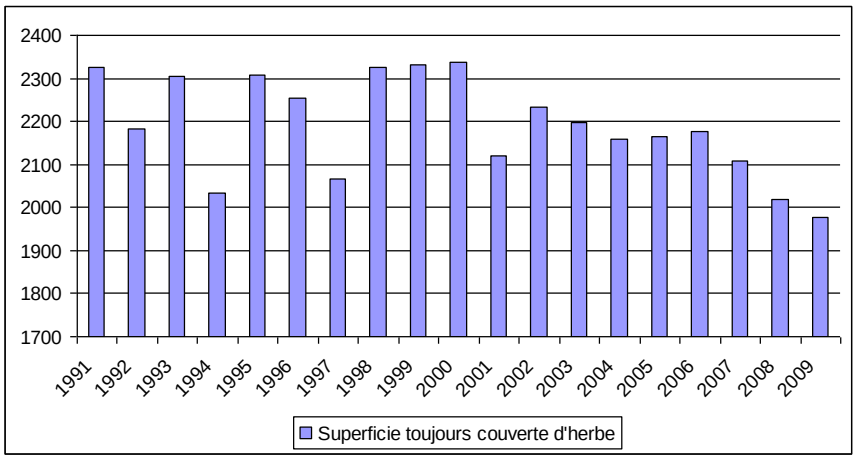
Le graphique suivant illustre comment ces trois grandes catégories d'occupation des terres arables (céréales pour le grain, fourrages et cultures industrielles) ont changé au cours des ans (base 100= 1991).

On notera que les céréales pour le grain sont restées relativement constantes, tandis que l'on note une légère augmentation des superficies allouées aux fourrages et une légère réduction des cultures industrielles (ces tendances étant bien marquées en 2009).



Évolution des superficies des terres arables dédiées aux trois cultures principales (source : Recensements agricoles et horticoles)

On peut également noter une réduction sensible depuis les années 2002 des superficies toujours couvertes d'herbe.



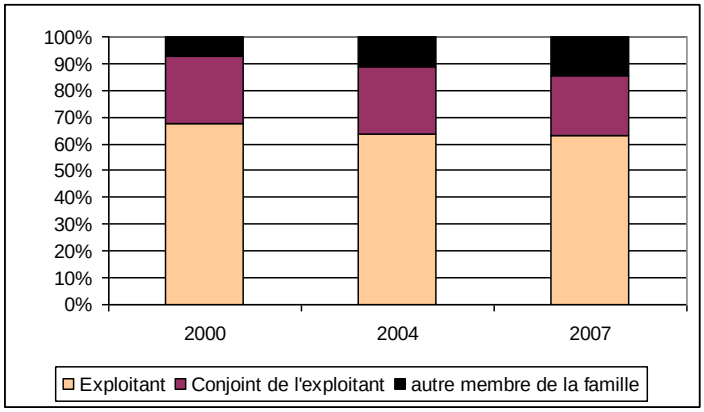
Évolution de la superficie toujours couverte d'herbe (ha) (source : Recensements agricoles et horticoles)

6.3.6 EMPLOIS AGRICOLES ET HORTICOLES

En 2007, la main d'œuvre était essentiellement familiale (156 personnes, soit 88%). Les 12% restants sont principalement de la main d'œuvre non familiale occupée régulièrement et il y a très peu de main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle ainsi que de travailleurs des entreprises de travaux agricoles.

Cette situation n'a que peu évolué depuis 2000, bien que l'on constate une légère diminution, puisque le pourcentage de main d'œuvre familiale était de 93% en 2000 et de 90% en 2004. Parmi cette main d'œuvre familiale, on retrouve principalement l'exploitant ou son conjoint. Il est plus rare que la main d'œuvre soit un autre membre de la famille. On peut cependant remarquer une tendance à l'augmentation de la proportion de main d'œuvre occupée par une autre personne de la famille que par l'exploitant. En 2000, le pourcentage d'exploitants travaillant dans leur exploitation était en effet de 68% tandis qu'elle a diminué à 62% en 2007.

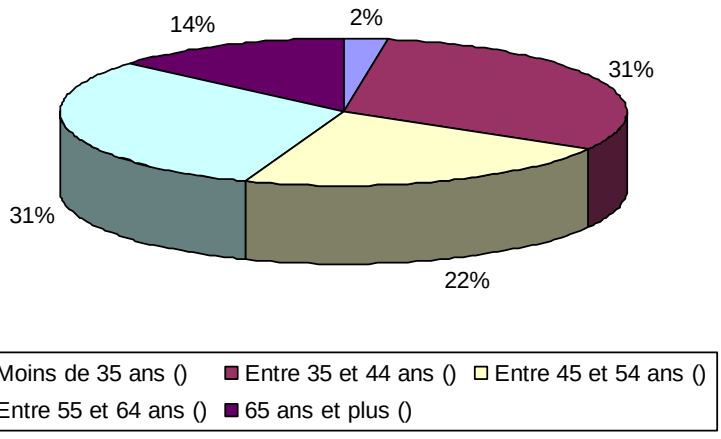
	2000	2004	2007
Main-d'oeuvre familiale et non-familiale régulière (personnes)	178	163	156
Main-d'oeuvre familiale	166	147	137
Exploitant	114	92	84
Conjoint de l'exploitant	42	36	30
Autre membre de la famille	10	19	23
Main-d'oeuvre non familiale occupée régulièrement	12	16	19
Main-d'oeuvre non familiale occupée irrégulièrement	-	-	-
Main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle	-	-	-
Main-d'oeuvre totale (UTA)	-	113,125	106,022
Main-d'oeuvre familiale	-	103,75	95,625
Main-d'oeuvre non familiale occupée régulièrement	-	9,375	10,375
Main-d'oeuvre non familiale occupée irrégulièrement	-	-	0,022
Main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle	-	-	0,009
Travailleurs des entreprises de travaux agricoles	-	-	0,013



Répartition de main d'œuvre familiale dans les exploitations d'Hamois (Source : Recensements agricoles et horticoles)

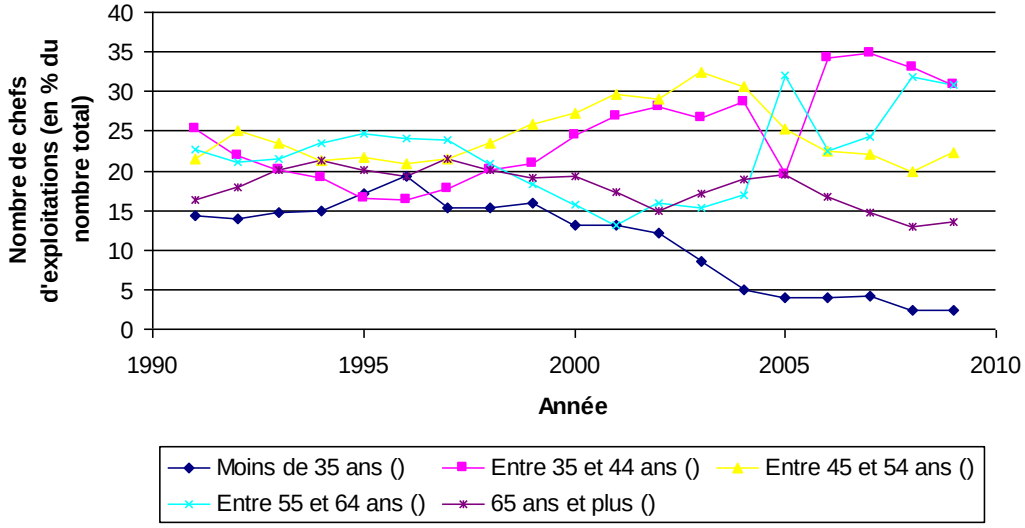
6.3.7 AGE, FORMATION ET SUCCESSION DES CHEFS D'EXPLOITATION

En 2009, 14% des exploitants avaient plus de 65 ans, seulement 2% moins de 35 ans. Les trois dernières classes d'âges (35-44, 45-54 et 55-64) montrent des répartitions relativement comparables avec respectivement 31%, 22% et 31%.



Âge du chef d'exploitation en 2009 (Source: recensements agricoles et horticoles).

Lorsque l'on regarde l'évolution de l'âge du chef d'exploitation, on constate une nette diminution des chefs d'exploitation de moins de 35 ans, et ce de manière très marquée depuis les années 1999. On peut également remarquer une très nette augmentation des chefs d'exploitations de 55-64 ans et de 35-44 ans depuis les années 2004. La légère diminution des chefs d'exploitation de plus de 65 ans est continue, bien que moins spectaculaire.



Évolution de l'âge du chef d'exploitation exprimée en pourcentage du nombre total d'exploitants (Source: recensements agricoles et horticoles).

En 2000, les chefs d'exploitation ayant une formation agricole exclusivement pratique étaient au nombre de 61 (54%), ceux ayant une formation élémentaire à 27 (24%) et ceux ayant bénéficié d'une formation complète étaient 26 (23%).

En 2007, sur les 44 exploitations qui avaient un exploitant de 50 ans et plus ; 30% (13) avaient la présence d'un successeur, 50% n'avaient pas de successeur. Les derniers 20% sont les réponses en provenance d'exploitant ne sachant pas s'ils auraient un successeur. Ces faits démontrent la réelle problématique de la succession des exploitations agricoles et suggèrent que la réduction du nombre d'exploitations va aller en continuant, accentuant la tendance d'augmentation de la taille des exploitations existantes.

6.4 GESTION DE LA FORET

6.4.1 SITUATION DE FAIT ET SITUATION DE DROIT : CONSIDERATIONS GENERALES

En 2008, les forêts représentaient une superficie d'occupation du sol sur la commune de 1 538 ha, soit près de 20.1%. A titre comparatif, on rappellera que la superficie allouée aux terres cultivées et cultures permanentes et aux prés et pâtures atteignait 68,6%. La superficie allouée à la surface de forêts a quelque peu diminué entre 2001 et 2006 : elle s'est réduite de 13 ha, soit près de 0,8% en cinq ans.

On notera que la situation de droit diffère peu de la situation de fait puisqu'au plan de secteur, ce ne sont pas moins de 1 551 ha, soit 20,2% de la superficie communale qui sont affectés à la zone forestière. Sur ces zones forestières au plan de secteur, 0,8% étaient artificialisées en 2006 et 2,1% étaient classées dans la catégorie 'autre', correspondant aux infrastructures de transport, aux terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue.

6.4.2 PROPRIETAIRES PRIVES ET PUBLICS

La superficie de forêts appartenant à des propriétaires publics (forêts soumises au code forestier wallon) représentait 292 ha en 2009, soit seulement de 18% de la superficie du territoire communal. Parmi ceux-ci, les bois soumis appartenant à la commune représentaient quelques 284,39 ha, ces bois sont gérés par le DNF (cantonnement de Rochefort). Ces chiffres suggèrent que la très grande majorité des forêts (82%) appartiennent à des propriétaires privés.

La tendance est très différente à celle observée en Région wallonne puisque la répartition privé/public y est presque de 50/50. La caractéristique des propriétaires privés est souvent un grand nombre d'acteur, et un très grand morcellement. Ce morcellement, dû au grand nombre de propriétaires et à la dispersion des parcelles appartenant à une même personne, rend la gestion du patrimoine boisé particulièrement difficile. Ainsi, la gestion des passages dans les parcelles est particulièrement difficile à mettre en œuvre et aucune économie d'échelle ne peut être réalisée.

Les problèmes causés dans l'ancienne règlementation en terme de droits de succession sur les parcelles forestières privées, ont de plus malheureusement conduit à l'exploitation de peuplements en dessous de leur terme d'exploitabilité ou l'enrésinement de parcelles afin d'améliorer le temps de retour de l'investissement. Toutes ces actions ont eu pour effet de diminuer la valeur biologique et patrimoniale des forêts. La suppression des droits de succession et de donation permettra sans doute à terme d'encourager la plantation d'essences indigènes feuillues plus diversifiées.

	Superficie forêt des propriétaires publics	Superficie forêt des propriétaires privés	Superficie totale des forêts
HAMOIS (ha)	292	1 359	1 651
HAMOIS (%)	17.7%	82.3%	
Total Région wallonne (ha)	271 105	282 894	554 000
Total Région wallonne (%)	48.9%	51.1%	

Superficie des forêts appartenant à des propriétaires publics et privés (2009)

Le nouveau code forestier, destiné à remplacer celui de 1854 a été adopté en été 2008 et est entré en vigueur à la date du 14 septembre 2009. Il prévoit notamment l'obligation pour les communes propriétaires de plus de 100 hectares de bois et forêts de créer des réserves intégrales dans leurs peuplements de feuillus, à concurrence de 3 % de la superficie totale de ces peuplements. Cette mesure doit être respectée depuis le 14 septembre 2010. Elle permettra entre autre d'augmenter la valeur biologique de certains peuplements forestiers du territoire.

La commune possédant 209,38 ha de peuplements feuillus, ce sont donc pas moins de 6,28 ha qui devront être créés en réserve intégrale. Les lieux-dits ayant été retenus pour y arriver sont « Luiwissart », « Bouchire » et « Comognes ».

6.4.3 CERTIFICATION DES FORETS

PEFC est un label qui garantit que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement. PEFC, une organisation non-gouvernementale et environnementale, est l'abréviation de 'Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes'. Le système PEFC, actif dans la certification pour la gestion durable des forêts, est présent partout dans le monde. Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

La commune d'Hamois est propriétaire forestier de 287,99 ha qu'elle a choisi de certifier intégralement. Elle a signé la « charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne » le 23 juin 2008. Cette Charte comporte 14 points et exprime la volonté des propriétaires et gestionnaires forestiers de mener une sylviculture respectueuse du milieu naturel. La charte stipule, en outre, que le signataire accepte la visite d'un auditeur indépendant, afin de vérifier que les engagements pris lors de la signature sont bien respectés.

Actuellement, en Région wallonne, 166 propriétaires forestiers privés ont signé la charte de gestion durable pour 16.400 hectares, tandis que 122 propriétaires publics (forêt domaniale, communes et CPAS) ont signé la charte pour 159.100 hectares, soit un total de 175.500 hectares ou encore 30 % de la superficie forestière wallonne.

6.5 DIVERSIFICATION

Les pressions quotidiennes que subissent les agriculteurs et les difficultés financières de ceux-ci les obligent à trouver de nouvelles formes de diversification pour améliorer leur quotidien.

6.5.1 LES ACTIVITES DU GAL

Dans le plan de stratégie réalisé par le GAL, les conclusions du diagnostic concernant les productions locales (produits du terroir et artisanat) précisent qu'un grand nombre d'opérateurs développent des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire. Certains d'entre eux, afin d'augmenter la rentabilité de leur activité et se diversifier, se sont spécialisés dans la fabrication ou transformation de plusieurs produits locaux. Par exemples, les producteurs de fromage transforment et commercialisent également d'autres produits de la ferme, comme le lait, les œufs, le beurre, etc.

Dans ce contexte, il n'est pas facile d'établir une situation précise au niveau des productions locales.

Toutefois, on peut estimer le profil des productions de la manière suivante :

- 33 % producteurs spécialisés dans les produits « alimentaires » (lait, fromage, beurre, crème glacée, viande, miel, etc.). 67 % de ces fermiers sont, par ailleurs, des producteurs de fromage.
- 43 % d'artisans spécialisés dans le bois, la céramique, les tapisseries, etc.
- 14 % dans les fruits / légumes / plantes
- 10 % artisans pâtissiers.

Les artisans d'art et de bouche présents sur le territoire représentent une part importante des TPE actives sur la zone. Les problèmes rencontrés par ces deux acteurs sont souvent identiques :

- manque de temps pour la commercialisation
- peu de moyens pour promouvoir leurs activités
- sentiment d'isolement – peu de collaboration, ….

Le chapitre 5.6 expose les activités organisées par le GAL sur le territoire. Celles-ci visent notamment à stimuler et accompagner la diversification des agriculteurs, dont :

- La création d'une liste de producteurs du terroir
- L'organisation de marchés du terroir
- Organisation des « Atelier des saveurs »
- Travail de recherche et de synthèse sur les circuits-courts, visites de terrain, rencontres avec des producteurs et des associations actives en filières courtes.
- Présentation d'un exposé lors du Colloque de lancement du réseau rural et péri-urbain Nord-pas de Calais sur le thème des circuits courts alimentaires, le 30 avril 2010 à Arras.
- Travail de recherche sur la filière laitière.

6.5.2 AGRO-TOURISME

Sur le territoire d'Hamois, très peu d'agriculteurs se reconvertissent vers l'agro-tourisme malgré les aides et conseils de la Région Wallonne. Il existe en effet sur le territoire peu de gîtes à la ferme.

Les agriculteurs désireux de diversifier leurs activités en faisant de l'agrotourisme peuvent contacter l'asbl Accueil champêtre, basée à Gembloux, qui encadre et informe ceux-ci dans leur démarche.

6.5.3 FILIERES BIOS, LABEL

En 2009, le recensement agricole et horticole mentionne que 5 producteurs sont certifiés bio.

Le tableau suivant mentionne la superficie couverte par les filières bio entre 2003 et 2007. On peut constater que si le nombre d'exploitations n'augmente pas dans cette période de temps, la superficie a, par contre, plus de triplé sur cette période de temps. En 2007, c'est donc 3% de la SAU qui est utilisée pour la filière bio.

	2003	2004	2005	2006	2007
nombre de sièges d'exploitation	4	5	5	5	4
superficie couverte (ha)	44,4	49,8	69,1	68,9	151,8

Évolution des exploitations faisant de l'agriculture biologique (Source: recensements agricoles et horticoles

Pour marquer cette tendance, cette volonté doit sortir de l'effet de mode actuelle et les agriculteurs, la commune, les habitants doivent montrer un certain intérêt pour ce type de diversification. La mise en place ou l'obtention d'un label peuvent aussi permettre aux agriculteurs de se diversifier.

6.6 SYNTHESE

- **La commune d'Hamois est située dans la région agro-géographique du Condroz dont les conditions physiques particulières ont façonné l'occupation du sol et les structures agricoles.**
- **La présence de l'agriculture est toujours très marquée dans les villages (SAU représente 62% du territoire communal), ce qui marque le caractère rural de la commune.**
- **En 2008, les forêts représentaient une superficie de 1 538 ha, soit près de 20.1% du territoire communal. A titre comparatif, on rappellera que la superficie allouée aux terres cultivées, cultures permanentes et aux prés et pâtures atteignait 68,6%.**
- **82% de la forêt du territoire appartient à des propriétaires privés ce qui entraine un morcellement relativement important des massifs.**
- **Les bois communaux sont certifiés PEFC pour répondre à la demande actuelle du marché.**
- **Tandis que le nombre d'exploitations diminue d'année en année, la surface agricole utilisée n'a pratiquement pas été modifiée depuis 1992.**
- **La plupart des terres sont exploitées en fermage : 62% à Hamois, ce qui est un peu inférieur à l'ensemble du Condroz-Famenne (70%)**
- **Ce sont les petites exploitations qui disparaissent au profit des grosses. Les agriculteurs d'Hamois comme la plupart des agriculteurs de la Région Wallonne se tournent de plus en plus vers les élevages intensifs.**
- **De moins en moins de candidats repreneurs d'exploitations de plus en plus grandes, de moins en moins d'exploitations, et de moins en moins de travailleurs dans le secteur. Tous ces facteurs permettent de s'interroger sur l'agriculture à Hamois qui est pour l'instant quasi exclusivement une activité familiale sur le territoire de la commune.**
- **On constate une modification des productions animales avec l'explosion du nombre de porcins et d'équidés sur le territoire. On assiste à une réduction des superficies toujours couvertes d'herbe et une réduction des cultures industrielles au profit des fourrages.**
- **Dans le contexte actuel, les agriculteurs doivent de plus en plus trouver de nouvelles formes de diversification pour améliorer leur quotidien. Un certain nombre d'agriculteurs développent ainsi des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire. Les activités du GAL visent, notamment, à stimuler et accompagner la diversification des agriculteurs.**
- **Très peu d'agriculteurs se reconvertissent vers l'agro-tourisme malgré les aides et conseils de la Région Wallonne.**
- **En 2009, le recensement agricole mentionne 5 producteurs certifiés bio. Si le nombre d'exploitations n'augmente pas depuis 2003, la superficie, par contre, a plus que triplé sur cette période de temps.**

7. TOURISME

7.1 ATTRAITS TOURISTIQUES

Berceau de la vallée du haut Bocq, Hamois recèle en son sein de nombreux sites d'intérêt touristique. Ses 14 châteaux, ses vestiges archéologiques romains, ses moulins, ses grandes « censes », ainsi que son patrimoine naturel, sont autant de joyaux qui méritent le détour au cœur de la campagne condruzienne. Hamois ne compte aucun véritable pôle touristique au sein de la commune.

Cependant, ces châteaux et ces fermes, qui constituent les éléments les plus intéressants à voir, ne sont pas visitables. Le meilleur moyen pour profiter de ce patrimoine est dès lors de se balader au travers de la commune. La commune propose 5 circuits de promenades sur des chemins balisés et un circuit touristique en voiture appelé le Haut Bocq. Hamois est aussi connu pour son Centre Régional de l'Artisanat.

Les quatre entités (Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze) se sont regroupées au sein de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Cette région, renommée « *Vallées des Saveurs* », comprend notamment une route du fromage et un chemin des artistes et des artisans, des centaines de kilomètres de chemins balisés pour les amateurs de randonnées et de vélos, des hébergements de qualité et de magnifiques villages ayant gardé leur charme d'antan.

Le patrimoine naturel et les paysages de qualité que comptent le territoire communal, notamment généré par la présence du Bocq constitue un attrait pour un « tourisme vert », globalement respectueux du territoire.

7.2 STRUCTURES D'ENCADREMENT

7.2.1 OFFICE COMMUNAL DU TOURISME ET DE LA CULTURE (OCTC)

L'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) propose des expositions, cours et ateliers, et activités diverses tout au long de l'années. Plusieurs dépliants gratuits (carte Ravel, guide touristique, calendrier des événements, ...) ainsi que des livres et atlas y sont disponibles.

Le dossier de reconnaissance de l'Office du Tourisme de Hamois est en cours de traitement au sein du Commissariat Général du Tourisme et devrait donc connaître prochainement son dénouement. Une fois l'Office du Tourisme reconnu, des permanences seront établies:

- Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 8h30 à 12h30
- Les 3 week-ends de Pâques
- Juillet et Août : mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 8h30 à 12h30

Dans le futur, un point Tourisme verra le jour à Hamois le long du Ravel afin de faciliter et de simplifier l'accès aux touristes et surtout d'assurer une bonne visibilité à l'OCTC.

Document d'appel et de promotion :

En collaboration avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne et le GAL, une nouvelle carte de balades a été éditée en 2014 sur fonds de carte IGN « Promenades en Condroz » (qui concerne le territoire des communes de Hamois – Havelange et Ciney). Pour Hamois, 9 balades pédestres et 3 balades cyclistes sont ainsi répertoriées sur cette carte et sont aussi téléchargeables sur le web.

Balades pédestres :

- Scy : promenade du Berceau du Bocq 7.7km
- Achet : promenade du Tige al Creûgette 5.2 km
- Achet : Promenade du Chapitre Saint-Paul en Tourlouette 7.1km
- Hamois : Promenade du Val de Mauge au Tige de Buresse 8.6km
- Emptinne : Promenade du Ravel en Relais 9.7km
- Schaltin : Promenade du Bois du Bocq au Colombier 4.7 km
- Schaltin : Promenade Dol Djèle al pîre d'Awène 8.6km

- Natoye : Promenade de Skeuvre à Champignac 8.6 km
- Natoye : Promenade de Natoye Ouest 9.6 km

Balades VTT

- Balade de la Vallée du Haut-Bocq 25.1 km
- Balade de St-Remacle à St-Pierre 20.5km
- Balade de Mouffrin à champignac 19km

La carte RAVEL et la carte IGN classique sont aussi disponibles à l'Office du Tourisme ainsi que de nombreuses autres informations touristiques.

7.2.2 MAISON DU TOURISME CONDROZ-FAMENNE

La dernière Maison du Tourisme de la province de Namur a ouvert ses portes le 01/09/2004. Elle est venue compléter le maillage des 7 Maisons du Tourisme du Pays des Vallées. La Maison du Tourisme Condroz-Famenne se situe à Heure, dans la commune de Somme-Leuze. Elle reprend les communes de Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze ainsi que Gesves et Ohey depuis 2014. Pour sa variété des produits du terroir, cette région est appelée « Vallée des saveurs ».

La Maison du Tourisme est située rue de l'Eglise à Heure et ouverte tous les jours (parking aisé, et accessible aux personnes à mobilité réduite). Pour plus de visibilité et une meilleure accessibilité, un déménagement de la Maison du Tourisme à Ciney, Place Monseu, est prévu.

Document d'appel et de promotion :

La maison du Tourisme est une structure d'accueil et de promotion professionnelle. Elle publie différentes brochures à destination des touristes dont notamment:

- Vallées des Saveurs, guide 2014
- Agenda des manifestations 2014
- Guide de la randonnée
- « Promenades en Condroz », nouvelle carte de balades pour les communes de Hamois, Ciney et Havelange
- Cartes Ravel
- Etc.

Les cartes des promenades et du Ravel sont en vente à la Maison du Tourisme. Cette dernière dispose également d'un site internet riche en informations où l'on peut lire en ligne les brochures évoquées ci-dessus.

7.2.3 GAL : GROUPE D'ACTION LOCALE

Le GAL explore aussi la valorisation du patrimoine bâti et naturel par la création d'itinéraires touristiques (cf. chapitre 5.6.2). Ainsi, un des projets du GAL est d'organiser un grand maillage de circuits de promenade (pédestres, vélos, VTT, équestres) à partir du RAVeL qui traverse tout le territoire communal. Ce maillage se fera à partir de circuits existants et de nouveaux circuits.

7.3 HEBERGEMENTS

7.3.1 LES HOTELS

Auparavant, la commune disposait de deux hôtels, « le Repos des toursites » accueillant 13 personnes et le Château Pickeim disposant de 23 lits et actuellement en vente.

7.3.2 LES GITES ET CHAMBRES D'HOTES

	Chambre d'hôtes							
	ECC							
	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits
Ciney							4	28
Hamois							**1**	**4**
Havelange							3	22
Somme-Leuze					1	4		
Nombre de chambres d'hôtes	**23 chambres pour 9 établissements**							
Nombre de lits	**58**							

En tout, c'est 9 établissements, dont 4 sur Ciney et 3 sur Havelange, qui sont concernés.
Hamois ne compte qu'une seule chambre d'hôtes, « La Chambre aux Pommes » (trois épis) à Scy.

Tableau des chambres d'hôtes dans la Vallée des Saveurs (Source : Maison du Tourisme Condroz-Famenne - 2013)

	Gites ruraux							
	ECC							
	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits
Ciney	1	8			3	20	1	12
Hamois	**1**	**4**			**2**	**20**	**4**	**71**
Havelange	2	15	1	9	4	24	10	121
Somme-Leuze	1	2			4	31	3	45
Nbr de chambres en gite rural	**101 chambres pour 32 établissements**							
Nombre de lits	**353**							

En tout, il s'agit de 32 établissements, dont 15 sur Havelange. Hamois compte au total 6 gites ruraux pour un total de 20 chambres et 91 lits. Il s'agit de :

- La Maison Bleue et La Pierre d'Avoine à Hamois
- Gîte du Vieux Puits et La Ferme du Colombier à Schaltin
- Le Four à Pain à Mohiville
- Le Vrai Champignac à Natoye

Tableau des gites ruraux dans la Vallée des Saveurs (Source : Maison du Tourisme Condroz-Famenne - 2013)

	Gites à la ferme							
	ECC							
	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits
Ciney					1	46	4	53
Hamois					**1**	**10**	**1**	**12**
Havelange					1	9	1	6
Somme-Leuze					1	40		
Nbr de chambres en gites à la ferme	**71 chambres pour 10 établissements**							
Nombre de lits	**176**							

Hamois compte deux gites à la ferme pour un total de 24 lits. Il s'agit des deux gites suivants :

- La Ferme Saint-Paul, gîte de ressourcement à la ferme à Achet
- Ferme de Champion, gîte à la ferme à Schaltin

Tableau des gites à la ferme dans la Vallée des Saveurs (Source : Maison du Tourisme Condroz-Famenne - 2013)

	Meublés de tourisme

Trois meublés de tourisme sont situés

	ECC							
	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits	Nbr	Lits
Ciney								
Hamois					**3**	**23**		
Havelange								
Somme-Leuze			2	21	25	204	1	9
Nombre de meublés de tourisme	**31 établissements**							
Nombre de lits	**183**							

sur le territoire communal. Il s'agit des meublés suivants :

- La Ferme des Carrières, meublé de vacances à Emptinne (Hamois)
- Le Relais du Coria, meublé de vancances à Achet
- Le Tutawet, meublé de vacances à Scy (Hamois)

Tableau des meublés de tourisme dans la Vallée des Saveurs (Source : Maison du Tourisme Condroz-Famenne - 2013)

7.3.3 PARC RESIDENTIEL DE VACANCES ET CAMPING

Aucun parc résidentiel de vacances n'est situé sur le territoire de la commune d'Hamois.

Aucun camping n'est situé sur le territoire de la commune d'Hamois. Deux campings sont situés dans la Vallée des Saveurs à Hogne et à Chevetogne.

7.3.4 LES SECONDES RESIDENCES

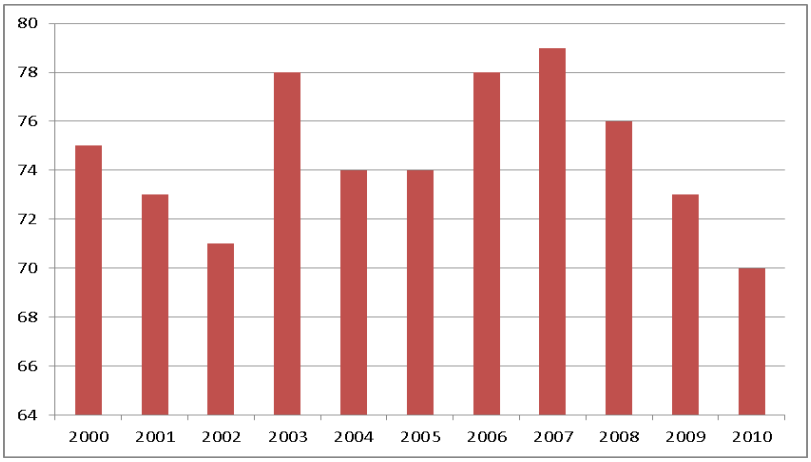


Tableau : évolution du nombre de seconde résidence à Hamois

Le nombre de seconde résidence baisse continuellement pour atteindre son plus bas niveau depuis 10 ans. On compte aujourd'hui 70 secondes résidences à Hamois contre 79 en 2007, soit une baisse de 13%.

7.3.5 CONCLUSION

	Hébergements	**Lits**
Ciney	15	223
Hamois	12	140
Havelange	20	191
Somme-Leuze	38	368
Total	**85**	**922**

Tableau de synthèse de nombre d'hébergements et de lits par commune

Tout type d'hébergement confondu, la commune d'Hamois compte au total 140 lits, soit 16% de l'ensemble de lits disponibles dans la Vallée des Saveurs.

7.4 LES PRODUITS TOURISTIQUES : MUSEES, ATTRACTIONS,…

Office communale du Tourisme et de la Culture (OCTC)

Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois

Plusieurs dépliants gratuits (carte Ravel, guide touristique, calendrier des événements, ...) ainsi que des livres et atlas y sont disponibles. Une série d'évènements sont également organisés tout au long de l'année (cf. 9.1 Office communale du Tourisme et de la Culture et espace Rober Delieu).

Espace Robert Delieu

Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois

Cette espace, installé dans le bâtiment de l'OCTC de Hamois, abrite des expositions thématiques tous les mois.

« La Spirale » centre régional de l'artisanat

Chaussée de Namur, 22 - 5360 Natoye

Le **Centre régional de l'artisanat Famenne-Condroz" La Spirale "**, situé à Natoye, permet au travers de 7 salles d'exposition, de découvrir les créations d'une trentaine de femmes et hommes de passion qui participent au « Chemin des artistes et artisans Famenne-Condroz » ainsi que de nombreuses expositions thématiques ouvertes aux artistes de tout le pays (cf. chapitre 9.4.2)

Musée d'objets et d'ornements religieux

Chaussée de Liège, 35 - 5360 Hamois

Ce musée qui abrite les collections de M. J-M Nicolaï rassemble vêtement de culte, images pieuses, missels, icones, chandeliers, croix, statues,…

Le Ravel (ligne 126)

Le Ravel qui traverse la commune du sud-ouest au nord-est emprunte l'ancienne voie de chemin de fer désaffectée et déferrée qui reliait autrefois Statte à Ciney en traversant les communes d'Hamois et Havelange.



Une particularité de ce Ravel est qu'un parcours touristique d'interprétation du patrimoine ferroviaire est aménagé le long de celui-ci. Sept panneaux retraçant l'histoire de la ligne 126 sont disposés à hauteur des anciennes gares.

« Mes aventures d'enchanteur »

Nouveau produit touristique mis en place sur les quatre communes que couvre la Maison du Tourisme Condroz-Famenne : Hamois, Havelange, Somme-Leuze et Ciney. Il s'agit de 4 balades-jeux à parcourir en famille, en toute autonomie et toute l'année! Le but est d'aider le vieil enchanteur Olibrius à transmettre ses formules magiques malgré toutes les embûches que la Sorcière Condruza lui met dans les pieds. Chaque aventure est basée sur les légendes locales. A Hamois, les apprentis-sorciers (touristes) partent à la rencontre des nutons et de la célèbre Gatte d'Or afin de découvrir la recette qui permet de transformer le sel en diamant !

Cabinet de collection d'Alvaux

Rue d'Alvaux, 7 - 5360 Hamois

"La mémoire du papier" : Ouverture sur rendez-vous

7.5 LES EVENEMENTS

De nombreux évènements sont organisés par le milieu associatif et par la commune via son office communal du Tourisme et de la Culture (en collaboration avec la Maison du Tourisme ou La Maison de la Mémoire).

Evènement organisés par l'Office communal du Tourisme et de la Culture (en collaboration avec la Maison du Tourisme, La Maison de la Mémoire ou autres associations) :

- Les journées du Patrimoine, la St-Hubert, Bourse aux jouets et aux vêtements, Week-end Wallonie Bienvenue, Journée de l'Environnement, expositions, fête de la musique, Le festival de la Randonnée, RDV sur les sentiers, chasse aux œufs, etc…

Evènement des associations :

- Kermesses et grands feux dans les villages de l'entité, Marches, Balades gourmandes, rassemblement de tracteurs anciens, évènements sportifs, brocantes, marche apicole, Rallye touristique, courses cyclistes, programme du Centre régional de l'Artisanat « La Spirale », etc…

Différents évènements sont organisés sur le site de La Spirale dont principalement :

- **Grand Feu de Natoye** (mois de mars) réalisé par les artisans et avec des animations diverses ;
- Week-end « **Rencontre d'artistes** », 40 artistes au travail sur le site autour d'une œuvre commune dans une ambiance de fête ;
- **Feu de la Saint-Jean.**
- La Spirale présente chaque année son **marché artisanal de Noël**. Basé depuis 20 ans à Hamois, celui-ci compte plus de 80 artisans et artistes de haut niveau issus du pays, d'Allemagne ou de France. Il s'agit sans doute du plus beau marché de Noël d'artisanat du Condroz. Le marché artisanal de Noël s'installe actuellement dans le site féérique du Centre des Métiers d'Art à Natoye.

7.6 TOURISME SPORTIF

7.6.1 PROMENADES

La commune d'Hamois propose 9 circuits de promenades pédestres au départ des villages d'Hamois, Natoye, Scy, Achet, Emptinne et Schaltin. Des dépliants reprenant ces 9 circuits pédestres ainsi que 3 circuits vélos sont disponibles gratuitement à l'office communal du tourisme et de la culture d'Hamois ainsi qu'à la Maison du Tourisme. Une carte des promenades est également disponible ainsi qu'une brochure proposant 12 promenades dans la Vallée des Saveurs.

Le Ravel qui traverse la commune du sud-ouest au nord-est emprunte l'ancienne voie de chemin de fer désaffectée et déferrée qui reliait autrefois Statte à Ciney en traversant les communes d'Hamois et Havelange. Une édition de deux cartes bilingues (français/néerlandais et anglais/allemand) du tronçon Ciney-Hamois-Havelange est disponible. Il s'agit d'un outil né de la collaboration entre le GAL et la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

Le centre régional « La Spirale » propose aussi divers parcours de découverte de l'entité d'Hamois et sa région au travers de circuits vélos et automobiles.

7.6.2 TERRAINS DE SPORTS EXTERIEURS

Les terrains de sport suivants sont accessibles gratuitement :
- Terrain de mini-foot, basket et volley (Haie Jadot, rue des Genêts)
- Terrain de mini-foot, basket et volley (Chaussée de Marche à Emptinne)
- Terrain de tennis à Natoye
- Terrain de pétanque à Natoye (en construction)
- Terrain de pétanque à Hamois

Deux futurs terrains de sports extérieurs sont en projet :
- Terrain de mini-foot à Mohiville
- Terrain de basket (rue de Champion à Schaltin)

7.7 GASTRONOMIE ET RESTAURANTS

Chaque année une marche gourmande appelée « Ronde des Saveurs » est organisée par la confrérie de la Gatte d'or. Les restaurants sur le territoire de la commune sont au nombre de 7 :

- Le Repos des Touristes rue Sanseau à Achet
- Boulangerie Délices rue de la Croix Limon à Emptinne
- Les Etangs du Bocq rue d'Achet à Hamois
- Au gré des Saison rue d'Achet à Hamois
- Taffarel B chaussée de Liège à Hamois
- Au Tramino chaussée de Liège à Hamois
- L'Instant Gourmand Rue de Braibant à Natoye

7.8 PRODUITS DU TERROIR

Un certain nombre d'opérateurs développent des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire (produits du terroir et artisanat). Certains d'entre eux, afin d'augmenter la rentabilité de leur activité et se diversifier, se sont spécialisés dans la fabrication ou transformation de plusieurs produits locaux. La question de la diversification des agriculteurs est abordée au chapitre 6.5.1, en lien avec l'encadrement proposé par le GAL.

Le tourisme au niveau local semble être un atout qui permet d'aider d'autres secteurs comme celui des producteurs ou les artisans d'art par la scénarisation de leur métier et par la promotion de ceux-ci grâce au tourisme.

La liste des producteurs, confréries gastronomiques et transformateurs de l'entité est reprise à l'Annexe 8.

7.9 PROJETS TOURISTIQUES

Le grand projet au niveau touristique sera la création d'un point touristique le long du Ravel afin d'assurer un meilleur accès aux touristes.

Au niveau des « nouvelles technologies », les plaquettes à flasher (avec smartphone) *ibeaken* seront bientôt installées aux endroits stratégiques de l'entité. Le patrimoine naturel et bâti de la commune sera ainsi mis en valeur pour les touristes adeptes de nouvelles technologies.

La nouvelle programmation au niveau de la Maison du Tourisme et du GAL n'étant pas encore connue, les futures grandes lignes de développement touristique de la région ne sont pas encore définies.

7.10 FREQUENTATION DU RAVEL

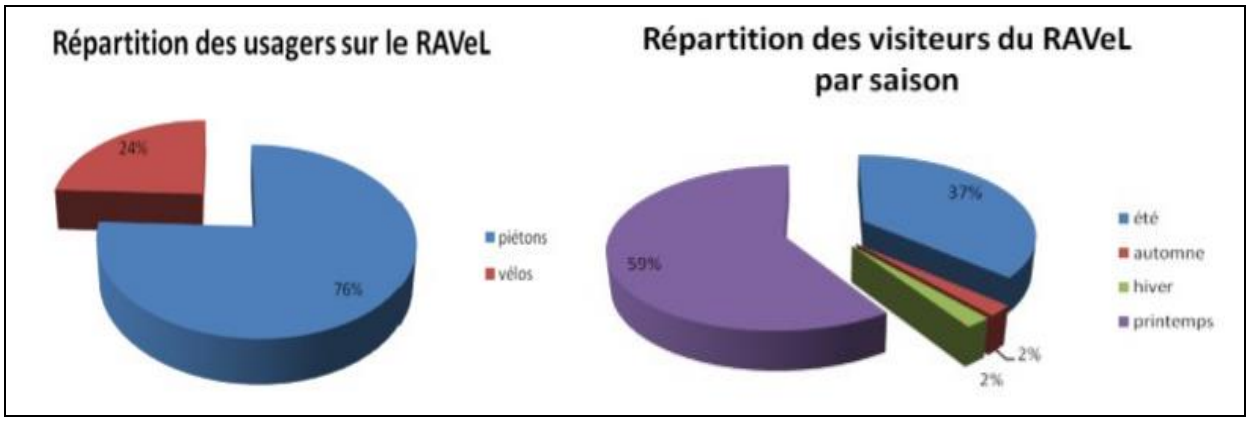
La commune de Hamois voit traverser son territoire par le ligne 126 du RAVel. Afin de déterminer la fréquentation de cette portion du RAVel, deux travaux de comptage ont été effectués par le SPW et l'asbl « Chemins du rail » entre 2011 et 2013. Cette section du PCDR a donc pour objectif de présenter l'analyse des deux fichiers de comptages analysés par la Maison du Tourisme Condroz Famenne.

7.10.1 FICHIER DE COMPTAGE DU SPW

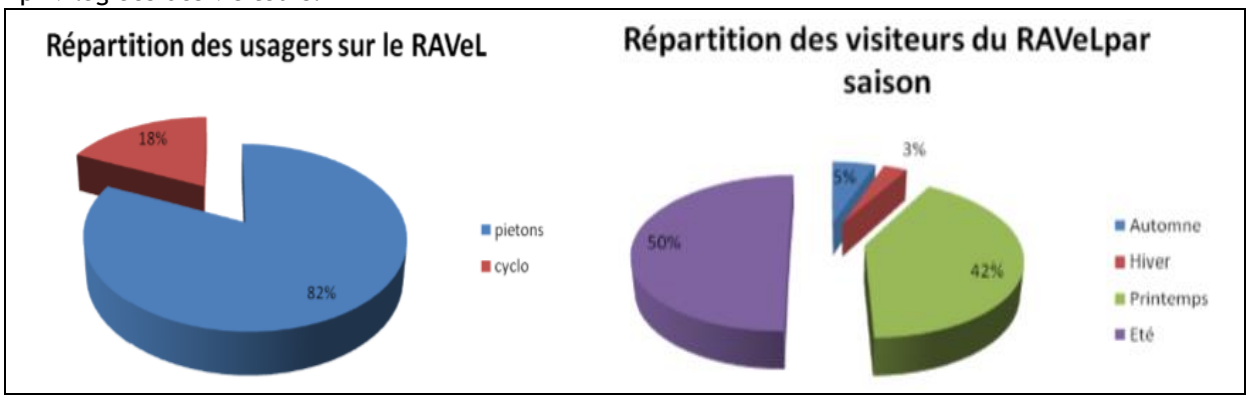
Le SPW a réalisé des comptages de type quantitatif grâce à un compteur placé à Emptinne (après le carrefour avec la chaussée d'Emptinne et le RAVel vers Hamois). Avant toute chose, il est important de signaler que certains bugs avec le compteur ont été enregistrés à certaines dates, biaisant dès lors les résultats. Les chiffres qui vont être cités ci-après sont dès lors à prendre en compte avec certaines réserves.

Les comptages effectués par le SPW ont été divisés en deux périodes d'une année chacune. La première concerne la période comprise entre septembre 2011 et septembre 2012 et la seconde entre septembre 2012 et septembre 2013.

La première période de relevé a enregistré un total de 102.792 usagers dont la grande majorité sont des piétons (76% des usagers) et le reste des cyclos (24% des usagers). Les comptages pour cette période ont également permis de montrer que le printemps était la saison préférentielle pour les usagers (59% des visiteurs), suivie de l'été (37%) tandis que l'automne et l'hiver ne comptabilisant chacune que 2% des visiteurs (cela pouvant être justifié par une météo généralement moins clémente durant ces deux saisons).



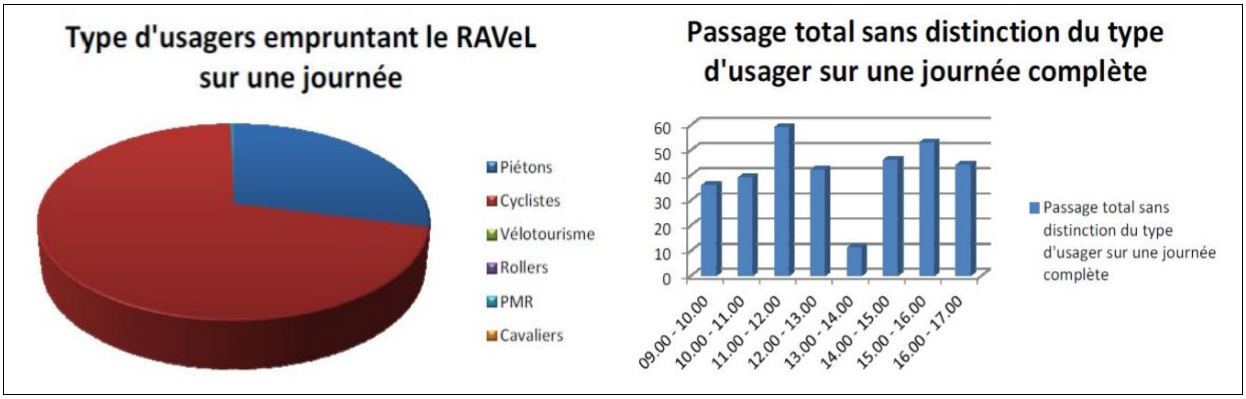
La deuxième période (septembre 2012 à septembre 2013) a enregistré 113 165 usagers avec une part de piétons toujours largement majoritaire et en légère hausse par rapport à la période précédente (soit 82% de la part total d'usagers), le reste étant les cyclistes (18% de la population total d'usagers). A l'instar du premier comptage, les saisons d'été et du printemps restent privilégiées des visiteurs.



7.10.2 Fichier de comptage du Chemin du Rail 2012

L'asbl « Chemin du Rail » a effectué l'été 2012 et 2013 un comptage à la fois quantitatif et qualitatif. Par comptage quantitatif, on entend le relevé du nombre de passages des usagers à un point du RAVel avec la distinction entre piétons, cyclistes, rollers, cavaliers et les PMR. Pour les comptages qualitatifs, un questionnaire était posé à certains utilisateurs volontaires et portant sur des questions ayant attrait au lieu de résidence, la distance parcourue, la fréquence de passage, les motifs du passage ainsi que leurs avis sur le RAVel. Il apparaît clairement que les usagers contactés lors des comptages restaient dans la zone. Il s'agissait essentiellement de cylos isolés à l'exception de quelques rares groupes de cyclo-touristes venant de plus loin (Landen). De plus, les dates auxquelles ont eu lieu les comptages, étaient indépendantes de tout événement spécial de manière à ne pas fausser les résultats. Il reste toutefois difficile de dire si les données relevées peuvent être généralisées sur l'ensemble des lignes 126 et 127. En effet, certains comptages ont été effectués par temps incertains (nuageux – petite pluie en matinée) ce qui modifie dès lors le nombre de passages.

Le premier comptage analysé est celui réalisé à Vyle-Tharoul (L126 de Ciney à Marchin) le dimanche 2 septembre 2012. Au total, 330 usagers ont été comptés mais à l'inverse des comptages réalisés par le SPW, la majorité des usagers étaient ici des cyclistes (234 soit 71% de la part total des usagers) et le reste des piétons (95 soit 29% de la part total des usagers). Notons également le passage d'un PMR. Bien entendu, il est logique de ne pas obtenir un résultat semblable à ceux du SPW, ces derniers s'effectuant sur une période d'une année alors que dans le cas de l'asbl, le comptage se limitait à une seule journée.



A cela s'ajoute une analyse de la fréquentation de cette portion de RAVel en fonction de la tranche horaire. C'est la tranche horaire 11h à midi qui se dégage des autres avec 59 personnes comptées, puis celle de 15h à 16h avec 53. Notons également le passage de 38 cyclistes entre 14h et 15h, certainement un groupe de cyclotouriste organisé.

Ce qui ressort de ce point de comptage :

- Magnifique RAVel très bien entretenu. Plusieurs bancs jonchent le parcours ce qui est apprécié des promeneurs (d'autant que les points de vue méritent qu'on s'y attarde). Belle aire de pique-nique aménagée à Marchin à côté d'un vaste parking ;
- Beaucoup de voitures aux divers accès au RAVel (parking et le long de la route) témoignent de l'attrait des promeneurs pour la ligne 126. C'est loin d'être une ligne fréquentée uniquement par des locaux ;
- Beaucoup de marcheurs en matinée ;
- Présence de bornes kilométriques au long du parcours appréciée également ;
- Intéressant de placer un panneau didactique sur la ligne ;
- Temps frais en matinée et veille de rentrée des classes ! (influence sur le nombre d'utilisateurs).

Le second comptage eu lieu à Modave le dimanche 25 août 2013 avec 227 usagers. Comme pour le comptage à Vyle-Tharoul, la majorité des usagers étaient des cycliste mais dans des proportions toutefois plus faible : 126 cyclistes, 94 piétons et 7 PMR. Sur cette journée, c'est la tranche horaire 15h30-18h30 qui a le plus de succès puis 13h30-14h30 et 16h30-17h30 (qui accueille un public plus familial alors que tôt le matin est destiné plus à un public sportif).

Enfin dernier comptage analysé a été réalisé à Fumal le dimanche 4 août 2013. 542 usagers ont été enregistrés dont 374 piétons, 164 cyclistes, 2 cavaliers et 2 PMR. Durant cette journée, la tranche horaire de 9h30 à 10h30 est celle ayant compté le plus d'usagers, suivie des tranches 10h30-11h30 et 8h30-9h30.

Ce qu'il en ressort pour ces deux points de comptage est que :

- le RAVeL est bien apprécié des usagers ;
- public local ;
- tronçons largement connus (et entre Pont de Bonne et Hamois très agréable et tranquille) ;
- tranche d'âge sensiblement le même ;
- manque de bancs- poubelles aires de repos, ….
- manque d'éclairage pour la traversée des villages et des routes ;
- terminer les tronçons vers Huy ;
- manque d'indications de connexions ;
- manque de bande pour cavaliers.

7.10.3 CONCLUSIONS

Les constatations du SPW et de l'asbl « Chemin du Rail » sont différentes, le premier relevant un pourcentage nettement plus élevé de piétons, le second un pourcentage plus élevé de cyclos tout en sachant que le comptage n'a pas eu lieu aux mêmes endroits (Hamois pour le SPW et Modave, Vyle et Tharoul, Fumal pour le Chemin du Rail).

Les chiffres de l'asbl sont plus fiables vu le type de comptage effectué – comptage humain- alors que les chiffres du SPW sont légèrement faussés par les bugs du compteur ce qui n'enlève en rien la tendance au niveau des saisons et des usagers. Il est donc important, pour les fichiers du SPW de prendre les chiffres avec réserve.

Les chiffres du SPW nous montrent une nette évolution des usagers en 2012-2013 par rapport à 2011-2012. Au niveau de la répartition des saisons pour 2011-2012, c'est le printemps qui obtient le pourcentage le plus élevé devant l'été, l'automne et l'hiver exæquo et pour 2012-2013, c'est l'été qui prédomine devant le printemps, l'automne et enfin l'hiver.

A la lecture de tous ces comptages quantitatifs et qualitatifs, nous pouvons affirmer que même si les chiffres ne sont pas fiables (vu les quelques bugs existants lors des comptages du SPW), le RAVeL reste un outil fort apprécié et fréquenté selon les saisons, la météo et le temps libre des utilisateurs.

« Chemin du Rail » a déjà planifié un comptage sur le tronçon du RAVeL Ciney-Hamois-Havelange au cours de l'été 2014 et pourra nous fournir des données plus précises quant au type d'usagers et leur mode de déplacements sur le RAVeL (aller- retours, en famille, distance, type, …)

7.11 PROFIL DU TOURISTE

La clientèle touristique est essentiellement composée de famille avec enfants, ou de groupes d'amis. Depuis toujours, la clientèle est essentiellement néerlandophone, principalement flamande, mais on remarque depuis quelques années l'arrivée de touristes du nord de la France.

7.12 SYNTHESE

- **Le secteur touristique est structuré grâce à un organisme de promotion dynamique : La Maison du Tourisme Condroz-Famenne. L'Office communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) est complémentaire à celle-ci et propose un certain nombre d'activités tout au long de l'année.**
- **La commune d'Hamois compte certains atouts susceptibles de servir au développement touristique : des hébergements de qualité, des structures d'encadrement et documents de promotion, un patrimoine naturel riche et un patrimoine bâti de qualité.**
- **Le meilleur moyen pour profiter du patrimoine bâti et naturel est de se balader au travers de la commune. La commune propose 9 circuits de promenades sur des chemins balisés et 3 circuits de balades cyclistes.**
- **Hamois comprend de nombreux gites et chambre d'hôte de tous niveaux de confort ainsi que deux hôtels, l'ensemble représentant 140 lits, soit 16% de l'ensemble de lits disponibles dans la Vallée des Saveurs.**
- **Le nombre de seconde résidence est en diminution, -13% en 10 ans.**
- **L'OCTC propose de nombreux évènements organisés tout au long de l'année et met à disposition des dépliants, cartes et autres outils de promotions touristiques.**
- **Le centre régional de l'Artisanat « La Spirale » à Natoye est l'attraction principale.**
- **La commune permet également la pratique d'un tourisme sportif (golfermier, circuit de promenades, terrains de sport extérieurs,…).**
- **La majorité des touristes arrivant dans la Vallée des Saveurs sont originaires de la Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France.**
- **Un certain nombre d'opérateurs développent des produits basés sur les ressources spécifiques du territoire (produits du terroir et artisanat), et ce en lien avec la diversification des agriculteurs (22 producteurs locaux).**
- **Le tourisme au niveau local semble être un atout qui permet d'aider d'autres secteurs comme celui des producteurs ou les artisans d'art par la scénarisation de leur métier et par la promotion de ceux-ci grâce au tourisme.**
- **La ligne 126 du Ravel est un outil fort apprécié et fréquenté selon les saisons, la météo et le temps libre des utilisateurs.**

8. LES SERVICES

On entend par services à la population tous les services rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou familles, répondant à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique, social ou culturel. Ce chapitre propose de dresser un aperçu du panel de services présents au sein de la commune d'Hamois. Le site internet de la commune : http://www.hamois.be

8.1 L'ENSEIGNEMENT

8.1.1 LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

On recense 4 écoles communales fondamentales et une école libre sur le territoire. Les villages de Scy et d'Emptinne ne comptent pas d'école.

La commune dispose d'une école libre : l'Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spécialisée – EPSIS, localisée à Schaltin.

La commune d'Hamois possède quatre écoles communales qui offrent :
- mobilier et matériel didactiques modernes, TV scolaire
- repas chauds, garderies matin et soir agrées par l'ONE
- transport scolaire TEC
- natation, gymnastique, psychomotricité cours d'éducation physique dispensés dans les halls omnisports communaux
- orientation des élèves
- excursions et promenades didactiques
- classes vertes, de mer et classes de neige.

Ecole d'HAMOIS :

- rue d'Hubinne 1A, Hamois

Ecole de ACHET – MOHIVILLE :

2 implantations :

- rue de la Creugette 14, Achet
- rue A.F. de Maillen à Mohiville

Ecole de SCHALTIN :

- rue de l'Ancienne Commune 5, Schaltin

Ecole de NATOYE :

2 implantations :

- chaussée de Namur 23
- rue du Château d'eau 3 (1ère maternelle)

Ci-dessous, un tableau reprenant l'évolution de la population scolaire sur les 14 dernières années :

		Hamois	Achet	Natoye	Emptinne	Mohiville	Schatin	TOTAL
2000	**Primaire**	102	51	159	42	30	94	**478**
	Maternel	56	31	73	17	26	32	**235**
2005	**Primaire**	104	61	124	33	33	68	**423**
	Maternel	60	28	53	18	12	56	**227**
2010	**Primaire**	115	45	113	30	15	102	**420**
	Maternel	64	37	79	14	17	44	**255**
2014	**Primaire**	122	53	143	0	34	108	**460**
	Maternel	78	37	75	0	28	47	**265**

Nombre d'élèves par villages sur 14 ans (Source : Commune d'Hamois)

On constate que la population d'élèves en maternel est assez constante sur ces 14 années avec une légère augmentation ces dernières années.

Pour la population primaire, c'est aussi assez constant, on remarque qu'entre les années 2006 à 2009, il n'y a plus de population enregistrée à Achet et une augmentation à Hamois. Ceci doit être justifié par un comptage qui n'a pas fait la distinction entre Hamois et Achet, toute la population a été mise sur Hamois. Seul chiffre sortant de la moyenne est le nombre d'élèves primaire en 2000 qui est bien plus haut que les autres chiffres des années suivantes (478). Notons également les valeurs nulles pour Emptinne en 2014 qui s'expliquent par la fermeture de l'école en septembre 2013 suite au nombre trop faible d'élèves inscrits.

8.1.2 MIGRATION DES ELEVES

Une enquête réalisée par l'INS en 2001 permet de donner les tendances sur la mobilité des élèves. Des cartes illustratives sont reprises à l'Annexe 9.

Sur la totalité des élèves de 5 à 18 ans se rendant à Hamois pour leur scolarisation, 230 ont été échantillonnés pour réaliser le calcul. On constate que la plupart des élèves (81,3%) fréquentant ces établissements scolaires proviennent de la commune. Pour le reste, ils sont originaires des communes limitrophes de Ciney et d'Havelange.

La population scolarisée habitant à Hamois a été sondée (968 élèves) dans le cadre de l'enquête. Parmi les élèves échantillonnés, seuls 19,3% sont scolarisés dans la commune. Les autres élèves quittent la commune pour Ciney (45,4%), Namur (18,3%) ainsi que vers d'autres arrondissements. Cela s'explique principalement par le fait que la commune ne dispose pas d'établissement pour l'enseignement secondaire. Ciney et Namur constituent dès lors vraisemblablement les pôles scolaires pour les niveaux secondaires et supérieurs.

8.2 LA PETITE ENFANCE

A Hamois, on dénombrait 285 enfants de 0 à 2 ans en 2013. Pour les accueillir, différentes possibilités sont présentes, à savoir :

- 44 places temps-plein chez des accueillantes en lien avec les Arsouilles de Ciney, ce qui représente l'accueil de 78 familles.
- La crèche d'Emptinne accueille 12 enfants équivalents temps-plein, 20 enfants sont inscrits.
- Un duo d'accueillantes propose également 10 places à temps-plein.
- 2 accueillantes indépendantes peuvent accueillir 2x3 équivalents temps-plein

En résumé, 72 places temps-plein sont actuellement disponibles.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour montrer la différence qui existe entre l'offre et la demande, même si tous les enfants ne doivent pas forcément être accueillis en dehors du milieu familial. Les grands-parents sont en effet très souvent mis à contribution.

Un projet supplémentaire est également à l'étude à Hubinne, où l'étage de l'ancienne gendarmerie permettra d'accueillir un duo d'accueillantes supplémentaire en partenariat avec les Arsouilles, soit 8 places de plus pour des enfants de 0 à 3 ans.

Globalement, les services d'accueil de l'enfance sont insuffisants pour couvrir la demande croissante (places en crèche, garde d'enfants malades, remplacement d'accueillantes,…).

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune, à la rubrique « Petite enfance »

Crèches

- Maison communale d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans
  ASBL communale « LES P'TITS LOUPS », rue du Relais 8 à Emptinne
  Accueille 12 enfants par jour
- Maison d'enfant « Les P'tits Moineaux »
  Rue de la Gozée, 13 à Natoye

Accueillantes

Il y a 9 **accueillantes conventionnées** encadrées par l'ASBL « LES ARSOUILLES », basée rue Z. Dinot 21, à Ciney. Chacune peut s'occuper de 4 enfants par jours et 8 enfants peuvent être inscrits. Il y a donc plus ou moins 88 enfants inscrits via l'ASBL.

S'ajoute également les 3 **accueillantes indépendantes**, pouvant accueillir en tout un vingtaine d'enfants.

La répartition des gardiennes sur le territoire communal est la suivante :
- Achet : 1 accueillante conventionnée
- Emptinne : 1 accueillante conventionnée
- Hamois : 1 accueillante conventionnée
- Mohiville : 1 accueillante conventionnée
- Natoye : 2 accueillantes conventionnées et 2 accueillantes indépendantes
- Schaltin : 3 accueillantes conventionnées et 1 accueillante indépendante
- Scy : aucune accueillante

8.3 ENFANCE

8.3.1 ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)

Consciente de l'importance que représente l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, la commune est entrée dans les conditions du décret Accueil Temps Libre (ATL). Celui-ci poursuit 4 objectifs principaux concernant l'accueil extrascolaire des enfants âgés de 3 à 12 ans :
1) L'épanouissement global des enfants ;
2) La cohésion sociale ;
3) La facilitation et la consolidation de la vie familiale ;
4) La qualité de l'accueil.

C'est dans le cadre de ce décret qu'un programme de « Coordination Locale pour l'Enfance » (CLE) a été rédigé au sein de la commune, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Ce programme a été initié en septembre 2007 par les membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et agréé en mars 2008 par l'ONE pour cinq années. Renouvelé en 2013, celui-ci octroi à la commune une subvention de l'ONE permettant d'engager un coordinateur ATL à mi-temps.

8.3.2 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE COMMUNAL : LA BOVERIE

Dans les locaux de l'ancienne école maternelle "La Boverie" (derrière l'Office Communal du Tourisme et de la Culture), une équipe d'accueillantes qualifiées et motivées propose régulièrement des activités diversifiées autour d'un thème ou d'un projet spécifique.

Des temps d'accueil pour les enfants de 2.5 à 12 ans sont organisés chaque mercredi après-midi lors des journées pédagogiques. Pendant les congés scolaires, des stages sont également proposés aux enfants.

Une école des devoirs nommée « La Ruche » est également présente dans les locaux de La Boverie, rue d'Hubinne à Hamois.

Les plaines communales sont organisées pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans pendant les vacances d'été dans les locaux de la Boverie, de l'OCTC et au Hall omnisport de Hamois.

8.4 SERVICES AUX AINES

8.4.1 MAISONS DE REPOS ET D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

Il n'existe pas de maison d'accueil pour personnes âgées sur la commune d'Hamois.

Toutefois, les communes de Ciney, Yvoir et Havelange disposent de ce type d'infrastructures (MR : Maison de repos et MRS : Maison de repos et de soins) ce qui permet de répondre en partie à la demande (capacité totale : 522 personnes).

COMMUNE	NOM	TYPE	CAPACITE
Ciney	Home du Sacré-Cœur	CJ	15
		CSJ	12
		MR	108
		MRS	76
	Centre Sainte-Thérèse	MR	58
		MRS	35
	Sainte-Marie	MRS purs	28
Havelange	Les Amandiers	MR	36
		CS	3
		RS	12
	Les Adrets	MR	26
Yvoir	Les Hêtres Pourpres	MR	50
	Château Bel Air	MR	32
	Home River Song	MR	9
	Les Mille Fleurs	MR	22

Légendes:

MR: lits en maison de repos
MRS: lits en maison de repos et de soins
CS: lits de court-séjour
MRS purs: lits de soins accessibles sans limite d'âge
CJ: places en centre d'accueil de jour
CSJ: places en centre de soins de jour
RS: logements en résidence-services
DES: lits pour personnes âgées désorientées
COMA: lits "comateux"
PO: pouvoir organisateur
PP: personne physique (privé commercial)

Liste des maisons de repos dans les communes voisines d'Hamois (Source : Prospect15)

8.4.2 CONSEIL CONSULTATIF DES AINES

La commune s'est dotée d'un conseil consultatif des aînés. L'adhésion de ce conseil a été réalisée lors du conseil communal du 25.06.2007.

Le Conseil consultatif des Aînés réalise un travail de fond sur certaines thématiques et propose des activités de qualité. Voici les actions principales de ce conseil :

- le dialogue et l'échange intergénérationnels ;
- la participation effective aux réflexions et décisions prises au sein de la commune.

8.5 LES SOINS DE SANTE

La liste exhaustive des institutions de soins de santé est fournie sur le site http://www.hamois.be.

Selon les statistiques de l'INAMI de 2004, l'arrondissement de Dinant bénéficie d'une couverture médicale assez similaire à la moyenne wallonne. On y compte un médecin généraliste pour 639 habitants, alors que le ratio régional est de 1/649. Toutefois, cette moyenne cache des situations très différentes entre les communes : ainsi à Vresse-sur-Semois, on dénombre un médecin généraliste pour 319 habitants, alors qu'à Hastière, il y a un médecin pour 1054 habitants.

A Hamois, on dénombre un **médecin généraliste** pour 543 habitants. La commune compte 5 médecins généralistes à Natoye et 3 à Hamois. Le site internet de la commune renseigne également 3 médecins sur les communes limitrophes (Yvoir, Ciney et Gesves).

Si on rapporte le nombre de généralistes au groupe d'âges présentant les plus grands besoins, les personnes âgées de 65 ans et plus et les 80 ans et plus, on observe des écarts à peu près similaires avec un médecin pour moins de 100 habitants âgés de 65 ans et plus pour les communes les mieux desservies (Yvoir, Vresse-sur-Semois, Onhaye et Hamois) et un médecin pour plus de 200 personnes âgées de 65 ans et plus pour les plus mal loties (Hastière, Somme-Leuze et Gedinne). On notera que le ratio est également assez élevé dans les villes de Dinant et de Ciney.

Il est également intéressant d'envisager le rapport des **métiers de la santé** à la population. Les métiers de la santé recouvrent les généralistes, les kinésithérapeutes et les infirmières à domicile. Dans l'arrondissement de Dinant, on compte un représentant des métiers de la santé pour 196

habitants, alors que le ratio régional est de 1/186. Ce ratio s'élève à 1/210 habitants dans la commune d'Hamois.

Le site internet de la commune renseigne les coordonnées de 5 infirmières à domicile (2 à Hamois, 2 à Emptinne et 1 à Natoye), ainsi que 6 kinésithérapeutes (2 à Hamois, 2 à Natoye, 1 à Achet et 1 à Emptinne).

Deux **pharmacies** sont présentes sur le territoire de la commune, l'une à Hamois et l'autre à Natoye.

Les hôpitaux de la région sont les suivants :

DINANT (à 20 km) :	Centre Hospitalier Ste – Anne Centre Hospitalier St – Vincent
HUY (à 30 km) :	CHR - Centre Hospitalier Hutois
MARCHE – EN – FAMENNE (à 22 km) :	Hôpital Princesse Paola
NAMUR (à 30 km) :	Clinique et Maternité Ste Elisabeth Centre Hospitalier Régional Clinique St Luc
YVOIR (à 27 km) :	Cliniques universitaires du Mont – Godinne

Précisons également la présence, sur le territoire communal, de l'**Institut Médico-Pédagogique de Schaltin**, foyer pour jeunes et adultes, qui se compose de 3 services spécifiques : Service Résidentiel pour Jeunes (SRJ), Service Résidentiel de Transition (SRT) et Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA).

8.6 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

La commune d'Hamois dispose d'une agence locale pour l'emploi située rue du Relais à Emptinne, ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

Chaque commune est tenue (éventuellement avec d'autres communes) de créer une agence locale pour l'emploi. En collaboration avec l'Office national de l'emploi (ONEM), cette agence est chargée de l'organisation et du contrôle des activités non rencontrées dans les circuits de travail réguliers. En outre, les agences locales pour l'emploi sont également habilitées à fournir des services et emplois de proximité.

Les ALE poursuivent un double objectif. Elles cherchent, d'une part, à satisfaire aux besoins de la société auxquels ne répondent pas suffisamment les circuits de travail réguliers et veulent, d'autre part, intégrer dans le marché du travail les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du revenu d'intégration et certains bénéficiaires de l'aide sociale. Les travailleurs qui effectuent des activités dans le cadre de l'agence locale pour l'emploi (travailleurs ALE) sont engagés dans les liens d'un contrat de travail ALE.

Qui peut faire appel aux services de l'A.L.E. ?

- des personnes privées
- les autorités locales
- les associations non commerciales
- les établissements d'enseignement

Les sociétés commerciales sont exclues.

Quelles sont les activités autorisées ?

- Aide au petit entretien de jardin
- Aide aux petits travaux de bricolage
- Aide à la surveillance ou à l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades
- Aide à l'accomplissement de formalités administratives

Ces activités ne doivent pas être rencontrées par le circuit normal du travail.

8.7 LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS)

Les Centre Publics d'action social sont des organismes publics qui ont pour mission de permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine. Ils sont donc chargés de dispenser une aide sociale en faveur de certaines personnes. Il existe un centre public d'action sociale dans chaque commune belge, soit 589 centres au total.

Toute personne exclue du bénéfice des droits de la sécurité sociale peut s'adresser au centre public d'action sociale de son lieu de résidence en vue de les réacquérir ou pour s'y inscrire. Les allocataires des aides bénéficient le cas échéant du revenu d'intégration, s'ils sont Belges, réfugiés politiques, mineurs belges émancipés, ou, de l'aide sociale, pour toutes les autres catégories de la population, à l'exception des illégaux et des personnes transitaires avec statut touristique. Des mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien, d'ordre psychologique, sociale, financière, médicale, administrative, leurs sont accordées en vue de leur permettre de se réinsérer dans une vie sociale active.

Les centres publics d'action sociale ont pour rôle aussi de les mettre ou de les remettre en situation d'emploi auprès d'employeurs publics ou privés pendant la période de référence nécessaire pour ouvrir le droit à l'obtention des allocations de chômage à charge, à charge de l'Office national de l'emploi.

Services et conventions :

- Service de distribution de repas à domicile : 3 services par semaine (lundi, mercredi et vendredi)
- Prestations d'aides familiales et d'aides seniors (convention avec le service d'aides familiales rurales d'Annevoie et le service provincial d'aides familiales)
- Service propre d'aides ménagères
- Prestations encadrées de gardiennes à domicile et de garde d'enfants malades à domicile (convention avec l'asbl « Les Arsouilles » de Ciney)
- Convention entre la commune, IDEG et le CPAS : prévention des suspensions de fournitures d'électricité
- Convention avec l'ASBL « La Ruche » : animation vacances + école des devoirs
- Convention avec TELEPRONAM : télévigilance
- Convention avec l'asbl ESPACE : réinsertion socio-professionnelle
- Coordination sociale
- Logements adaptés pour personnes âgées et/ou handicapées : six logements situés rue d'Achet à Hamois
- Prêt de matériel de soins
- Service de médiation de dettes
- Permanence juridique mensuelle
- Taxi social

Le CPAS d'Hamois se situe rue d'Hubinne. Les permanences du service social sont les lundis de 13h30 à 16h00 et les mercredis et jeudis de 8h30 à 11h30 pour les villages d'Emptinne et Natoye, et les lundis de 8h30 à 11h30 et les mardis et jeudis de 13h30 à 16h00 pour les villages d'Hamois, Mohiville, Schaltin et Scy. Quant à la permanence des Juristes de Médiations, elle a lieu le premier mardi du mois de 9h00 à 11h30.

8.8 LA VIE SOCIALE

Croix-Rouge
Prêt de matériel Sanitaire
Local de la section : rue E. Dinot 32 5590 Ciney

Action Catholique Rurale Féminine

Trois ACRF sont recensées au sein de la commune, à Emptinne, à Hamois et à Schaltin.

ASBL « Œuvres paroissiales »

Rue St Pierre 22 Hamois

Institut Médico-Pédagogique

L'Institut de Schaltin est un foyer pour jeunes et adultes situé rue Cardijn à Schaltin. Dirigé par M. Jean-Marie PAGGEN, il se compose de 3 services.

Le Service Résidentiel pour Jeunes (SRJ) accueille des jeunes en difficultés au sein de ses différentes structures d'accueil disséminées sur le domaine du château qui compte également des infrastructures sportives couvertes et de plein air, ludiques, de rééducation psychomotrice et de loisirs.

Le Service Résidentiel de Transition (SRT) prépare la mise en autonomie de personnes dans des logements individuels ou communautaires afin de les accompagner et de les soutenir dans la gestion du quotidien et de leur permettre d'acquérir une plus grande prise en charge personnelle.

Le Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA) s'adresse à une population mixte d'adultes (de 18 à 65 ans), tous types d'handicap (excepté troubles envahissants du comportement) afin d'aider ces personnes à vivre des expériences susceptibles de favoriser leur bien-être.

CLUB des 3 X 20

Mis à part pour Scy, chaque village de la commune d'Hamois dispose d'une association dédiée aux seniors avec l'amicale des Ainés et le conseil consultatif des Ainés à Achet, l'amicale des 3x20 à Emptine, Mohiville et Natoye et l'amicale des Pensionnés à Hamois et à Schaltin.

Les associations patriotiques

Tous les villages de la commune, à l'exception de Scy, comptent une Amicale des Anciens Combattants. A Natoye, elle porte le nom de l'Amicale des Anciens Prisonniers de Guerre.

8.9 SERVICES DIVERS

8.9.1 SERVICES D'URGENCE

La police

La police zonale Condroz – Famenne est localisée chaussée de Liège, 70 à Hamois.

Les pompiers

Les pompiers au service de la commune d'Hamois sont situés à Ciney, rue Walter sœur, 50.

8.9.2 LA POSTE

La poste est située rue d'Achet, 1 à Hamois.

8.9.3 LE CULTE

La commune d'Hamois compte 7 lieux de culte catholique :

- Hamois : Saint – Pierre et Paul
- Chapelle Sainte – Agathe rue d'Hubinne – site classé
- Achet : Rue de Achet
- Schaltin : Saint – Remacle
- Emptinne : Saint – Martin
- Natoye : Eglise de l'Assomption de la Vierge
- Mohiville - Scy : Saint – Pierre

8.10 LES CANAUX D'INFORMATION

A l'attention de tous ces citoyens, la commune édite un bulletin d'information communal (bimestriel) dénommé « La Gazette du Mayeur ».

Des valves sont accessibles au public à la Maison Communale et deux panneaux d'affichage urbain sont implantés le long de la chaussée de Liège à Hamois.

Des reportages sur les évènements se déroulant à Hamois sont diffusés sur « Matélé ».

La commune dispose également d'un site internet à destination des citoyens (www.hamois.be). Le site internet de la Maison du Tourisme fournit aussi tout une série d'informations de nature touristique aux visiteurs (www.valleesdessaveurs.be).

Les corresponds dans de Presse sont *Vers l'Avenir*, *Vlan*, *Passe Partout*, *Radio MUST FM* et *Matélé*.

8.11 SYNTHESE

- **La commune dispose d'un enseignement communal et libre de qualité, comptant plusieurs implantations dans les différents villages de l'entité, excepté Sy. Une école libre professionnelle secondaire inférieure spécialisée est située à Schaltin.**
- **La population d'élèves en maternel et primaire est assez constante.**
- **81,3% des élèves des écoles primaires sont originaires d'Hamois.**
- **L'école d'Emptinne a fermé en 2013 faute de suffisamment d'élèves**
- **Malgré les différentes possibilités d'accueil de la petite enfance présentes sur le territoire (Maison communale d'accueil, Maison d'enfant, accueillantes conventionnées, accueillantes indépendantes), il existe une forte différence entre l'offre et la demande (taux d'accueil 27%).**
- **Les possibilités d'accueil extra-scolaire, les activités pour les enfants et les jeunes sont nombreuses et structurées par la Commission communale de l'accueil temps libre.**
- **Il n'existe pas de maison d'accueil pour personnes âgées sur la commune d'Hamois. Toutefois, ce type d'infrastructures est présent dans les communes de Ciney, Yvoir et Havelange et permet de répondre partiellement à la demande.**
- **Le Conseil consultatif des Aînés réalise un travail de fond sur certaines thématiques et propose des activités de qualité.**
- **Hamois est assez bien desservie en terme de nombre de médecin généraliste et de métiers de la santé.**
- **Présence, sur le territoire communal, de l'Institut Médico-Pédagogique de Schaltin, foyer pour jeunes et adultes**
- **La commune dispose d'une agence locale pour l'emploi et d'un CPAS dont les missions 'classiques' se sont étoffées pour répondre au mieux aux besoins locaux, ce qui est salué par la population.**
- **Beaucoup d'associations sont présentes sur le territoire de la commune dynamisant ainsi la vie sociale**

9. ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

9.1 OFFICE COMMUNAL DU TOURISME ET DE LA CULTURE ET ESPACE ROBERT DELIEU

Berceau de la vallée du haut Bocq, Hamois recèle en son sein de nombreux sites d'intérêt touristique. Ses 14 Châteaux, ses vestiges archéologiques romains, ses moulins, ses grandes « censes » sont autant de joyaux qui méritent le détour au cœur de la campagne condruzienne.

L'Office Communal du Tourisme et de la Culture (OCTC) propose des activités diverses tout au long de l'année. Il s'agit de vernissages, d'expositions, cours et ateliers, d'une chasse aux œufs de Pâques (dimanche de Pâques), d'une semaine du Livre (03/05), d'une nuit de la Chauve-souris avec Natagora, le Chapitre de la Confrérie de la Gatte d'Or (21/09), d'une journée bourse aux jouets et aux vêtements, etc. Plusieurs dépliants gratuits (carte Ravel, guide touristique, calendrier des événements, ...) ainsi que des livres et atlas y sont disponibles.

9.2 ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Depuis environ 5 ans, les familles sont invitées à participer à une rencontre organisée dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants de la commune d'Hamois.

Lors de cette soirée, une présentation générale des services de la commune est exposée par le bourgmestre, suivi de tous les membres du Collège communal, chacun présentant ses compétences. Le nouveau secrétaire communal présente également l'organigramme des services communaux. Les directions des écoles, les membres du conseil communal et de l'aide sociale, les responsables de la police de proximité et des Eaux et Forêts sont également conviés pour répondre aux questions des familles.

9.3 BIBLIOTHEQUES

La commune dispose d'une bibliothèque libre (Abbé Émile Sohet). De plus, la maison des jeunes dispose de livres en dépôt de la Bibliothèque Centrale de la Province de Namur. Ce dépôt consiste en plus de 4.000 livres, revues et bandes dessinées. Finalement, un bibliobus (bibliothèque centrale de prêt) passe toutes les trois semaines dans les villages de la commune.

<u>BIBLIOTHEQUE LIBRE ABBE EMILE SOHET</u>

Maison des jeunes – Reconnue par la Communauté Française.

Livres en dépôt de la Bibliothèque Centrale de la Province de Namur

Plus de 4.000 livres, revues, bandes dessinées à votre disposition.

<u>BIBLIOBUS</u>

Passage de la bibliothèque centrale de prêt toutes les 3 semaines

- Schaltin : rue de l'Ancienne Commune, de 9h10 à 10h25
- Achet : rue du Coria (salle), de 10h40 à 11h30
- Mohiville : rue de Maillen (école), mardis de 14h à 14h35
- Natoye : place de la Grette, de 9h20 à 10h10
- Emptinne : place, de 15h à 15h25
- Natoye : église, de 15h30 à 15h45

9.4 ASSOCIATIONS CULTURELLES

9.4.1 OFFICE COMMUNAL DU TOURISME ET DE LA CULTURE (OCTC)

Il s'agit d'une asbl communale basée rue d'Hubinne à Hamois, dans l'ancien bâtiment de l'Ecole des Filles (cf. chapitre 9.1)

9.4.2 CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION CULTUREL ET TOURISTIQUE "LA SPIRALE"

Reconnue par la Communauté française, comme Centre d'Expression et de Créativité et Centre d'Education permanente, et par la Région wallonne comme Association touristique, L'ASBL "La Spirale" articule son action autour de 2 axes.

Au niveau touristique, elle porte sur la :

- Mise en place et diffusion du "Chemin des artistes et artisans en Région wallonne ". Ce circuit touristique permet de partir à la rencontre de 42 artistes et artisans au travail dans leur atelier.
- Découverte des richesses architecturales et naturelles les entourant.
- Mise en place d'événements touristiques ponctuels (foires artisanales, expositions, marchés bio, journées du patrimoine.)
- Mise en place d'une promotion touristique du Condroz dans ses nombreuses spécificités.
- Promotion des circuits touristiques condruziens déjà existant.

Au niveau culturel :

- Découverte de la nature et notre action face à la conservation de celle-ci.
- Découverte du monde des astres et notre réflexion philosophique face à celui-ci (quel est ma place dans l'univers ?)
- Découverte des univers culturels qui nous entourent par des excursions et des conférences.
- Découverte du monde des artistes et artisans, et réflexion sur leur place dans notre société (action menée sur la diffusion et la promotion des métiers d'art).
- Programmation d'expositions, de rencontres, de concerts, de spectacles.
- Ateliers permanents pour enfants et adultes et stages.

Le **Centre régional de l'artisanat Famenne-Condroz" La Spirale "** localisé à Natoye, propose tout au long de l'année de découvrir le travail d'une trentaine d'artistes et d'artisans de la région (bois, pierre, terre, métal, bijouterie, ...) qui participent au « Chemin des artistes et artisans Famenne-Condroz ». Tous les mois, des expositions thématiques y sont présentées. Le visiteur peut également flâner dans le site et y découvrir les sculptures mises en œuvre dans le cadre des ateliers créatifs ainsi que le potager didactique, la mare, la rivière et son écluse, le petit bois ...

Le **Centre d'Expression et de Créativité** propose 16 ateliers hebdomadaires pour adultes et enfants et ce sur les communes de Hamois, Havelange et Somme-Leuze. Elle propose aussi de très nombreux stages tout au long de l'année. De manière régulière elle propose aussi ses services lors de manifestations ponctuelles ou dans le cadre d'activités scolaires.

9.4.3 ESPACE PARTENAIRES

Cette association a pour objectif la promotion de l'art contemporain en milieu rural. Elle organise 3 expositions par an.

« Depuis 1989, l'Espace Partenaires, alliance rare entre responsables de P.M.E. et artistes plasticiens, a réalisé de nombreuses expositions.

Cette initiative a vu le jour grâce à la volonté de plusieurs entreprises de s'investir dans un type de mécénat culturel, en vue de propager l'art contemporain en milieu rural. Dans ce complexe d'art contemporain, les différentes facettes de la création actuelle ont été contemplées. Les totems de Charlotte Marchai alternent béton et pierre, béton et bois et signalent le début du parc.

Une galerie présente également des expositions permettant à tout un chacun de se familiariser avec l'art d'aujourd'hui. Sculpteurs, céramistes, photographes, bijoutiers, créateurs divers se succèdent dans cette infrastructure culturelle.

La présence d'artistes prestigieux confère à ce site un label de qualité. Smolders, Milliquet, le hollandais Van den Braak, le soviétique Kostkievitch, Fastenaekens, Brohez, Roulin, Lampecco, Lotin font partie de cette gamme. Les expositions se suivent et ne se ressemblent pas. L'art ne doit-il pas engendrer des contrastes ? »[4]

9.4.4 LA MAISON DE LA MEMOIRE DU HAUT-BOCQ A NATOYE

Depuis 2002, l'objectif de cette association est de lutter contre l'oubli qui enfouit le passé des sept villages de la vallée du Haut-Bocq.

Les villages ont un riche et long passé fait des heurs et malheurs de la vie quotidienne, fait aussi parfois des drames que la grande histoire a porté jusque dans ces villages et qui ont profondément marqué les populations au fil des siècles : les invasions, les pillages, les massacres, les famines, les épidémies.

Photos de famille, cartes postales, lettres, bulletins d'écoliers, cahiers de travaux d'élèves, outils, carnets militaires, uniformes et décorations, mémoires, actes de vente, publicités, livrets de mariage,… sont autant de témoignages de la vie quotidienne que l'association utilise pour reconstituer des bribes de passé oublié.

La Maison de la Mémoire s'est étoffée et se compose maintenant de 18 membres.

La Maison de la mémoire vient de sortir son 7ème tome : "Mémoires des villages du Haut-Bocq".

9.4.5 LES FAUCHEURS DE MARGUERITES A MOHIVILLE

Ce club d'amateurs et collectionneurs de planeurs anciens a été créé en 1981 à l'initiative de quelques personnes qui possédaient et qui volaient avec des planeurs anciens.

Le club a adhéré au « Vintage Glider Club » qui défend les planeurs anciens et qui centralise les pays intéressés. Il a ainsi été choisir au sein du comité international pour représenter la Belgique et devint le « Belgian Veteran Glider Club ».

Actuellement, le comité international représente 18 pays. Toutes ces nations font circuler toutes les informations possibles en vue de la sauvegarde du patrimoine du vol à voile au niveau mondial via la revue centralisée du « Vintage Glider Club » qui informe également des principales activités de chacun, des rassemblements nationaux ou internationaux. Ces derniers ont lieu chaque année dans un pays différent.

Depuis une dizaine d'année, le club est affilié à la Fédération Francophone de Vol à Voile et a acheté un planeur biplace pour les membres, qui est basé à Saint-Hubert.

Une fois par an est organisé une exposition, soit un rassemblement national ou des stages de vol au treuil, des vols en montagne ou des participations à l'étranger, soit des rassemblements amicaux ou des rassemblements internationaux de planeurs anciens.

Le club est, de plus, en étroite collaboration avec le très beau « Musée de l'air » de Belgique.

Outre la gestion du club, de nombreux services sont proposés aux membres : accueil, écolage, planeur à disposition, informations en général, techniques, historiques, inspection des planeurs privés, formalités pour les certificats de navigabilité, conseils pour restaurations et fournitures, renouvellement des licences, classement à la coupe Charron, rencontres, etc…

9.4.6 LES AMIS REUNIS DU CONDROZ

Il s'agit d'un Club philatélique basé à Emptinne.
Le club se réuni chaque premier dimanche du mois à le Salle Saint-Martin à Emptinne

[4] Source : www.hamois.be

9.4.7 THEATRES

La commune d'Hamois compte plusieurs associations actives dans le domaine du théâtre :

- Société Royale Concordia de Natoye
- « Les Châtaigniers du Mauge » de Hamois
- La Compagnie Parazar de Hamois
- Groupe Animation de Schaltin

9.4.8 CHORALES

La commune d'Hamois compte plusieurs chorales, dont trois chorales associées aux paroisses d'Achet, St-Pierre (Scy) et St-Remacle (Schaltin).

- Chorale « LA CHANDRUZIENNE » d'Hamois
- Chorale paroissiale d'Achet
- Chorale des Jeunes d'Emptinne
- Chorale paroissiale St-Pierre d'Hamois
- Chorale « Mon chœur Hamois »
- Chorale paroissiale St-Remacle de Schaltin

9.4.9 FANFARES ET ORCHESTRES

- Fanfare Royale Hamois d'Achet
- Société Royale Concordia de Natoye
- Orchestre ABBEY ROAD de Natoye

9.5 FOLKLORES

9.5.1 LA CONFRERIE DE LA GATTE D'OR

La Confrérie de la Gatte d'Or se fixe pour but de défendre les particularités historiques, touristiques, culturelles et économiques du site de Hubinne (Hamois) par le biais de spécialités gastronomiques inhérentes à son histoire et à la légende de la Gatte d'Or.

L'histoire de Hubines

En 1328, Hubinne a pour seigneur Pierre de Hubines et est une des trente – deux hauteurs de Ciney, siège du grand baillage du Condroz. Le bailli demeure à l'ancien château de Fontaine.
Hubinne doit supporter un siège en mai de cette année de la part des Dinantais qui faisaient cela pour se venger de Ciney qui n'avait pas voulu prendre les armes contre le Prince – Evêque de Liège avec eux. Après un siège long et pénible, les Dinantais brûlèrent et mirent à sac le château et l'église de Hubinne. C'est à ce moment que la légende rejoint l'histoire.

La légende de la Gatte d'Or

Durant le siège, les Nutons maîtres absolus du souterrain dans lequel en temps de paix ils réparaient les outils des Hamoisiens contre une pièce d'or, sortaient les chèvres la nuit tombée par le souterrain pour les faire paître dans le marais formé par les deux ruisseaux qui entouraient le manoir. De telle sorte que les assaillants ne voyaient pas les chèvres et surtout ne pouvaient pas les atteindre de leurs flèches.

A l'aube, les Nutons ramenaient par ce même souterrain les chèvres pour les faire traire par les assiégés qui sans cela seraient morts de faim. Les Dinantais parvinrent cependant à bouter le feu à la forteresse qui fut ainsi vaincue.

Pour rendre courage aux vaillants Hamoisiens et leur permettre de reconstruire leur village, les Nutons restituèrent les pièces qu'ils avaient accumulées en temps de paix sous forme d'une statue en or : la Gatte d'Or. Pour que les habitants se souviennent de ces chèvres qui avaient aidé la population à résister aux Dinantais en les nourrissant.

Son blason représente à la fois l'histoire, puisque la partie gauche est le blason de la famille « de Hubines » et représente aussi la légende puisque sa partie droite représente une tête de chèvre.

Produits

La bière « La Gatte d'Or » brune ou blonde artisanale est brassée à la Brasserie Jacob de Ambly. C'est une bière proche des trappistes traditionnelles. Elle est en dégustation lors des manifestations organisées par la Confrèrie, qui propose également en dégustation du fromage frais de chèvre, du pâté à la Gatte d'Or et de la quiche au fromage de chèvre.

Activités

Chapitre annuel le troisième dimanche de septembre, Ronde des saveurs (marche gourmande) le troisième dimanche de juin, des représentations sont organisées à l'intérieur et à l'extérieur de la commune et participations aux activités culturelles.

9.5.2 JUMELAGES

Les villages d'Emptinne et d'Hamois sont tous deux jumelés à des villages français.

Emptinne - Vivaise

Bien que devenu inactif, ce jumelage existe toujours.

A l'origine du jumelage, la rencontre de deux handicapées aujourd'hui décédées (une de Vivaise et une d'Emptinne). La première rencontre « officielle » a eu lieu en1973 à Emptinne.

Vivaise (800 habitants) est un petit village situé à plus ou moins 175 km d'Emptinne près de Laon. Village Fleuri (plusieurs prix ces dernières années). Les réceptions à Emptinne sont réalisées grâce à la collaboration des membres de l'A.S.B.L. St Martin.

Hamois - Valgorge

Valgorge commune de l'Ardèche, au sud-ouest de Privas à 850 km d'Hamois, 23 km d'Argentine et de Soyeuse. Pays des châtaignes et du tourisme. 450 habitants.

Hamois - Alluyes

Jumelage sportif à l'origine du Club de Pétanque.

Alluyes (654 habitants) petite commune d'Eure et Loire aux environs de Bonneval dans la plaine Beauceronne à 80 km au sud de Paris. Donjon du XIe siècle.

9.5.3 COMITE DES FETES

La commune d'Hamois compte plusieurs comités des fêtes, répartis dans les villages de l'entité, excepté à Scy. Ils assurent toute l'année l'animation des villages. Ces comités sont généralement associés à une salle de fêtes dont ils ont la gestion. La liste ci-dessous donne un aperçu des différents comités des fêtes et de leur localisation.

- Comité de la salle « LES VOLONTAIRES » à Achet
  ASBL "Warichess"
- « CLUB ST MARTIN » à Emptinne
- ASBL Fanfare Royale d'Hamois
- Comité « Maison des jeunes » d'Hamois
- « LES MURMURES DU BOCQ » à Mohiville
- « COMITE DES FETES » de Natoye
- Comité de la « Maison de village » à Schaltin

9.5.4 COMITE DES JEUNES

La commune d'Hamois compte plusieurs comités des jeunes, répartis dans les villages de l'entité, à l'exception des villages de Mohiville et de Scy. La liste ci-dessous donne un aperçu des différents comités des jeunes et de leur localisation.

- Jeunesse d'Achet
- Jeunesse d'Hamois
- Comité Haie Jadot d'Hamois
  Association socio-récréative de la Haie Jadot
- Comité des Jeunes de Natoye
- Jeunesse de Lez – Fontaine de Natoye
- Jeunesse de Schaltin
- Jeunesse de Mohiville
- Jeunesse d'Hubinne

9.5.5 PATROS

La commune compte 2 troupes de patros mixtes, l'une basée à Hamois, l'autre à Schaltin. Ces troupes font partie de la régionale Patro de Ciney, Dinant, Beauraing qui compte actuellement 10 patros dans les villages de la région (Assesse, Gesves, Hamois, Havelange, Leignon, Méan, Neffe, Purnode, Schaltin, Hastière).

- Le Patro« Maria Goretti et Saint – Pierre » d'Hamois est composé de plus de 60 enfants. Les animations ont lieu un samedi matin sur deux.
- Le Patro « Saint-Remacle » de Schaltin est composé d'une nonantaine d'enfants. Les animations ont lieu un samedi sur deux.

9.5.6 DATES DES KERMESSES, FOIRES ET AUTRES MANIFESTATIONS

9.5.6.1 Achet

- Kermesse annuelle : le 4ème W.E. d'octobre

9.5.6.2 Hamois

- Kermesse annuelle du quartier de l'église : le 2ème W.E. d'octobre
  Jeunesse de Hamois
- Kermesse de la Haie – Jadot : W.E. de la Pentecôte
- Kermesse d'Hubinne 3ème week- end d'avril
- « Brocante de la Gatte d'Or » : 1er dimanche de juillet
  R.C.S. Condruzien
- Carrousel aux Fanfares : 1er W.E. d'août
  asbl Fanfare Royale Hamois
- Rallye Touristique : 2ème dimanche d'août
- Jumelage Hamois – Valgorge :
  Week – end de la Pentecôte
- Chapitre de la Gatte d'Or
  3ème dimanche de septembre

9.5.6.3 Schaltin

- Kermesse annuelle : 1er W.E. d'octobre
  Grand feu : 1er week end d'avril
- Jeunesse de Schaltin
- Ecole E.P.S.I.S. : Brocante

9.5.6.4 Natoye

- Fête du quartier de l'église : 1er W.E. de septembre
  Société Royale Concordia

- Kermesse de la Gare : 2ème W.E. de juillet
  Royal Football Club
- Kermesse des Jeunes 3ème week end d'octobre
- Marché artisanal de Noël :
  ASBL culturelle « LA SPIRALE »
- Kermesse Lez-Fontaine : 2ème week end de juillet

9.5.6.5 Emptinne

- Kermesse Saint – Martin : 2ème W.E. de novembre
  Club Saint – Martin

9.6 ARTISTES

La commune d'Hamois compte de nombreux artistes dans différents domaines d'art.

Plusieurs ébénisteries d'art et ateliers de restauration de meuble, des peintres, photographes, céramistes et sculpteurs sont présents sur le territoire communal, essentiellement à Hamois, Emptinne et Natoye. On compte également des écrivains et des musiciens.

La liste non exhaustive reprise en annexe Annexe 10 donne un aperçu du nombre et de la variété des artistes présents à Hamois.

9.7 INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Chaque village dispose d'une ou plusieurs salles polyvalentes ou infrastructures d'accueil permettant des rassemblements sportifs, culturelles ou des diverses associations que compte le territoire communal.

Hormis le hall omnisports, le village d'Hamois compte la Maison des Jeunes d'Hamois ainsi que les salles « de la Haie Jadot » et « des Fanfares ». Ces deux salles sont le siège respectivement de l'association socio-récréative de la Haie Jadot (comité des jeunes) et de l'ASBL Fanfare Royale d'Hamois.

Le village de Natoye compte un hall omnisports et un local du Basket, ainsi que la Salle Concordia.

Citons également :

- La Salle « Les Volontaires » à Achet
- Salle « St – Martin » à Emptinne
- Salle « Les Murmures du Bocq » de Mohiville
- Salle « Le Refuge des Scyoux » à Scy
- Salle « La Schaltinoise » à Schaltin

9.8 LES CLUBS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

9.8.1 LA COMMISSION DES SPORTS.

Cette commission a pour objectif d'aider et de favoriser les contacts entre les clubs sportifs.

Elle décerne chaque année le TROPHEE COMMUNAL DU MERITE SPORTIF. Celui – ci a pour but d'encourager la pratique du sport tout en générant une saine émulation.

La commission des sports se compose de conseillers communaux.

9.8.2 RÉGIE COMMUNALE AUTONOME DES SPORTS DE HAMOIS

Depuis le 1er janvier 2014, la Régie Communale Autonome des Sports de Hamois est en place. Elle gérera différentes infrastructures communales: le hall de sports de Natoye, le hall de sports de Hamois (en soirée, le week-end et durant les congés scolaires), le terrain de tennis extérieur de Natoye et le terrain de football synthétique de Hamois.

La RCA est un nouveau mode de gestion qui permet aux communes de gérer certaines de leurs activités à caractère commercial de manière décentralisée.

La RCA des Sports de Hamois, en attente de la reconnaissance en Centre Sportif Local (Intégré) doit remplir différentes missions:

- la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport, la promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discriminations et la promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs du centre ;
- la gestion des installations situées sur le territoire de la commune et pour lesquelles le centre sportif détient un droit de jouissance ;
- le respect et la promotion du Code d'Ethique sportive en vigueur dans la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- l'établissement d'un plan annuel d'occupation et d'animation sportive des infrastructures concernées garantissant l'accès à des activités de sport pour tous en prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population; ce plan distingue de manière non-équivoque le cadre des activités sportives encadrées de celles ouvertes au grand public en dehors de ce cadre ;
- la coordination de l'ensemble des activités sportives organisées sur le territoire de la commune.

9.8.3 ORGANISATION DES PLAINES DE JEUX D'ETE

Les plaines communales sont organisées pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans pendant les vacances d'été dans les locaux de la Boverie, de l'OCTC et au Hall omnisport de Hamois.

9.8.4 CLUBS SPORTIFS

9.8.4.1 Clubs de sports traditionnels

On répertorie sur la commune d'Hamois de nombreux clubs de sports qui présentent une grande variété de disciplines pratiquées dans l'entité (cf. Annexe 11 : Liste des clubs sportifs).

Ainsi des sports tels que le basket, le football et mini-foot, la gymnastique, la danse, la natation, l'équitation et l'hypothérapie sont présents sur le territoire communal. On compte également des clubs de tennis, de marche, de cyclisme, de pêche, de pétanque, de colombophiles et de dressage canin. La liste ci-dessous donne un aperçu du nombre et de la variété de sports praticables sur la commune d'Hamois.

9.8.4.2 Sports familiaux et aires de jeux

De manière plus anecdotique, il est possible de pratiquer du « golfermier » à la Ferme Saint-Paul à Achet. Il s'agit d'une activité familiale qui s'inspire du golf traditionnel si ce n'est que l'on frappe la balle à l'aide d'un petit sabot et que le terrain est une prairie.

L'asbl « Les 4 Eléments » organisent également des évènements pour tous âges tous publics.

A Emptinne, des activités de type « sports aventures » et de la spéléologie sont organisées et il est possible de louer des VTT.

Step-Up, une société située à Achet propose des nombreuses animations de team-building. Dans le même village, il est possible de suivre des activités permettant une approche éthologique (contact avec les animaux).

Des séances de psychomotricité relationnelle globale sont organisées pour les enfants de 3 à 6 ans, par les ateliers au relais du monde.

La commune compte aussi plusieurs aires de jeux réparties dans les villages de l'entité :
- Rue des Scyoux à Scy
- Rue François de Maillen à Mohiville
- Rue de la Taillette à Achet
- Rue d'Hubinne à Hamois
- Rue des Genêts à Haie Jadot, Hamois
- Chaussée de Marche à Emptinne
- Rue Roi Baudoin à Natoye
- Rue des Prés à Frisée, Schaltin

9.8.5 INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Une plaine de jeux est située dans chacun des villages d'Achet, Emptinne, Hamois, Mohiville, Natoye, Schaltin et Scy.

La base de données CADASPORT renseigne les infrastructures sportives suivantes sur la commune d'Hamois :
- 10 terrains de pétanques (Les Boules du Bocq) à Hamois,
- 4 terrains de tennis extérieur et 2 intérieurs (TC Natham) à Hamois,
- Etang de pêche (La Carpe Bocqueuse) à Hamois,
- Une piste de roller à Hamois,
- Basket-ball, tennis, gymmastique et volley-ball à la Salle polyvalente de l'école d'Hamois,
- 2 terrains de football (RSC Condruzien) à Hamois
- 2 terrains de football (RFC Natoye) à Natoye
- 2 terrains de football (RSC Schaltin) à Schaltin
- Basket-ball, Gymnastique, Mini-foot, Tennis, Volley-ball, badminton dans le Hall omnisport de Natoye

Location des halls omnisports :

LOCATION HALL NATOYE : CLUBS

	2009 - 2010		2008 - 2009		2007 - 2008		2006 - 2007		2005 - 2006		2004 - 2005	
	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit
BASKET NATOYE	665:30	542:45	368:30	479:30	373:30	505:15	340:00	486:00	289:30	650:30	252:45	544:45
VOLLEY NATOYE	124:15		111:00		78:45		66:45	78:45	116:45	60:00	174:00	
NATHAM	62:00		5:30	54:00		58:00		50:00		48:30		78:00
MINI FOOT LUNDI	55:30		49:30		52:30		49:30		58:30		52:30	
MINI FOOT NATOYE	44:30		51:00	25:30	45:00	14:30	51:00	17:30	55:30		24:00	
GYMNASTIQUE NATOYE	41:00		37:00		38:00		35:00		38:00		39:00	
FUTSAL	9:00		14:00		10:30		12:00		12:00		20:00	
MINI FOOT HAMOIS	12:00		11:00		8:00		10:00		13:00		15:30	
RFC NATOYE	15:00		5:00		5:00				16:00		10:00	
RCS CONDRUZIEN										10:00	1:30	10:30
ECOLES COMMUNALES	639:15		98:00									
TOTAL CLUBS ENTITE	1668:00	542:45	760:30	559:00	611:15	577:45	564:15	632:15	599:15	769:00	589:15	633:15
CLUBS ETRANGERS	11:00		8:00		29:00		33:00		42:00		17:30	
	1679:00	542:45	758:30	559:00	640:15	577:45	597:15	632:15	641:15	769:00	606:45	633:15
	2221:45		1317:30		1218:00		1229:30		1410:15		1240:00	

Le tableau ci-dessus met en évidence que c'est le club de basket et les écoles communales qui occupent le plus le hall omnisport de Natoye.

LOCATION HALL HAMOIS : CLUBS

	2009 - 2010		2008 - 2009		2007 - 2008		2006 - 2007		2005 - 2006		2004 - 2005	
	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit
CLUB BASKET HAMOIS	314:30	178:00	165:00	169:00	255:30	172:00	307:30	160:30	324:00	157:00	387:30	160:00
NATHAM	173:00	0:00	0:00	562:00	0:00	614:30	0:00	672:30	0:00	342:00	0:00	429:00
BASKET NATOYE	0:00	266:30	0:00	315:00	73:30	255:30	37:00	56:30	60:30	88:00	97:00	92:30
GYMNASTIQUE HAMOIS	32:00	0:00	28:00	0:00	32:00	0:00	46:00	0:00	53:00	0:00	33:00	0:00
RCS Condruzien	4:00	0:00	0:00	0:00	6:00	0:00	37:30	0:00				
VOLLEY NATOYE	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	36:00	0:00	81:00	0:00	63:30	0:00
DIVERS	19:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	8:00	0:00				
	542:30	444:30	193:00	1046:00	367:00	1042:00	472:00	889:30	518:30	587:00	581:00	681:30

A Hamois, c'est également le basket et les écoles communales qui occupent le plus la salle.

9.9 SYNTHESE

- **La vie culturelle est assez intense et le tissu associatif est bien développé. De nombreux comités des fêtes et comités des jeunes gèrent l'animation de la commune. Le folklore y est bien présent. Des événements ont lieu de manière récurrente dans tous les villages de l'entité. Une série d'infrastructures sont d'ailleurs mises à disposition des associations (salles de fêtes, maison de village et même salle polyvalente).**
- **Les artistes locaux sont nombreux sur le territoire communal. De multiples expositions et de nombreux évènements ont lieu toute l'année pour les mettre en valeur et exposer leur travail. De nombreuses associations et organismes culturels ont d'ailleurs pour vocation la promotion des artistes locaux et de l'art en général.**
- **En termes d'activités sportives, de nombreux clubs sont présents sur la commune. Ils proposent des activités relativement variées. La présence du Bocq offre également la possibilité de pratiquer des sports moins communs tels que la pêche.**

10. LA MOBILITE

10.1 HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER

La commune d'Hamois compte trois routes régionales : N4, N97 et N921. Elle totalise 25,3 km de voirie dont la gestion est assurée par la Direction des routes de Namur.

La N4, reliant Marche-en-Famenne à Namur, fait l'objet d'un trafic important puisqu'elle permet de rejoindre l'autoroute E411.

La commune est par ailleurs desservie par la N97 qui traverse le centre d'Hamois en direction d'Havelange et Huy. Le centre d'Hamois fait donc l'objet d'un trafic de transit, regroupant les flux des communes de l'Est (Modave, Clavier,etc.) désireux de rejoindre la N4 et la E411.

La N921 établit la connexion entre Ciney, Gesves, Ohey et Andenne.

A un niveau inférieur de ces grands axes, on retrouve les « voiries de liaisons » :
- Chaussée de Namur qui borde la N4 en traversée de Natoye
- rues d'Achet, Scoville, Vallée du Bocq permettant une connexion Nord-Sud alternative à la N4.

Les éléments actuellement identifiés sont répertoriés sur la carte « Infrastructures » ».

Les autres voiries de la commune sont principalement dédiées à la desserte locale. Certaines d'entre elles sont plus « structurantes » :
- rue de Miécret à Achet
- rue d'Emptinne, alternative à la N97 entre Hamois et Emptinne
- Chaussée de Marche à Emptinne (ancienne N4)
- rue de Monin, alternative à la N97 entre Achet et la N4
- Rue Frisée, Cardijn et Saint-Pierre, connectant les villages de Schaltin, Champion et Frisée.

Avec les voiries de liaisons, la longueur totale des routes communales et de 174,5 km.

La longueur du réseau routier revêtu d'Hamois est de 199,8 km. Elles se répartissent comme suit :
- Autoroutes : 0 km
- Routes nationales : 25,3 km
- Routes de liaison : 20,5 km
- Routes locales : 154 km

Si l'on somme les routes de liaison et les routes locales, cela donne environ 25,8 m de voirie par habitant, ce qui constitue un des indicateurs de la faible densité de l'habitat à Hamois.

10.2 ACCIDENTS ET ENDROITS DANGEREUX

En matière d'accidentologie, certaines sections de voiries font l'objet d'une occurrence plus élevée que la normale. Comme endroits à risques, la sortie de la N4 à Emptinne et le carrefour Sacré-Cœur à Natoye.

Cependant, il n'y a pas de véritable « point noir » à sécuriser.

10.2.1 RAPPORT DE LA POLICE DU CONDROZ-FAMENNE SUR LES ACCIDENTS EN 2010.

Une extraction de la base de données policière locale a été réalisée le 26 août 2010, en vue de dresser un compte-rendu statistique et cartographique de la situation en matière d'accidents de la route dans la commune d'Hamois.

La sélection des incidents a été établie sur base de la date de survenance de l'accident, et non sur la date de rédaction du procès-verbal. Au moment de l'extraction, les données relatives au mois d'août étaient fatalement partielles. Dès lors, afin d'éviter une perception biaisée pour ce mois, le rapport présente les accidents qui ont eu lieu de janvier à juillet 2010.

Tous les accidents enregistrés dans la base de données de la police pour la période déterminée ont été pris en compte. Cela vise essentiellement deux catégories : les accidents avec dégât matériel et les accidents avec blessé. Les statistiques relatives à ces derniers sont relativement fiables dans le sens où la police intervient automatiquement lorsqu'il y a des blessés.

Par contre, les accidents avec dégât matériel sont régulièrement gérés par les particuliers eux-mêmes. N'engendrant donc pas d'intervention ou de constat policier, ces cas ne sont pas enregistrés dans nos bases de données. De plus, un grand nombre de nos enregistrements est relatif à des dégâts occasionnés par du gibier pour lesquels les automobilistes demandent une attestation à destination de leur assurance. En conséquence, les statistiques présentées dans ce rapport au sujet des accidents matériels n'a pour objectif que de donner une indication et ne représente pas la réalité complète.

Les résultats seront présentés sous plusieurs aspects :

1. La répartition mensuelle des accidents
2. Les rues relevées comme problématiques

10.2.1.1 Répartition mensuelle des accidents (janvier à juillet 2010)

On peut observer un pic à partir du mois de mai, aussi bien pour les accidents avec dégât matériel que ceux avec blessé. Le mois de juillet à lui seul comptabilise autant d'accidents avec blessé que les 4 premiers mois de l'année.

10.2.1.2 Les rues relevées comme problématiques

De janvier à juillet 2010	Accident matériel	Accident avec blessé	TOTAL
Chaussée de Liège (N97)	9	3	12
Rue de Miécret	3	1	4
Chaussée d'Andenne	2	1	3
N938 Méan-Achêne	2	1	3
Chaussée de Namur	0	2	2
Rue de Lenny	2	0	2
Rue de Spontin	2	0	2
Chaussée de Huy	0	1	1
Rue Ste-Marie-Madeleine	1	0	1
Route de Halloy	1	0	1
Rue Cardijn	1	0	1
Rue d'Achet	1	0	1
Rue d'Alvaux	1	0	1
Rue de Champion	0	1	1
Rue de Francesse	0	1	1
Rue de Monin	1	0	1
Rue de Porcheresse	1	0	1
Rue de Vivaise	1	0	1
Rue d'Emptinne	0	1	1
Rue des Chafors	0	1	1
Rue des Papillons	1	0	1
Rue du Moinil	1	0	1
Rue du Ronchy	1	0	1
Total :	**31**	**13**	**44**

Accidents en 2010 (Source : Police du Condroz-Famenne)

On peut observer qu'à elle seule, la Chaussée de Liège localise près d'un accident (tous types confondus) sur trois. En ajoutant cet axe routier à la Chaussée d'Andenne, la N938 et la rue de Miécret, ce quatuor enregistre un accident (tous types confondus) sur deux durant la période étudiée. On observe que la Chaussée de Liège (N97) comptabilise 23% de tous les accidents avec blessé enregistrés pour la période étudiée. Par ailleurs, cette chaussée ainsi que la Chaussée de Namur sont les seules à avoir fait l'objet d'au moins 2 accidents avec blessé en l'espace de 7 mois, Ces deux axes routiers cumulent 38,5% du total des accidents avec blessé.

10.3 TRANSPORT EN COMMUN (BUS)

La commune d'Hamois est concernée par plusieurs lignes de bus :

- 126a : Huy – Ciney
- 66 : Namur – Ciney
- 48 : Ciney – Bonsin
- 13 : Andenne – Ciney

L'analyse des destinations principales de ces lignes démontre un lien certain avec Ciney. Cette ville constitue le point de transfert modal principal, ainsi que le pôle scolaire et le plus influent (voir chapitre 8.1 L'enseignement).

En termes de desserte, on peut analyser deux informations complémentaires, d'une part la localisation géographique et d'autre part la fréquence.

10.3.1 L'AIRE D'ATTRACTION DES LIGNES

Dans l'ensemble, la couverture en bus des différentes entités de la commune est assez bonne lorsqu'on observe sur la Carte « Mobilité » les aires d'attractions des arrêts de bus (600m). Seul le hameau de Monin et quelques rues d'Hamois ou d'Achet sont situées hors de portée d'un arrêt de bus.

10.3.2 LA QUALITE DE LA DESSERTE

Si la couverture géographique est considérée comme assez bonne, il n'en n'est pas de même pour la fréquence où comme le montre la Carte « Mobilité », **aucun village ne compte plus de 15 bus par jour** dans les deux sens réunis, ce qui est nettement insuffisant pour constituer une alternative crédible à la voiture.

10.3.2.1 125a : Huy – Ciney

Cette ligne, via la N97, permet aux villages d'Hamois et d'Emptinne de rejoindre Ciney (9 bus HPM, 7 bus HPS). La fréquence des bus dirigés vers Havelange et Huy est plus faible (3 bus HPM et 5 HPS).

La ligne 125a emprunte une boucle alternative, passant par Achet et Mohiville. Ces deux villages font l'objet d'une offre de 3 bus HPM et 5 bus HPS, dirigés vers Ciney. Les échanges vers Havelange et Huy sont quasi nuls.

C'est la ligne la plus empruntée, en terme de fréquence et de population desservie.

10.3.2.2 66 : Namur - Ciney

Cette ligne dessert le village de Natoie et le hameau d'Emptinale, à raison de 6 bus par jour et par sens. L'analyse de l'offre aux heures de pointes n'offre pas une grande souplesse pour les scolaires et navetteurs : vers Namur, 1 bus HPM et 1 bus HPS. Vers Ciney, 2 bus HPM et 2 bus HPS.

10.3.2.3 48 : Ciney – Bonsin

La ligne 48 permet au village de Scy d'être connecté à Ciney via Pessoux. L'offre est faible : 2 bus par jour et par sens dont un aux heures de pointes.

10.3.2.4 13 : Andenne – Ciney

A raison de 7 bus par jour et par sens, cette ligne permet une connexion à Ciney depuis les villages de Frisée, Schaltin, Champion (3 bus aux HPM et aux 3 HPS).

La connexion à Andenne est quasi-nulle, 1 bus aux HPM et 1 bus aux HPS.

Les quatre lignes de bus convergent vers Ciney, avec des faibles fréquences. Seule la ligne 126a offre une alternative envisageable aux habitants d'Hamois

La faible fréquence des autres lignes ne met pas en péril la connexion entre les villages et Ciney, mais offre peu de marge de progression à l'intermodalité bus/train, qui exige une souplesse supérieure afin d'assurer les correspondances.

Les connexions en transports en commun internes à la commune sont très faibles. C'est la raison pour laquelle la commune d'Hamois, en collaboration avec la commune d'Havelange et le TEC, a

mis en place un système de taxi social : le « Proxibus ». Faisant l'objet d'une faible fréquentation, ce système ne fonctionne plus.

Deux circuits avaient été definis :

- 91/1 : Hamois – Emptinne – Natoye – Schaltin
- 91/2 : Emptinne – Monin – Scy- Mohiville – Hamois

10.3.3 PROXIBUS

Une convention de bus local entre le TEC et les communes d'Hamois et Havelange a été réalisée afin de permettre l'amélioration globale de la mobilité des populations. Le but étant de desservir les hameaux de l'entité où aucun passage actuel de bus n'est prévu. La ligne est dénommée n°91 et les horaires sont préétablis en collaboration entre les deux communes.

La convention a pris fin le 01/03/2010 car les horaires et les itinéraires ne répondaient pas aux besoins de la population. La commune mettra à disposition ses cars communaux pour des excursions spécifiques (marchés extérieurs,…).

10.4 TRANSPORT FERROVIAIRE

La commune d'Hamois compte 4,1 km de ligne de chemin de fer (ligne 162 Namur-Libramont). Le village de Natoye bénéficie de la présence d'un arrêt ferroviaire.

Cet arrêt offre, par heure :

- 1 à 2 trains « L » (local) vers Namur
- 0 à 1 train « L » (local) vers Libramont
- 1 train « L » (local) vers Ciney (terminus)

Le village de Natoye jouit donc d'une alternative à la route considérable, puisqu'une offre régulière est présente en direction de Namur (temps de parcours : 28 minutes) et de Ciney (temps de parcours : 5 minutes).

La présence de l'arrêt de Florée, en bordure de limites communale, joue un rôle mineur pour les habitants de la commune, étant donné sa localisation isolée et une offre similaire à l'arrêt de Natoye.

La fréquentation des utilisateurs du train au sein de la commune est reprise ci-dessous :

Période	Nbre voyageurs / jour ouvrable
de 2003 à 2005 (moyenne)	138
2006	155

10.5 MOBILITE DOUCE

L'ancienne ligne 126 reliant Ciney à Huy a été récemment aménagée en RAVeL. Ainsi, la commune d'Hamois compte 6,91 km de site propre sur son territoire. Cet aménagement fait l'objet d'une fréquentation importante depuis sa mise en œuvre. Cette fréquentation est majoritairement touristique.

Le potentiel d'utilisation du RAVeL dans une perspective de mobilité utilitaire, sera notamment accrue lorsque il sera totalement aménagé jusqu'à la gare de Ciney.

Par ailleurs, cet axe du RAVeL constitue un passage important de deux liaisons régionales majeures (Ciney-Huy et Ciney-Durbuy), telles qu'identifiées dans le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie[5].

Aucune liaison cyclable communale n'a été définie, du moins dans une perspective de déplacements utilitaires.

10.5.1 MOBILITE SCOLAIRE

L'école d'Hamois est dans une démarche PDS « Plan de Développement Scolaires » visant à favoriser la mobilité douce. Dans ce cadre, elle a introduit un dossier « Plan Escargot » en 2008 et un « crédit d'Impulsion » en 2010 afin de financer des aménagements de sécurité subsidiés par la Région wallonne. Chaque année, les classes de 3ème primaire de toute la commune suivent une formation initiée par la zone de Police leur octroyant ainsi un brevet cycliste. En 2011, les 5ème primaire de l'école d'Hamois ont participé au projet « Construire son rêve ».

Dans le cadre du plan escargot, en 2008, la commune d'Hamois a bénéficié de subsides destinés à l'aménagement des abords le d'école communale d'Hamois. Les cheminements entre l'école et le parking ont été sécurisés et éclairés, afin d'améliorer les déplacements piétons, tel qu'évoqué par le plan de déplacement scolaire.

A cet endroit persiste une problématique de stationnement lié au cumul des fonctions de loisirs, durant le week-end (jeu de balle, football, etc…).

Les classes de 5ème primaire de l'école communale d'Hamois ont suivi le « brevet vélo »[6]. Suite à cette formation, des « rangs-vélos » ont été organisés ponctuellement. Cette opération consiste à créer des groupes de déplacement d'élèves entre le domicile et l'établissement scolaire, encadré par la police. Cette opération, quoique ponctuelle, contribue à la sensibilisation sur les atouts de modes alternatifs à la voiture dans les déplacements quotidiens.

10.5.2 MOBILITE DE LOISIRS, BALADES

Cinq balades pédestres sont proposées par l'office du tourisme (cf. chapitre 7.6.1)

Le réseau de l'asbl « Rando-Vélo » est également présent sur le territoire communal. Il s'agit d'itinéraires sportifs ou cylo-touristiques de longue distance, balisé en jaune et bleu. L'itinéraire « RV6 Ardenne-Picardie » traverse la commune d'Hamois via Natoye, Skeuvre, Hamois, Achet, Mohiville et Scy.

10.6 SYNTHESE

- **La commune d'Hamois compte trois routes régionales. La N4 qui est l'une d'elle fait l'objet d'un trafic important puisqu'elle permet de rejoindre l'autoroute E411.**
- **La longueur du réseau routier communal est 25,8 m par habitant, ce qui est important et s'explique par la distance entre les villages, la faible densité de population et le niveau de centralité faible de la commune.**
- **Il existe quatre lignes de bus sur le territoire communal. Ciney constitue le point de transfert modal principal. La qualité de la desserte est jugée mauvaise et ne constitue pas une alternative plausible à la voiture.**
- **La commune dispose d'un arrêt ferroviaire à Natoye**
- **Le récent RAVel aménagé sur la commune connait un grand succès. Il n'existe aucune liaison cyclable identifiée sur le territoire.**

[5] Etude de planification de 162 liaisons cyclables entre 66 communes pôles en Wallonie, SPW, Dilection des infrastructures subsidiées DG01, 2010.

[6] Cursus d'apprentissage de la pratique du vélo et de la sécurité routière, dispensé par l'asbl Provélo.

11. LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

11.1 ÉLECTRICITE

Une ligne de 70 kV traverse la commune sur un axe Nord – Sud, passant à proximité de Skeuvre.

Une ligne de 380 kV traverse la commune sur un Sud-Ouest – Nord-Est, passant à proximité d' Emptinne et Champion.

11.2 GAZ

La commune n'est pas équipée de réseau de gaz.

11.3 EAU : EGOUTTAGE ET EPURATION

Sur la Carte « Infrastructures techniques », sont localisés[7] :

- Le réseau d'égouttage
- Les stations d'épuration
- Les stations de pompage
- Les bassins d'orage

L'état (existant, en projet, à diagnostiquer, etc.) de chacun de ces éléments est également précisé sur la carte.

Natoye et Hamois sont en régime d'assainissement collectif de plus de 2000 EH (équivalent habitant). La station d'épuration de Natoye est construite et le réseau aussi (collecteurs et égouts). Par contre, la station d'épuration Hamois-Achet (2100EH) et la plupart des collecteurs pour Hamois ne sont pas encore réalisés.

Les centres d'Emptinne, de Schaltin et le hameau de Monin sont en régime d'assainissement collectif de moins de 2000 EH. Aucune station d'épuration n'est réalisée à ce jour mais trois sont en projets à : Schaltin (300 EH), Emptinne (800 EH), Monin (300 EH). Tous ces dossiers sont en dehors des contentieux européens (>10000 EH et 2000 à 10000 EH) et ne sont pas caractérisés par des priorités environnementales actuellement retenues par la SPGE. Ils ont donc été mis en attente même si certains de ces derniers étaient inscrits dans les précédents programmes d'investissements de l'INASEP. Ils devraient normalement être réactivés (au moins Hamois et Emptinne) dans notre prochain programme d'investissements quinquennal, soit 2015-2020.

Les villages de Scy, Mohiville et Frisée sont en régime d'assainissement autonome

Par ailleurs, la commune compte trois châteaux d'eau :

- Natoye
- Hameau de Rempâche, à 600 mètres de la Chapelle Sainte-Adèle (Nord-Est de la commune)
- Bois de la Fichère, à l'Est du village de Scy

La commune compte une station de pompage au Bois du Moulin (Scy)

11.4 TELECOMMUNICATION

L'ensemble des villages de la commune sont raccordées au réseau de télédistribution. Malgré la possibilité d'avoir accès à un internet à haut débit, le choix de l'opérateur, Voo ou Belgacom, n'est pas toujours possible.

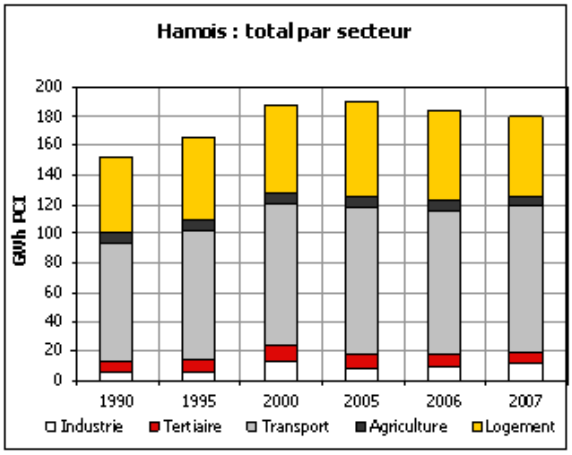
[7] Données SPGE

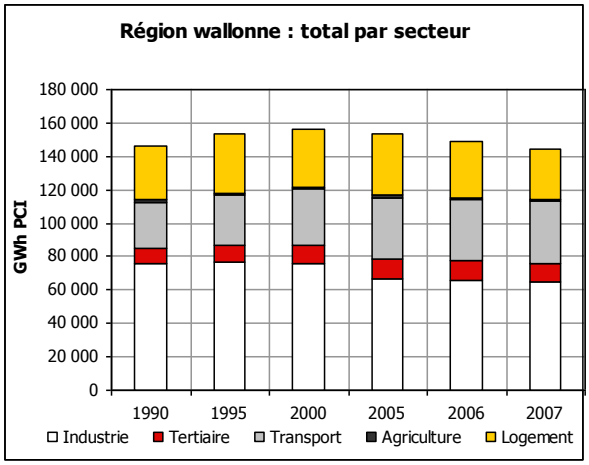
12. POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

12.1 CONSOMMATION DE LA COMMUNE PAR SECTEUR ET SOURCE D'ENERGIE

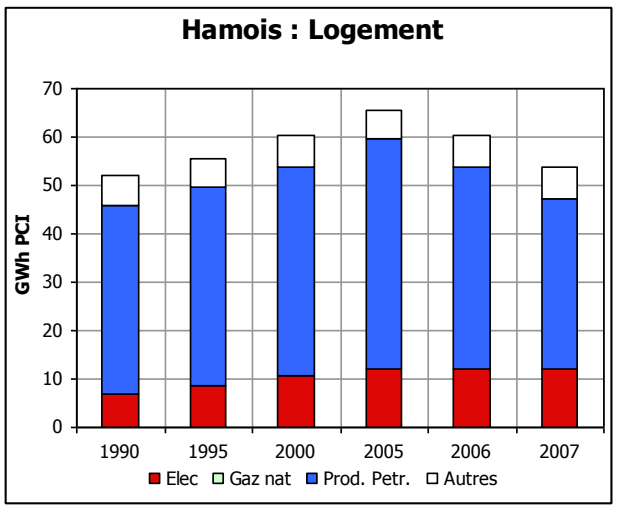
Les données présentées dans cette partie proviennent d'une étude réalisée par l'ICEDD pour le compte de la Région wallonne au cours de laquelle, sur base d'un certain nombre d'hypothèses, le bilan énergétique wallon a été réparti entre les différentes communes de la Région. Les chiffres représentent la part du bilan wallon qui a été réallouée à la commune d'Hamois. Notons bien ici que certaines des hypothèses utilisées sont simplificatrices et que ce bilan est à prendre à titre indicatif.

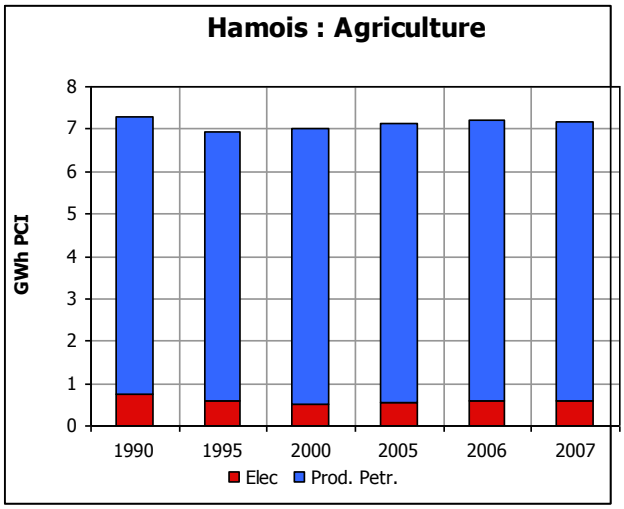
Les graphiques ci-dessous présentent tout d'abord l'évolution (de 1990 à 2007) de la consommation totale d'énergie par les différents secteurs (industrie, tertiaire, logement, transport, agriculture) de la commune et de la Région. Ils montrent que le logement et le transport (plus représenté que pour la Région) représentent la majeure partie de la consommation communale, et démontrent l'importance des mesures actuellement allouées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (la part logement a diminué dans le graphique ci-dessous). Par contre, il y a eu moins de mesures allouées à la sensibilisation à l'utilisation des transports en commun et des modes doux (part du transport constante depuis 2000).

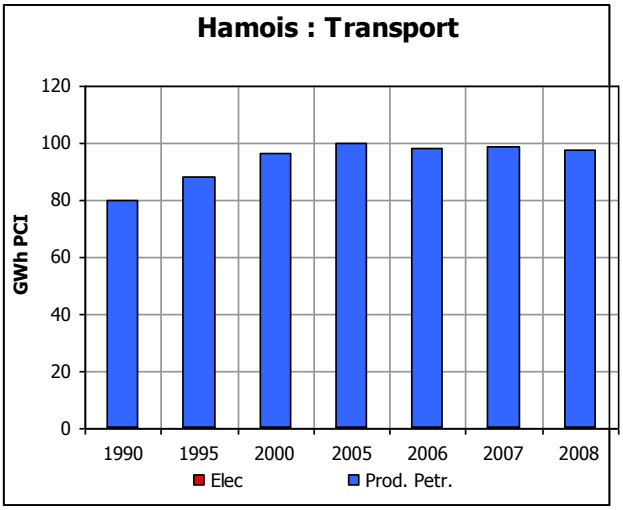


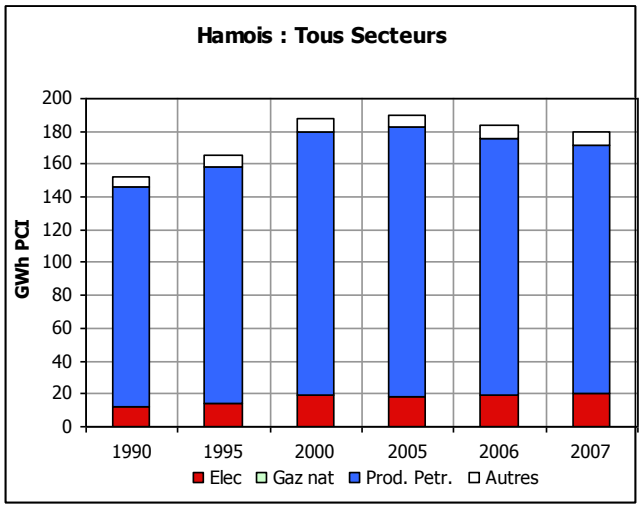


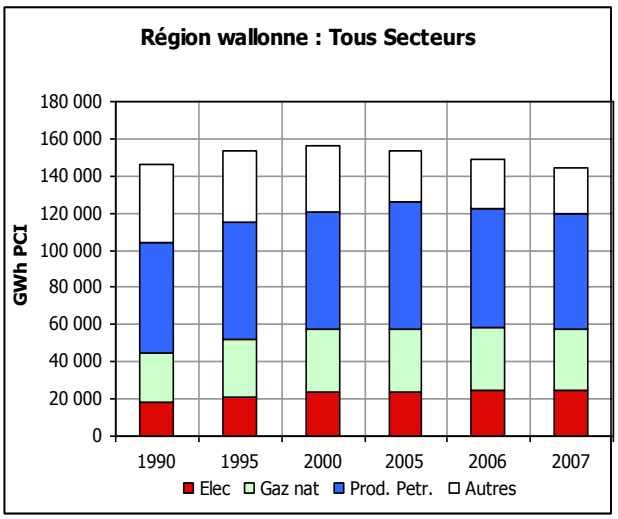
Les graphiques suivants proposent l'évolution de 1990 à la dernière année disponible de la répartition des sources d'énergie (électricité, gaz naturel, produits pétroliers, autres) pour les secteurs les plus importants et pour tous les secteurs confondus. Ils démontrent de manière très marquée l'importance des produits pétroliers dans l'apport énergétique de tous les secteurs. Attention, étant donné que pour le type d'énergie utilisée dans le logement, les chiffres ont été pris dans le recensement 2001 (derniers chiffres disponibles pour connaître le type de combustible utilisé par les ménages dans les communes), si un réseau de gaz de distribution a été installé après 2001, il n'est pas représenté dans les graphiques.


Hamois : Logement
GWh PCI
70
60
50
40
30
20
10
0
1990
1995
2000
2005
2006
2007
Elec
Gaz nat
Prod. Petr.
Autres


Hamois : Agriculture
GWh PCI
8
7
6
5
4
3
2
1
0
1990
1995
2000
2005
2006
2007
Elec
Prod. Petr.


Hamois : Transport
GWh PCI
120
100
80
60
40
20
0
1990
1995
2000
2005
2006
2007
2008
Elec
Prod. Petr.


Hamois : Tous Secteurs
GWh PCI
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
1990
1995
2000
2005
2006
2007
Elec
Gaz nat
Prod. Petr.
Autres


Région wallonne : Tous Secteurs
GWh PCI
180 000
160 000
140 000
120 000
100 000
80 000
60 000
40 000
20 000
0
1990
1995
2000
2005
2006
2007
Elec
Gaz nat
Prod. Petr.
Autres

12.2 LA COMMUNE COMME AUTORITE PUBLIQUE

La commune octroie des autorisations, mène une politique fiscale, adopte des règlements et assure le maintien de l'ordre public. Dans ce cadre, elle peut agir en faveur du développement durable.

Les actions de la commune dans ce domaine :

- La commune octroie des primes au niveau de l'installation de panneaux solaires. La politique de la commune est de n'octroyer des primes pour des travaux liés à l'économie d'énergie que si la Région Wallonne subsidie ce type de travaux. Les panneaux photovoltaïques étaient subsidiés mais la commune a arrêté étant donné que la Région Wallonne n'octroie plus ce type de prime.
- Depuis la fin de l'année 2009, la commune dispose, dans le cadre de « prospect 15 » d'un conseiller en énergie. Sa tâche principale est de conseiller les habitants et la commune pour les audits énergétiques, la nouvelle politique de la Région et de la commune en matière de primes, et la nouvelle législation pour la PEB (la Performance Energétique des Bâtiments).
- Le conseiller à l'énergie a aussi dispensé une information au personnel et aux aînés de la commune sur l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie).
- Une taxe sur les logements inoccupés a été votée par le Conseil communal en avril 2013.
- Un conseillé au logement est également présent dans la commune.
- Une sanctionnatrice provinciales est en charge des sanctions administratives communales (SAC).

12.3 LA COMMUNE COMME AUTORITE PLANIFICATRICE

La commune remplit une mission de planification à travers divers « outils » dans les domaines de l'aménagement du territoire (RCU, PCA, SSC, Permis d'urbanisation, RUE), de l'environnement (PCDN, PCEDN, Parcs naturels, PASH, arbres et haies remarquables, contrats de rivières) du logement (ancrage communal), de la mobilité (PCM), de la ruralité (PCDR), ou encore du développement local (ADL). Dans ce cadre, elle peut agir en faveur du développement durable.

Les actions de la commune dans ce domaine :

- De manière générale, la commune est assez dynamique.
- Elaboration d'un PDS (Plan de Déplacement Scolaire), initiative qui a permis l'aménagement des abords de l'école communale d'Hamois.
- Participation au contrat rivière Haute Meuse.
- Prise en considération des paysages et arbres remarques

12.4 LA COMMUNE COMME PARTENAIRE

Outre ceux induits par ses actions planificatrices, la commune peut développer divers partenariats. Dans ce cadre, elle peut agir en faveur du développement durable.

Les actions de la commune dans ce domaine :

- Le BEP (dans le cadre de la convention « déchets) a réalisé une campagne en matière de prévention des déchets. Des séances d'info dans les écoles ont été organisées pour sensibiliser les enfants à tout ce qui touche au tri des déchets
- La commune propose un soutien financier, la disposition de locaux et du transport gratuit pour l'asbl La Ruche (école de devoirs).
- Il y aussi des synergies avec l'asbl AMO (service d'aide aux jeunes en milieu ouvert). L'asbl AMO organise entre autre des animations de sensibilisation dans le quartier rue Vivaise (logements sociaux) à Emptinne (projet de réaménagement et de décoration de l'abri bus dans ce quartier).
- La commune est un partenaire d'une ressourcerie dont l'objet de travail est la collecte et le reconditionnement des encombrants.
- Participation au projet «Été solidaire, je suis partenaire » pour la commune et pour le CPAS. Le but ici étant d'engager des jeunes pour un job « étudiant ». Les critères pour engager ces jeunes sont : engagement de jeunes plutôt défavorisés, 50 % garçon/fille, et en partie des jeunes étrangers.

- En matière d'énergie, la commune a signé un partenariat avec le BEP pour la réalisation d'un cadastre énergétique. Ce partenariat dit que le BEP fournira un rapport sur les consommations et les adaptations liées aux performances énergétiques enregistrées sur les bâtiments. Il assurera également une assistance continue et particulière à la commune en lui fournissant des rapports et graphiques de visualisation sur un ou plusieurs bâtiments. Enfin, le BEP communiquera un comparatif de consommation par type de bâtiments.
- Actuellement, seul l'audit énergétique de l'école communal d'Hamois a été réalisé.
- L'OCTC et l'école de Natoye ont également fait l'objet d'une étude énergétique.

12.5 LA COMMUNE COMME CONSOMMATRICE

La commune est aussi une personne morale, avec des ressources humaines, un patrimoine immobilier, des équipements et des avoirs divers à gérer. Dans ce cadre, elle peut agir en faveur du développement durable.

La politique de la commune d'Hamois en matière de consommation d'énergie se veut volontariste. Ainsi, un audit énergétique avait été initié pour aboutir à la réalisation de certains travaux dont références reprises ci-dessous :

- Remplacement de tout l'éclairage public.
- Remplacement de la chaudière et de la régulation du chauffage du hall de Natoye.
- Remplacement de l'installation électrique du hall de Natoye.
- Remplacement des gouttières et isolation de la toiture de l'école de Natoye.
- 2009 - Remplacement des châssis de l'école communale de Natoye.
- 2009 - LOCAUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRES de « La Boverie » à Hamois.
    - remplacement des portes et châssis simple vitrage par double vitrage
    - placement de faux plafond, d'un sas d'entrée et de cloison isolante
    - remplacement du chauffage existant
- 2011 – Remplacement des châssis du hall omnisports de Natoye.
- 2011 - Placement de panneaux solaires au hall omnisports de Natoye.
- Remplacement de la chaudière et accessoires de l'école d'Achet et réaménagement, isolation de la toiture, et remplacement des châssis par du double vitrage à l'école de Mohiville.

Les travaux réalisés hors du cadre de l'audit énergétique :

- Isolation des toitures de la salle de danse et de la salle d'exposition de l'Office du Tourisme.
- Construction de la maison de village de Schaltin avec isolation de la toiture et pose de châssis double vitrage.
- Remplacement des châssis par du double vitrage au Presbytère de Natoye.
- Réaménagement de la toiture et remplacement de deux châssis par du double vitrage pour le bâtiment du CPAS.

Les projets de travaux à venir sont indiqués ci-dessous :

- Agrandissement de l'école avec isolation de la toiture, remplacement des châssis par du double vitrage et extension du chauffage existant (subsides PPT).
- Isolation et chauffage de l'OCTC (UREBA exceptionnel 2013).
- Changement des luminaires - Ecole Natoye (UREBA exceptionnel 2013).
- Remplacement du chauffage – ecole Natoye (UREBA exceptionnel 2013).
- Création d'un point tourisme à proximité du Ravel (Partenariat Province commune 2014/2016).
- Sygerco (Partenariat Province commune 2014/2016).
- Création d'un espace sport à Mohiville (subvention Infrasports).

13. LA GESTION COMMUNALE

13.1 SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune d'Hamois est située en province de Namur dans l'arrondissement de Dinant. Elle regroupe les entités suivantes : Achet, Emptinne, Hamois, Mohiville, Natoye, Schaltin et Scy.

La commune est bordée au nord-ouest par la commune d'Assesse, au nord par la commune de Gesves, au nord-est et à l'est par la commune de Havelange, au sud-est par la commune de Somme-Leuze, au sud-ouest et à l'ouest par la commune de Ciney.

Liste des services qui ne sont pas situés à la Maison Communale :

- MAISON COMMUNALE D'HAMOIS (Emptinne)
- CPAS (Hamois)
- OFFICE DU TOURISME (Hamois)
- POLICE ZONALE CONDROZ – FAMENNE (Hamois)
- POMPIERS (Ciney)
- Accueil extra-scolaire (Hamois)
- RCA (Hamois)

Subdivision judicaire :

- Justice de Paix (Ciney)
- Tribunal de Première Instance (Dinant)
- Tribunal de la Jeunesse (Dinant)
- Tribunal du Travail (Dinant)
- Tribunal du Commerce (Dinant)

Subdivision électorale :

- Circonscription électoral de Dinant-Philippeville
- Canton électoral de Ciney

13.1.1 AFFILIATION AUX INTERCOMMUNALES

I.D.E.F.I.N.
I.N.A.T.E.L.
I.D.E.G.
B.E.P.
BEP Environnement
BEP Expansion économique
B.E.P. (Crématorium)
A.I.S.D.E.
A.I.E.C.
I.N.A.S.E.P.
COMITE CONSULTATIF POUR LES BUREAUX D'ETUDES
S.W.E.
ETHIAS

FOYER CINACIEN
TEC
S.R.W.T.
DEXIA
Conseil de l'enseignement de l'U.V.C.W.
U.V.C.W.
A.I.S. (2) asbl gestion logement Andenne-Ciney
MATELE
CONTRAT DE RIVIERE HAUTE MEUSE
GAL
MAISON DE LA CULTURE
MAISON DU TOURISME
ALE

COMITE D'ACOMPAGNEMENT DES REFUGIES DE NATOYE
NEW
LA TRAVERSINE

LES P'TITS LOUPS
PROMOTION DE LA SANTE EN CFR ET PROVINCE DE NAMUR

Hamois participe également à la dynamique Prospect 15, qui rassemble les communes de l'arrondissement de Dinant, avec le soutien de la maison de la Culture de Dinant, autour de thématiques liées au développement territoriale et à la prospective. A ce jour, aucun projet n'a été lancé sur Hamois.

13.1.2 COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL

JADOT Luc **Bourgmestre**	Rue d'Emptinne, 8 5360 HAMOIS Tél: 083/61 23 08 - 0476/86.54.54 Mail: luc.jadot@swing.be
Attributions : Etat civil – Population – Relation CPAS (participation réunions + concertation) Police – Sécurité publique – Sécurité des personnes – Actions judiciaires Administration des propriétés communales – Relations publiques – Plan d'urgence – Personnel communal – Urbanisme – Aménagement du territoire – Jumelage – Participation (droit d'interpellation) – Fabriques d'église – Associations patriotiques – Prospect 15 – Service de secours pompiers – Relation Union des Villes	
ROLAND Pierre-Henri **1er Echevin**	Rue de l'Ancienne Commune, 12A 5364 SCHALTIN Tel: 083/68 90 89 - 0479/55.14.10 Mail : ph.roland@hamois.be
Attributions : Gestion OCTC - Tourisme - Maison du Tourisme – Patrimoine et petit Patrimoine Culture Maison de la Mémoire Communication (site internet, bulletin communal, Journées du Patrimoine – Informatique (outils E-services)) Sports – Régie communale des Sports – Gestion des infrastructures sportives – Infrastructures sportives de quartier – Trophée communal du mérite sportif – Trophée commune sportive Jeunesse – Coordinateur comité des jeunesses Organisation des plaines de vacances – Fêtes et loisirs – Associations Copilotage du PCDR	
WARZEE-CAVERENNE Valérie **2eme Echevin - Députée Fédérale**	Rue d'Alvaux 16 5360 HAMOIS Tel: 083/61.10.53 - 0474/421.070 Mail : v.warzee.caverenne@hamois.be
Attributions : Enseignement – Copaloc – Conseils de participation Petite Enfance – Crèche communale Accueil extrascolaire – Commission communale de l'accueil Conseil communal des enfants Place aux enfants, Je lis dans ma Commune Développement économique, aide aux PME, zonings Finances gestion des revenus – Emprunts –Tutelle financière sur le CPAS, AIEC, SWDE et intercommunales Copilotage du PCDR	
TATON José **3eme Echevin**	Rue de Miécret, 29 5360 HAMOIS Tel: 083/61.18.60 - 0474/750.714 Mail: j.taton@hamois.be

Attributions : Travaux
Propreté publique
Fleurissement (mise en œuvre)
Epuration collective et individuelle
Cimetières
Espaces verts, plantations, forêt communale
Immondices
Déneigement
Plan triennal, droit de tirage
Entretien et sécurité plaines de jeux
Charroi communal
Organisation des transports
Eté solidaire

DAWANCE-GERARD Françoise
4eme Echevin

Chaussée de Marche 1 5363 EMPTINNE
Tel: 083/61.15/83 - 0495/85.73.42
Mail: f.gerard.dawance@hamois.be

Attributions : Sécurité routière
Aînés – Conseil des Aînés – Redynamisation des comités 3x20 villages – Action intergénérationnelle
CCATM - Mobilité – Pistes cyclables PCM – Semaine mobilité
Groupe d'Action Sociale (GAL)
Environnement – Contrat de rivière – Journée de l'arbre – Economie d'énergie – Fleurissement (conception)
Agriculture – Essarts communaux – Dégâts sécheresse – Dégâts calamités
Logement – Plan d'ancrage communal logement – Foyer cinacien – AIS
Plan de cohésion sociale partenariat avec CPAS – Synergie
Santé
Relation centre réfugiés

Josée LIBION
Présidente du C.P.A.S

Rue de la Tourlouette 5361 ACHET
Tel: 083/61.13.72

Attributions : Politique aide sociale, affaires sociales
Personnel CPAS – Finances
Services aux personnes (aide-ménagère, repas, dépannage)
Taxi social
Logements adaptés, Prospect 15, Logements de transit
Ecole des devoirs, ILA
Buanderie sociale
Emploi ALE – Titres services
Eté solidaire

13.1.3 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

JADOT Luc Bourgmestre	Rue d'Emptinne, 8 5360 HAMOIS Tél: 083/61 23 08 - 0476/86.54.54 Mail: luc.jadot@swing.be
ROLAND Pierre-Henri 1er Echevin	Rue de l'Ancienne Commune, 12A 5364 SCHALTIN Tel: 083/68 90 89 - 0479/55.14.10 Mail : ph.roland@hamois.be
WARZEE-CAVERENNE Valérie 2eme Echevin - Députée Fédérale	Rue d'Alvaux 16 5360 HAMOIS Tel: 083/61.10.53 - 0474/421.070 Mail : valerie. caverenne@skynet.be

TATON José 3eme Echevin	Rue de Miécret, 29 5360 HAMOIS Tel: 083/61.18.60 - 0474/750.714 Mail: j.taton@hamois.be
DAWANCE-GERARD Françoise 4eme Echevin	Chaussée de Marche 1 5363 EMPTINNE Tel: 083/61.15/83 - 0495/85.73.42 Mail: francoise.dawance@gmail.com
Josée LIBION *Présidente du C.P.A.S*	Rue de la Tourlouette 5361 ACHET Tel: 083/61.13.72 Mail :
Jean-Claude GOETYNCK *Conseillé communal*	Rue de Lenny 21 5360 NATOYE Tel: 083/21.33.98 Mail : jcgoetynck@hotmail.com
Michel PHILIPPART *Conseiller communal*	Chaussée de Namur 60 5360 NATOYE Tel: 083/21.51.47 - 0497/42.22.34 Mail: philippartmich@yahoo.be
Monique ROLAND *Conseillère communale*	Rue d'Aspremont Lynden 16 5360 NATOYE Tel: 083/21.25.47 - 0497/29.10.39 Mail: moniqueroland@skynet.be
Anne-Sophie MONJOIE *Conseillère communale*	Rue des Scyoux 31 5361 SCY Tel: 0477/56.08.03 Mail: anneso.monjoie@skynet.be
Fabrice LAGNEAU *Conseiller communal*	Rue du Chainisse 27 5362 ACHET Tel: 083/67.88.34 Mail: f.lagneau@hotmail.com
Pascal LECLERCQ *Conseiller communal*	Rue Barsy-Fontaine 1 5364 SCHALTIN Tel: 083/61.13.72 - 0487/750.091 Mail: pascal.lec@hotmail.be
Laurence CHILIATTE *Conseillère communale*	Rue de Scy 3 5361 MOHIVILLE Tel: 083/61.14.40 - 0475/86.02.32 Mail: laurence.chiliatte@gmail.com
Anne-Laure GROTZ *Conseillère communale*	Rue de la Creugette 24 5362 ACHET Tél: 083/68.97.26 - 0472/766.095 Mail : annelauregrotz@hotmail.com
Marlène MOREAU *Conseillère communale*	Rue d'Emptinal 8 5363 EMPTINNE Tel: 0475/244.046 Mail: marlene_moreau@hotmail.com
Isabelle WARNIER-CASSART *Conseillère communale*	Rue de Champion 1A 5363 EMPTINNE (Champion) Tel: 083/61.17.34 - 0473/68.27.33 Mail : isabelle.cassart@gmail.com
Serge ALHADEFF *Conseiller communal*	Rue Notre-Dame 1 5360 NATOYE Tel: 083/68.90.77 - 0475/57.07.38 Mail: sergealhadeff@gmail.com
Anne NIGOT *Conseillère communale*	Rue de Miécret 22 5360 HAMOIS Tel: 083/61.21.99 - 0491/44.31.17 Mail: anne.nigot@gmail.com
Alan WATTERMAN *Conseiller communal*	Chaussée de Namur 22 5360 NATOYE Tel: 083/21.63.16 - 0495/88.96.71 Mail: alan.watterman@live.be

Lieu d'habitation des 19 membres du Conseil communal :

- Hamois : 4 membres
- Natoye : 5 membres
- Emptinne : 3 membres
- Achet : 3 membres
- Mohiville : 1 membre
- Schaltin : 2 membres
- Scy : 1 membre

13.2 COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILS CONSULTATIFS

Création en conseil communal des différentes commissions. Elles sont limitées dans le temps et elles ont une compétence d'information et de rapport au conseil communal.

Le nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal permet aussi la création d'un ou plusieurs conseils consultatifs dont les membres, choisis tant au sein qu'en dehors du conseil, sont désignés par le conseil communal.

13.2.1 COMMISSION DES SPORTS

- le collège échevinal
- Mesdames M. Roland, W. Frippiat, Messieurs R. Laborne et M. Philippart conseillers.
- un délégué des différents clubs sportifs. (20)

Réunions

- Désignation des lauréats du trophée communal du mérite sportif 2013/2014
- Remise du trophée communal du mérite sportif

Participation à la 18ème édition du trophée de la commune sportive à Arlon le 29.09.2012. (14ième participation)

Classement par catégorie : 2ème en cat. A (commune de – de 10.000 habitants).

Commission des sports – Infrastructures

- le collège échevinal
- Mesdames M. Roland, W. Frippiat, Messieurs S. Vankkerebroeck, M. Philippart et P. Macors, conseillers

Extension hall de sports de Natoye

Création d'une régie communale - statut

13.2.2 CONSEIL CONSULTATIF DES AINES

Le Conseil consultatif des aînés rend des avis sur des questions telles que l'organisation d'activités pour les personnes âgées, l'aménagement de lieux publics, la mobilité, la sécurité, le logement...

Voir circulaire du 22.05.2007 de la RW. Appel à projets en vue de la mise en place de conseils consultatifs des aînés. Adhésion lors du conseil communal du 25.06.2007.

Actions principales :

- le dialogue et l'échange intergénérationnels
- la participation effective aux réflexions et décisions prises au sein de la commune

L'échevine responsable des aînés est Mme Dawance Françoise.

13.2.3 CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Le Conseil Communal des Enfants de Hamois est une structure de participation à la vie locale mise à la disposition des Enfants par la commune afin de leur permettre de développer une citoyenneté active par leur implication dans la vie locale.

Encadrés par des animateurs, les jeunes conseillers, élus par leurs pairs, sont amenés à réaliser des projets d'intérêt collectif.

Le CCE est considéré comme un lieu de parole et d'échanges sur différents thèmes liés à la commune entre les élus adultes et les jeunes conseillers et il a pour objectifs de contribuer à la formation des citoyens de demain.

Grâce à ces structures, les jeunes conseillers ont l'opportunité de connaître le fonctionnement de leur commune et de s'intégrer dans la vie publique. Ils sont également amenés à réfléchir sur des problèmes communaux et y apportent des solutions.

Mise en place à Hamois le 21 octobre 2013, le Conseil communal des enfants de Hamois est composé de 16 élus.

Animateurs CCE: Jean-Luc Léonard et Sarah Leclercq

13.2.4 DECRET DU 06.03.2009 – 'FUNERAILLES ET SEPULTURES'

Mise en place d'une commission pour une remise à jour du règlement général sur les funérailles et sépultures sur base du décret précité.

Echevin responsable : Mr Goetynck Jean-Claude

- Pour le groupe ensemble : J. Taton, R. Laborne et P. Macors, conseillers.
- Pour le groupe horizon : S. Van Kerrebroeck, conseiller.

13.2.5 JOURNEE DU PATRIMOINE

Arrêt d'une commission composée comme suit : le collège communal, S. Van Kerrebroeck, et M. Roland, conseillers communaux.

13.2.6 COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

La Commission communale consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) rend des avis aux autorités communales sur des matières telles que les plans communaux d'aménagement, les permis nécessitant une dérogation, les permis de lotir, le schéma de structure communal, le règlement communal d'urbanisme et le plan communal de mobilité,...

Arrêtés ministériels du 16 juillet 2008 approuvant d'une part le renouvellement de la CCATM et d'autre part le règlement d'ordre intérieur.

Modification de la composition de la CCATM par A.M. du 07.12.2009 et par délibération du CC du 23.04.2012.

13.2.7 ACCUEIL TEMPS LIBRES

La Commission communale d'accueil temps libres (CCA) rend des avis sur l'organisation des activités extra-scolaires à destination des enfants âgés de 2 1/2 ans à 12 ans : ateliers du mercredi, plaine de vacances, écoles de devoirs, stages créatifs, stages sportifs, garderies scolaires, organisation d'activités lors des journées pédagogiques dans les écoles, organisation de journées à thèmes telles que «Place aux enfants», «Repas interculturel pour les enfants»...

C'est dans le cadre de ce décret qu'un programme de « Coordination Locale pour l'Enfance » (CLE) a été rédigé au sein de notre commune, en collaboration avec tous les acteurs concernés. Ce programme a été initié en septembre 2007 par les membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et agréé en mars 2008 par l'ONE.

13.3 LES PROPRIETES COMMUNALES

Les propriétés communales, des fabriques d'église et du CPAS représentent 6.269.104 m² soit environ 627 ha, répartis entre :

- Propriétés communales 5.876.640 m²
- Fabrique d'église 389.201 m²
- CPAS 3263 m²

Les biens du CPAS concernent un terrain avec six maisons rue d'Achet et une maison rue d'Hubinne.

L'immobilier communal compte quant à lui 48 bâtiments, répartis le plus souvent dans les centres anciens. Il s'agit en effet souvent des écoles ou des églises mais également de bâtiment scolaires, u encore de bâtiments sportifs.

Superficies (en ha)	ACHET	EMPTINNE	HAMOIS	MOHIVILLE	NATOYE	SCHALTIN	SCY	TOTAL
bâtiment	0,3282	0,4389	4,6739	0,1413	5,8464	1,5279	0,1041	13,0607
bois	34,0871	0,9273	57,53	53,127	0,3338	25,2287	95,4922	266,7261
pâture	18,8905	3,0804	18,4208	15,4572	17,0773	3,4324	4,709	81,0676
terre	32,4231	20,6558	29,1079	47,1335	12,4184	13,099	64,864	219,7017
terrain sport	0	0	0,9763	0,3089	0,2906	0,6273	0	2,2031
divers	0,779	0,424	1,1817	0,5162	1,0309	0,5647	0,4083	4,9048
TOTAL	86,5079	25,5264	111,8906	116,6841	36,9974	44,4800	165,5776	587,6640

Nombre d'hectares communaux mis en location : essarts communaux et patrimoniaux.				
ACHET	- essarts communaux	41 ha	51 a	30 ca
	- essarts patrimoniaux	11 ha	19 a	47 ca
EMPTINNE	- essarts communaux	22 ha	49 a	0 ca
HAMOIS	- essarts communaux	53 ha	72 a	0 ca
MOHIVILLE	- essarts communaux	70 ha	6 a	80 ca
NATOYE	- essarts communaux	25 ha	38 a	0 ca
	- essarts patrimoniaux	2 ha	83 a	0 ca
SCHALTIN	- essarts communaux	14 ha	52 a	47 ca
	- essarts patrimoniaux	0 ha	30 a	10 ca
SCY	- essarts patrimoniaux	58 ha	8 a	36 ca
TOTAL		**300 ha**	**10 a**	**50 ca**

Bois communaux soumis au régime forestier - superficie - espèces.				
ACHET	feuillus	13 ha	18 a	60 ca
	résineux	20 ha	52 a	60 ca
EMPTINNE	néant			
HAMOIS	feuillus	56 ha	36 a	30 ca
	résineux	13 ha	58 a	50 ca
MOHIVILLE	feuillus	44 ha	58 a	75 ca
	résineux	8 ha	34 a	55 ca
NATOYE	néant			
SCHALTIN	feuillus	25 ha	22 a	97 ca
SCY	feuillus	70 ha	89 a	84 ca
	résineux	24 ha	50 a	40 ca
TOTAL	**feuillus**	**210 ha**	**26 a**	**46 ca**
	résineux	**66 ha**	**96 a**	**05 ca**
TOTAL		**277 ha**	**22 a**	**51 ca**

Nombre d'hectares appartenant à la Fabrique d'église			
ACHET	12 ha	33 a	68 ca
EMPTINNE	0 ha	9a	48 ca
HAMOIS	0 ha	68 a	07 ca
MOHIVILLE	16 ha	22 a	93 ca
NATOYE	4 ha	35 a	90 ca
SCHALTIN	0 ha	28 a	40 ca
SCY	4 ha	93 a	55 ca
TOTAL	**38 ha**	**92 a**	**01 ca**

13.4 MOYENS HUMAINS

13.4.1 PERSONNEL

Le personnel communal (enseignement non compris) comprend 61 personnes, dont 16 employés administratifs et 45 ouvriers.

La répartition du personnel par services est reprise dans le tableau ci-dessous :

Directeur général f.f. : WILMOTTE Marc.

Directrice financière : BEAUJEAN Joëlle, rue d'Erpentval 19 à 5101 ERPENT.

13.4.2 SERVICES ADMINISTRATIFS

La commune dispose d'une série de services, comparables à ceux qu'on peut retrouver dans une commune de taille similaire. Les services administratifs sont situés rue du Relais 1 à Emptinne. Les services comprennent notamment :

- Service de l'état-civil ;
- Service de la population ;
- Service des finances et recette ;
- Service urbanisme
- Service des travaux
- Service environnement ;
- Service énergie

En dehors des ouvertures des heures de bureaux, une permanence est assurée tous les samedis matins de 10h à 12h des services permis de conduire, passeport (à l'ancien bureau de police), population, carte d'identité électronique à l'administration communale.

La commune dispose d'un site internet (http://www.hamois.be) comportant toute une série d'informations dans les domaines de la vie communale, pratique, associative et économique de Hamois.

CPAS :

Le CPAS est présidé par Mme Libion et il compte 9 conseillers. Les services gérés par le CPAS sont les suivants :

- Service de distribution de repas à domicile : 2 services par semaine (mardi et jeudi)
- Prestations d'aides familiales et d'aides seniors (convention avec le service d'aides familiales rurales d'Annevoie et le service provincial d'aides familiales)
- Service propre d'aides ménagères
- Prestations encadrées de gardiennes à domicile et de garde d'enfants malades à domicile (convention avec l'asbl « Les Arsouilles » de Ciney)

- Convention entre la commune, IDEG et le CPAS : prévention des suspensions de fournitures d'électricité
- Convention avec l'ASBL « La Ruche » : animation vacances + école des devoirs
- Convention avec TELEPRONAM : télévigilance
- Convention avec l'asbl ESPACE : réinsertion socio-professionnelle
- Coordination sociale
- Logements adaptés pour personnes âgées et/ou handicapées : six logements situés rue d'Achet à Hamois
- Prêt de matériel de soins
- Service de médiation de dettes
- Permanence juridique mensuelle

13.5 MOYENS FINANCIERS

La commune de Hamois n'est pas sous plan d'assainissement.

Dans ses budgets 2014 et 2015, elle respecte les balises imposées par la région Wallonne quant aux emprunts destinés aux investissements. (max 180 €/habitant/année).

Les données financières concernant l'état de la dette communale et son remboursement au 31/12/2014 sont reprises en annexe.

13.5.1 TAXES ET PRIMES COMMUNALES

DENOMINATION DE LA TAXE/REDEVANCE	MONTANT en €
POPULATION	
TITRE DE SEJOUR POUR ENFANT ETRANGER DE 12 A 15 ANS	**1,10**
CARTES IDENTITE ELECTRONIQUE	**12,20**
REDEVANCE POUR EXECUTION DE PRESTATIONS ADMINISTRATIVES (/h)	**50,00**
… les heures suivantes	**13,00**
DOCUMENTS SOUMIS AU DROIT DE TIMBRE	**1,50**
AUTRE EXEMPLAIRE DELIVRE EN MEME TEMPS	**1,00**
NOUVEAU PASSEPORT	**11,00**
NOUVEAU PASSEPORT SUIVANT PROCEDURE D'URGENCE	**20,00**
DECHETS	
Forfait lié à la composition du ménage:	
1 personne	**25,00**
2 personnes	**40,00**
3 personnes et +	**50,00**
Seconds résidents	**40,00**
Forfait dû par les associations, commerces…	**30,00**
Partie à ajouter aux forfaits (vidanges et quantités de déchets)	
Conteneurs de 40, 140 et 240 L	
(par vidange à partir de la 7ème vidange)	**2,00**
(par kilo de déchets)	**0,15**
Conteneurs de 660 L	
(par vidange à partir de la 7ème vidange)	**5,00**
(par kilo de déchets)	**0,15**
Conteneurs de 1100 L	
(par vidange à partir de la 7ème vidange)	**8,00**
(par kilo de déchets)	**0,15**
REDEVANCE SUR DELIVRANCE DES SACS-POUBELLES ET SACS PMC	
le paquet de 20 sacs-poubelles	**2,50**
le paquet de 20 sacs PMC	**2,50**
le paquet de 20 sacs PMC (école)	**3,00**

CONCESSIONS-CIMETIERES	
emplacement pour personne domiciliée dans la commune, née dans la commune, étrangères à notre commune	
pour les personnes domiciliées dans notre commune	**100,00**
pour les personnes nées dans notre commune	**200,00**
pour les personnes étrangères à notre entité	**300,00**
pour les fosses murées	
pour un emplacement	
pour les personnes domiciliées dans notre commune	**700,00**
pour les personnes nées dans notre commune	**900,00**
pour les personnes étrangères à notre entité	**1.000,00**
pour deux emplacements	
pour les personnes domiciliées dans notre commune	**1.000,00**
pour les personnes nées dans notre commune	**1.200,00**
pour les personnes étrangères à notre entité	**1.300,00**
Colombariums	
pour les personnes domiciliées dans notre commune	**275,00**
pour les personnes nées dans notre commune	**410,00**
pour les personnes étrangères à notre entité	**550,00**
EXHUMATION	
de caveau à caveau	**55,00**
transfert d'un cercueil enfoui en pleine terre vers un caveau ou une autre destination	**275,00**
INHUMATION, DISPERSION DES CENDRES ET MISES EN COLUMBARIUM	**55,00**
TRANSFERT DE CERCUEIL ENFOUI EN PLEINE TERRE VERS UN CAVEAU	**275,00**
TRAVAUX	
VEHICULE ABANDONNE	**55,00**
TRAVERSEE DE VOIRIE	**27,50**
REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DE DECHETS DEPOSES A DES ENDROITS INTERDITS	
jusque 100 kg	**30,00**
de 100 à 1000 kg	**85,00**
de 1000 à 2000 kg	**140,00**
au-delà de 2000 kg	**30,00**
REDEVANCE MINIMUM POUR RACCORDEMENT AUX EGOUTS	**250,00**
REDEVANCE SUR L'ENLEVEMENT DES AFFICHES APPOSEES A DES ENDROITS NON AUTORISES	**30,00**
ENLEVEMENT ET ENTREPOSAGE DES OBJETS TROUVES	**5,50**
DISTRIBUTION GRATUITE A DOMICILE D'ECRITS PUBLICITAIRES NON-ADRESSES	
par exemplaire pour écrits et échantillons pub jusqu'à 10 g inclus	**0,11**
par exemplaire pour écrits et échantillons pub au-delà de 10 g et jusqu'à 40 g inclus	**0,03**
par exemplaire pour écrits et échantillons pub au-delà de 40 g et jusqu'à 225 g inclus	**0,04**
par exemplaire pour écrits et échantillons pub supérieurs à 225 g	**0,08**
EXECUTION DE TRAVAUX	
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
PERMIS D'URBANISME SANS PUBLICITE	**40,00**
PERMIS D'URBANISME AVEC PUBLICITE	**100,00**
DECLARATION URBANISTIQUE PREALABLE	**15,00**
CERTIFICAT D'URBANISME N°1	**20,00**
CERTIFCAT D'URBANISME N°2 SANS PUBLICITE	**40,00**
CERTIFICAT D'URBANISME N°2 AVEC PUBLICIPTE	**100,00**
PERMIS D'URBANISATION SANS PUBLICITE	**20,00**
PERMIS D'URBANISATION AVEC PUBLICITE	**40,00**
PERMIS D'URBANISATION AVEC COUVERTURE DE VOIRIE	**50,00**
MODIFICATION DE PERMIS D'URBANISATION SANS PUBLICITE	**40,00**
MODIFICATION DE PERMIS D'URBANISATION AVEC PUBLICITE	**100,00**
PERMIS ENVIRONNEMENT CLASSE 1	**400,00**

PERMIS ENVIRONNEMENT CLASSE 2	**100,00**
PERMIS UNIQUE CLASSE 1	**500,00**
PERMIS UNIQUE CLASSE 2	**150,00**
DECLARATION DE CLASSE 3	**20,00**
DEMANDE D'INFORMATIONS NOTARIALES	**50,00**
DELIVRANCE PERMIS DE LOTIR	**27,50**
LOGEMENT	
PERMIS DE LOCATION POUR UN LOGEMENT INDIVIDUEL	**125,00**
UN LOGEMENT COLLECTIF	**125,00**
IMMEUBLES BATIS INOCCUPES	
SECONDE RESIDENCE	**600,00**
DIVERS	
CIRCULATION SUR VEHICULES AUTOMOBILES DUE A L'ETAT	**10%**
REDEVANCE POUR L'EXECUTION DE PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	
pour tout travail administratif ou pour toute recherche	
1ère heure de travail ou fraction d'heure de travail	**50,00**
les suivantes (toutes heures commencées étant comptabilisées	**13,00**
pour les photocopies	**0,10**
pour les impressions couleurs	**1,10**
DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE DETENTION D'UNE ARME DE DEFENSE	**27,50**
PYLONES, MATS ET STRUCTURE EN SITE PROPRE AFFECTES A UN SYSTÈME GLOBAL DE COM MOBILE	**4.000,00**
CENTIMES ADDITIONNELLES	
CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER	**2600 centimes**
CENTIMES ADDITIONNELS A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES	**8%**

La commune octroie des **primes au niveau de l'installation de panneaux solaires** (fixée à 250 € par installation). La politique de la commune est de n'octroyer des primes pour des travaux liés à l'économie d'énergie que si la Région Wallonne subsidie ce type de travaux. Les panneaux photovoltaïques étaient subsidiés mais la commune a arrêté étant donné que la Région Wallonne n'octroie plus ce type de prime.

Il y a plus ou moins un an et demi (fin de l'année 2009), la commune a engagé un conseiller en énergie. Sa tâche principale est de conseiller les habitants et la commune pour les audits énergétiques, la nouvelle politique de la Région et de la commune en matière de primes, et la nouvelle législation pour la PEB (la Performance Energétique des Bâtiments).

Le conseiller à l'énergie a aussi dispensé une information au personnel et aux aînés de la commune sur l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie).

Régulièrement, la commune informe sur les primes communales dans le bulletin communal.

Une taxe sur les logements non occupés avait été initiée mais celle-ci a été jugée comme illégale. Depuis lors la commune a mis en place un contrôle des délits environnementaux et la police est maintenant habilitée à dresser PV et envoyer celui-ci à la sanctionnatrice provinciale.

13.5.2 SUBVENTIONS COMMUNALES

BUDGET 2014		
SUBVENTIONS INFERIEURES A 1.239,47 €		
Article budgétaire concerné	Crédit inscrit	Nom d'ASBL ou d'associations concernées
422/435-01	110,00	Subs. Annuel TEC
569/332-01	110,00	Cotisation la Traversine
722/332-02	500,00	Subs. Comité scolaire
760/332-01	300,00	Cotisation CRECCIDE
801/33202-02	169,00	Subs. Territoire de la mémoire
802/33203-01	200,00	Cotisation membre CLPS Namur
871/33201-02	550,00	Cot. Serv. Bactériologique
871/33202-02	250,00	Subs. Service santé
878/435-01	1025,00	Cotisation province Namur
TOTAL :	**3.214,00**	
SUBVENTIONS COMPRISES ENTRE 1.239,47 € ET 24.789,35 €		
Article budgétaire concerné	Crédit inscrit	Nom d'ASBL ou d'associations concernées
104/33201-01	5.722,14	Cot. U.V.C.B.
511/435-01	23.210,96	Cot. INASEP - BEP
561/332-04/2013	12.159,46	Cotisation Wallonet tourisme
561/33202-01	7.000,00	Cot. Maison du Tourisme
561/33203-01	1.800,00	Cot.Maison de la Culture de Dinant + NEW
561/33204-01	11.000,00	Cotisation Wallonet tourisme
561/33205-01	10.000,00	Maison Tourisme subs. Equipements
722/332-01	2.194,64	Cot. Serv. Enseignement C.E.C.P.
777/332-01	2.200,00	Cotisation Contrat Rivière Haute Meuse
780/435-01	8.328,76	Cotisation Matélé
801/332-03	5.000,00	Sub. ASBL la Ruche
835/332-02	5.139,85	Subside pour car O.N.E.
844/332-02	19.000,00	Subs. Fonct. Crêche
930/332-01/2013	2.241,68	Cotisation "logement social" A.I.S.
762/33201-01	1.797,17	ASBL Saveur et patrimoine
767/332-02	1350,00	Bibliobus
TOTAL:	**118.144,66**	
SUBVENTIONS SUPERIEURES A 24.789,35 €		
Article budgétaire concerné	Crédit inscrit	Nom d'ASBL ou d'associations concernées
764/435-01	100.000,00	Subvention régie des Sports
764/522-53	100.000,00	Subvention extraordinaire RCA
Total Général:	**321.358,66**	

13.6 REGLEMENTS COMMUNAUX

- Règlement Général de Police Harmonisé
- Règlement communal visant à préciser les modalités de collecte et à encourager le tri sélectif
- Règlement d'ordre intérieur pour le hall omnisports de Natoye et pour la salle polyvalente de Hamois.
- Règlement d'ordre intérieur du conseil communal
- Règlement sera appliqué pour la future gestion des salles communales d'Achet et de Scy
- Règlement général d'administration des funérailles et sépultures
- Règlement général sur les bâtisses en site rural
- Règlement complémentaire sur le roulage

13.7 PROJETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Projets en cours ou terminés :

- Dossiers subventions en cours :
  - SAR – Atelier de Cheumont – SCAM
    Les travaux consistent en la réhabilitation complète de l'enveloppe des anciens bâtiments de la SCAM. Remplacement des panneaux de toiture, nouveau parements de façades avec isolation d'une partie, aménagement des abords (zone de circulation et de stockage). Les montants des travaux adjugés est de 373.479,57 HTVA. Le délai d'exécution est de 100 jours ouvrables. **Terminé**. L'aménagement intérieur est en cours d'étude.
  - Efficience énergétique – panneaux solaires Hall de Natoye. **Terminé**
  - Efficience énergétique – Châssis hall de Natoye. **Terminé**
  - Programme Prioritaire ses Travaux – Ecole de Mohiville (presque terminé). **Terminé**
  - Programme Prioritaire des Travaux – Ecole de Schaltin (en cours). **Terminé**
  - Infrasports – Plaine de jeu, terrain de tennis à Natoye. **Terminé**
  - Infrasports – Revêtement synthétique – terrain de foot à Hamois. **Terminé**. Les travaux concernant la deuxième phase viennent d'être attribués pour filet pare ballons, clôtures et escalier.
  - Plan Escargot - Hubinne – fin des travaux. **Terminé**
  - Crédit d'impulsion – Hubinne – en cours. **Terminé**
  - Salle polyvalente à Schaltin **- Terminé**
  - Recouvrement du préau de l'école de Hamois d'un revêtement végétal grâce aux subsides Biodibap **- Terminé**

- Projets privés d'importance :
  - Construction d'une conciergerie, construction et exploitation d'un poulailler (33 000 volailles), régularisation d'une étable, d'un élevage de 526 veaux et d'un puits foré à Hamois.
    Permis octroyé mais pas de construction entamée à ce jour.
  - Construction d'un manège sur une piste existante à Hamois. **Terminé**
  - Transformation et extension d'une menuiserie avec aménagement d'un loft à Hamois. P**rojet abandonné**
  - Transformation d'une aile de château (étables et grange) en salles de conférences à Mohiville. **Terminé**

Projet à l'étude :

Un projet de création d'un service de santé mentale avec Ciney est en cours de réflexion.

Projet d'extension de la zone 'activité économique de Ciney-Hamois, en collaboration avec le BEP. Avant-projet à l'étude.

Projet abandonné :

Le projet de création d'un parc naturel n'est plus d'actualité pour l'instant.

14. ANNEXES

Annexe 1 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme et de lotir

Annexe 2 : Évolution du prix des ventes publiques d'habitations, maisons et terrains à Hamois et dans l'arrondissement

Annexe 3 : Description des sites karstiques présents sur le territoire

Annexe 4 : Extrait de l'analyse ADESA

Annexe 5 : Délibération du Collège communal concernant les compensations planologiques possibles dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité économique de Ciney-Hamois

Annexe 6 : Une liste des arbres et haies remarquables

Annexe 7 : Mesures Agri-environnementales sur la commune d'Hamois

Annexe 8 : Liste des producteurs, confréries gastronomiques et transformateurs de l'entité

Annexe 9 : Mobilité des élèves entre 5 et 18 ans

Annexe 10 : Liste des artistes

Annexe 11 : Liste des clubs sportifs

Annexe 12 : Listes des indépendants

Annexe 13 : Situation de la dette communale au 31/12/2014